



Third Session
Thirty-seventh Parliament, 2004

Troisième session de la
trente-septième législature, 2004

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Transport and Communications

Chair:
The Honourable JOAN FRASER

Tuesday, March 16, 2004
Thursday, March 18, 2004

Issue No. 3

First and second meetings on:
Bill C-7, An Act to amend certain Acts of Canada,
and to enact measures for implementing
the Biological and Toxin Weapons Convention,
in order to enhance public safety

WITNESSES:
(*See back cover*)

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Transports et des communications

Présidente:
L'honorable JOAN FRASER

Le mardi 16 mars 2004
Le jeudi 18 mars 2004

Fascicule n° 3

Première et deuxième réunions concernant:
Le projet de loi C-7, Loi modifiant certaines lois fédérales
et édictant des mesures de mise en œuvre de la
convention sur les armes biologiques ou à toxines,
en vue de renforcer la sécurité publique

TÉMOINS:
(*Voir à l'endos*)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
TRANSPORT AND COMMUNICATIONS

The Honourable Joan Fraser, *Chair*

The Honourable Leonard J. Gustafson, *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

Adams
Andreychuk
* Austin, P.C.
(or Rompkey, P.C.)
Beaudoin
Corbin
Day
Graham, P.C.

**Ex Officio Members*

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Christensen substituted for that of the Honourable Senator Graham, P.C. (*March 15, 2004*).

The name of the Honourable Senator Jaffer substituted for that of the Honourable Senator Merchant (*March 15, 2004*).

The name of the Honourable Senator Graham, P.C., substituted for that of the Honourable Senator Christensen (*March 15, 2004*).

The name of the Honourable Senator Beaudoin substituted for that of the Honourable Senator Johnson (*March 15, 2004*).

The name of the Honourable Senator Andreychuk substituted for that of the Honourable Senator Gustafson (*March 15, 2004*).

The name of the Honourable Senator Stratton substituted for that of the Honourable Senator Eyton (*March 15, 2004*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS

Présidente: L'honorable Joan Fraser

Vice-président: L'honorable Leonard J. Gustafson
et

Les honorables sénateurs:

Adams
Andreychuk
* Austin, c.p.
(ou Rompkey, c.p.)
Beaudoin
Corbin
Day
Graham, c.p.

**Membres d'office*

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité:

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Christensen substitué à celui de l'honorable sénateur Graham, c.p. (*le 15 mars 2004*).

Le nom de l'honorable sénateur Jaffer substitué à celui de l'honorable sénateur Merchant (*le 15 mars 2004*).

Le nom de l'honorable sénateur Graham, c.p., substitué à celui de l'honorable sénateur Christensen (*le 15 mars 2004*).

Le nom de l'honorable sénateur Beaudoin substitué à celui de l'honorable sénateur Johnson (*le 15 mars 2004*).

Le nom de l'honorable sénateur Andreychuk substitué à celui de l'honorable sénateur Gustafson (*le 15 mars 2004*).

Le nom de l'honorable sénateur Stratton substitué à celui de l'honorable sénateur Eyton (*le 15 mars 2004*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate* of Thursday, March 11, 2004:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Day, seconded by the Honourable Senator Christensen, for the second reading of Bill C-7, An Act to amend certain Acts of Canada, and to enact measures for implementing the Biological and Toxin Weapons Convention, in order to enhance public safety.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The Bill was then read the second time.

The Honourable Senator Day moved, seconded by the Honourable Senator Harb, that the Bill be referred to the Standing Senate Committee on Transport and Communications.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 11 mars 2004:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Day, appuyée par l'honorable sénateur Christensen, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-7, Loi modifiant certaines lois fédérales et édictant des mesures de mise en oeuvre de la convention sur les armes biologiques ou à toxines, en vue de renforcer la sécurité publique.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Day propose, appuyé par l'honorable sénateur Harb, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des transports et des communications.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, March 16, 2004
(7)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Transport and Communications met this day at 9:36 a.m., in room 505, Victoria Building, the Chair, the Honourable Joan Fraser, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Adams, Andreychuk, Beaudoin, Corbin, Day, Fraser, Graham, P.C., Jaffer, LaPierre, Phalen, and Stratton (11).

Other senators present: The Honourable Senator Eyton (1).

In attendance: Allison Padova, Research Officer, Parliamentary Research Branch, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, March 11, 2004, the committee began its examination of Bill C-7, An Act to amend certain Acts of Canada, and to enact measures for implementing the Biological and Toxin Weapons Convention, in order to enhance public safety.

WITNESSES:

From Transport Canada:

John A. Read, Director General, Transport Dangerous Goods;

Sherill Besser, Senior Counsel, Legal Services.

From Public Safety and Emergency Preparedness Canada:

John Clark, Deputy Director General, Policing Policy Division.

From the Canada Border Services Agency:

Debra Normoyle, Head, Immigration Enforcement;

Andrea Spry, Director, Risk Assessment Systems.

From Citizenship and Immigration Canada:

Julie Watkinson, Counsel, Enforcement Team.

The Honourable Senator Phalen moved:

That with respect to Bill C-7, An Act to amend certain Acts of Canada, and to enact measures for implementing the Biological and Toxin Weapons Convention, in order to enhance public safety, the Chair shall receive no motions dealing with the final disposition of the bill in committee prior to the completion of the hearing of all scheduled witnesses.

The question being put on the motion, it was adopted.

Messrs. Read and Clark and Ms. Normoyle made presentations and, with Ms. Spry, Ms. Watkinson, and Ms. Besser answered questions.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 16 mars 2004
(7)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications se réunit aujourd’hui à 9 h 36, dans la pièce 505 de l’édifice Victoria, sous la présidence de l’honorable Joan Fraser (*présidente*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Adams, Andreychuk, Beaudoin, Corbin, Day, Fraser, Graham, c.p., Jaffer, LaPierre, Phalen et Stratton (11).

Autre sénateur présent: L’honorable sénateur Eyton (1).

Également présente: Allison Padova, attachée de recherche, Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du parlement.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l’ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 11 mars 2004, le comité entreprend son examen du projet de loi C-7, Loi modifiant certaines lois fédérales et édictant des mesures de mise en oeuvre de la convention sur les armes biologiques ou à toxines, en vue de renforcer la sécurité publique.

TÉMOINS:

De Transports Canada:

John A. Read, directeur général, Transport des marchandises dangereuses;

Sherill Besser, avocate-conseil, Services juridiques.

De Sécurité publique et protection civile Canada:

John Clark, directeur adjoint, Division des politiques de police.

De l’Agence des services frontaliers du Canada:

Debra Normoyle, chef, Exécution de la loi — Immigration; Andrea Spry, directrice, Division des systèmes d’évaluation du risque.

De Citoyenneté et Immigration Canada:

Julie Watkinson, conseillère juridique, Équipe de l’exécution de la loi.

L’honorable sénateur Phalen propose:

Que concernant le projet de loi C-7, Loi modifiant certaines lois fédérales et édictant des mesures de mise en oeuvre de la convention sur les armes biologiques à toxines, en vue de renforcer la sécurité publique, la présidente n’accepte aucune motion en vue de l’adoption définitive du projet de loi avant que le comité n’ait terminé d’entendre tous les témoins annoncés.

La question, mise aux voix, est adoptée.

MM. Read et Clark, ainsi que Mme Normoyle, font des exposés puis, avec l’aide de Mme Spry, Mme Watkinson et Mme Besser, répondent aux questions.

At 12:14 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, March 18, 2004

(8)

[English]

The Standing Senate Committee on Transport and Communications met this day at 10:47 a.m., in room 505, Victoria Building, the Chair, the Honourable Joan Fraser, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Adams, Andreychuk, Beaudoin, Corbin, Day, Fraser, Graham, P.C., Jaffer, LaPierre, Phalen and Stratton (11).

In attendance: Allison Padova, Research Analyst, Parliamentary Research Branch, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, March 11, 2004, the committee continued its examination of Bill C-7, An Act to amend certain Acts of Canada, and to enact measures for implementing the Biological and Toxin Weapons Convention, in order to enhance public safety.

WITNESSES:

From the Royal Canadian Mounted Police:

Giuliano Zaccardelli, Commissioner;

Inspector Wayne Hanniman, Bill C-7 Project Coordinator;

Mark Scrivens, Senior Counsel, Legal Services — RCMP.

From the Office of the Privacy Commissioner of Canada:

Jennifer Stoddart, Privacy Commissioner;

Heather Black, Assistant Commissioner;

Carman Baggaley, Senior Policy Analyst.

From the Canadian Bar Association:

Simon Potter, Past President;

Joan Bercovitch, Senior Director of Legal and Government Affairs.

From B'nai Brith Canada:

Rubin Friedman, League of Human Rights;

Lynne Cohen, Communications Officer.

From the International Civil Liberties Monitoring Group:

Roch Tassé, National Co-ordinator.

À 12 h 14, il est convenu que le comité suspende ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

OTTAWA, le jeudi 18 mars 2004

(8)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications se réunit aujourd'hui à 10 h 47, dans la pièce 505 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joan Fraser (*présidente*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Adams, Andreychuk, Beaudoin, Corbin, Day, Fraser, Graham, c.p., Jaffer, LaPierre, Phalen et Stratton (11).

Également présente: Allison Padova, attachée de recherche, Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 11 mars 2004, le comité poursuit son examen du projet de loi C-7, Loi modifiant certaines lois fédérales et édictant des mesures de mise en oeuvre de la convention sur les armes biologiques ou à toxines, en vue de renforcer la sécurité publique.

TÉMOINS:

De la Gendarmerie royale du Canada:

Giuliano Zaccardelli, commissaire;

Inspecteur Wayne Hanniman, coordonnateur du projet de loi C-7;

Mark Scrivens, avocat-conseil, Services juridiques — GRC.

De l'Commissariat à la protection de la vie privée du Canada:

Jennifer Stoddart, commissaire à la protection de la vie privée du Canada;

Heather Black, commissaire adjointe;

Carman Baggaley, analyse politique principale.

De l'Association du Barreau canadien:

Simon Potter, président sortant;

Joan Bercovitch, directrice principale, Affaires juridiques et gouvernementales.

De B'nai Birth Canada:

Rubin Friedman, League of Human Rights;

Lynne Cohen, agente de communications.

De la Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles:

Rock Tassé, coordonnateur national.

From the Canadian Association of University Teachers:

Maureen Webb, Legal Counsel.

From the Muslim Lawyers Association & Coalition of Muslim Organizations:

Ziyaad Mia, Director;

Khalid I. Baksh, Legal Counsel.

Commissioner Zaccardelli made a statement and answered questions.

Ms. Stoddart made a statement and, with Ms. Black answered questions.

Ms. Bercovitch and Mr. Potter, made a statement and answered questions.

At 1:53 p.m., the committee suspended.

At 1:57 p.m., the committee resumed.

Ms. Cohen, Messrs. Friedman and Tassé, Ms. Webb, and Messrs. Baksh and Mia made presentations and answered questions.

The Honourable Senator Corbin moved:

That the questions submitted by the Canadian Association of University Teachers be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings (see Appendix 5900.3.37/T1-C-7, 3 "1").

The question being put on the motion, it was adopted.

At 3:15.p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the Chair.

ATTEST:

Le greffier du comité,

Till Heyde

Clerk of the Committee

De l'Association canadienne des professeures et des professeurs d'université:

Maureen Webb, conseillère juridique.

De la Muslim Lawyers Association & Coalition of Muslim Organizations:

Ziyaad Mia, directeur;

Khalid I. Baksh, conseiller juridique.

Le commissaire Zaccardelli fait un exposé puis répond aux questions.

Mme Stoddart fait un exposé puis, avec l'aide de Mme Black, répond aux questions.

Mme Bercovitch et M. Potter font un exposé puis répondent aux questions.

À 13 h 53, le comité interrompt ses travaux.

À 13 h 57, le comité reprend ses travaux.

Mme Cohen, MM. Friedman et Tassé, Mme Webb et MM. Baksh et Mia font des exposés puis répondent aux questions.

L'honorable sénateur Corbin propose:

Que les questions soumises par l'Association canadienne des professeures et des professeurs d'université soient imprimées et annexées au procès-verbal d'aujourd'hui (voir l'annexe 5900.3.37/T1-C-7, 3 «1»).

La question, mise aux voix, est adoptée.

À 15 h 15, le comité convient de suspendre ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, March 16, 2004

The Standing Senate Committee on Transport and Communications, to which was referred Bill C-7, to amend certain Acts of Canada, and to enact measures for implementing the Biological and Toxin Weapons Convention, in order to enhance public safety, met this day at 9:36 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Joan Fraser (*Chairman*) in the Chair.

[*English*]

The Chairman: Honourable senators, this meeting of the Standing Senate Committee on Transport and Communications is now in session. Today, we begin our study of Bill C-7, to amend certain Acts of Canada and to enact measures for implementing the Biological and Toxin Weapons Convention, in order to enhance public safety, which was referred to the committee by the Senate on Thursday, March 11, 2004.

Before we start our formal hearing of witnesses, I would note that a practice has developed in some Senate committees when dealing with certain bills to pass a motion at the beginning of the hearings to indicate that there will be no attempt to dispose of the bill in committee until all scheduled witnesses have been heard — in other words, no votes until we have finished hearing the testimony. I have discussed that with members of the steering committee, who agree that this would be a useful practice for us to adopt in this case. Perhaps the committee would be interested in adopting a motion along the lines of the following:

That with respect to Bill C-7, to amend certain Acts of Canada and to enact measures for implementing the Biological and Toxin Weapons Convention, in order to enhance public safety, the Chair shall receive no motions dealing with the final disposition of the bill in committee prior to the completion of the hearing of all scheduled witnesses.

Would anyone like to move that motion?

Senator Phalen: I so move.

The Chairman: All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Opposed?

Motion carried.

Thank you very much. It does tend to make the work of the committee smoother and more effective when we do this. I am grateful to you.

[*Translation*]

It gives me great pleasure at this time to invite our witnesses to the table. I would just like to clarify for the benefit of senators that almost anyone can come and give testimony on certain

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 16 mars 2004

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications, à qui a été renvoyé le projet de loi C-7, Loi modifiant certaines lois fédérales et édictant des mesures de mise en oeuvre de la convention sur les armes biologiques ou à toxines, en vue de renforcer la sécurité publique, se réunit aujourd'hui à 9 h 36 pour examiner le projet de loi.

Le sénateur Joan Fraser (présidente) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente: Honorables sénateurs, je déclare ouverte cette séance du Comité sénatorial permanent des transports et des communications. Aujourd'hui, nous allons commencer notre examen du projet de loi C-7, Loi modifiant certaines lois fédérales et édictant des mesures de mise en oeuvre de la convention sur les armes biologiques ou à toxines, en vue de renforcer la sécurité publique, qui a été renvoyé au comité par le Sénat le jeudi 11 mars 2004.

Avant de passer la parole à nos témoins, je tiens à souligner que certains comité du Sénat ont pris l'habitude, lorsqu'ils examinent certains projets de loi, d'adopter une motion en début de séance pour indiquer qu'il n'essaieront pas d'adopter le projet de loi en comité avant que tous les témoins n'aient été entendus; autrement dit, ces comités s'engagent à ne pas tenir de vote avant d'avoir fini d'entendre tous les témoignages. J'en ai discuté avec les membres du comité de direction, qui conviennent qu'il serait utile que nous fassions de même dans ce cas-ci. Le comité pourrait adopter une motion semblable à ce qui suit:

Que concernant le projet de loi C-7, Loi modifiant certaines lois fédérales et édictant des mesures de mise en oeuvre de la convention sur les armes biologiques ou à toxines, en vue de renforcer la sécurité publique, la présidente n'accepte aucune motion en vue de l'adoption définitive du projet de loi avant que le comité n'ait terminé d'entendre tous les témoins annoncés.

Quelqu'un veut-il proposer cette motion?

Le sénateur Phalen: Je la propose.

La présidente: Êtes-vous tous d'accord?

Des voix: D'accord.

La présidente: Y a-t-il des gens qui s'opposent à cette motion?

La motion est adoptée.

Je vous remercie infiniment. L'adoption de ce type de motion tend à rendre les travaux des comités plus efficaces. Je vous en suis reconnaissante.

[*Français*]

J'ai maintenant le très grand plaisir d'inviter nos témoins à venir à la table. Je précise aux sénateurs que presque tout le monde ici peut venir témoigner sur certains aspects du projet de

aspects of the bill. This is a very complex piece of draft legislation, one that involves many departments and fields. We will start by hearing from a few “main” witnesses.

We will begin with Mr. Read, Ms. Besser, Mr. Clark and Ms. Normoyle, whom I invite to come forward.

[English]

Since this bill is quite large and complex, these officials will be providing us with a technical briefing in advance of our hearings on Thursday, when we shall hear from the Commissioner of the RCMP, the Privacy Commissioner, the Canadian Bar Association, the Muslim Lawyers Association, the International Civil Liberties Monitoring Group and other groups. We will hear from the Deputy Prime Minister and the Minister of Transport at a later meeting. We also expect to hear from the director of CSIS, the Airport Transport Association of Canada, and Air Canada.

This is, if you will, our committee’s opportunity to get the expert briefing on this bill before we start hearing witnesses from the public.

Witnesses, welcome to the committee. Please proceed.

Mr. John A. Read, Director General, Transport Dangerous Goods, Transport Canada: Honourable senators, the number of onlookers in the room this morning reflects the fact that this bill amends 23 acts of Parliament. Several of the people present may come forward to answer specific questions on certain matters. If I were to call someone forward, I would introduce him or her to you at that time.

My general opening remarks are applicable to the entire bill and certainly to the Transport Canada portions of the bill.

I will not read the summary included in the bill; it is a good summary and gives some quick indications of what each part is about. Instead, my remarks will be general. I want to distinguish between response to safety concerns and response to security concerns. We often get that kind of question and you will have a better feel for the bill, I believe, if I make that distinction.

To assist in distinguishing “safety” from “security,” I have a characterization of those terms.

For “safety,” the phrase I use is as follows: “If everyone tries to do the right thing, and we have an incident, that is a safety problem.”

For “security,” it is a little different: “If at least one person tries to do the wrong thing, whether or not we have a serious problem, that is a security concern.” There is a difference between the ways we do things.

loi. C’est un projet de loi très complexe, qui implique énormément de ministères et de domaines. Nous avons quand même quelques témoins «principaux» pour commencer.

Nous allons accueillir — et je les invite à venir à la table — M. Read, Mme Besser, M. Clark et Mme Normoyle.

[Traduction]

Compte tenu de la longueur et la complexité de ce projet de loi, ces fonctionnaires vont nous informer de ses aspects techniques pour nous préparer à nos audiences de jeudi, où nous allons entendre le commissaire de la GRC, la commissaire à la protection de la vie privée, ainsi que des représentants de l’Association du Barreau canadien, de la Muslim Lawyers Association, de la Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles et de divers autres groupes. Nous allons également recevoir plus tard la vice-première ministre et le ministre des Transports. Nous devrions également entendre le témoignage du directeur du SCRS ainsi que de porte-parole de la l’Association des transports aériens du Canada et d’Air Canada.

La séance d’aujourd’hui est l’occasion pour notre comité, pour ainsi dire, d’entendre des experts s’exprimer sur ce projet de loi avant d’entendre les témoignages de représentants du public.

Mesdames et messieurs nos témoins, nous vous souhaitons la bienvenue à notre comité. Vous pouvez commencer.

M. John A. Read, directeur général, Transport des marchandises dangereuses, Transports Canada: Honorables sénateurs, le nombre de personnes présentes dans la pièce ce matin s’explique par le fait que ce projet de loi modifie 23 lois du Parlement. Plusieurs personnes s’avanceront pour répondre à des questions pointues dans leur domaine. Au fur et à mesure que j’inviterai des gens à s’avancer, je vous les présenterai.

Mes observations préliminaires s’appliquent au projet de loi dans son ensemble et sans nul doute aux aspects du projet de loi d’intérêt pour Transports Canada.

Je ne vais pas lire le résumé qui accompagne le projet de loi; c’est un bon résumé, qui explique brièvement le contenu de chaque partie. Je vais plutôt faire quelques observations générales. Je tiens à faire la distinction entre des mesures prises pour parer à des problèmes de sûreté et des mesures prises pour parer à des problèmes de sécurité. On nous pose souvent la question, et la réponse vous permettra de mieux comprendre le projet de loi, à mon avis.

Voici quelques exemples qui vous aideront à distinguer la «sûreté» de la «sécurité».

Pour décrire la «sûreté», j’utilise l’exemple suivant: «Si tout le monde s’efforce de faire ce qu’il faut, mais qu’un incident survient, il y a un problème de sûreté.»

Pour ce qui est de la «sécurité», c’est un peu différent: «Si au moins une personne essaie de faire quelque chose de mal, que cela entraîne des conséquences graves ou non, il y a un problème de sécurité.» Il y a une différence dans la façon dont on fait les choses.

The Minister of Transport is responsible for administering 40 acts of Parliament, and he shares responsibility for approximately 18 more. Many of those address safety, which is our bread and butter. It is safety for transportation by road, rail, marine or air. I am making reference to "safety," so I can make the comparison with "security" when I get to the conclusion.

For today's purposes, I will characterize safety by referring to accidents and observing that most people would agree that if we had no accidents, we would have a safe system. In reality, what we seek to ensure is an acceptable level of safety, meaning that although we cannot reasonably expect to reduce the number of accidents to zero, we must reduce them to an acceptable level.

How is that done? First and foremost, by having an understanding of what could go wrong and what the consequences could be. We conduct considerable research into the design of transport vehicles, rail cars, aircraft, trucks, et cetera, their operation and the training of the operators. In addition, considerable research is conducted on the causes of accidents.

Such results provide, among other things, the ability to make useful predictions. Because one can predict with some confidence how a transport system would perform in light of given conditions, laws and regulations can be proposed to improve safety. Transport Canada has a long history of improving safety based on predictable types of accidents and their generally predictable consequences.

When we turn to security issues such as dealing with minor vandalism and theft, it is similar to dealing with traditional safety issues. However, terrorist events are in a class by themselves. Whereas accidents and their consequences are statistically predictable over time, terrorist events are not.

With respect to safety, when everyone wants things to work correctly, you can maintain a high level of safety by random inspections and by audits. With respect to security, when at least one person wants something to fail spectacularly, you have to inspect everything to avoid that failure.

Not too long ago, air travel was an enjoyable adventure. Today, all objects that persons intend to carry on to an aircraft must be screened, and the atmosphere is different. Screening all objects is a reasonable response to bombs and to armed hijackers. The theory was, keep the bombs and weapons off the aircraft and the aircraft will not be threatened.

However, terrorist acts are not predictable. Five people working together, essentially without weapons, captured an aircraft and committed suicide by flying the aircraft into a

Le ministre des Transports est responsable de l'administration de 40 lois du Parlement et se partage la responsabilité d'environ 18 autres lois avec d'autres ministres. Bon nombre de ces lois portent sur la sûreté, qui est notre principale raison d'être. Il s'agit de la sûreté du transport routier, ferroviaire, marin et aérien. Je précise bien le terme «sûreté», afin de faire la comparaison avec le terme «sécurité» dans ma conclusion.

Dans le contexte qui nous occupe aujourd'hui, je dirai que les accidents sont dû à un problème de sûreté et je vous ferai remarquer que la plupart des gens conviennent que si nous n'avions pas d'accidents, nous aurions un système sûr. Dans la réalité, nous cherchons à assurer un degré de sûreté acceptable, ce qui signifie que bien que nous ne puissions pas nous attendre raisonnablement à réduire le nombre d'accidents à zéro, nous devons faire en sorte qu'il ne dépasse pas un certain seuil acceptable.

Comment pouvons-nous y arriver? D'abord et avant tout, il faut comprendre ce qui pourrait tourner mal et quelles en seraient les conséquences. Nous menons beaucoup de recherches sur la conception des véhicules de transport, des wagons, des aéronefs, des camions et tout le reste, sur leur fonctionnement et sur la formation dispensée à ceux qui les conduisent. Nous menons aussi d'amples recherches sur les causes des accidents.

Les résultats de ces recherches nous permettent, entre autres, de faire des prévisions utiles. Comme on peut prévoir avec un bon degré de précision la façon dont un mode de transport fonctionnera dans certaines conditions, on peut proposer des lois et des règlements pour en améliorer la sûreté. Transports Canada s'efforce depuis longtemps d'améliorer la sûreté en fonction des types d'accidents prévisibles et de leurs conséquences générales prévisibles.

Pour ce qui est des risques mineurs liés à la sécurité, comme les risques de vandalisme ou de vol, nous les gérons de façon comparable à la gestion des questions de sûreté. Cependant, les activités terroristes sont une catégorie à part. Si les accidents et leurs conséquences peuvent être prévus grâce à des calculs statistiques à long terme, ce n'est pas le cas des activités terroristes.

Lorsque tout le monde veut bien que les choses fonctionnent correctement, on peut maintenir un degré élevé de sûreté en effectuant des inspections ponctuelles et des vérifications. Pour ce qui est de la sécurité, si une seule personne veut que les choses tournent mal de façon spectaculaire, il faut tout inspecter pour éviter que cela se concrétise.

Il n'y a pas si longtemps, le transport aérien était une aventure agréable. Aujourd'hui, tous les objets que les gens veulent emmener dans l'aéronef doivent être inspectés, et l'atmosphère a changé. La vérification de tous les objets transportés est une mesure raisonnable prise pour éviter les bombes et les pirates armés. Le principe théorique, c'est qu'il faut éviter que des bombes ou des armes se trouvent dans l'aéronef, et celui-ci ne sera pas menacé.

Cependant, les actes terroristes ne sont pas prévisibles. Cinq personnes de mèche, n'ayant pratiquement pas d'armes sur eux, ont pris un aéronef en otage et se sont suicidés en faisant

building. In doing so, they committed multiple murders. As we all know, it was not just one aircraft that was captured and used in this fashion. We must consider that a major, unpredicted terrorist event could be attempted in Canada.

We would like to prevent such an event, but if we were to fail, we would like to be prepared so that we may properly respond. I have two examples to illustrate these two goals when we consider security.

A flight from Toronto to Vancouver involves a large aircraft with a large fuel load. It will fly over several Canadian cities as well as close to several American cities. I can buy a ticket on the Internet, check in using an electronic kiosk, have only my possessions screened at the security point and, at the time of boarding, show any document with both my picture and the name I used to buy my ticket and I can board the aircraft. Under Canadian law, no one can examine who I am from a security point of view for this flight.

More generally, even if authorities knew the name of a suspected terrorist who may be in Canada and would like to ask an airline to check if that specific person has an airline reservation, it cannot be done under Canadian law. From a security point of view, we do not know who is flying and we are not allowed to know. Being in such a position is not helpful in trying to prevent terrorist attacks.

Consequently, Bill C-7 deals with the topic of assessing all persons to be on board an aircraft, just as all goods to be carried by passengers onto an aircraft are screened. That is for prevention.

Concerning response to a terrorist attack, the provision I will highlight in Bill C-7 is the interim order provision. An important element common to all interim order provisions is that they are only to be used for immediate response to an emergency.

Since an interim order is just a regulation, one might ask why we do not propose to make the regulation well in advance of the emergency, as we do for safety considerations. In response, I note that safety concerns are predictable and we can determine what regulations we should have in place before the safety failure occurs. Terrorist attacks are not predictable, and we cannot determine what regulations we should have in place until the nature of the event is clear.

As pointed out by Senator Day in his speech in the Senate, we may wish to protect a nuclear reactor, for example — Point Lepreau or Gentilly. If we were to protect Gentilly, it would not

foncer l'avion dans un édifice. Ce faisant, ils ont commis de multiples meurtres. Comme nous le savons, il n'y a pas qu'un seul avion qui a été pris en otage et utilisé de cette manière. Nous devons concevoir qu'un acte terroriste imprévisible et de grande envergure pourrait être commis au Canada.

Nous aimerais être en mesure de prévenir de tels événements, mais si nous n'en sommes pas capables, nous aimerais être prêts à réagir le mieux possible. J'ai deux exemples pour illustrer ces deux objectifs de sécurité.

Imaginons un vol de Toronto à destination de Vancouver, dans un grand avion qui vient de faire le plein d'essence. Cet avion volera au-dessus de nombreuses villes canadiennes et près de beaucoup de villes américaines. Je peux acheter un billet par Internet, m'enregistrer dans un kiosque électronique, ne faire examiner que les objets en ma possession au point d'inspection de sécurité, puis au moment de l'embarquement, montrer les pièces d'identité voulues, portant ma photo et le nom que j'ai utilisé pour acheter mon billet, et je pourrai embarquer dans l'avion. En vertu de la loi canadienne, personne ne peut vérifier qui je suis d'un point de vue de la sécurité pour ce vol.

De façon plus générale, même si les autorités connaissaient le nom d'une personne soupçonnée de terrorisme susceptible de se trouver au Canada et qu'elles voulaient demander au transporteur aérien de vérifier si cette personne a réservé un billet d'avion, elles ne le pourraient pas en vertu de la loi canadienne. Du point de vue de la sécurité, nous ne savons pas qui sont les passagers des avions et nous n'avons pas l'autorisation de le savoir. Dans ces circonstances, il est difficile d'essayer de prévenir les attaques terroristes.

Par conséquent, le projet de loi C-7 propose que toutes les personnes qui embarquent dans un aéronef soient inspectées, de même que tous les objets que transportent les passagers dans l'aéronef. C'est une question de prévention.

Pour ce qui est de notre capacité de réponse à une attaque terroriste, la disposition du projet de loi C-7 que je vais porter à votre attention est une disposition d'ordonnance provisoire. L'un des éléments importants communs à toutes les dispositions d'ordonnance provisoire, c'est qu'elles ne peuvent être utilisées que pour une intervention immédiate en cas d'urgence.

Comme l'ordonnance provisoire n'est qu'un règlement, on peut se demander pourquoi nous ne proposons pas de prendre un règlement bien avant qu'une urgence ne survienne, comme nous le faisons pour assurer la sûreté. En réponse à cette question, je souligne que les problèmes de sûreté sont prévisibles, et que nous pouvons déterminer quels règlements devraient être mis en place avant que les problèmes de sûreté ne se posent vraiment. Par contre, les attaques terroristes ne sont pas prévisibles, donc nous ne pouvons déterminer quels règlements devraient être mis en place tant que la nature de l'événement lui-même n'apparaît pas clairement.

Comme l'a déclaré le sénateur Day dans son discours devant le Sénat, nous pourrions vouloir protéger un réacteur nucléaire, par exemple — celui de Point Lepreau ou de Gentilly, entre autres. Si

be appropriate to put regulations in place today to close the Seaway in advance of a credible threat.

Regarding the second example that was offered, we cannot add new dangerous diseases to the schedule of the Quarantine Act before they are identified, and most importantly, given the unpredictable nature of terrorist acts, we just might not be able to think of everything ahead of time. That is the one that worries us most.

In conclusion, having touched on interim orders, I note that four important questions are associated with these. First, why are interim orders needed? Second, why not use the Emergencies Act? Third, if the Emergencies Act is not appropriate, why not provide for parliamentary supervision of interim orders that is as complete as the parliamentary supervision provisions of the Emergencies Act? Fourth, what is the effect of an exemption under section 3 of the Statutory Instruments Act?

To answer each of those questions takes a certain amount of paper. We have prepared an issues paper that we can later present to address these questions, and we would speak to this at a later time or whenever the committee prefers.

The Chairman: If you have it now, then it can be circulated now.

Mr. Read: Thank you. This is just as I would offer for the opening remarks, which is that there is a grand distinction between safety and security; the fact that security has two aspects to it that are of intense interest to us. The first is prevention and the second is response. Our actions on September 11 were entirely response-driven. We were not involved in prevention.

I would like now to pass to my colleague from Public Safety and Emergency Preparedness Canada for his remarks.

[Translation]

Mr. John Clark, Deputy Director General, Policing Policy Directorate, Department of Public Safety and Emergency Preparedness: I would like to thank the committee for the opportunity to address the data-sharing regime in proposed section 4.82.

The first question that comes to mind is: Why is proposed section 4.82 needed? Essentially, it was designed to allow designated RCMP and CSIS officers to access air passenger information for inbound and outbound international flights as well as domestic flights. There are three main reasons why such access is necessary.

nous décidions de protéger celui de Gentilly, il ne conviendrait pas d'adopter un règlement dès aujourd'hui afin de fermer la voie maritime par crainte d'une menace crédible.

De la même façon, nous ne pouvons pas ajouter de maladies dangereuses à l'annexe de la Loi sur la quarantaine avant qu'elles n'aient été identifiées. Compte tenu de la nature imprévisible des actes terroristes, nous ne sommes peut-être même pas capables de penser à toutes les possibilités à l'avance. C'est l'aspect qui nous inquiète le plus.

En conclusion, pour revenir aux ordonnances provisoires, je souligne que quatre questions importantes se posent. Premièrement, pourquoi nous faut-il prescrire des ordonnances provisoires? Deuxièmement, pourquoi ne pas simplement utiliser la Loi sur les mesures d'urgence? Troisièmement, si la Loi sur les mesures d'urgence ne convient pas, pourquoi ne pas prévoir des paramètres de supervision parlementaire des ordonnances provisoires aussi complets que ceux prévus pour la supervision parlementaire des dispositions de la Loi sur les mesures d'urgence? Quatrièmement, quel est l'effet d'une exemption aux termes de l'article 3 de la Loi sur les instruments statutaires?

Il faut beaucoup de papier pour répondre à chacune de ces questions. Nous avons préparé un document de travail que nous pourrons vous présenter pour y répondre, et nous vous l'expliquerons ultérieurement, lorsque vous le souhaiterez.

La présidente: Si vous l'avez déjà, nous pourrions le faire circuler.

Mr. Read: Je vous remercie. Comme je vous l'ai déjà dit dans mon exposé préliminaire, là encore, il faut faire clairement la distinction entre la sûreté et la sécurité et ne pas oublier que la sécurité comporte deux aspects auxquels nous nous intéressons vivement. Le premier est la prévention et le second, l'intervention. Les mesures que nous avons prises le 11 septembre étaient entièrement axées sur l'intervention. Nous n'avons pas participé à la prévention.

J'aimerais maintenant céder la parole à mon collègue de Sécurité publique et Protection civile Canada, qui a un exposé à vous présenter.

[Français]

Mr. John Clark, directeur général adjoint, Division des politiques de police, Sécurité publique et protection civile Canada: J'aimerais remercier le comité de me permettre de discuter du régime de communication et de renseignement qui est proposé à l'article 4.82.

La première question est: pourquoi l'article 4.82 est-il nécessaire? La réponse est qu'il a été établi principalement pour permettre à des agents désignés de la GRC et du SCRS d'avoir accès à des renseignements sur des passagers d'avions qui se rendent au Canada ou qui en partent, et les passagers d'un vol intérieur. Il y a trois principaux motifs justifiant l'accès à de telles informations.

[*English*]

First, we have an air carrier protective program in Canada in which armed, plainclothes RCMP officers are placed on some high-risk flights. The RCMP requires access to passenger information to assist them in determining which flights need to be covered by these aircraft protective officers, and once a flight is selected, to assist in knowing who is on the aircraft to screen passengers' backgrounds for potential risks. Second, CSIS requires the information on passengers to assist in its investigation of threats to the security of Canada.

Third, the proposed access to passenger information will allow the RCMP and CSIS to prevent terrorism and to intercept dangerous persons boarding a plane.

[*Translation*]

How will it work? A small number of officials, designated by the RCMP Commissioner or Director of CSIS, would be able to access passenger information for specific purposes related to their agencies' mandates.

[*English*]

The RCMP or CSIS could access passenger information for transportation security purposes, and CSIS could access the information to investigate terrorist threats.

The RCMP would compare passenger information against restricted information contained in a subset of its databases to look for matches against two things: persons who have ties to a known terrorist group; and persons who may pose a risk to transportation security, for example, those with a history of violence.

In the course of analyzing passenger information for potential threats to transportation security, the designated RCMP officer may find a warrant for arrest of an individual for a serious crime listed in the proposed regulations. In such a case, proposed section 4.82 would allow the designated officer to share that information with a peace officer so that appropriate action could be taken.

In order to pursue its counterterrorism work and to contribute to transportation safety, CSIS needs to compare passenger information with restricted information about known or suspected terrorists, or those who may pose a threat to transportation security.

When the government developed this scheme, it gave serious thought to intrusiveness and to finding and striking the right balance between individual privacy rights and overall public safety. To respect privacy, information on travellers who pose no risk to transportation or national security would have to be destroyed, under this approach, within seven days. Designated officers from the RCMP or CSIS would be able to disclose

[*Traduction*]

Premièrement, il existe au Canada un programme de protection des transporteurs aériens, qui prévoit la présence d'agents de la GRC armés et habillés en civil à bord des vols à haut risque. La GRC doit pouvoir prendre connaissance des renseignements sur les passagers pour être à même de déterminer à quels vols elle affectera des agents de protection des aéronefs, puis une fois les vols à haut risque repérés, pour examiner les antécédents des passagers de ces vols afin de déterminer s'ils pourraient être dangereux. Deuxièmement, le SCRS a besoin de renseignements sur les passagers susceptibles de l'aider dans ses enquêtes sur les menaces pour la sécurité du Canada.

Troisièmement, l'accès aux renseignements sur les passagers aidera la GRC et le SCRS à prévenir le terrorisme et à empêcher des personnes dangereuses de prendre place à bord des avions.

[*Français*]

Comment fonctionnera le régime? Un petit nombre d'agents désignés par le commissaire de la GRC ou le directeur du SCRS pourraient prendre connaissance de renseignements sur les passagers à des fins précises, ayant trait aux mandats de leurs organismes respectifs.

[*Traduction*]

La GRC ou le SCRS pourrait consulter les renseignements sur les passagers afin d'assurer la sécurité du transport, et le SCRS pourrait avoir accès à l'information pour enquêter sur des menaces terroristes.

La GRC comparerait les renseignements sur les passagers avec les informations à diffusion restreinte contenues dans un sous-ensemble de ses bases de données afin de déterminer s'il y a des correspondances entre les passagers et des personnes ayant des liens avec un groupe terroriste connu ou des personnes susceptibles de présenter un risque à la sécurité des transports, par exemple celles ayant des antécédents de violence.

Si, en analysant l'information sur les passagers pour voir si la sécurité des transports est menacée, un agent désigné de la GRC découvrait que l'un d'eux est visé par un mandat d'arrestation parce qu'il a commis un crime grave mentionné dans le projet de règlement, alors l'article 4.82 permettrait à l'agent de communiquer ce renseignement à un agent de la paix afin que les mesures nécessaires soient prises.

Pour qu'il puisse poursuivre sa lutte contre le terrorisme et contribuer à assurer la sécurité des transports, le SCRS doit pouvoir comparer les renseignements sur les passagers avec les informations à diffusion restreinte sur les terroristes connus ou présumés, qui pourraient constituer une menace au chapitre de la sécurité des transports.

Lorsque le gouvernement a élaboré ce régime, il était pleinement conscient de l'aspect intrusion et il a cherché le juste équilibre entre le droit des individus à leur vie privée et la nécessité de protéger l'ensemble de la population. Afin de respecter la vie privée, les renseignements sur les passagers ne constituant pas une menace à la sécurité nationale ou à la sécurité des transports seront détruits en moins de sept jours en vertu de la

passenger information to a third party under very limited circumstances. One example is disclosure to an aircraft protective officer — again, an armed, plainclothes RCMP officer on a flight — if the designated officer had reason to believe the information to be shared would assist the aircraft protective officer with his duties in protecting the flight.

Any time information is retained or disclosed, written records must be maintained by the RCMP and CSIS designated officers. Those records of retentions and disclosures would be made available for review by Canada's Privacy Commissioner. The RCMP would also be required to conduct an annual review of information retained by its designated officers under this regime. If retention were no longer required for purposes of transportation security or national security, the information would have to be destroyed.

[*Translation*]

The data-sharing regime is intended to provide the agencies with access to air passenger information that is required to protect the safety of Canadians in an evolving security environment.

[*English*]

Ms. Debra Normoyle, Head, Immigration Enforcement, Canada Border Services Agency: Honourable senators, the Canada Border Services Agency is pleased to appear before your committee to provide support for this very important proposed legislation.

The Canada Border Services Agency was created on December 12, 2003 and is part of the new portfolio of Public Safety and Emergency Preparedness, which includes national security and border services, as well as emergency preparedness, crisis management, corrections, policing oversight and crime prevention.

The Canada Border Services Agency reports to the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness. The Canada Border Services Agency brings together all major players involved in facilitating and managing the movement of goods and people into Canada. It integrates several key functions previously spread among three organizations: the intelligence, interdiction and enforcement programs from Citizenship and Immigration Canada; the customs program from the Canada Customs and Revenue Agency; and the import inspection at ports of entry program from the Canadian Food Inspection Agency. The Governor in Council transferred the control and supervision of the intelligence interdiction and enforcement programs from Citizenship and Immigration Canada to the Canada Border Services Agency. Similarly, the control and supervision of the Canada Border Services Agency were transferred to the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness Canada.

réglementation. Des agents désignés de la GRC ou du SCRS pourront divulguer des renseignements sur les passagers à une tierce partie seulement dans des circonstances très spéciales, comme à un agent de protection des aéronefs, c'est-à-dire à un agent de la GRC armé et habillé en civil en service sur un vol, si l'agent désigné a des raisons de croire que ces renseignements peuvent aider l'agent de protection des aéronefs dans ses fonctions.

Dès que les agents désignés de la GRC ou du SCRS conservent ou divulguent des renseignements, ils doivent produire des rapports écrits. Les rapports sur la conservation et la divulgation de renseignements seront remis à la commissaire à la protection de la vie privée pour examen. La GRC devra également procéder à un examen annuel des renseignements conservés par les agents désignés dans le cadre de ce régime. S'il n'est plus nécessaire de les conserver aux fins de la sécurité des transports et de la sécurité nationale, les renseignements seront détruits.

[*Français*]

Le régime de communication de renseignements est destiné à fournir aux organismes l'accès à tous les renseignements requis sur les passagers afin d'assurer la protection des Canadiens et des Canadiennes et ce, dans un contexte de sécurité en évolution.

[*Traduction*]

Mme Debra Normoyle, chef, Exécution de la Loi — Immigration, Agence des services frontaliers du Canada: Honorables sénateurs, l'Agence des services frontaliers du Canada est heureuse de comparaître devant votre comité pour l'aider dans l'examen de ce projet de loi très important.

L'Agence des services frontaliers du Canada a été créée le 12 décembre 2003 et fait partie du nouveau portefeuille de la Sécurité publique et de la Protection civile. Ce portefeuille réunit les fonctions liées à la protection civile, à la gestion des situations d'urgence, à la sécurité nationale, aux services correctionnels, au maintien de l'ordre, à la surveillance, à la prévention du crime et aux services frontaliers.

L'Agence des services frontaliers du Canada relève de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile. Elle réunit tous les principaux intervenants chargés de faciliter et de gérer la circulation des marchandises et des voyageurs qui entrent au Canada. Elle englobe plusieurs activités clés qui, auparavant, étaient réparties entre les trois organismes suivants: le programme du renseignement, des interceptions et de l'exécution de Citoyenneté et Immigration Canada, le programme des douanes de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, ainsi que le programme d'inspection des importations dans les bureaux d'entrée de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. La gouverneure en conseil a transféré les tâches de contrôle et de supervision du programme du renseignement, des interceptions et de l'exécution de Citoyenneté et Immigration Canada à l'Agence des services frontaliers du Canada. De même, les tâches de contrôle et de supervision de l'Agence des services frontaliers du Canada ont été confiées à la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada.

Border security concerns are a primary focus of the Canada Border Services Agency, whereas immigration policy and immigration application processing remain the jurisdiction of Citizenship and Immigration Canada.

We wish to briefly highlight those aspects of the bill that pertain to programs undertaken by the Canada Border Services Agency and, in particular, the border protection aspects relevant to the agency. The tragic events of September 11, 2001, have made us all more keenly aware of the need for effective measures to help protect the safety and security of Canadians. At the same time, Canadians need to be assured that concerns for a balance between privacy rights and vigilance are being addressed. The Canada Border Services Agency recognizes, and is committed to achieving, these objectives.

One of the most effective ways to secure our borders is to identify and intercept persons posing security risks as early as possible and as far away from Canada as possible. To do this and to sustain our border security initiatives, the Canada Border Services Agency needs the capacity to exchange information with key partners. The Canada Border Services Agency is a key partner with our domestic agencies and internationally with the U.S. and other allies in the fight against terrorism.

Under the Smart Border Declaration Action Plan signed by then foreign affairs minister John Manley and U.S. Secretary of Homeland Security Tom Ridge on December 12, 2001, the Canadian government made a commitment to share information with the U.S. to stop security threats from entering or remaining in our respective countries. The ability to share this information will allow us to sustain our border security initiatives, which, in turn, will allow us to sustain Canada's economic security.

Protecting the physical safety and security of Canadians, the economy of Canada and the privacy rights of Canadians are priorities for the Government of Canada. We are moving forward in a deliberate and thoughtful fashion, recognizing the need to achieve all three objectives. We want to ensure that we continue to have all necessary tools to address future security threats while at the same time respecting privacy rights.

Clause 72 of Bill C-7 creates a proposed section 150.1 in the Immigration and Refugee Protection Act that authorizes the making of regulations with regard to the collection, retention, disposal and disclosure of information for purposes of the act while ensuring that the process remains transparent and open to the appropriate levels of scrutiny. It also addresses the disclosure of information for the purposes of national security, the defence

La sécurité de la frontière est l'objectif numéro un de l'Agence des services frontaliers du Canada, alors que la politique d'immigration et le traitement des demandes d'immigration demeurent de la compétence de Citoyenneté et Immigration Canada.

Nous voulons souligner brièvement les aspects du projet de loi se rapportant aux programmes entrepris par l'Agence des services frontaliers du Canada et, en particulier, les aspects de la protection des frontières entrant dans la compétence de l'Agence. Nous sommes beaucoup plus conscients, depuis les événements tragiques du 11 septembre 2001, de la nécessité de mesures efficaces visant à assurer la sécurité des Canadiens. En même temps, les Canadiens doivent être assurés que l'on cherche le juste équilibre entre les droits de la protection des renseignements personnels et la vigilance. L'Agence des services frontaliers du Canada reconnaît ces objectifs et s'engage à les réaliser.

L'un des plus efficace moyens pour protéger nos frontières est d'identifier et d'intercepter, aussitôt que possible et le plus loin possible du Canada, les personnes qui représentent un risque pour la sécurité. À cette fin et pour poursuivre nos initiatives touchant la sécurité des frontières, l'Agence des services frontaliers du Canada doit être en mesure d'échanger des renseignements avec des partenaires importants. L'Agence des services frontaliers du Canada est un partenaire important de nos organismes nationaux et, à l'étranger, des États-Unis et d'autres alliés dans la lutte contre le terrorisme.

Dans le cadre du Plan d'action pour une frontière intelligente signé le 12 décembre 2001 par John Manley, ministre des Affaires étrangères à cette époque, et Tom Ridge, secrétaire américain de la sécurité intérieure, le gouvernement canadien s'est engagé à échanger des renseignements avec les États-Unis afin d'empêcher ceux qui représentent des menaces à la sécurité d'entrer ou de rester dans nos pays respectifs. La capacité d'échange de ces renseignements nous permettra de poursuivre nos initiatives touchant la sécurité des frontières qui permettront, à leur tour, de maintenir la sécurité économique du Canada.

La protection de la sécurité physique des Canadiens, l'économie canadienne et les droits de la protection des renseignements personnels sont des priorités pour le gouvernement du Canada. Nous avançons délibérément et judicieusement en tenant compte de la nécessité d'atteindre les trois objectifs. Nous voulons nous assurer de continuer à disposer de tous les outils nécessaires pour faire face aux futures menaces à la sécurité tout en respectant les droits de la protection des renseignements personnels.

La division 72 du projet de loi C-7 crée un article 150.1 qui est proposé dans la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et qui donne le pouvoir de prise de règlements en matière de collecte, de conservation, de disposition et de divulgation des renseignements aux fins de la loi tout en assurant, aux organismes d'examen appropriés, la transparence du processus. L'article prévoit aussi la divulgation de renseignements à des fins de

of Canada and the conduct of international affairs. This is consistent with other provisions in Bill C-7.

Bill C-7 provides for the creation of conditions to govern and/or restrict the purposes for which the Canada Border Services Agency may collect, retain, dispose of and disclose information. This is an important provision of the bill that will help to ensure that the privacy rights are protected, without restricting the government's legal authority to act to address security threats.

Any proposed regulations related to the sharing of information will go before the responsible committees of both the House of Commons and the Senate. The committees may opt to hold public hearings that would allow input from the public and other interested groups on these regulations. Such scrutiny will serve to increase transparency and overall accountability.

Bill C-7 is one of many initiatives the government has undertaken to better protect Canadians since the events of September 11, 2001. Canada and Canadians will benefit from information-sharing, as we will also have access to information that other countries have. This will increase our capacity to screen out terrorists, war criminals, human smugglers, traffickers and other serious criminals. It will also give us the tools we need to keep Canada safe while safeguarding individual rights to privacy.

Senator Corbin: May we have copies of the statements just made? It is pretty hard to follow everything.

The Chairman: I was making inquiries about that. It is my understanding that we do not yet have fully translated versions of all your documents. We would be grateful to have anything you have.

[Translation]

Senator Corbin: I am bilingual, but I would like a copy of the text.

The Chairman: You are more than just bilingual, Senator Corbin. I would say that you are perfectly bilingual.

[English]

Mr. Read: We will provide you with what we have now and will provide bilingual copies later today.

The Chairman: Please furnish us with what you have today and then send the translated copies later.

Mr. Read: We apologize. We were told it was not necessary. Perhaps someone did not tell us the exact state of events.

sécurité nationale, de défense du Canada et de conduite des affaires internationales. Tout cela est en conformité avec des autres dispositions du projet de loi C-7.

Le projet de loi C-7 prévoit la création des conditions visant à régir ou à restreindre les raisons pour lesquelles l'Agence des services frontaliers du Canada peut collecter, conserver, divulguer et se défaire des renseignements. C'est une importante disposition du projet de loi qui aidera à garantir que les droits de la protection des renseignements personnels sont protégés sans restreindre l'autorité juridique dont dispose le gouvernement pour réagir aux menaces à la sécurité.

Tout règlement proposé, concernant l'échange de renseignements, sera présenté aux comités responsables de la Chambre des communes et du Sénat. Les comités peuvent décider de tenir des audiences publiques qui permettraient la participation du public et d'autres groupes intéressés à ces règlements. Un tel examen permettra d'accroître la transparence et la reddition des comptes.

Le projet de loi C-7 est l'une des nombreuses initiatives entreprises par le gouvernement pour mieux protéger les Canadiens depuis les événements du 11 septembre 2001. Le Canada et les Canadiens profiteront de l'échange de renseignements, car nous aurons aussi accès aux renseignements dont disposent d'autres pays. Le projet de loi augmentera notre capacité de dépistage des terroristes, des criminels de guerre, des responsables de passages de clandestins, des traîquants et des autres criminels dangereux. Il nous donnera aussi les outils nécessaires pour maintenir la sécurité du Canada tout en préservant les droits de la protection des renseignements personnels.

Le sénateur Corbin: Pouvons-nous avoir des exemplaires des déclarations qui viennent d'être faites? Il est très difficile de suivre le tout.

La présidente: J'étais en train de m'informer à ce sujet. Je crois comprendre que nous n'avons pas encore des versions entièrement traduites de tous vos documents. Nous vous saurions gré de recevoir ce que vous avez.

[Français]

Le sénateur Corbin: Je suis bilingue, mais j'aimerais avoir un texte.

La présidente: Vous êtes plus que bilingue sénateur Corbin, vous êtes parfaitement bilingue.

[Traduction]

Mr. Read: Nous vous fournirons ce que nous avons maintenant et des copies bilingues plus tard dans la journée.

La présidente: Veuillez nous donner ce que vous avez aujourd'hui, puis envoyez les copies traduites plus tard.

Mr. Read: Nous vous prions de nous excuser. On nous avait dit que cela n'était pas nécessaire. Peut-être avons-nous été mal informés?

The Chairman: Committees vary and committee members vary. This committee really likes paper.

Mr. Read: We will provide them for you in both languages today.

The Chairman: I see documents appearing as we speak.

Senator Andreychuk: The last exchange points out how difficult and complex this bill is. It takes into account so many objectives. That is one of my concerns.

Mr. Read, you pointed out that you are trying to address safety and security. Security is very different from safety issues. We should approach them differently. In this act, we are trying to cover everything, from a SARS situation, a plane exploding, a nuclear power plant being attacked or water being contaminated to a certain group of people being targeted. The last statement said we are even going after war criminals under this proposed legislation, not just terrorists and nefarious activity.

My difficulty is that it was hard to understand in this bill what you are doing with each provision. They seem to have been made to cover everything, so that it is difficult for Canadians to understand what their rights will be after this bill is finished. You say you want to cover all these things, but this bill was in this form right after September 11. It was one of the three initiatives from the government.

Would you not agree that, originally, it was intended only for the security issues and now has been expanded to cover just about anything that could happen?

Mr. Read: You were correct in observing that I did talk of safety, and the point I was trying to make was Transport is very sophisticated in dealing with safety, if I can say that about us. We have been working on safety for a long time. Because safety is so predictable, we can put in place requirements such that railway tank cars will last certain periods. We know exactly how to deal with them, how to deal with couplers, keeping aircraft in the skies and the rest.

Terrorism is a new threat that faces us, and we cannot predict how people will respond under it, how the terrorists will react or how we will be subject to potential problems.

After September 11, the biggest lesson that we learned in Transport Canada — and I speak from experience, as I was the person sitting in the chair controlling the events on that day, when we discovered that we had one aircraft entering our airspace every 90 seconds — was that we had to make decisions immediately. Fortunately, our Minister of Transport had the ability at that time to control airspace, so we had the tool needed to respond immediately. Within 60 minutes of the second plane flying into the tower, we had turned aircraft back to Europe; we had designated landing spots in Atlantic Canada; we had diverted all

La présidente: Les comités varient et les membres des comités varient. Ce comité aime vraiment le papier.

M. Read: Nous vous les donnerons aujourd'hui dans les deux langues.

La présidente: Je vois des documents au moment où l'on parle.

Le sénateur Andreychuk: Le dernier échange montre à quel point ce projet de loi est difficile et complexe. Il prend en compte tellement d'objectifs. C'est ce qui me préoccupe.

Monsieur Read, vous avez dit que vous essayez de parler de la sûreté et de la sécurité. Les questions de sécurité sont très différentes des questions de sûreté. Nous les aborderons différemment. Dans cette loi, nous essayons de tout considérer, de la situation du SRAS, d'un avion qui explose, d'une attaque contre une centrale nucléaire, de la contamination de l'eau jusqu'à un certain groupe de gens qui est ciblé. La dernière déclaration indique même que nous allons pourchasser des criminels de guerre en vertu de cette mesure législative proposée, pas seulement des terroristes et des infâmes activités.

Ce que je reproche à ce projet de loi, c'est la difficulté à comprendre ce que vous faites avec chaque disposition. On dirait qu'elles ont été faites pour tenir compte de tout. Les Canadiens vont avoir du mal à comprendre ce que seront leurs droits quand ce projet de loi sera terminé. Vous avez dit que vous voulez traiter de toutes ces choses, mais ce projet de loi était sous cette forme juste après le 11 septembre. C'était l'une des trois initiatives émanant du gouvernement.

Ne conviendrez-vous pas, qu'il ne visait au départ que les questions liées à la sécurité et qu'il est maintenant élargi pour traiter de presque tout ce qui pourrait se passer?

M. Read: Vous avez raison de faire remarquer que j'ai parlé de la sûreté et ce que j'essayais de dire était que Transports traite des questions de sûreté d'une manière très élaborée, si je peux me permettre de nous décrire ainsi. Il y a longtemps que nous nous occupons de la sûreté. Vu que la sûreté est tellement prévisible, nous pouvons établir des exigences afin que les wagons-citernes puissent durer longtemps. Nous savons exactement ce qu'il faut faire avec les wagons-citernes, avec les accouplements, comment maintenir la navigabilité des avions et le reste.

Le terrorisme est une nouvelle menace, nous ne pouvons pas prédire la réaction des gens qui y seront confrontés, celle des terroristes ou comment nous nous exposerons à des risques potentiels.

Après le 11 septembre, la plus grande leçon apprise à Transport Canada — je parle en connaissance de cause, car j'étais au poste de contrôle ce jour-là, quand nous avons découvert qu'un avion pénétrait notre espace aérien toutes les 90 secondes — était qu'il fallait que nous prenions des décisions sur-le-champ. Heureusement, notre ministre des Transports avait la capacité à ce moment de contrôler l'espace aérien, donc nous avions l'outil nécessaire pour réagir sur-le-champ. Moins de 60 minutes après que le deuxième avion ait percuté la tour, nous avions refoulé des avions vers l'Europe;

the air traffic; and we had notified Customs, Immigration and the RCMP. We had all departments mobilized. We had the tool that we needed at the time.

We then sat down afterwards, and everyone said, "You know, for example, under the Quarantine Act, if we had a release of smallpox in Europe, we might want to react instantly to add smallpox to the list under the schedule, and we would not have time to spend 24 or 48 hours or whatever length of time going through the regulatory process." That was the birth of this interim orders concept, which is not unique and not new, because it already exists in two acts of Parliament: the Aeronautics Act and the Canadian Environmental Protection Act. We wanted that in place so that we could respond to terrorism. We cannot predict, and we are not ready to predict to you, that there will be an attack on a subway system in Canada and therefore we will do the following; or there will be an attack on trains, so we will do the following; or there will be an attack on aircraft of the following sort, a chemical attack or a man-held rocket attack. All of those things are unknown to us, and the point is you cannot put yourself into a defensive posture ahead of time, as I indicated, for example, with the Gentilly nuclear reactor. If we have a serious threat of attack by sea and we close an area of two miles, it closes the Seaway. You do not want to do that. If we had a threat that someone was to set up a bomb in Bayshore Shopping Centre and we want to put guards at the doors, we do not want to do that today. We want to do that when the threat exists.

We are sitting here with the difficulty of wanting to prevent things, and Bill C-36 focused more on trying to prevent events, interdicting terrorists. This bill focuses, in general, more on response. If something has happened, we also should be prepared to respond.

Senator Andreychuk: That is precisely what I am saying. We overreacted or reacted appropriately — I am not making that judgment — on September 11. We responded with Bill C-36. This bill seems to say the next attack could be on a subway, as in Spain. The next attack could be anything that anyone's mind may conjure. Therefore, you want to be in a position of readiness to respond instantly, should someone reasonably believe that there is an imminent issue. It is that broad. That person is a minister.

We will not know exactly all of the information upon which a minister makes that interim order and that decision. My concern is why there are not some further mechanisms in the orders to make them more succinct. You cannot cover everything in the world, but you cannot give a minister carte blanche to do anything to us at any time because it might be in the best interests of our safety and security. That is absolute power that does not occur in democracies. It occurs in dictatorial regimes, being that

nous avions désigné des endroits d'atterrissement dans le Canada Atlantique; nous avions dérouté tout le trafic aérien et nous avions avisé Douanes, Immigration et la GRC. Nous avions mobilisé tous nos services. Nous avions l'outil dont on avait besoin à ce moment.

Lorsque, plus tard, nous nous sommes réunis, et que tout le monde disait, «vous savez, par exemple, en vertu de la Loi sur la quarantaine, si la variole s'était déclarée en Europe, nous aurions pu vouloir réagir immédiatement pour ajouter la variole à la liste de l'annexe et nous n'aurions pas eu le temps de perdre 24 ou 48 heures ou le temps qu'il aurait fallu pour consulter le processus de réglementation». C'est ainsi qu'est né le concept des arrêtés d'urgence, qui n'est pas unique et qui n'est pas nouveau, car il existe déjà dans deux lois du Parlement: la Loi sur l'aéronautique et la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Nous voulions que cela soit mis en place pour réagir au terrorisme. Nous ne pouvons pas prédire, et nous ne sommes pas prêts à vous prédire, qu'il y aura une attaque dans le réseau de métro au Canada et que, par conséquent, nous réagirons de telle façon; ou qu'il y aura une attaque dans les trains, et donc, voici ce que nous ferons; ou qu'un avion sera l'objet d'une attaque chimique ou de roquette lancée par un seul homme. Tous ces cas de figure sont des inconnues pour nous, ce que je veux dire, c'est que l'on ne peut pas adopter une attitude défensive à l'avance, comme je l'ai indiqué, par exemple, avec le réacteur nucléaire de Gentilly. S'il y a une menace d'attaque sérieuse par la mer et que nous fermons une zone de deux milles, cela ferme la voie maritime. Ce que l'on ne voudrait pas. Si l'on apprend que quelqu'un veut mettre une bombe dans le centre commercial Bayshore et que nous voulons placer des gardiens aux portes, c'est quelque chose que nous ne voulons pas faire aujourd'hui. Nous voulons prendre ce genre de mesures quand la menace existe.

Nous siégeons ici confrontés à la difficulté d'empêcher des incidents et le projet de loi C-36 était davantage axé sur la prévention des incidents et des terroristes. De manière générale, ce projet de loi est davantage axé sur la réaction. En cas d'attentats, nous devons aussi être prêts à réagir.

Le sénateur Andreychuk: C'est exactement ce que je dis. Le 11 septembre, nous avons réagi de façon excessive ou appropriée, je ne porte pas de jugement. Nous avons répondu avec le projet de loi C-36. Ce projet de loi semble annoncer que la prochaine attaque pourrait se dérouler dans un métro, comme en Espagne. La prochaine attaque pourrait être tout ce que nous pouvons imaginer. Nous devons, donc, être prêts pour réagir immédiatement, au cas où quelqu'un croit raisonnablement à l'imminence d'un danger. C'est aussi large que cela. Cette personne est un ministre.

Nous ne connaîtrons pas exactement tous les renseignements sur lesquels un ministre s'appuie pour lancer un arrêté d'urgence et prendre cette décision. Je me demande pourquoi il n'y a pas d'autres rouages dans les arrêtés qui les rendraient plus succincts. Vous ne pouvez pas prendre en considération tout ce qu'il y a au monde, mais vous ne pouvez pas donner carte blanche à un ministre pour prendre, à tout moment, n'importe quelle mesure nous concernant pour la bonne raison que ce serait servir au

pervasive, as you put it, without some kind of parliamentary scrutiny or accountability or clauses that are more specifically stated. They are too vague, in other words.

Mr. Read: To be very specific on this point of what could be done under an interim order, an interim order is a regulation. You can only make an interim order if the act under which you are making it could make it as a regulation. There are things that are under the control of the Quarantine Act. You can only make a regulation — interim order — with respect to the regulatory power of the Quarantine Act. You could not, under the Quarantine Act, regulate subway systems. Therefore, you could not put an interim order in place under the Quarantine Act to regulate the subway systems. There is tight restriction on what can you do in each act. It is based on the regulatory authority of each act. Therefore, it cannot be broad.

The second point, which we can discuss later, perhaps, because it will take some work to go through the Emergencies Act to show you, is that we have as much or more parliamentary supervision of interim orders as we do under regulations made under the Emergencies Act.

Senator Andreychuk: I would like to leave my questions on that because, with respect, I disagree that a regulation and an interim order are the same. They may be alike in some ways. I would like to cover the specific orders.

With respect to administration, your scrutiny of airline passengers is pervasive and information can be passed on to other countries, and my point was that the next attack might not be on an airline. It could be a subway, a bus or a ship; therefore, this pervasiveness in the air traffic system with respect to how we retrieve information worries me. The classic case, we said over and over again, is Arar.

If we are talking about safety and security for Canadians, why have we put into the Immigration and Refugee Protection Act Part 11, which was in, then out and has been in a couple of times, that the disclosure of information is for the purpose of national security — the defence of Canada — and now it says “or the conduct of international affairs”?

This bill contains measures that go way beyond security, defence and safety issues. We now have interesting ways to provide information to third parties. This goes beyond the contemplation of the main act.

mieux notre sécurité. C'est, en fait, la notion de pouvoir absolu qui n'existe pas en démocratie. Il existe dans les régimes dictatoriaux. Comme vous l'avez dit, il est tellement pénétrant sans une sorte d'examen ou de reddition des comptes parlementaires ou de divisions énoncées plus clairement. Autrement dit, elles sont trop vagues.

M. Read: Pour être très précis sur ce qui pourrait être fait en vertu d'un arrêté d'urgence; un arrêté d'urgence est un règlement. Un arrêté d'urgence peut être pris seulement si la loi habilitante comprend le pouvoir de prendre un tel arrêté à titre de règlement. Certains cas tombent sous le coup de la Loi sur la quarantaine. Un règlement — arrêté d'urgence — peut être pris seulement par rapport au pouvoir de réglementation de la Loi sur la quarantaine. Vous ne pourrez pas, en vertu de la Loi sur la quarantaine, réglementer les réseaux de métro. Donc, vous ne pourrez pas prendre un arrêté d'urgence en vertu de la Loi sur la quarantaine pour réglementer les réseaux de métro. Ce que vous pouvez faire avec les lois est strictement limité par le pouvoir de prise de règlements de chaque loi. Donc, il ne peut pas être élargi.

Le deuxième point, dont nous pourrons peut-être débattre plus tard, car il faudra un peu de travail pour passer en revue la Loi sur les mesures d'urgence afin de vous montrer, est que nous avons autant ou plus de surveillance parlementaire des arrêtés d'urgence par rapport aux règlements pris en vertu de la Loi sur les mesures d'urgence.

Le sénateur Andreychuck: Je n'en dirai pas plus sur le sujet, car, avec tout le respect que je vous dois, je ne suis pas d'avis qu'un règlement et un arrêté d'urgence sont la même chose. Ils peuvent se ressembler quelque part. Je voudrais parler des arrêtés spécifiques.

En ce qui concerne l'administration, votre connaissance des renseignements sur les passagers d'avions est importante et les renseignements peuvent être transmis à d'autres pays, ce que je veux dire est que la prochaine attaque pourrait ne pas être à bord d'un avion. Elle pourrait être dans le métro, dans un bus ou sur un bateau; donc, cette omniprésence dans le système de trafic aérien concernant la façon dont nous prenons connaissance des renseignements me préoccupe. Nous l'avons dit et répété, le cas classique est Arar.

Si nous parlons de la sûreté et de la sécurité des Canadiens, pourquoi avons-nous inclus dans la partie 11 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, qui était incluse, puis retirée et incluse quelques fois, que la divulgation des renseignements est aux fins de la sécurité nationale — la défense du Canada — et que maintenant elle énonce «ou la conduite des affaires internationales»?

Ce projet de loi contient des mesures qui vont bien au-delà des questions de sécurité, de défense et de sûreté. Nous disposons maintenant de moyens intéressants pour fournir des renseignements à des tierces parties. Cela dépasse de loin le cadre de la loi principale.

Mr. Read: I would quickly make the point again that, for security, one must look at all objects that a passenger carries on board an aircraft. Similarly, one must look at all the people who board an aircraft. How we do that is up for discussion, but the necessity of doing that is critical.

Because Canada is facing international terrorism — this is not a problem local to Canada — Canada must participate with other countries in sharing information on international terrorism. That is the essential gem at the centre of this.

Senator Phalen: Transport Canada stated before the House of Commons committee that this bill also clarifies the provisions that cover requests for information made to air carriers from other countries. Is it correct to say that other countries may request airline passenger information if the flight is destined for that country? If so, do they receive passenger information directly from the air carrier or from Transport Canada, CSIS or the RCMP? I am confused about just who can give that information.

Mr. Read: We do not have that information. The airline provides the information directly to the other country. Bill C-44 amended the Aeronautics Act to permit an airline landing in a country that requires this data to provide that information before the aircraft departs Canada. The information is restricted to 34 data elements. Those are the same data elements that you will find at the back of this bill. Currently, only one country has asked for that data, so the regulations show only one country and that is the United States. The only country to which airlines can provide data is the United States and they are limited to those 34 data elements.

Senator Phalen: Are there any safeguards on the use, disclosure and retention of information when it is disclosed to other countries?

Mr. Read: The situation in the United States is that this information must be presented when the aircraft arrives there. That is their law concerning their sovereign territory. They decided that people who want to enter their country must provide certain information.

We have permitted the information to be provided before arrival in the United States, obviating the need for the aircraft to sit on the runway for a half-hour while the data is processed. We have no control over what the Americans do with it. It is a condition of entry for people wishing to go to that country.

Senator Phalen: Under what conditions would they be allowed to release that information?

Mr. Read: Do you refer to the United States?

Senator Phalen: Yes. What must happen to allow someone to release information on that person? What must he have done? How serious is it?

M. Read: Je voudrais rapidement redire que, pour la sécurité, il faut contrôler tous les objets transportés par un passager à bord d'un avion. De même, il faut contrôler toutes les personnes qui montent à bord d'un avion. Si la façon dont on fera ces contrôles est à débattre, il est absolument nécessaire de les faire.

Étant donné que le Canada fait face au terrorisme international — il ne s'agit pas d'un problème local au Canada — notre pays doit collaborer avec d'autres pays pour échanger des renseignements sur le terrorisme international. C'est quelque chose de tout à fait essentiel.

Le sénateur Phalen: Transports Canada a déclaré devant le comité de la Chambre des communes que ce projet de loi éclaircirait aussi les dispositions concernant les demandes de renseignements faites par les transporteurs aériens des autres pays. Est-il juste de dire que d'autres pays peuvent demander des renseignements sur les passagers d'avions à destination de ces pays? Dans ce cas, reçoivent-ils les renseignements sur les passagers directement du transporteur aérien, de Transports Canada, du SCRS ou de la GRC? Je n'arrive pas à comprendre qui peut donner ces renseignements.

M. Read: Nous n'avons pas ces renseignements. La compagnie aérienne fournit les renseignements directement à l'autre pays. Le projet de loi C-44 a modifié la Loi sur l'aéronautique afin de permettre à une compagnie aérienne desservant un pays qui exige ces données de fournir ces renseignements avant que l'avion décolle du Canada. Les renseignements sont limités à 34 éléments de donnée. Les mêmes éléments de donnée que vous trouverez à la fin du projet de loi. À ce jour, un seul pays a demandé ces données, ainsi les règlements montrent seulement un pays: les États-Unis. Les États-Unis sont le seul pays auquel les compagnies aériennes peuvent fournir des données qui se limitent à ces 34 éléments.

Le sénateur Phalen: Y a-t-il des garanties sur l'utilisation, la divulgation et la conservation des renseignements une fois transmis à d'autres pays?

M. Read: Pour ce qui est des États-Unis, ces renseignements doivent être présentés lorsque l'avion atterrit sur le territoire américain. C'est la loi en vigueur dans leur territoire national. Ils ont décidé que les gens qui veulent entrer dans leur pays doivent donner certains renseignements.

Nous avons autorisé que ces renseignements soient fournis avant l'arrivée aux États-Unis afin d'éviter que l'avion ne stationne sur la piste pendant une demi-heure dans l'attente du traitement des données. Nous n'avons aucun contrôle sur ce que les Américains feront de ces renseignements. C'est une condition d'entrée pour les gens qui souhaitent aller dans ce pays.

Le sénateur Phalen: Dans quelles conditions seraient-ils autorisés à divulguer ces renseignements?

M. Read: Parlez-vous des États-Unis?

Le sénateur Phalen: Oui. Que doit-il se passer pour que quelqu'un soit autorisé à divulguer les renseignements sur cette personne? Que doit-elle avoir fait? Quelle en est la gravité?

Mr. Read: The objective is the same as in Canada. They wish to know, for example, in an extreme case, if there is an international terrorist on board a flight. They wish to know that before the plane arrives in the United States.

As Ms. Normoyle pointed out, we want to know who is coming into Canada while the aircraft is still as far away as possible.

Senator Phalen: How serious would the offence be? Are you saying the person would have to be a known terrorist before you would release information?

Mr. Read: We do not have the information, senator. The airline has the information. The United States requires information on all persons entering their country. The persons must present that information upon arrival or they may not enter the country. That is a condition of entry. We have here a facilitation matter. You either provide the information before you leave Canada or when you arrive in the United States. If you provide it when you arrive in the United States, you must wait until it is processed.

Bill C-44 said the information could be provided before you leave Canada. It is like the pre-clearance that we have in Canada. We do the screening of persons and baggage in Canada. When you arrive in the U.S., you get off the plane and go about your business. This is the same idea. These data, which could be provided in the United States, is provided instead by the airline from Canada and processed by the U.S., as they would have processed it in any case, in the end.

The Chairman: The question is beyond the purview of this bill but it does help our general understanding of the situation. Without this information, the Americans will not let the plane into their country. Once they have this information — quite a lot of information — are there any safeguards on their use of that information?

Senator Andreychuk: What do they do with it?

The Chairman: Do they match it up with FBI information? How does it work? Do we know?

Mr. Read: The question involves the concept that we can control what happens in other countries. To enter Russia, one would have to provide certain data. That might be unpleasant, but nevertheless, control of what Russia did with the data they collect is beyond us. To suggest we could control what the U.S. does with the data is not right.

What they intend to do with the data — as you see publicly — is create a final centralized system called CAPPS 2. That stands for computer-assisted passenger pre-screening. The objective is to place people in one of three categories. One of those categories would lead to refusal of permission to board the aircraft. The second category requires more complete screening. The third category is to be treated like everyone else, with normal screening and boarding of the aircraft.

M. Read: L'objectif est le même qu'au Canada. Ils veulent savoir, par exemple, dans un cas extrême, si un terroriste international est à bord d'un avion. Ils souhaitent le savoir avant que l'avion arrive aux États-Unis.

Comme Mme Normoyle l'a dit, nous voulons savoir qui arrive au Canada alors que l'avion est encore le plus loin possible.

Le sénateur Phalen: Quelle devrait être la gravité de l'infraction? Voulez-vous dire que la personne doit être un terroriste connu avant que vous ne dévoilez les renseignements?

M. Read: Nous n'avons pas les renseignements, sénateur. La compagnie aérienne a les renseignements. Les États-Unis demandent des renseignements sur toutes les personnes qui entrent dans leur pays. Les personnes doivent présenter ces renseignements à l'arrivée sinon elles peuvent ne pas être autorisées à entrer dans le pays. C'est une condition d'entrée. Nous parlons ici d'un moyen de faciliter les choses. Soit vous fournissez les renseignements avant de quitter le Canada soit vous les fournissez en arrivant aux États-Unis. Si vous les fournissez quand vous arrivez aux États-Unis, vous devez attendre qu'ils soient traités.

Le projet de loi C-44 prévoit que les renseignements peuvent être fournis avant que vous quittez le Canada. C'est comme le prédé douanement que nous avons au Canada. Nous procémons au filtrage des personnes et des bagages au Canada. Quand vous arrivez aux États-Unis, vous descendez de l'avion et vous pouvez vaquer à vos affaires. C'est le même principe. Ces données, qui pourraient être fournies aux États-Unis, sont fournies par la compagnie aérienne du Canada et traitées par les États-Unis, chose qu'ils auraient fait de toute façon.

La présidente: La question déborde le cadre de ce projet de loi, mais elle aide à la compréhension générale de la situation. Sans cette information, les Américains ne laisseront pas l'avion entrer dans leur pays. Une fois qu'ils ont cette information — ce qui veut dire pas mal d'information —, y a-t-il des balises qui encadrent l'utilisation qu'ils font de cette information?

Le sénateur Andreychuk: Que font-ils avec cette information?

La présidente: Est-ce qu'ils la comparent avec l'information du FBI? Comment cela fonctionne-t-il? Est-ce que nous le savons?

M. Read: La question fait intervenir la notion que nous contrôlons ce qui se passe dans d'autres pays. Pour entrer en Russie, il faut fournir certaines données. Cela peut être désagréable, mais néanmoins, ce que la Russie fait avec ces données échappe complètement à notre contrôle. Laisser entendre que nous pourrions contrôler ce que les États-Unis font avec les données n'est pas correct.

Ce qu'ils ont l'intention de faire avec les données — comme vous pouvez le voir publiquement —, c'est de créer un système centralisé définitif appelé CAPPS 2, pour «computer-assisted passenger pre-screening». L'objectif est de classer les gens dans trois catégories. Une de ces catégories mène au refus de l'autorisation de monter à bord de l'avion. La seconde catégorie exige que l'on établisse un profil plus complet. Et dans la troisième catégorie, le passager est traité comme n'importe qui d'autre, c'est-à-dire contrôle et embarquement normaux.

They will use algorithms, as they call them, to assess all the data. They would not give us the algorithms. We asked them how they deal with it and they said they do not even tell most departments in the U.S. government what they do. At the end of their analysis, passengers are coded red, orange or green. They do not do anything else with the data, other than come to one of those conclusions. They will not tell us about the rules or the algorithms whereby they draw their conclusions. We know roughly how it is done. We do not know how they do the scoring.

Senator LaPierre: What do we do with the information that we collect from the Americans who enter our country? They may be terrorists. Do we have the same rigid way of looking at the Americans? Terrorism was born in the United States. Consequently, we must protect ourselves from the terrorism that exists in the United States. Do you gather information from every American who comes into Canada? Do you put it into a machine? What do you do with it?

Mr. Read: That is a question for the immigration enforcement people. Yes, we check all people who come into Canada to see if there are international terrorists.

Senator LaPierre: Do you put that information into a computer? Do you target people? Do you do what the Americans do?

Mr. Read: We do not have a program such as the Americans are developing under CAPPS 2. I will ask Ms. Normoyle to elaborate.

Senator LaPierre: If I understood correctly, Ms. Normoyle wants us to do the same thing?

Ms. Normoyle: No, that is not correct. Are you referring to Part 11?

Senator LaPierre: I am referring to whatever you described to us, in which the privacy rights of the Canadian people are being abused by this intolerable act, madam.

The Chairman: Senator LaPierre?

Senator LaPierre: Have I gone overboard again?

The Chairman: I think we really must distinguish here between what Americans do in the United States, which is their sovereign right to do — they have the right to set up conditions for entry into their country — and what we do here.

Senator LaPierre: If the actions of the United States will hurt and humiliate our citizens, then we should do the same thing to them when they enter Canada. We do not because we are scared stiff.

The Chairman: We do. Do we not plan to collect data on incoming flights as well as outgoing flights?

Ils utilisent des algorithmes, comme ils les appellent, pour évaluer toutes ces données. Ils ne nous ont pas révélé les algorithmes. Nous leur avons demandé comment ils traitaient ces données et ils ont répondu qu'ils ne le disent même pas à la plupart des départements du gouvernement américain. À la fin de cet exercice, les passagers se voient attribuer une couleur, rouge, orange ou vert, qui est un code. Ils ne font rien d'autre avec les données, sauf pour en arriver à l'une ou l'autre de ces conclusions. Ils ne veulent pas nous dire quelles sont les règles ou les algorithmes qui leur permettent de tirer leurs conclusions. Nous avons une idée assez vague de la façon dont cela se fait. Nous ne savons pas comment ils établissent les scores.

Le sénateur LaPierre: Que faisons-nous avec l'information que nous obtenons concernant les Américains qui entrent dans notre pays? Ils pourraient être des terroristes. Est-ce que nous traitons les Américains d'une manière aussi rigide? Le terrorisme est né aux États-Unis. Par conséquent, nous devons nous protéger contre le terrorisme qui existe aux États-Unis. Est-ce que vous recueillez de l'information sur tous les Américains qui viennent au Canada? Est-ce que vous mettez cette information dans une machine? Que faites-vous de cette information?

Mr. Read: C'est une question qu'il faut adresser aux gens qui s'occupent de l'exécution de la Loi sur l'immigration. Oui, nous vérifions toutes les personnes qui viennent au Canada pour déterminer s'il n'y a pas parmi elles des terroristes internationaux.

Le sénateur LaPierre: Est-ce que ces données sont entrées dans un ordinateur? Est-ce que vous ciblez des gens? Faites-vous ce que les Américains font?

Mr. Read: Nous n'avons pas un programme comme celui que les Américains sont en train d'élaborer dans le cadre de CAPPS 2. Je vais demander à Mme Normoyle d'expliquer davantage.

Le sénateur LaPierre: Si j'ai bien compris, Mme Normoyle veut que nous fassions la même chose qu'eux?

Mme Normoyle: Non, ce n'est pas exact. Faites-vous allusion à la partie 11?

Le sénateur LaPierre: Je fais allusion à ce que vous venez de nous décrire, et où le droit à la vie privée du peuple canadien est bafoué par cette loi intolérable, madame.

La présidente: Sénateur LaPierre?

Le sénateur LaPierre: Ai-je dépassé les bornes encore une fois?

La présidente: Je pense que nous devons vraiment faire la distinction entre ce que les Américains font aux États-Unis, ce qu'ils ont le droit souverain de faire — ils ont le droit de fixer les conditions qui régissent l'entrée dans leur pays — et ce que nous faisons ici.

Le sénateur LaPierre: Si les gestes que les Américains posent blessent ou humilié nos citoyens, alors nous devrions leur faire la même chose lorsqu'ils entrent au Canada. Nous ne le faisons pas, parce que nous avons la trouille.

La présidente: Nous le faisons. N'avons-nous pas un plan visant à obtenir de l'information aussi bien sur les vols qui viennent au pays que ceux qui quittent le pays?

Mr. Read: We do. I would like to make the point that we were the first to refuse carte blanche to the Americans. We are allowing 34 data elements. The U.S. has been in negotiation with the European Community, which has gotten up in arms and has reduced what they will give to the 34 data elements. They did that after we did. We were in the forefront of resisting giving information to the United States. Those 34 data elements were in front of this committee two years ago and reviewed, and they were not things such as what is your religion and so forth. You can look at them; they are in the back of the book. Nothing in there fits into this category of profiling on religious grounds, et cetera. Those are 34 data elements on which we led in dealing with the United States. The European Community has now followed.

Senator Graham: I have to declare a geographic conflict here, Madam Chair, since Mr. Read comes from the same part of this beautiful country that I do — for Senator Phalen's information. He is a Caper, too. For those who do not know, that is someone who comes from Cape Breton, and we are very proud of the work that Mr. Read and his colleagues have done in the public service over the years.

My question relates to the fact that the Minister of Transport sponsored the bill in this session of Parliament. Considering that the key goals of the proposed legislation are to increase the government's capacity to protect citizens, to prevent terrorist acts and to respond swiftly should a threat arise, why did the Minister of Transport move to introduce the bill in the third session of the Thirty-seventh Parliament and not the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness? Maybe it is just because the office of the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness held by the Deputy Prime Minister did not exist in previous incarnations of this bill in other sessions of Parliament. Is that the case? Why should it be the Minister of Transport and not the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness, who seems to have a broader oversight in matters relating to this bill?

Mr. Read: That is a good suggestion. On the other hand, only a few small portions of the bill are to be directly administered by the public safety and emergency preparedness department. However, I do not know the true answer, but I suspect it was, as you suggested, a case of inertia. The Minister of Transport has sponsored this bill from the time it was Bill C-42. I suspect there was no grand thought other than the fact it has always been this way.

Senator Graham: How much consultation with carriers such as Air Canada and other stakeholders would you have had before the proposed legislation was brought forward?

M. Read: Effectivement. J'aimerais signaler que nous avons été les premiers à refuser de donner carte blanche aux Américains. Nous autorisons 34 éléments d'information. Les États-Unis sont en négociation avec la Communauté européenne, où il y a eu une levée de boucliers et où l'on a décidé de se limiter à ces 34 éléments d'information. Ils l'ont fait après nous. Nous étions à l'avant-garde de la résistance face aux demandes d'information des États-Unis. Ces 34 éléments d'information ont été étudiés par ce comité il y a deux ans et ils ne comportaient pas d'éléments comme la religion ou quelque chose du genre. Vous pouvez les examiner; on les retrouve à l'endos de l'ouvrage. Rien dans tout cela ne correspond à un profilage en fonction de la dénomination religieuse, et cetera. Ce sont les 34 éléments d'information que nous avons mis de l'avant lorsque nous avons négocié avec les États-Unis. La Communauté européenne suit maintenant nos traces.

Le sénateur Graham: Je dois déclarer un conflit géographique ici, madame la présidente, étant donné que M. Read vient de la même région de ce beau pays que moi — pour l'information du sénateur Phalen. Il vient du Cap, lui aussi. Pour ceux qui ne le savent pas, c'est quelqu'un qui vient du Cap Breton et nous sommes très fiers du travail que M. Read et ses collègues ont fait dans la fonction publique au cours des années.

Ma question se rapporte au fait que c'est le ministre des Transports qui a parrainé ce projet de loi au cours de la présente session du Parlement. Si l'on considère que les objectifs clés du projet de loi proposé sont d'accroître la capacité du gouvernement à protéger les citoyens, à prévenir les actes terroristes et à répondre rapidement advenant une menace, pourquoi est-ce le ministre des Transports qui a proposé ce projet de loi à la troisième session de la trente-septième législature plutôt que la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile? Peut-être est-ce simplement parce que le bureau du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, dirigé par la vice-première ministre, n'existe pas au moment des incarnations antérieures de ce projet de loi dans d'autres sessions du Parlement. Est-ce la raison? Pourquoi s'agit-il du ministre des Transports et non pas de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, qui semble avoir une responsabilité plus étendue sur les questions liées à ce projet de loi?

M. Read: C'est une bonne suggestion. Par ailleurs, seules quelques petites parties du projet de loi sont administrées directement par le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile. Cependant, j'ignore quelle est la véritable réponse, mais je suppose que c'était, comme vous l'avez laissé entendre, un cas d'inertie. Le ministre des Transports a parrainé ce projet de loi depuis le moment où il s'agissait du projet de loi C-42. Je suppose qu'on ne s'est pas attendu longtemps à cette question, parce que c'est de cette façon que les choses se sont toujours passées.

Le sénateur Graham: Quelle a été l'ampleur des consultations que vous avez menées auprès des transporteurs, comme Air Canada, et d'autres intéressés, avant que vous présentiez le projet de loi proposé?

Mr. Read: I cannot give you the number of times, but we met often with the Air Transport Association of Canada and with air carriers, and particularly with some of the experts from Air Canada, with respect to the data they have and how we could use them.

Senator Graham: Can you tell us how this proposed legislation compares to what might be termed similar legislation in other countries, and has an attempt been made to make it even better or to harmonize it with legislation in other countries?

Mr. Read: All countries are having difficulty dealing with terrorist events. As I said, we all have a history of dealing with security events. Terrorist events are something different and entirely unpredictable. I have read the U.S. legislation that came out immediately after September 11, which was the Patriot Act, and it is a big stick with which they can beat everyone. It is more severe than anything we have done. They have also put in place other things subsequent to that.

The reasons we want to put this proposed legislation in place are clear, and we have to do something about assessing persons boarding aircraft. Currently, there is nothing.

The interim order provisions are here for response purposes, and if you look at each of them, you will find they are not focused on individuals. They are focused on other things, such as the Quarantine Act or closing the Seaway or matters that are currently unpredictable. We are not the most aggressive in the world, but we are also not the least aggressive. For the moment, we are well placed and there are other things we will have to consider as well.

Senator Graham: At hearings in the other place, the Shipping Federation of Canada talked about September 11 and the fact it necessitated huge capital expenditures at Canadian ports so that they can be perceived as safe ports by U.S. authorities. That was the main goal at one particular time. Everyone wanted to satisfy the U.S.

Then it was pointed out that the Canadian Marine Act prohibited port authorities from receiving appropriations from Parliament. However, U.S. ports receive money from the federal government. Has that changed in Canada?

Mr. Read: That is Part 12 of Bill C-7.

Senator Graham: It provides a remedy for that.

Mr. Read: It removes for a three-year period that restriction on providing funding to ports, and it is here to allow for funding for ports to assist in marine security. The Prime Minister has spoken about that as recently as yesterday, that it was his intention to

M. Read: Je ne peux pas vous dire le nombre de fois exact, mais nous avons rencontré souvent les gens de l'Association canadienne du transport aérien et les transporteurs aériens, et en particulier certains experts d'Air Canada, en ce qui a trait aux données qu'ils possèdent et à la façon dont nous pourrions les utiliser.

Le sénateur Graham: Pouvez-vous nous dire comment ce projet de loi se compare à ce que l'on pourrait trouver de semblable dans d'autres pays et a-t-on essayé de le bonifier ou de l'harmoniser avec la législation en place dans d'autres pays?

Mr. Read: Tous les pays ont de la difficulté à traiter avec les éléments terroristes. Comme je l'ai dit, nous avons tous des antécédents pour ce qui est de traiter avec des événements liés à la sécurité. Les événements liés au terrorisme sont des événements différents et entièrement imprévisibles. J'ai lu la loi américaine qui est entrée en vigueur immédiatement après le 11 septembre, la «Patriot Act», et il s'agit d'un gros bâton avec lequel ils peuvent taper sur la tête de n'importe qui. Elle est plus stricte que tout ce que nous avons ici. Ils ont également mis en place d'autres mesures par la suite.

Les raisons pour lesquelles nous voulons que ce projet de loi soit mis en application sont claires et nous devons faire quelque chose pour ce qui est de l'évaluation des personnes qui montent à bord des avions. À l'heure actuelle, il n'y a rien.

Les dispositions relatives aux arrêtés d'urgence sont là à des fins de réponse, et si vous examinez chacune d'entre elles, vous constaterez qu'elles sont centrées sur les personnes. Elles sont centrées sur d'autres choses, comme la Loi sur la quarantaine ou la fermeture de la voie maritime ou des questions qui sont à l'heure actuelle imprévisibles. Nous ne sommes pas ceux qui montrent le plus d'agressivité dans le monde, mais nous ne sommes pas non plus ceux qui en montrent le moins. Pour le moment, nous sommes en bonne place et il y a d'autres choses que nous devrons considérer également.

Le sénateur Graham: À des audiences qui ont eu lieu à l'autre endroit, la Fédération maritime du Canada a parlé du 11 septembre et du fait que cet événement a exigé des ports canadiens qu'ils fassent des investissements en capital énormes pour être perçus comme sûrs par les autorités américaines. C'était l'objectif principal à un certain moment donné. Tout le monde voulait plaire aux États-Unis.

Ensuite, on a signalé que la Loi maritime du Canada interdisait à une administration portuaire de recevoir des crédits du Parlement. Toutefois, les ports américains ont reçu de l'argent du gouvernement fédéral. Est-ce que cette situation a changé au Canada?

Mr. Read: Il s'agit de la partie 12 du projet de loi C-7.

Le sénateur Graham: Elle apporte une solution à ce problème.

Mr. Read: Elle suspend pendant une période de trois ans cette interdiction de fournir des fonds aux ports et elle a pour but de permettre le financement des ports afin d'accroître la sécurité maritime. Le premier ministre en a parlé pas plus tard qu'hier, en

assist in the funding of port security. The bill includes the provision that would get past the restriction you have just pointed out.

Senator Graham: Some individuals who appeared before the committee have suggested that the bill lacks parliamentary oversight and that we should have annual reports from all ministers regarding their implementation and administration of the act. They would be submitted on an annual basis to the appropriate parliamentary committees, and eventually to Parliament as a whole, and perhaps witnesses would examine ministers responsible and their officials with respect to their administration. Are there any plans for that? Has there been discussion about having an annual report from the ministers responsible?

Mr. Read: Some reports are already prepared on some of these acts. I do not want to get too deeply into proposed section 4.82, but it does talk about annual reports with respect to information that is retained beyond seven days. There is the Main Estimates process in which ministers can be questioned on their activities. There certainly is the right of a committee to ask for us to return next year to give you a briefing on what has happened with the legislation over the past year.

No provision is explicitly stated within the bill, but nothing in the bill says we could never do this.

Senator Beaudoin: This bill is like the son of Bill C-36, with the same weaknesses. It is one thing to give more power to a minister. It is one thing to have more bylaws and regulations. I do not have any problem with that.

However, a minister may never take the place of a court of justice. I agree a minister may have more power, but he does not have the legislative power of the state in his own hands.

This is certainly unconstitutional. If you permit a minister to do something, it must be clear-cut in the statute. If you restrict the power of an individual or a company to have access to a court of justice, you are violating the Constitution.

Right away, I say that the minister may have more power. We have done that often. However, we cannot say in a statute that a minister will do what only a court of justice may do. We have that under the Charter of Rights and Freedoms. We are bound by the Charter. Even the emergency statutes must comply with the Charter of Rights and Freedoms.

If you restrict access to the courts by individuals and companies, are you not encroaching on the powers of the court? How can you give more power to the minister without following what is contained in the division of powers between the courts and the minister? I want the question to be clear-cut.

disant qu'il avait l'intention d'aider au financement de la sécurité des ports. Le projet de loi comprend une disposition qui permettrait de lever l'interdiction que vous venez juste de signaler.

Le sénateur Graham: Certaines personnes qui ont comparu devant le comité ont laissé entendre que le projet de loi ne fait pas l'objet d'une surveillance parlementaire suffisante et que nous devrions exiger des rapports annuels de tous les ministres sur l'application et l'administration de cette loi. Ces rapports seraient présentés annuellement au comité parlementaire approprié et, ultimement, au Parlement entier, et peut-être que des témoins interrogeraient les ministres responsables ainsi que leurs fonctionnaires au sujet de l'administration. Y a-t-il des choses prévues à cet égard. Y a-t-il eu des discussions touchant la présentation d'un rapport annuel par les ministres responsables?

Mr. Read: Certains rapports sont déjà en voie de préparation sur certaines de ces lois. Je ne veux pas aller trop loin dans l'article proposé 4.82, mais il est question d'un rapport annuel concernant l'information qui est conservée pendant une période supérieure à sept jours. Il y a le processus d'évaluation du Budget des dépenses principal au cours duquel on peut interroger les ministres sur les activités. Il y a certainement le droit dont dispose un comité d'exiger que nous revenions l'année suivante pour faire un exposé sur ce qui est arrivé de cette loi au cours de l'année qui précède.

Il n'y a pas de dispositions qui l'affirment explicitement dans le projet de loi, mais rien dans le projet de loi ne dit que cela ne pourra jamais se faire.

Le sénateur Beaudoin: Ce projet de loi est comme l'héritier du projet de loi C-36 en ce sens qu'il comporte les mêmes faiblesses. C'est une chose que de donner davantage de pouvoirs à un ministre. C'est une chose d'avoir plus de règlements. Je n'ai pas de difficulté à accepter cela.

Toutefois, un ministre ne peut jamais prendre la place d'une cour de justice. Je suis d'accord qu'un ministre puisse avoir plus de pouvoirs, mais il n'a pas entre les mains le pouvoir législatif de l'État.

Cela va certainement à l'encontre de la Constitution. Si vous permettez à un ministre de faire quelque chose, il faut que cela soit indiqué clairement dans la loi. Si vous limitez l'accès à une cour de justice à une personne ou à une entreprise, c'est violer la Constitution.

Je dis tout de suite que le ministre peut avoir davantage de pouvoirs. Nous avons fait cela souvent. Cependant, nous ne pouvons dire dans une loi que le ministre fera ce que seule une cour de justice peut faire. C'est la Charte des droits et libertés qui le veut. Nous sommes liés par la Charte. Même les lois d'urgence doivent respecter la Charte des droits et libertés.

Si vous limitez l'accès aux tribunaux à une personne et à une entreprise, n'empêchez-vous pas sur les pouvoirs des tribunaux? Comment pouvez-vous donner plus de pouvoirs au ministre sans suivre les principes de la répartition des pouvoirs entre les cours et le ministre? Je veux que la question soit tranchée clairement.

Mr. Read: I am having difficulty with the question. I do not understand where restricting access of people to the courts comes up in the bill.

Senator Beaudoin: Is it not possible for the Minister of Justice to do things?

Senator Andreychuk: You need to put that question to the Minister of Justice; that is the problem.

Senator Beaudoin: I will put that question to the Minister of Justice. However, I understand that many people drafted this bill. In my opinion, it goes pretty far. For example, an interim order or an exemption must be made legislatively. You cannot invent an interim order. You must have the power to do something. All regulations in our legislation must be authorized by the statute. Regulations are a good thing; I have no problem with that, providing they are within the legislative statute. This is the first principle of the delegation of legislative powers.

The same thing is true of interim orders. The minister cannot invent his own decisions, those must be provided for in the statute. My impression is that we are inclined to give too much power to the minister and not enough to the courts. This is something to which I object.

Mr. Read: Now that I have understood the part of the question on the denial of access to the courts, I believe you are referring to Bill C-36.

It is not unusual for a minister to be given the ability to make regulations. We found 17 acts in which ministers have that authority.

With respect to interim orders, the bill is restricting the minister to the regulation-making authority that he has. He, or the Governor in Council, must be capable of making something a regulation before it can be made an interim order. You cannot do anything willy-nilly. You must stay within the scope of the regulatory authority of the act under which you are making the interim order. That must happen.

It is also important and useful to recognize that as soon as the interim order is made, it immediately stands referred to the Standing Joint Committee on the Scrutiny of Regulations. As per the amendment that was made last year, section 19.1 of the Statutory Instruments Act, they can examine that immediately and can move to have it revoked, should they so wish. There is immediate parliamentary supervision of an interim order; it instantly stands referred to a committee.

First, there is a strict boundary within which one can make the interim orders. One cannot make them about anything. They must be within the regulatory-making authority of that act. Once they are made, there are conditions. They must be approved by the Governor in Council in 14 days, published within 23 days — the whole scheme — and they are instantly referred to the Standing Joint Committee on the Scrutiny of Regulations, which can then take them apart should they wish to do so.

M. Read: J'ai un peu de difficulté avec la question. Je ne vois pas où la question de restreindre l'accès des gens aux tribunaux apparaît dans le projet de loi.

Le sénateur Beaudoin: N'est-il pas possible au ministre de la Justice de faire des choses?

Le sénateur Andreychuk: Vous devez poser cette question au ministre de la Justice; c'est là le problème.

Le sénateur Beaudoin: Je vais poser la question au ministre de la Justice. Cependant, je sais que de très nombreuses personnes ont rédigé ce projet de loi. À mon avis, il va très loin. Par exemple, un arrêté d'urgence ou une exemption doivent être pris d'une manière législative. Vous ne pouvez inventer un arrêté d'urgence. Vous devez avoir le pouvoir de faire quelque chose. Tous les règlements de notre législation doivent être autorisés par la loi. Les règlements sont une bonne chose; cela ne me pose aucune difficulté, pourvu qu'ils respectent la loi. Il s'agit du premier principe à respecter dans la délégation des pouvoirs législatifs.

La même chose s'applique aux arrêtés d'urgence. Le ministre ne peut inventer ses propres décisions, elles doivent être prévues dans la loi. J'ai l'impression que nous sommes enclins à donner trop de pouvoirs au ministre et pas assez aux tribunaux et je m'y oppose.

M. Read: Maintenant que j'ai compris la partie de la question concernant la restriction de l'accès aux tribunaux, je crois que vous faites allusion au projet de loi C-36.

Il n'est pas inhabituel qu'un ministre se voit accorder le pouvoir de prendre des règlements. Nous avons trouvé 17 lois qui confèrent cette autorité aux ministres.

En ce qui concerne les arrêtés d'urgence, le projet de loi limite le ministre au pouvoir de réglementation dont il dispose. Le ministre ou le gouverneur en conseil doivent être capables de prendre un règlement sur une question avant de pouvoir prendre un arrêté d'urgence sur cette même question. Vous ne pouvez rien faire au hasard. Vous devez respecter la limite du pouvoir de réglementation prévu dans la loi en vertu de laquelle vous prenez un arrêté d'urgence. Cela est une nécessité.

Il est également important et utile de reconnaître qu'aujourd'hui qu'un arrêté d'urgence est pris, le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation en est saisi d'office. Conformément à la modification qui a été apportée l'an dernier, l'article 19.1 de la Loi sur les textes réglementaires, le comité peut examiner la question immédiatement et peut exiger son abrogation, s'il le désire. Il y a supervision parlementaire immédiate d'un arrêté d'urgence; le comité en est saisi d'office.

Premièrement, il y a des limites strictes qui s'appliquent à la prise des arrêtés d'urgence. On ne peut pas prendre un tel arrêté pour n'importe quoi. Ces arrêtés doivent respecter le pouvoir de réglementation prévu dans la loi. Une fois les arrêtés pris, il y a des conditions. Ils doivent être approuvés par le gouverneur en conseil dans un délai de 14 jours, et publiés dans un délai de 23 jours — le tout — et ils sont renvoyés instantanément au Comité mixte permanent d'examen de la réglementation, qui peut y mettre fin s'il le désire.

On September 11, we had 60 minutes between the time the first and second planes struck. That is a short timeframe. You cannot convince the people in the chain of events in 60 minutes, let alone have regulations enacted within 60 minutes. We must have a tool. We must be able to respond to terrorist events. These are tools I personally hope we will never use. We have them in two acts today. In the past 10 years, each has been used once. The Environmental Protection Act has added a chemical to a list, and Transport Canada implemented a recommendation of the Transportation Safety Board to have seatbelts for flight attendants.

Senator Beaudoin: I accept that the minister may have to make an emergency order, I agree with that. However, you cannot stop the access to tribunals.

Mr. Read: That is not in this bill, sir.

The Chairman: Further to Senator Beaudoin's point, however, this document that you gave us in regard to various elements of parliamentary oversight is very useful. Would it be possible to draw up a shorter document setting out the various avenues of legal appeal, to tribunals, for example, that are available under the various provisions of this proposed legislation? One does get a little lost going from subclause "X" to subclause "J" and then back to subclause "F." For example, those provisions that are appealed to the transportation safety tribunal, or a tribunal — I have forgotten, do you see what I mean? Could you do a chart for us setting that out?

Mr. Read: Are we speaking about an interim order that has been made or something else?

The Chairman: I am referring to anything in this bill.

If you read the provision on interim orders, particularly with the help of the document that you gave us, the procedure is fairly clear, although I would assume that anyone could still, after the fact, go to court and address the particular interim order in a civil case.

What I am looking for is a small chart explaining what avenues would be available under the various provisions to persons who believed that they should seek legal recourse. Is that possible? Can that be done?

Mr. Read: We will certainly have a go at it.

The Chairman: Thank you very much.

Would that help you, Senator Beaudoin?

Senator Beaudoin: Obviously, that is the answer.

We should have access to courts of justice at all times, whether it is an emergency or not. You may always go before a court. That is part of our principle or our system.

Le 11 septembre, il s'est écoulé 60 minutes entre l'écrasement des deux avions sur les tours. Il s'agit d'un laps de temps très court. Vous ne pouvez convaincre les gens dans la chaîne des événements en 60 minutes, et encore moins mettre en oeuvre une réglementation. Nous devons avoir l'outil. Nous devons être capables de répondre à des événements terroristes. Il y a des outils que, personnellement, j'espère que nous n'aurons jamais à utiliser. Nous en avons dans deux lois aujourd'hui. Au cours des dix dernières années, chacune a été utilisée une fois. La Loi sur la protection de l'environnement a ajouté un produit chimique sur une liste, et Transports Canada a appliqué une recommandation du Bureau de la sécurité des transports exigeant que les agents de bord aient des ceintures de sécurité.

Le sénateur Beaudoin: J'accepte l'idée que le ministre puisse avoir la possibilité de prendre un arrêté d'urgence, je suis d'accord avec cela. Cependant, vous ne pouvez interdire l'accès aux tribunaux.

M. Read: Mais cela n'est dit nulle part dans le projet de loi, sénateur.

La présidente: Dans la même veine que le point soulevé par le sénateur Beaudoin, toutefois, le document que vous nous avez remis concernant les divers éléments de la supervision parlementaire est très utile. Sera-t-il possible de rédiger un document plus court définissant les diverses voies qui s'offrent pour faire un appel, aux tribunaux, par exemple, qui sont accessibles en vertu des diverses dispositions de ce projet de loi. Il y a de quoi se perdre quand on passe de l'alinéa X à l'alinéa J et ensuite, de retour à l'alinéa F. Par exemple, ces dispositions qui font l'objet d'un appel au tribunal de la sécurité dans les transports, ou un tribunal — j'ai oublié, vous voyez ce que je veux dire? Pourriez-vous dresser un tableau qui définit tout cela?

M. Read: Parlez-vous d'un arrêté d'urgence qui a été pris ou de quelque chose d'autre?

La présidente: Je parle de tout ce qu'on retrouve dans ce projet de loi.

Si vous lisez la disposition concernant les arrêtés d'urgence, particulièrement avec l'aide du document que vous nous avez fourni, la procédure est assez claire, bien que je suppose que quelqu'un puisse toujours, après le fait, contester au civil un arrêté d'urgence.

Ce que je demande, c'est un petit tableau expliquant les voies qui s'offrent en vertu des diverses dispositions aux personnes qui estiment qu'elles devraient avoir recours aux tribunaux. Est-ce possible? Est-ce que cela peut se faire?

M. Read: Nous allons certainement essayer.

La présidente: Merci beaucoup.

Est-ce que cela vous aiderait, sénateur Beaudoin?

Le sénateur Beaudoin: Évidemment, c'est là la réponse.

Nous devrions avoir accès aux cours de justice en tout temps, qu'il y ait urgence ou non. Vous pouvez toujours aller devant les tribunaux. Cela fait partie de nos principes ou de notre système.

If we give more power to the minister — and I agree with that, I have no objection to that — please let the access to the court always remain. That is all I request. I am not sure, however, that that is in all parts of this bill.

Senator LaPierre: The summary indicates that the provision permits the minister to delegate to his or her deputy for the same purpose. How long is the delegation? Under what condition is the delegation made? Why is it made? If we have a security problem in our country, why in heavens is the minister not around?

Does it exist? I want to know under what conditions the minister may delegate to a non-elected official these immense powers that the bill seems to give to him or her?

Mr. Read: I wonder if I should wander into the area. Under the current bill, the minister can delegate authority to make interim orders to the deputy minister or, in fact, to any officer in the Ministry of Transport. We think that is much too generous. That is why we are bringing it back to only the deputy minister.

I think we were the only department that was forced to make decisions on September 11. We lived and experienced what other departments did not. If we had been unable to get to our minister for some reason, if it had been outside business hours or during a holiday when he was off somewhere and inaccessible, we would have needed access to someone. We are very nervous about being able to respond. We have lived this experience. We know we can be caught in a time period when we must act. It is critically important that someone always be accessible. If the deputy does issue an interim order, it dies in 90 days.

Senator LaPierre: There are close to 30 ministers in the government.

Senator Andreychuk: I there are about 60. They have junior ministers now. It is about 59.

Senator LaPierre: It is an enormous number. In fact, there are more ministers in the cabinet than there are members of the Conservative Party in the House of Commons. Let that be a lesson to you, dear madam.

The deputy minister is not responsible to the public. He is not responsible to anyone but the minister. Consequently, he can make an interim order to limit my rights. Ms. Normoyle gave me a long litany of how my rights can be limited on the fiat of someone who is not elected, and that can be imposed for 90 days without the minister being asked to agree or disagree. That is absurd nonsense. I am not in a banana republic. I am in the country of Canada, where the price of liberty is to take risks. The price of democracy is to take risks. I am not about to give you or your deputy minister carte blanche to limit my rights, fond though I may be of your deputy minister. I do not even know who he is, but that does not matter. The end result is disastrous for the

Si vous donnez plus de pouvoirs au ministre — et je suis d'accord avec cela; je n'ai aucune objection à cela —, faites en sorte que l'accès aux tribunaux reste toujours possible. C'est tout ce que je demande. Cependant, je ne suis pas certain que cela se retrouve dans toutes les parties de ce projet de loi.

Le sénateur LaPierre: Le sommaire indique que la disposition autorise le ministre à déléguer ses pouvoirs à son sous-ministre pour la même raison. Quelle est la durée de cette délégation? Dans quelles conditions la délégation se fait-elle? Pourquoi? Si nous avons un problème de sécurité dans notre pays, pourquoi diable le ministre n'est-il pas disponible?

Est-ce que cela existe? Je veux savoir dans quelles conditions le ministre peut déléguer à un fonctionnaire non élu ces immenses pouvoirs que le projet de loi semble lui conférer?

M. Read: Je me demande si je devrais m'aventurer sur ce terrain. En vertu du projet de loi actuel, le ministre peut déléguer l'autorité de prendre des arrêtés d'urgence au sous-ministre ou, en fait, à tout responsable du ministère des Transports. Nous pensons que c'est beaucoup trop. C'est pourquoi nous avons décidé de limiter la délégation au sous-ministre seulement.

Je pense que nous avons été le seul ministère à avoir été forcé de prendre des décisions le 11 septembre. Nous avons vécu ce que d'autres ministères n'ont jamais connu. Si nous n'avions pas été en mesure de communiquer avec notre ministre pour quelque raison que ce soit, si les événements étaient survenus en dehors des heures de travail habituelles ou durant un congé pendant qu'il était inaccessible, nous aurions eu besoin d'avoir accès à quelqu'un. Nous sommes très nerveux au sujet de la capacité de pouvoir réagir. Nous avons vécu cette situation. Nous savons que nous pouvons nous faire surprendre et qu'il faudra agir. Il est d'une importance capitale que quelqu'un soit toujours accessible. Si le sous-ministre prend effectivement un arrêté d'urgence, cet arrêté prend fin dans un délai de 90 jours.

Le sénateur LaPierre: Il n'y a pas loin de 30 ministres dans le gouvernement.

Le sénateur Andreychuck: Je pense qu'il y en a environ 60. Ils ont maintenant des ministres de second rang. Le chiffre se situe autour de 59.

Le sénateur LaPierre: C'est un chiffre énorme. En fait, il y a plus de ministres dans le Cabinet qu'il y a de députés du Parti conservateur à la Chambre des communes. Que ce soit une leçon pour vous, chère madame.

Le sous-ministre n'est pas responsable devant le public. Il n'est pas responsable devant quiconque, sauf devant le ministre. Conséquemment, il peut prendre un arrêté d'urgence visant à limiter mes droits. Mme Normoyle m'a donné une longue énumération de la façon dont mes droits peuvent être limités sur l'ordre de quelqu'un qui n'est pas élu et cette décision peut être imposée pendant 90 jours sans que l'on demande au ministre d'être d'accord ou non. C'est un non-sens, une absurdité. Je ne vis pas dans une république de bananes. Je vis au Canada où le prix à payer pour la liberté, c'est de prendre des risques, où le prix à payer pour la démocratie, c'est de prendre des risques. Je ne suis pas prêt à vous donner, à vous ou à votre sous-ministre, carte

liberties of Canadians. I can see that, within a certain time, the minister or another minister or the Prime Minister can be found to correct the situation, and not leave a civil servant, who is not responsible except through his minister, with a decision that greatly affects the rights of the Canadian people — so change the bill.

Mr. Read: I want to correct two things. First, the conditions and the manner of operation that Ms. Normoyle has described are not subject to interim order provisions at all. We are not proposing that interim order provisions be placed in the Immigration Act. All the situations she talked about are separate and apart from whatever would happen under interim orders.

Second, I misspoke earlier. I apologize for that. If the deputy does make an order, it is valid for one year, not 90 days.

Senator LaPierre: That is even worse.

Mr. Read: Well, for better or worse, I have to correct myself.

The Chairman: Senator LaPierre, in political terms, you may want to put that kind of question to the minister, rather than ask the poor public servants to carry it all.

Senator Day: May I have a point of clarification on my friend Senator LaPierre's questions?

When an act is amended and the reference in a particular act is to "the minister," does that refer to any minister of the Crown or the minister of that particular department?

Mr. Read: Most often, in the way the act is worded, you will see a definition at the beginning stating that "minister for the purposes of this act means," for example, the Minister of Transport.

Senator Day: If the Minister of Transport happened to be on the plane that was flying to New York that day, you could not go to another minister to impose an interim order; is that correct?

Mr. Read: That is correct.

Senator LaPierre: Surely the point or object of your question is to get another minister to be responsible.

Senator Day: The deputy minister is knowledgeable.

Senator LaPierre: He can advise the minister who is not knowledgeable.

Senator Day: All right. I yield.

blanche pour limiter mes droits, aussi entiché que je puisse être de votre sous-ministre. Je ne sais même pas qui il est, mais cela n'a pas d'importance. Le résultat final est désastreux pour les libertés des Canadiens. Je peux concevoir que, dans un certain délai, le ministre, ou un autre ministre, ou le premier ministre, peuvent être appelés à corriger la situation, mais ne laissez pas un fonctionnaire, qui n'est pas responsable, sauf par le truchement de son ministre, prendre une décision qui influera grandement sur les droits du peuple canadien — alors, changez le projet de loi.

Mr. Read: Je veux corriger deux choses. Premièrement, les conditions et la manière de fonctionner décrites par Mme Normoyle ne sont pas du tout soumises à des dispositions relatives à des arrêtés d'urgence. Nous ne proposons pas que des dispositions relatives à des arrêtés d'urgence soient intégrées dans la Loi sur l'immigration. Toutes les situations dont elle a parlé sont distinctes de tout ce qui pourrait survenir en vertu des arrêtés d'urgence.

Deuxièmement, je me suis trompé plus tôt. Je vous demande de m'en excuser. Si un sous-ministre prend un arrêté d'urgence, il est valable pendant un an, et non pas 90 jours.

Le sénateur LaPierre: C'est encore pire.

Mr. Read: Eh bien, pour le meilleur ou pour le pire, je dois corriger mon erreur.

La présidente: Sénateur LaPierre, en termes politiques, vous pourriez vouloir poser ce genre de questions au ministre, plutôt que de demander aux pauvres fonctionnaires de porter tout le fardeau.

Le sénateur Day: Puis-je avoir une clarification sur les questions de mon ami le sénateur LaPierre?

Lorsqu'une loi est modifiée et qu'on fait allusion, dans la loi particulière, au «ministre», est-ce que cela signifie n'importe quel ministre de la Couronne ou le ministre de ce ministère particulier?

Mr. Read: Le plus souvent, de la façon dont la loi est rédigée, vous allez trouver au début une définition affirmant que «dans la présente loi, «ministre» s'entend» par exemple, du ministre des Transports.

Le sénateur Day: Si le ministre des Transports s'était trouvé dans l'avion à destination de New York ce jour-là, vous n'auriez pas pu vous présenter chez un autre ministre pour qu'il prenne un arrêté d'urgence, est-ce exact?

Mr. Read: C'est exact.

Le sénateur LaPierre: Sûrement que le point ou l'objet de votre question, c'est de trouver un autre ministre pour qu'il soit responsable.

Le sénateur Day: Le sous-ministre est très connaissant.

Le sénateur LaPierre: Il peut conseiller le ministre qui n'est pas très connaissant.

Le sénateur Day: Très bien. Je me rends.

Senator LaPierre: Madam Normoyle, is my country in a constant state of security alert? This bill seems to be more American than Canadian. It seems to suggest that I am in a constant state of alert, and consequently, I must sacrifice some of my rights in order to be safer. That is my first question.

Second, how do you train people at the borders to identify a person who may be a terrorist? We know now that people who look Arabic are targeted. We know that for a fact. Consequently, there seems to be a lack of training in the process. Those are my two questions, Madam, if you would be so kind as to respond.

Ms. Normoyle: The officers who work for the Canada Border Services Agency do not target individuals. They use objective criteria — assessment of passports, information on our FOSS system — to identify individuals who may be of concern as they try to enter Canada. We do not have a targeting policy.

Senator LaPierre: I know that you do not have a targeting policy, but in practice it takes place. Do not close your eyes to it.

Senator Day: Is that in this bill? Are you dealing with something in this bill or a general question?

Senator LaPierre: That is a general question.

Ms. Normoyle: No, we do not target people.

Senator LaPierre: I had two questions. That was an answer to only one.

The Chairman: That was the second question.

Senator LaPierre: Mr. Read bypassed the first question.

The Chairman: Senator LaPierre, you have asked your questions. The witnesses answered them as best they can. You are down for another round.

Senator Jaffer: Mr. Read, this bill is not just dealing with the transportation act. You said that Bill C-7 deals with 23 acts; is that not correct?

Mr. Read: That is right.

Senator Jaffer: You have given some examples. Besides the Quarantine Act, you were talking about your experience with the transportation act. Am I correct in saying that?

Mr. Read: I was speaking to interim orders. It was with respect to the 11 acts that contain interim order provisions. There are five other acts that are the responsibility of the Minister of Transport. I am speaking about 16 acts, but there are other acts that I have not addressed; that is correct.

Senator Jaffer: The chair asked you to do a chart; may I ask also that you give us a chart of all the acts involved?

Le sénateur LaPierre: Madame Normoyle, est-ce que mon pays est dans un état constant d'alerte pour sa sécurité? Ce projet de loi semble beaucoup plus américain que canadien. Il semble laisser entendre que je suis dans un état d'alerte constant et que, par conséquent, je dois sacrifier certains de mes droits pour être plus en sécurité. C'est ma première question.

Deuxièmement, comment formez-vous les gens à la frontière pour qu'ils puissent reconnaître une personne qui pourrait être un terroriste? Nous savons maintenant que les personnes qui ont des traits arabes sont ciblées. Nous le savons hors de tout doute. En conséquence, il semble y avoir un manque de formation dans le processus. Ce sont là mes deux questions, madame, si vous avez l'obligeance d'y répondre.

Mme Normoyle: Les gens au service de l'Agence des services frontaliers du Canada ne ciblent pas des personnes. Ils utilisent des critères objectifs — évaluation des passeports, informations présentes dans notre système SSOBL — pour reconnaître les personnes qui pourraient être une source de préoccupations lorsqu'elles cherchent à venir au Canada. Nous n'avons pas de politique de ciblage.

Le sénateur LaPierre: Je sais que vous n'avez pas une politique de ciblage, mais dans la pratique, cela se fait. Ne fermez pas les yeux sur cette réalité.

Le sénateur Day: Est-ce que cela est dans le projet de loi? Est-ce que vous parlez de quelque chose qui est dans ce projet de loi ou s'il s'agit d'une question générale?

Le sénateur LaPierre: Il s'agit d'une question générale.

Mme Normoyle: Non, nous ne ciblons pas les gens.

Le sénateur LaPierre: J'avais deux questions. C'était la réponse à l'une d'elles.

La présidente: C'était la deuxième.

Le sénateur LaPierre: M. Read a escamoté la première.

La présidente: Sénateur LaPierre, vous avez posé vos questions. Les témoins y ont répondu du mieux qu'ils le pouvaient. Vous devrez attendre un autre tour.

Le sénateur Jaffer: Monsieur Read, ce projet de loi ne traite pas uniquement de la Loi sur les transports. Vous avez dit que le projet de loi C-7 traite de 23 lois, est-ce exact?

Mr. Read: C'est exact.

Le sénateur Jaffer: Vous avez donné certains exemples. À part la Loi sur la quarantaine, vous avez parlé de votre expérience avec la Loi sur les transports. Est-ce exact?

Mr. Read: Je parlais des arrêtés d'urgence. Cela concernait les 11 lois qui contiennent des dispositions relatives à des arrêtés d'urgence. Il y a cinq autres lois qui ne relèvent pas de la responsabilité du ministre des Transports. Je parle d'environ 16 lois, mais il y a d'autres lois dont je n'ai pas parlé; c'est exact.

Le sénateur Jaffer: La présidente vous a demandé de faire un tableau; puis-je vous demander également de nous donner un tableau de toutes les lois touchées?

Mr. Read: I assumed she meant all of the acts, all the parts, yes.

Senator Jaffer: Is it correct that Bill C-7 also helps the work of CSIS?

Mr. Clark: Yes. The act is designed to assist CSIS in its national security mandate. I understand that arrangements are underway to have the director of CSIS attend at this committee to give you insight into how this bill would be of assistance to his agency.

Senator Jaffer: I will hold my questions then for the political people and the person from CSIS. However, I would like to find out something from the immigration officials. From what I understand now, if you want to come to Canada, you go only to the Minister of Citizenship and Immigration. If there are problems with that person, then you go to someone else; I do not know the name of the deputy minister at the moment. How does that work? I am confused.

Ms. Normoyle: Are you talking about ports of entry?

Senator Jaffer: Yes.

Ms. Normoyle: You want to know what happens when a person arrives at a port of entry?

Senator Jaffer: If I apply from overseas to come to Canada, the application first goes to the Minister of Citizenship and Immigration; is that correct?

Ms. Normoyle: Yes.

Senator Jaffer: When does the second minister look at the documents? Is it after people arrive and you are trying to throw them out? I want to understand how the process will work. Once, it was all under one ministry, right?

Ms. Normoyle: Yes. We can have a colleague from Citizenship and Immigration speak to you about processing overseas.

Senator Jaffer: No. Forget about that. I want to know when your department gets involved.

Ms. Normoyle: Our department has interdiction officers in the intelligence community who continue to work overseas. They are part of our intelligence network. Domestically, we have officers at the border who are the primary line of inspection. When I am returning from the U.S. to Canada, I will go through to the primary line of inspection, where we have officers examining documents as people come into the country.

Senator Jaffer: I am just trying to understand, because this is a new process. This person now is no longer from Citizenship and Immigration Canada, but from your department; is that correct?

Ms. Normoyle: The primary line of inspection was formerly with the Canada Customs and Revenue Agency, and is now with the Canada Border Services Agency. The secondary work being done at ports of entry continues, for the time being, to be under

M. Read: J'ai supposé qu'elle voulait dire toutes les lois, toutes les parties, oui.

Le sénateur Jaffer: Est-ce exact de dire que le projet de loi C-7 facilitera également le travail du SCRS?

Mr. Clark: Oui. La loi est conçue pour aider le SCRS dans son mandat touchant la sécurité nationale. Je crois savoir que des démarches sont en cours pour faire comparaître le directeur du SCRS devant le comité afin qu'il vous explique comment ce projet de loi aiderait son service.

Le sénateur Jaffer: Je vais donc garder mes questions pour les politiciens et les gens du SCRS. Cependant, j'aimerais savoir quelque chose des responsables de l'Immigration. Si je comprends bien, si vous voulez venir au Canada maintenant, vous vous adressez uniquement au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. S'il y a des problèmes avec cette personne, vous allez alors voir quelqu'un d'autre; je ne connais pas le nom du sous-ministre actuel. Comment cela fonctionne-t-il? Je suis confuse.

Mme Normoyle: Parlez-vous des points d'entrée?

Le sénateur Jaffer: Oui.

Mme Normoyle: Vous voulez savoir ce qui arrive lorsqu'une personne se présente à un point d'entrée?

Le sénateur Jaffer: Si je fais une demande de l'étranger pour venir au Canada, la demande est d'abord adressée au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, est-ce exact?

Mme Normoyle: Oui.

Le sénateur Jaffer: À quel moment est-ce qu'un autre ministre examine les documents? Est-ce après que les gens sont arrivés et que vous essayez de les refouler? Je veux comprendre comment fonctionne le processus. À une certaine époque, tout se passait dans le même ministère, n'est-ce pas?

Mme Normoyle: Oui. Nous pouvons faire le nécessaire pour qu'un collègue de Citoyenneté et Immigration vous parle du traitement à l'étranger.

Le sénateur Jaffer: Non. Oubliez cela. Je veux savoir à quel moment votre service intervient.

Mme Normoyle: Notre service compte des agents des douanes qui font partie de la communauté du renseignement et qui continuent de travailler à l'étranger. Ils font partie du réseau de renseignement. Sur le plan intérieur, nous avons des agents à la frontière qui constituent la première ligne d'inspection. Lorsque je reviens au Canada d'un voyage aux États-Unis, je dois passer par la première ligne d'inspection où nos agents examinent les documents au fur et à mesure que les gens arrivent au pays.

Le sénateur Jaffer: J'essaie simplement de comprendre, parce qu'il s'agit d'un nouveau processus. Cette personne ne fait maintenant plus partie de Citoyenneté et Immigration Canada, mais de votre service, est-ce exact?

Mme Normoyle: La première ligne d'inspection relevait anciennement de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, et elle fait maintenant partie de l'Agence des services frontaliers du Canada. Le travail secondaire qui est effectué dans les points

the responsibility of the Department of Citizenship and Immigration. How that will work in the longer term is being reviewed at this time, but for now, immigration officials who are employees of the Department of Citizenship and Immigration continue to work at the secondary line of inspection.

Senator Jaffer: They continue to do the immigration work to let people enter the country; is that correct?

Ms. Normoyle: That is correct.

Senator Jaffer: When do you get involved? What I am trying to understand is when does your department get involved in stopping the person from coming into the country. I understand that the Department of Citizenship and Immigration assists people in coming in, and it is you who, for the right reasons, prevent people from coming in. Do you work together?

Ms. Normoyle: We work together, yes.

Senator Jaffer: I am confused, then, because you say that at the moment, you are continuing to do your work. Clarify that for me, please?

Ms. Normoyle: At the primary line of inspection —

Senator Jaffer: Is that customs?

Ms. Normoyle: It was formerly customs, yes. They continue to do the work they were doing before. After examination of the documents or based on the responses to questions that they may pose or based on any information that may come up on the FOSS system, they will refer cases to a secondary inspection. They can refer cases to a secondary inspection for customs purposes or for immigration purposes. As it stands now, the secondary activities continue to be performed by the Department of Citizenship and Immigration. You will recall that the announcement made by the Prime Minister on December 12 indicated that work being done from an immigration point of view at ports of entry would be subject to further review in due course. Those functions were not transferred on December 12.

Senator Jaffer: Say I am a landed immigrant. I am from British Columbia so I will use the Douglas border as an example. I come to the Douglas border, I go through customs, I go through secondary inspection, but you have concerns, perhaps, about something on file. Would immigration officials still handle it, or would the Canada Border Services Agency?

Ms. Normoyle: Immigration would still handle it, in consultation with us at this time, if you have been referred to a secondary inspection.

Senator Jaffer: I am not getting an answer. I just want to understand.

d'entrée continue de relever, pour l'instant, du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Comment tout cela fonctionnera-t-il à plus long terme, c'est une question qui fait l'objet d'un examen à l'heure actuelle, mais pour l'instant, les agents de l'immigration qui sont des employés du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration continuent de travailler à la deuxième ligne d'inspection.

Le sénateur Jaffer: Ils continuent de faire le travail d'immigration pour laisser les gens entrer au Canada, n'est-ce pas?

Mme Normoyle: Oui.

Le sénateur Jaffer: À quel moment intervenez-vous? Ce que j'essaie de comprendre, c'est à quel moment votre agence intervient-elle pour empêcher une personne de venir au Canada. Je crois comprendre que le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration aide les gens à venir ici et c'est vous qui, pour les bonnes raisons, empêchez les gens de venir ici. Est-ce que vous travaillez ensemble?

Mme Normoyle: Nous travaillons ensemble, oui.

Le sénateur Jaffer: Je suis confuse, alors, parce que vous dites qu'à l'heure actuelle, vous continuez de faire votre travail. Veuillez clarifier cette situation pour moi, s'il vous plaît?

Mme Normoyle: À la première ligne d'inspection...

Le sénateur Jaffer: Est-ce les douanes?

Mme Normoyle: Anciennement, c'était les douanes, oui. Ils continuent de faire le travail qu'ils faisaient auparavant. Après examen des documents et d'après les réponses aux questions qu'ils peuvent poser ou à partir de l'information qu'ils ont obtenue du système SSOBL, ils peuvent adresser les cas à l'inspection secondaire. Ils peuvent le faire pour des raisons de douane ou pour des raisons d'immigration. À l'heure actuelle, les activités secondaires continuent de relever du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Vous vous souviendrez de l'annonce faite par le premier ministre le 12 décembre indiquant que le travail effectué en matière d'immigration aux points d'entrée ferait l'objet d'un examen plus poussé en temps opportun. Ces fonctions n'ont pas été transférées le 12 décembre.

Le sénateur Jaffer: Disons que je suis une résidente permanente. Je viens de la Colombie-Britannique, alors j'utiliserai le poste-frontière de Douglas comme exemple. Je me présente à la frontière à Douglas, je passe aux douanes, je passe par l'inspection secondaire, mais vous avez des inquiétudes à cause, peut-être, de quelque chose dans le dossier. Est-ce que la question continuera d'être traitée par les responsables de l'immigration ou est-ce qu'elle relèvera plutôt de l'Agence des services frontaliers du Canada?

Mme Normoyle: Immigration continuera de s'occuper de ce cas, en consultation avec nous en ce moment, si on a exigé une inspection secondaire.

Le sénateur Jaffer: Je n'obtiens pas de réponse. Je veux juste comprendre.

The Chairman: I know, but Senator Jaffer, it seems to me that what you are talking about is not strictly within the purview of this bill. An offer was extended for direct contact with you to explain the process — unless you are actually focusing on this bill. I know other people have questions, that is the only problem, and we do not have unlimited time.

One of the things I wanted to know, for example, was if for whatever reason we decide that someone who seeks entry should not be admitted to Canada, do we notify other countries about this person under Part 11 of the bill?

Senator Jaffer: Perhaps you can ask your question and let me continue with mine, chair.

The Chairman: Yes, I am asking you, however, Senator Jaffer, to focus on the bill.

Senator Jaffer: Yes, I am, because this is a new process and I am trying to find out what is exactly under whose purview. What I understand is that the border agency is the people who throw you out, but the witness is saying that at the moment, immigration is carrying it out and we will have to speak to immigration officials, but my question on this is as follows: The other thing you have talked about here is international affairs. I would like to know the definition of "international affairs." Not the political definition, but the one used when this was being drafted. On page 56, what does "international affairs" mean?

Ms. Normoyle: The intent was to have the provision allow us to deal with international agreements in order to link this to information-sharing agreements that we may want to enter into with other states. For example, under the Shared Border Accord with the U.S., the Government of Canada made a commitment to enter into information-sharing arrangements. That is an example of what would qualify under that umbrella.

Senator Jaffer: Mr. Read, I understand, when you talked about the Quarantine Act, that this is to enable us to react immediately to new diseases that surface, for example, SARS. Is that the kind of thing you were looking at under the Quarantine Act?

Mr. Read: I would not put SARS in that category. SARS developed normally and naturally, if I can say that, it developed in slow time. If someone had found a way to put some particularly virulent pathogen in an aerosol and released it in Europe, we may want to react immediately, and we would put the Quarantine Act into effect so that people arriving in Canada would be properly screened for this. That is what we meant.

Senator Jaffer: I understand that you are looking for a continuous assessment of people to see if someone is a war criminal or a terrorist? There is a continuous assessment. Every

La présidente: Je sais, mais il me semble, sénateur Jaffer, que ce dont vous parlez ne relève pas strictement de ce projet de loi. On vous a offert la possibilité d'un contact direct avec quelqu'un pour qu'on vous explique le processus — à moins que vous parliez effectivement du projet de loi. Je sais que d'autres personnes ont des questions, et c'est le seul problème et nous n'avons pas un temps illimité.

Une des choses que je voulais savoir, par exemple, c'est lorsque nous décidons pour une raison quelconque qu'une personne qui cherche à venir au Canada ne devrait pas être admise, est-ce que nous prévenons d'autres pays au sujet de cette personne en vertu de la partie 11 du projet de loi?

Le sénateur Jaffer: Peut-être pouvez-vous poser votre question et me laisser ensuite continuer avec la mienne, madame la présidente.

La présidente: Oui, mais je vous demandais, sénateur Jaffer, de vous concentrer sur le projet de loi.

Le sénateur Jaffer: Oui, je le fais, parce qu'il s'agit d'un nouveau processus et que j'essaie de savoir qui fait quoi exactement. Ce que je crois comprendre, c'est que les gens des services frontaliers sont ceux qui vous rejettent, mais le témoin dit qu'à l'heure actuelle, ce sont les gens d'immigration qui effectuent le travail et nous aurons à parler à des responsables de l'immigration, mais ma question à cet égard est la suivante: l'autre chose dont vous avez parlé ici ce sont les affaires internationales. J'aimerais connaître la définition «d'affaires internationales». Non pas la définition politique, mais celle qui a été utilisée lorsqu'on a rédigé ce projet de loi. À la page 56, que signifie l'expression «affaires internationales»?

Mme Normoyle: L'intention, c'était de faire en sorte que la disposition nous permette de traiter des ententes internationales de façon à lier cette information aux ententes de partage d'information que nous pourrions vouloir établir avec d'autres États. Par exemple, en vertu de l'accord sur la frontière commune avec les États-Unis, le gouvernement du Canada s'est engagé à participer à des activités visant à partager l'information. Voilà un exemple de ce qui pourrait être couvert par cette disposition.

Le sénateur Jaffer: Monsieur Read, lorsque vous parlez de la Loi sur la quarantaine, je comprends que c'est pour nous permettre de réagir immédiatement aux nouvelles maladies qui apparaissent, par exemple, le SRAS. Est-ce le genre de choses que vous envisagiez dans le cadre de la Loi sur la quarantaine?

Mr. Read: Je ne mettrais pas le SRAS dans cette catégorie. Le SRAS s'est développé normalement et d'une manière naturelle, si je peux dire; il s'est développé lentement. Si quelqu'un avait trouvé une façon d'intégrer un agent pathogène particulièrement virulent dans un aerosol et qu'il utilisait cet agent en Europe, nous voudrions pouvoir réagir immédiatement, et nous utiliserions les dispositions de la Loi sur la quarantaine pour nous assurer que les personnes qui arrivent au Canada font l'objet d'un dépistage approprié pour cette maladie. C'est ce que nous voulons dire.

Le sénateur Jaffer: Je comprends que vous recherchez une évaluation continue des gens pour voir si quelqu'un est un criminel de guerre ou un terroriste? Il y a une évaluation continue.

time I have to get on a plane, which is now every week, I will be assessed as to whether or not I am a risk, once this act comes into place?

Mr. Read: Are you speaking about Part 11 or 4.82?

Senator Jaffer: Part 11.

Ms. Normoyle: Part 11 is intended to provide the minister with authority to develop regulations. The regulations on sharing of information, what information, how that information is shared, conditions on the sharing of that information, would all have to be included as part and parcel of the development. At this point we do not have a regulation that specifies that. That is the intent of Part 11, namely, to provide the minister with the authority to develop that regulation with respect to information sharing, and also to allow for conditions to be placed on how that information will be dealt with.

Senator Jaffer: May I ask the chair, since they kindly offered to bring an immigration person here, that when that person comes we have someone from the border agency too, so that both can answer the question? From what I understand, both departments are involved; therefore we will not run into the same situation.

Senator Corbin: This is not so much a question as a reaction to some of the criticism respecting security legislation generally. In fact, Senator LaPierre stated just a few minutes ago that he thought some of these provisions were more American than Canadian.

The question that interests me is Canadian sovereignty. Could you point out in the proposed legislation before us items that are the result of pressure from the United States and which do not necessarily deal with Canadian internal security concerns? In other words, what, if anything, that would not normally find its way into this proposed legislation in a truly Canadian initiative originates from pressure from the Americans?

Mr. Read: To go back to an earlier question, which someone said I did not answer, some security measures take place continually in Canada. Certainly, as you board an aircraft all your carry-on bags are screened. That happens continuously. Security occurs on levels. Countries have talked of raising their levels. It has been raised in Great Britain, et cetera. Security is not either on or off; it is at different levels.

All countries have talked about security. The G8, when they met in Kananaskis, put out a paper on security saying they would all work together. One of the principles was that if one country knew of international terrorists, it would inform other countries of their existence.

Senator Corbin: Does that actually take place?

Chaque fois que je dois prendre l'avion, ce qui veut dire à toutes les semaines maintenant, je serai évaluée pour déterminer si oui ou non je représente un risque, une fois que cette loi entrera en vigueur?

Mr. Read: Parlez-vous de la partie 11 ou de l'article 4.82?

Le sénateur Jaffer: De la partie 11.

Mme Normoyle: La Partie 11 a pour but de conférer au ministre l'autorité de prendre un règlement, un règlement sur l'échange d'information, à savoir quelle information est partagée, comment et dans quelles conditions se fait cet échange d'information, tous des éléments qui font partie intégrante de ce développement. À l'heure actuelle, nous n'avons pas de règlement qui précise cela. C'est là l'intention de la partie 11, c'est-à-dire donner au ministre l'autorité de prendre ce règlement régissant l'échange d'information, et également de permettre de poser des conditions sur le traitement de cette information.

Le sénateur Jaffer: Étant donné qu'ils nous ont offert de parler à un représentant de l'immigration, j'aimerais vous demander, madame la présidente, s'il est possible d'inviter en même temps un représentant de l'Agence des services frontaliers pour que les deux puissent répondre à la question? D'après ce que je comprends, les deux ministères interviennent; ainsi, on ne se retrouvera pas dans la même situation.

Le sénateur Corbin: J'interviens, pas tellement pour poser une question que pour réagir à certaines des critiques exprimées sur la loi sur la sécurité en général. En fait, le sénateur LaPierre a fait remarquer un peu plus tôt que certaines de ces dispositions s'adressaient plus aux Américains qu'aux Canadiens.

Ce qui m'intéresse, c'est la souveraineté du Canada. Pourriez-vous nous indiquer les mesures qui ont été prévues dans le projet de loi à la suite des pressions exercées par les États-Unis et qui ne règlent pas nécessairement des problèmes de sécurité internes au Canada? Autrement dit, quelles mesures ne figurerait pas normalement dans le projet de loi s'il était vraiment d'initiative canadienne, mais qui s'y trouvent en raison des pressions exercées par les Américains?

Mr. Read: Pour revenir sur une question déjà posée, à laquelle on m'a dit que je n'avais pas répondu, il y a toujours des mesures de sécurité qui sont prises au Canada. Quand vous montez à bord d'un avion, vos bagages de cabine sont toujours contrôlés. C'est continu. Il y a différents niveaux de sécurité. Des pays ont envisagé de relever leurs niveaux de sécurité. C'est ce que la Grande-Bretagne et d'autres pays ont fait. On ne peut pas dire que la sécurité existe ou qu'elle n'existe pas; elle existe selon différents niveaux.

Tous les pays ont discuté de la sécurité. Quand ils se sont réunis à Kananaskis, les membres du G-8 ont produit un document indiquant qu'ils allaient tous collaborer en matière de sécurité. Un des principes énoncés veut que, si un pays entend parler de terroristes internationaux, il en informerait les autres pays.

Le sénateur Corbin: Est-ce effectivement le cas?

Mr. Read: I would have to defer that question to other people. I know that was the principle in the G8 pronouncement and the Roma-Lyon accords. Several international organizations focus on security. The International Atomic Energy Agency now has taken up security as an issue.

I cannot point to something that is only in here because the Americans wanted to have it in place, et cetera. I would go back to Bill C-44 and say that we brought that in because the Americans were requiring the data and were going to hold planes on the ground, so we allowed the data to be transferred earlier. That is the only activity that comes to my mind at the moment that the United States directly induced — not demanded. That was Bill C-44.

The Chairman: That would be a good question for the ministers.

Senator Corbin: Are there other comments in this respect?

Mr. Clark: Part of your question, senator, was whether Canada was sharing international terrorist information. As I mentioned earlier, the director of CSIS will be here and will have an opportunity to comment on that. More generally, it is my understanding that the service has a series of international protocols under which information sharing takes place.

Senator Corbin: Do you apply the same norms, standards or security measures that apply to entry into the United States to other carriers, whatever the origin or destination? Do you treat everyone the same way? If there is a security norm, surely it should apply to everyone coming into or exiting the country.

Mr. Read: I did make the general comment that under safety, we do inspections and audits. Under security, you have to look at everything. Therefore, you screen all objects going on board an aircraft. If you are assessing people to see if an aircraft is safe, you assess them all. If ID cards need to be shown to get into this building, everyone does it, not just every third person, and with respect to people coming into the country, there are requirements for data to be provided to Canadian officials before aircraft land in Canada from everywhere.

Senator Corbin: In terms of flights going out, you are telling me that the strict norms that apply to carriers going into the United States are also applied to carriers from other foreign parts, whether from Israel, Portugal, Australia or anywhere else. Is that what you are telling me? You do not understand my question.

Mr. Read: Not completely, sir.

Senator Corbin: The Americans have imposed very strict inspection and information standards about personal data and so forth on flights originating from Canada. Do you apply the same rules to other carriers going into other countries on flights originating from Canada, and if not, in the name of security, why not?

M. Read: Il faudrait poser la question à quelqu'un d'autre. Je sais que c'était le principe énoncé dans l'annonce du G-8 et dans les accords de Rome et de Lyon. Plusieurs organismes internationaux mettent l'accent sur la sécurité. L'Agence internationale de l'énergie atomique a fait de la sécurité un enjeu.

Je ne peux pas vous indiquer une mesure qui se prend ici seulement parce que les Américains l'ont demandé. Je dirais que le projet de loi C-44 a été présenté parce que les Américains exigeaient des renseignements et allaient retenir les avions au sol, si bien que nous avons autorisé la communication préalable des données. À ma connaissance, c'est la seule activité que les États-Unis nous ont directement incités à prendre, sans nous y obliger. C'était le projet de loi C-44.

La présidente: Ce serait une bonne question à poser aux ministres.

Le sénateur Corbin: Avez-vous d'autres observations à faire à ce sujet?

M. Clark: Monsieur le sénateur, vous avez entre autres demandé si le Canada communiquait des informations sur les terroristes internationaux. Comme je l'ai déjà dit, le directeur du SCRS pourra vous en parler quand il viendra témoigner. Plus généralement, je pense qu'il existe une série de protocoles internationaux concernant la communication des informations.

Le sénateur Corbin: Est-ce que vous appliquez les mêmes normes ou mesures de sécurité que celles utilisées pour les États-Unis à d'autres transporteurs, quelle que soit leur provenance ou leur destination? Traitez-vous tout le monde de la même façon? S'il y a une norme de sécurité, elle devrait sûrement s'appliquer à tous, peu importe d'où ils viennent et où ils vont.

M. Read: Si j'ai dit plus généralement que nous effectuons des inspections et des vérifications pour veiller à ce que tout fonctionne de façon sûre, sur le plan de la sécurité ou de la protection des gens, il faut tout vérifier. C'est pourquoi on contrôle tous les objets et les passagers qui montent à bord des avions. S'il faut présenter une carte d'identité pour entrer dans un immeuble, tout le monde doit la présenter, et pas seulement une personne sur trois; pour que les gens puissent entrer au pays, des renseignements doivent être fournis aux responsables canadiens avant qu'un avion, d'où qu'il vienne, atterrisse au Canada.

Le sénateur Corbin: Vous me dites que les normes qui s'appliquent aux transporteurs qui s'en vont aux États-Unis s'appliquent aussi à ceux d'autres pays, que ce soit Israël, le Portugal ou l'Australie. C'est ce que vous me dites? Vous ne comprenez pas ma question.

M. Read: Pas complètement, monsieur.

Le sénateur Corbin: Les Américains ont imposé des normes très strictes sur l'inspection et les renseignements personnels pour les vols en provenance du Canada. Appliquez-vous les mêmes règles à d'autres transporteurs qui se destinent à d'autres pays en provenance du Canada et, sinon, pourquoi ne le faites-vous pas au nom de la sécurité?

Mr. Read: I think I follow the question now. We do pre-clearance in Canada, which is something we do not do with any other country. We do pre-clearance routines in Canada. If you go to the Ottawa airport and are flying to the U.S., you go through routines there instead of at the border in the United States. That is distinctive and different. Our airlines do provide data to the United States before they leave this country. No other country has requested it. In fact, no other country needs it, because if you depart Canada for France, once you are airborne and have left Canadian airspace, the airlines can provide the data and they are there 20 minutes before landing. That is why no other country has picked up on that.

I do have to correct something I said earlier. With respect to an example of something we did because of American intervention, we have put aircraft protective officers on all flights going into Ronald Reagan Washington National Airport. That was a direct request from the Americans. If you wish to fly into Ronald Reagan Washington National Airport, you must have aircraft protective officers, APOs, on those flights, so we do that. That is not in the bill, but that is something we are doing that is unique to that airport. We do not have to put APOs on any flights to other countries or to other cities in the United States.

Senator Andreychuk: Do you sweep all aircraft before passengers board to ensure that the plane has no attachments or weapons? In other words, do you provide a certificate when an Air France or an Air Canada plane is leaving for Paris?

Mr. Read: We are moving into implementation of other portions of other legislation.

Senator Andreychuk: For example, I was deplaned in Ottawa from an Air Canada flight to Orlando because Air Canada and/or Transport officials had not swept the plane and provided a certificate to say that that plane was safe before passengers got on. We were all deplaned for that sweep of the plane to take place and that certificate to be filed.

I understand we only do that for aircraft leaving Canada for the United States. Is that correct?

Mr. Read: I will have to check on that.

Senator Andreychuk: There are other things like that that we do for the United States that we do not do for other countries.

Mr. Read: Again, the United States places conditions on entry into their country. This would be distinct from our engineering our own laws strictly to suit their purposes. I thought that was the intent of the question. I could not come up with examples, other than Bill C-44, where we engineered our laws for their benefit.

Senator Andreychuk: I do not want to speak for Senator Corbin, but I understood his question to be what is the norm for safety. It is not a question of the United States having asked for

M. Read: Je crois comprendre maintenant. Le Canada procède au dédouanement préalable, ce que nous ne faisons pas pour les autres pays. Il y a des formalités de prédédouanement que nous effectuons au Canada. Si vous partez de l'aéroport d'Ottawa pour aller aux États-Unis, les formalités se font à l'aéroport plutôt qu'à la frontière américaine. C'est particulier. Nos compagnies aériennes fournissent des renseignements aux États-Unis avant que les passagers ne quittent le pays. Aucun autre pays nous a demandé de le faire. En fait, les autres pays n'ont pas besoin qu'on le fasse parce que, si vous quittez le Canada pour la France, une fois que l'avion a quitté l'espace aérien canadien, la compagnie aérienne peut fournir les données et les transmettre 20 minutes avant l'atterrissement. C'est pourquoi aucun autre pays nous a demandé cela.

J'aimerais corriger ce que j'ai dit un peu plus tôt. Pour vous donner un exemple de ce que nous faisons à la demande des américains, nous affectons des agents de la sûreté aérienne sur tous les vols à destination de l'aéroport national Ronald Reagan de Washington. Nous le faisons à la demande expresse des Américains. Il faut qu'il y ait des agents de la sûreté aérienne à bord des avions qui atterrissent à l'aéroport national Ronald Reagan de Washington, alors nous nous plions à cette exigence. Cela ne figure pas dans le projet de loi, mais cette mesure s'applique uniquement pour cet aéroport. Nous n'avons pas à affecter d'agents sur les vols à destination d'autres pays ou d'autres villes américaines.

Le sénateur Andreychuk: Nettoyez-vous les avions avant de faire monter les passagers pour vous assurer qu'il ne s'y trouve aucun objet ou aucune arme? Autrement dit, fournissez-vous un certificat quand un avion d'Air France ou d'Air Canada part pour Paris?

Mr. Read: C'est lié à l'application de dispositions d'autres mesures législatives.

Le sénateur Andreychuk: On m'a déjà fait débarquer d'un avion d'Air Canada à destination d'Orlando parce que les employés d'Air Canada ou des transports n'avaient pas nettoyé l'avion et fourni un certificat indiquant que l'avion était sécuritaire avant l'embarquement des passagers. Nous sommes tous descendus pour que l'avion soit nettoyé et le certificat fourni.

Je pense qu'on fait cela seulement dans les avions qui partent du Canada à destination des États-Unis, n'est-ce pas?

Mr. Read: Je vais devoir vérifier.

Le sénateur Andreychuk: Il y a d'autres mesures du genre que nous prenons dans le cas des États-Unis et que nous n'avons pas à prendre pour d'autres pays.

Mr. Read: Je répète que les États-Unis imposent des conditions pour entrer dans leur pays. Mais ce n'est pas comme si nous concevions nos lois uniquement en fonction de leurs besoins. C'est ainsi que j'ai compris la question. Je ne pouvais pas penser à autre chose que le projet de loi C-44, comme exemple de loi élaborée dans leur intérêt.

Le sénateur Andreychuk: Je ne veux pas parler au nom du sénateur Corbin, mais je pense qu'il a demandé quelle était la norme de sécurité. Il ne s'agit pas de savoir si les États-Unis l'ont

this. Surely we are not doing it just because they asked. We must be doing it because we think it provides some kind of safety and security. If we are talking about international terrorism, are we doing the same for planes coming from or going to another part of the world?

The Chairman: I had a supplementary to Senator Corbin's question, which was more or less that. I found myself more confused. I thought I understood something, and then as I listened to the answer, I realized I did not.

You said that for flights to Paris, we do not need our laws to come into play because information transfer can happen anyway; the airline can send the information on and it gets there 20 minutes before the plane lands. I am not quite sure what you were saying there. Is it that France or other countries do require information of this nature, but because we do not have pre-clearance for France, we do not need Canadian legislation? That is to say, they can just say to the airline, "You will not land your plane unless you provide this information"?

Mr. Read: That is correct.

The Chairman: Everyone is gathering this information anyway.

Mr. Read: Everyone is gathering information, that is a true statement. The difference between the United States and other countries is that when you take off from Vancouver for Seattle, you are down on the ground before much can happen. You are already in Seattle. If you are taking off from Vancouver for Japan, however, there is plenty of time en route. This is how it is normally done, as Ms. Normoyle can point out. That information is normally passed on to other countries after the aircraft is in flight — and this is called "wheels up" — and you know exactly who is on board the aircraft. That is when information is normally transmitted. With respect to the United States, they said the time was too short, for flights coming from Canada, to process the information. That is why that change was made.

Senator LaPierre: Does Israel have certain regulations for boarding their aircraft? If there is one country on the planet that is subject to terrorism, it is Israel. Consequently, do they do that kind of screening in Canada and do they have armed guards on their planes?

Mr. Read: Any company can institute its own level of security when dealing with its customers. Certainly we know that the Ben Gurion Airport in Israel is run more strictly than probably any airport in the world. With respect to the aircraft, where El Al flies, and whom they accept on their aircraft, are business decisions the company makes. As with both Canadian aircraft and American aircraft in the U.S., there are APOs, armed protection officers, on some of these flights.

Senator Jaffer: Since Bill C-44, we have had regulations to provide the information to the U.S. because they are short flights. Is that correct?

demandé. Nous ne le faisons sûrement pas parce qu'ils l'ont demandé. Nous devons le faire parce que nous estimons que c'est nécessaire pour la sécurité. Au sujet du terrorisme international, effectuons-nous les mêmes mesures de vérification pour les avions en provenance et à destination d'une autre région du monde?

La présidente: Je voulais demander plus ou moins la même chose pour faire suite à la question du sénateur Corbin, parce que je ne savais plus à quoi m'en tenir. Je pensais avoir compris, mais la réponse m'a un peu décontenancée.

Vous avez dit que nos lois ne s'appliquaient pas aux vols à destination de Paris parce que les informations peuvent être communiquées de toute façon; la compagnie aérienne peut les transmettre 20 minutes avant que l'avion atterrisse. Je ne suis pas certaine de ce que vous avez dit. Est-ce que la France ou d'autres pays exigent des informations de cette nature mais, comme il n'y a pas de pré-dédouanement avec la France, nous n'avons pas besoin de loi? Est-ce à dire que les autorités peuvent empêcher une compagnie aérienne de faire atterrir un avion si elle ne fournit pas les informations?

Mr. Read: C'est exact.

La présidente: Tout le monde recueille ces informations de toute façon.

Mr. Read: Oui, tout le monde les recueille, c'est vrai. La différence entre les États-Unis et d'autres pays, c'est que la distance est courte entre Vancouver et Seattle. Il n'y a pas beaucoup de temps entre le départ et l'arrivée. Entre Vancouver et le Japon, le vol est plus long. C'est ce qu'on fait normalement, comme Mme Normoyle peut vous le dire. Les informations sont habituellement transmises aux autres pays une fois que l'avion est en vol et qu'on sait exactement qui se trouve à bord. C'est ainsi que l'information est habituellement communiquée. Les Américains trouvent que la durée du vol est trop courte à partir du Canada pour transmettre les renseignements de cette façon. C'est pourquoi on a changé la façon de faire.

Le sénateur LaPierre: Israël suit-il certaines règles pour l'embarquement des passagers à bord de ses avions? S'il y a un pays sur la planète qui est exposé au terrorisme, c'est bien Israël. Ses autorités font-elles des contrôles de ce genre au Canada et y a-t-il des policiers armés à bord des avions?

Mr. Read: Toutes les compagnies peuvent établir le niveau de sécurité qu'elles veulent avec leurs clients. Nous savons, certes, que l'aéroport Ben Gurion en Israël est géré de façon plus rigoureuse que probablement n'importe quel autre aéroport dans le monde. Pour ce qui est des avions, c'est la compagnie El Al qui décide de ses destinations et des passagers qu'elle accepte. Comme dans le cas des avions canadiens et américains aux États-Unis, il y a des policiers de l'air à bord de certains de ces avions.

Le sénateur Jaffer: Depuis l'adoption du projet de loi C-44, nous avons pris des règlements prévoyant la communication de renseignements aux États-Unis parce que les vols sont de courte durée. Est-ce exact?

Mr. Read: We have permitted the airlines to provide data to the U.S. in advance of arriving there. They are the same data they would have to provide on arrival.

Senator Jaffer: The difference is that it is in advance.

Mr. Read: That is all.

Senator Day: You said, Mr. Read, that each country was gathering information now. You referred us earlier to a schedule under clause 23, at page 104 of the proposed legislation. That is the 34 points. Is that information being gathered now?

Mr. Read: I would like to choose my words more carefully. "Gather" implies being collected and held. I cannot think of a country that does not examine who is coming in. Everyone wants to see your passport when you arrive, and there is information that airlines pass on ahead of time. Perhaps Andrea Spry could join us for a moment. She should be able to shed some light on what type of information is passed on ahead of time and what type of information Canada receives ahead of time. This seems to be a question of interest.

The Chairman: I invite Ms. Spry to come to the table. I understand that she is director of the Canada Border Services Agency risk assessment systems.

Senator Day: On page 104 of the bill is the schedule. Dr. Read took some pride in saying Canada helped develop this 34-point questionnaire, which the Europeans are now following. I wanted to find out if that is the kind of information being given. I see nothing in here about religion or colour of skin or anything like that. Is that correct?

Ms. Andrea Spry, Director, Risk Assessment Systems, Canada Border Services Agency: Canada does have an advance passenger information program in existence today, so for all international flights into Canada, we are sent information by the air carrier 15 minutes after takeoff. All air carriers flying in, whether they are coming from the United States or from Israel or wherever, send us this information. We use that information to target people of interest. It is called advance passenger information and we run that against our two databases. One is FOSS, which is the immigration database; the other is the customs enforcement database, ICES, and it is used to identify known risk. We have names in those databases and we run the information against them. When people arrive in Canada, we know whether they are a risk.

Senator LaPierre: Did you use the word "target?"

Ms. Spry: I did.

Senator Day: I understand the sharing part of it, but is there something in this bill that would give you more information? Does it expand the advance passenger information by virtue of these 34 items that appear at the back, in the schedule?

M. Read: Nous avons permis aux compagnies aériennes de fournir des renseignements aux États-Unis avant d'arriver à destination. Ce sont les mêmes renseignements qui auraient été fournis à l'arrivée.

Le sénateur Jaffer: La différence c'est qu'ils soient fournis à l'avance.

Mr. Read: C'est tout.

Le sénateur Day: Monsieur Read, vous dites que tous les pays recueillent maintenant des informations. Vous nous avez parlé plus tôt de l'annexe de l'article 23, qui se trouve à la page 104 du projet de loi. Elle compte 34 éléments. Est-ce que ces informations sont recueillies actuellement?

Mr. Read: Je choisirais mes mots plus prudemment. «Recueillir» des renseignements suppose qu'on les réunit et qu'on les conserve. Il n'y a pas un pays qui ne vérifie pas qui entre chez lui. Tout le monde veut voir votre passeport à votre arrivée, et il y a des renseignements qui sont transmis à l'avance à la compagnie aérienne. Peut-être qu'Andrea Spry pourrait se joindre à nous un instant. Elle pourrait indiquer quel genre d'information est communiqué à l'avance et quel genre d'information le Canada reçoit à l'avance. Cela semble vous intéresser.

La présidente: J'inviterais à Mme Spry à s'approcher. Je pense qu'elle est la directrice des Systèmes d'évaluation du risque à l'Agence des services frontaliers du Canada.

Le sénateur Day: L'annexe se trouve à la page 104 du projet de loi. M. Read nous a dit avec fierté que le Canada avait contribué à élaborer ce questionnaire de 34 points, que les Européens ont maintenant adopté. Je voulais savoir si c'est le genre d'information fourni. Il n'y a rien là-dedans au sujet de la religion ou de la race, n'est-ce pas?

Mme Andrea Spry, directrice, Division des systèmes d'évaluation du risque, Agence des services frontaliers du Canada: Il n'y a pas de système d'information préalable sur les voyageurs au Canada, de sorte que les informations concernant les vols internationaux à destination du Canada nous sont transmises par le transporteur aérien 15 minutes après le décollage. Tous les transporteurs aériens qui atterrissent ici, qu'ils viennent des États-Unis, d'Israël ou d'ailleurs, nous envoient ces informations. Nous nous en servons pour cibler les gens intéressants. Nous comparons ce qu'on appelle les informations préalables sur les voyageurs avec celles de nos deux bases de données. L'une est la base de données de l'immigration, le SSOBL, l'autre est le système intégré d'exécution d'aide des douanes, ou SIED, qui sert à déterminer le risque connu. Nous comparons les noms qui figurent dans ces bases de données avec les informations reçues. Quand les gens arrivent au Canada, nous savons s'ils représentent un risque.

Le sénateur LaPierre: Avez-vous employé le mot «cibler»?

Mme Spry: Oui.

Le sénateur Day: Je comprends que des informations vous sont communiquées, mais le projet de loi prévoit-il que vous en receviez plus? Est-ce que les informations préalables sur les passagers seront plus détaillées avec les 34 éléments qui figurent à la fin du projet de loi, à l'annexe?

Ms. Spry: My understanding is those are the data elements that Transport Canada, CSIS and the RCMP plan to collect. They are very similar to the data elements that we collect. Today, only the United States and us are collecting this information. I believe Korea may also be collecting it, but a lot of countries are looking at the collection of this information. The European countries are looking at the possibility; however, they are not collecting it today.

Senator Andreychuk: I understand that if this bill passes, then in concert with Bill C-44, which was passed, these data will be shared with the United States. By virtue of this bill, we could, by regulation, extend use of this information to any other country with which we enter into an agreement such as we have with the United States.

Ms. Normoyle: Part 11 requires that, first, regulations be developed and presented to both Houses before anything occurs.

Senator Andreychuk: I am not arguing about that. However, right now we are saying that it applies to the United States because of the information exchange. We do not really know what they do with it afterwards, except it is supposed to be used for the purposes for which we are sharing it with them. However, by virtue of this bill, we could enter into the same arrangements with any other country, providing we follow the rules that are stated through the regulations. In other words, I understand it could be universally applied, if we so chose and followed the law.

Ms. Normoyle: Part 11 is to allow for the development of regulations and also for the imposition of conditions on their use. Those regulations would have to be presented before both Houses and their committees.

Senator Andreychuk: It is the regulation that could state all these other countries are included. That is what I am saying. I will ask one of the lawyers when they come here.

Senator Day: Senator Andreychuk and I have had some sparring on this issue already, so we are thinking somewhat along the same lines on some of these issues. As a preamble, Ms. Normoyle, I am looking at Part 11, at page 55 of Bill C-7. I just wanted to confirm a couple of points here.

The interesting point I find with respect to your first proposed amendment here, under section 5(2) of the Immigration and Refugee Protection Act, is that a copy of any proposed regulations made pursuant to the various sections under the Immigration and Refugee Protection Act must be laid before each House of Parliament.

That is fine, but then the proposed section goes on to say that the House shall refer the proposed regulation to the appropriate committee.

I suppose that means the Senate cannot just let the report be tabled, but that it must be sent to committee. That is an interesting safeguard. I will not ask you to comment on that, but that means going an extra step in an interesting manner.

Mme Spry: Je crois que ce sont les données que Transports Canada, le SCRS et la GRC veulent recueillir. Elles ressemblent beaucoup à nos données. Aujourd'hui, nous sommes les seuls avec les États-Unis à recueillir ces informations. Peut-être que la Corée le fait aussi, mais beaucoup de pays envisagent de les recueillir. Les pays d'Europe aussi, mais ils ne le font pas actuellement.

Le sénateur Andreychuk: Si le projet de loi est adopté, en tenant compte du projet de loi C-44 déjà adopté, ces données vont être acheminées aux États-Unis. Par voie de règlement, nous pourrions ensuite transmettre ces informations à tout autre pays avec lequel nous concluons une entente, comme nous l'avons fait avec les États-Unis.

Mme Normoyle: La partie 11 prévoit d'abord qu'un règlement soit proposé et présenté aux deux chambres.

Le sénateur Andreychuk: Je ne conteste pas cela. Actuellement la loi s'applique aux États-Unis parce qu'il y a échange d'informations. Nous ne savons pas vraiment ce qu'ils font après, sauf qu'ils sont censés utiliser les informations pour les raisons pour lesquelles nous les leur transmettons. Cependant, le projet de loi pourrait nous permettre de conclure des ententes avec un autre pays, dans la mesure où nous suivons les règles énoncées dans le règlement. Autrement dit, il pourrait s'appliquer à tous, si nous le voulons et si nous suivons la loi.

Mme Normoyle: La partie 11 prévoit l'élaboration de règlements et impose des conditions à leur application. Les règlements devraient être présentés aux deux Chambres et à leurs comités.

Le sénateur Andreychuk: C'est le règlement qui indiquerait tous les autres pays visés. C'est ce que je dis. Je vais demander l'avis d'un des avocats qui viendra nous rencontrer.

Le sénateur Day: Je peux dire que le sénateur Andreychuk et moi sommes à peu près du même avis, compte tenu des discussions que nous avons eues sur le sujet. Madame Normoyle, je m'intéresse à la partie 11, qui se trouve à la page 55 du projet de loi C-7. Je voudrais simplement confirmer une ou deux choses à ce propos.

Ce que je trouve intéressant au sujet du premier amendement que vous proposez au paragraphe 5(2) de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, c'est que tout projet de règlement pris au titre de certains articles de cette loi doit être déposé devant chaque chambre du Parlement.

C'est bien, mais on indique ensuite que les chambres doivent renvoyer le projet de loi à leur comité compétent.

Le Sénat ne peut donc pas seulement prendre acte du projet de règlement, il doit le renvoyer au comité. C'est une protection intéressante. Je ne vais pas vous demander votre avis là-dessus, mais c'est une mesure intéressante.

The information may be used only for the purposes of the Immigration and Refugee Protection Act and the Department of Citizenship and Immigration Act. I apologize; I do not have those acts here either. That makes it difficult for us to understand the impact of these various amendments without reading them in context.

You may have the acts here. Does this amendment apply to all of the information? Paragraph 149 of the Immigration and Refugee Protection Act is amended, and it says that information can only be used for the purposes of those two immigration acts. Does that apply to all the information, or just to some specific information you are gathering?

Ms. Normoyle: It refers to the information collected for the purposes of administering both of those acts. The information, and how it is collected, would be defined as part of the regulation. We have our legal counsel here.

Senator Day: Good. It is always nice to have another lawyer here.

Ms. Julie Watkinson, Counsel, Citizenship and Immigration Canada Legal Services, Department of Justice: The section in the IRPA, 149, which talks about the use of the information refers back to information collected under clause 148(1)(d) of our bill:

A person who owns or operates a vehicle or transportation facility, an agent for such person, must in accordance with the regulations provide prescribed information.

That is the authority under which the CBSA, on the immigration side, collects the advance passenger information. Clause 149 of the bill is referring back to the advance passenger information discussed by Ms. Spry.

Senator Day: The information gathered then can only be used specifically for the implementing of those two acts and not for any other use for which someone might want that information. I wanted to confirm that.

Section 150.1 of the Immigration and Refugee Protection Act is to be amended as well. It is under that heading of “Sharing of Information.” It refers to disclosure of information for the purposes of national security, the defence of Canada or the conduct of international affairs. That phrase “conduct of international affairs” scares all of us. It is a very broad term. Do we get some protection by going back to the other section that we just talked about? Can we read that “conduct of international affairs” as being for the purposes of the two acts we are dealing with and for no other purposes? Can you help us with that? Maybe you want to consider that.

Ms. Watkinson: Could we consider that?

Les informations ne peuvent être utilisées que dans l'application de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et la Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Je m'excuse, mais je n'ai pas ces lois avec moi ici. C'est donc difficile pour nous de comprendre l'incidence des amendements sans les lire dans leur contexte.

Vous avez peut-être ces lois avec vous. Est-ce que l'amendement s'applique à toutes les informations? L'article 149 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés est amendé, et précise que les renseignements ne peuvent être utilisés que dans l'application de ces deux lois sur l'immigration. Est-ce que cette mesure s'applique à toutes les informations ou seulement à des renseignements précis que vous recueillez?

Mme Normoyle: La disposition vise les informations recueillies dans l'application de ces deux lois. C'est le règlement qui définirait les renseignements et la façon dont ils sont recueillis. Notre conseillère juridique qui est ici peut nous aider.

Le sénateur Day: Bien. La présence d'un autre avocat est toujours utile.

Mme Julie Watkinson, conseillère juridique, Services juridiques de Citoyenneté et Immigration Canada, ministère de la Justice: L'article 149 de la LIPR qui traite de l'utilisation des renseignements s'applique aux renseignements recueillis en vertu de l'alinéa 148(1)d) de la même loi qui dit:

Le propriétaire ou l'exploitant d'un véhicule ou d'une installation de transport, et leur mandataire, sont tenus, conformément aux règlements, aux obligations suivantes.

C'est ce qui autorise les responsables de l'immigration de l'ASFC à recueillir des informations préalables sur les passagers. L'article 149 fait référence aux informations préalables sur les voyageurs dont a parlé Mme Spry.

Le sénateur Day: L'information recueillie ne peut être utilisée que dans l'application de ces deux lois et personne ne peut s'en servir pour d'autres fins. C'est ce que je voulais confirmer.

Le projet de loi amende également l'article 150.1 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. C'est sous la rubrique «communication de renseignements». Il y est question de la communication de renseignements en matière de sécurité nationale, de défense du Canada ou de conduite des affaires internationales. Les mots «conduite des affaires internationales» nous font tous peur. On peut les définir de façon très large. Est-ce que l'autre disposition dont nous venons de parler assure une certaine protection à cet égard? Peut-on comprendre qu'il s'agit «de conduite des affaires internationales» dans l'application des deux lois dont on parle et pour aucune autre raison? Pouvez-vous nous aider à comprendre? Vous voulez peut-être y réfléchir.

Mme Watkinson: Pourrions-nous y réfléchir?

Senator Day: I want to know what limitations might be read into this. If I had those two acts, I might, with the help of some good lawyers on the other side, answer that question myself, but unfortunately, I do not have them here. I would like to know your thinking in that regard.

Ms. Watkinson: We will get back to you on that.

Senator Day: Do you have any draft regulations? My first question dealt with the regulations coming before us.

One of the limitations of section 150.1 is that any regulation under that section will be made available to us beforehand, presumably. Are there any regulations in existence now to which this will apply? Will they all be new regulations? Will we see them before you start implementing this?

Ms. Watkinson: Under section 5 of the Immigration and Refugee Protection Act, certain regulations must be laid before both Houses and committees. This bill amends an existing section of IRPA, section 5, which has the exact same text. A number of regulatory-making provisions are stipulated. Regulations made under those provisions must follow that same procedure.

Senator Day: That applies to all the various sections, including the one to which I just referred.

Ms. Watkinson: It includes that one.

Senator Day: Do you have any draft regulations that we can look at now that you propose would go to committees?

Ms. Watkinson: Under the proposed new section 151, there are none.

Senator Day: There is nothing in existence now?

Ms. Watkinson: There is currently no regulation-making ability to make those kinds of regulations.

Senator Day: That is why I asked about drafts, so we can understand how this might be used. That is what I am looking for. You are looking for enabling legislation now, but before anything is implemented, will we see it in regulation form in some committee?

Ms. Watkinson: That is correct.

The Chairman: Please furnish your answer to Senator Day's earlier question sooner rather than later, please

Senator Andreychuk: I have many questions, many legal questions. The immigration act, as I recall, provides the minister with the ability to define, by regulation, terrorist activity for the purposes of that act. We are in the same dilemma. The proposed regulations are not before us.

Has any action been taken by way of regulation pursuant to the amended immigration act of two years ago relating to terrorism, terrorist activity or collection of information? We can get that in a written form as well.

The Chairman: Do you have information on that?

Le sénateur Day: Je veux savoir quelles limites il peut y avoir. Si j'avais ces deux lois, je pourrais moi-même répondre à la question avec l'aide de quelques bons avocats mais, malheureusement, je ne les ai pas. J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

Mme Watkinson: Nous allons vous revenir là-dessus.

Le sénateur Day: Avez-vous un projet de règlement? Ma première question traitait du règlement qui nous serait renvoyé.

Une des règles prévues à l'article 150.1, c'est que tout projet de règlement pris en vertu de cet article nous serait présenté au préalable. Existe-t-il un règlement à ce sujet actuellement? Est-ce que ce seront tous des nouveaux règlements? Allons-nous les voir avant que vous commenciez à appliquer ces mesures?

Mme Watkinson: L'article 5 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés prévoit que certains règlements soient déposés devant chaque chambre du Parlement et renvoyés aux comités. Le projet de loi modifie l'article 5 actuellement en vigueur, dont le texte est le même. On énumère des dispositions réglementaires. Les règlements pris en vertu de ces dispositions doivent suivre la même procédure.

Le sénateur Day: Ces règles s'appliquent à toutes les dispositions, y compris celle dont je viens de parler.

Mme Watkinson: Oui.

Le sénateur Day: Est-ce qu'il y a un projet de règlement censé être renvoyé aux comités que nous pourrions examiner?

Mme Watkinson: Il n'y en a pas un qui a été rédigé conformément au nouvel article 151 proposé.

Le sénateur Day: Il n'y en a aucun actuellement?

Mme Watkinson: Il n'existe aucune disposition qui nous autorise à prendre un règlement de ce genre.

Le sénateur Day: C'est la raison pour laquelle je vous parle d'un projet de règlement pour que nous puissions comprendre à quoi il va ressembler. C'est ce que j'aimerais avoir. Vous voulez avoir une loi habilitante, mais avant que ce soit mis en oeuvre, un comité verra-t-il ce que le règlement à l'air?

Mme Watkinson: Oui.

La présidente: Je vous prierai de fournir une réponse à l'autre question du sénateur Day le plus tôt possible.

Le sénateur Andreychuk: J'ai beaucoup de questions à poser d'ordre juridique. La loi sur l'immigration permet, je pense, au ministre de définir par voie de règlement ce qu'est une activité terroriste pour les fins de la loi. Nous avons le même problème puisque nous n'avons pas le règlement proposé.

Est-ce que des règlements ont été pris conformément à la Loi sur l'immigration modifiée il y a deux ans pour tenir compte du terrorisme, des activités terroristes ou de la collecte d'informations? On peut aussi nous en fournir copie.

La présidente: Avez-vous des informations là-dessus?

Ms. Watkinson: Which section of IRPA were you referencing?

Senator Andreychuk: I, like Senator Day, felt that since we have four feet of paper here, the 100-page bill was enough to carry. I did not carry in the immigration act. It certainly is in your act that the minister has certain discretion, by way of regulation, to define terrorism. I will put the question more specifically to the lawyers, but I would like to know if you are operating under any regulations in immigration today that deal with terrorism specifically.

Ms. Watkinson: I would have to say that I am not aware of any, but we can get back to you definitively on that.

Mr. Read: There is a definition of “terrorism activities” in Bill C-36.

Senator Andreychuk: Yes. The question is whether the same definition would be used in Bill C-11, as it was called then, and in the immigration act. There were separate powers. There was an undertaking by the minister at that time to blend the two definitions. I do not know if they were ever blended or used under immigration, but the minister had a separate authority.

Those questions were broadly put before the minister on Bill C-11. I have not refreshed my memory because I did not think we would be putting those questions today. Certainly the alert is out. I am concerned about who is defining this activity, who is in control of it and where the information is being held.

The Chairman: As a supplementary comment, while you are providing that kind of information, it occurs to me it may be helpful to have a written chart setting out the processes that Senator Jaffer was asking about. Sometimes it is easier to follow print than to understand as people orally describe what may be a complex process.

With Senator Jaffer’s permission, I add that to our growing list of requests.

Senator Andreychuk: I have a short question for Mr. Read as a supplementary to one from the last time he was here.

We provide this information at the moment to the United States pursuant to Bill C-44, the Aeronautics Act. Obviously, we are all concerned about security and safety.

Is there any protocol or assurance that the information is only used for those purposes once it gets to the United States? I am bearing in mind that this kind of information about us could be used, if not safeguarded for the stated purposes, by the aeronautical and transportation systems of other countries.

Mr. Read: To make an observation, the U.S. not only collects information from air passengers coming from Canada. If you travel across the border by car, train or bus, you can be asked to provide information. If you produce a passport, it is swiped through a machine and that information is instantly captured. To explain what the U.S. does with the data, it might be helpful to spend two minutes on CAPPS 2, which is how they intend to screen people in the future. They have gone through different

Mme Watkinson: De quelle disposition de la Loi sur l’immigration et la protection des réfugiés parlez-vous?

Le sénateur Andreychuk: Comme le sénateur Day, j’ai trouvé que nous avions tellement de documents à traîner que je n’ai apporté que le projet de loi de 100 pages, et pas la loi sur l’immigration. C’est certes dans cette loi que le ministre peut, par voie de règlement, définir le terrorisme. Je vais poser la question plus précisément aux avocats, mais j’aimerais savoir s’il existe actuellement un règlement sur l’immigration qui traite précisément du terrorisme.

Mme Watkinson: Je dois vous dire que je ne le sais pas, mais je peux assurément vous fournir cette information plus tard.

M. Read: L’expression «activités de terrorisme» est définie dans le projet de loi C-36.

Le sénateur Andreychuk: Oui, mais je veux savoir si cette définition va être reprise dans le projet de loi C-11, comme on l’appelait avant, et dans la loi sur l’immigration. Il y avait des pouvoirs distincts. Le ministre en poste s’était engagé à amalgamer les deux définitions. Je ne sais pas si elles ont jamais été amalgamées ou utilisées pour des questions d’immigration, mais le ministre avait un pouvoir distinct.

Ces questions avaient été exposées de façon générale au ministre à propos du projet de loi C-11. Je n’ai pas réexaminé la question parce que je ne pensais pas que nous allions en parler aujourd’hui. C’est à surveiller. Je me demande qui définit cette activité, qui la contrôle et où les informations sont conservées.

La présidente: Quand vous nous enverrez cette information, il pourrait aussi nous être utile d’avoir par écrit un tableau indiquant les éléments dont M. Jaffer a parlé. C’est parfois plus facile à comprendre sur papier que de vive voix quand c’est complexe.

Avec la permission du sénateur Jaffer, je vais ajouter cela à notre longue liste de demandes.

Le sénateur Andreychuk: J’aurais une brève question à poser à M. Read au sujet de ce dont il nous a parlé la dernière fois qu’il est venu nous rencontrer.

Nous fournissons ces informations aux États-Unis conformément au projet de loi C-44, la Loi sur l’aéronautique. Nous sommes évidemment tous préoccupés par la sécurité.

Avons-nous la garantie que ces informations sont utilisées uniquement à ces fins par les États-Unis? Si elles ne sont pas conservées pour les raisons énoncées, ces informations pourraient être utilisées par les réseaux aéronautiques et de transport d’autres pays.

M. Read: J’aimerais signaler que les États-Unis ne recueillent pas seulement des renseignements sur les voyageurs qui se rendent chez eux par avion en provenance du Canada. Si vous traversez la frontière en voiture, en train ou en autobus, on peut aussi vous demander des renseignements. Si vous présentez un passeport, on le passe dans une machine qui en enregistre instantanément toutes les informations. Pour comprendre ce que les États-Unis font avec les données, il pourrait être utile d’expliquer brièvement le

iterations of various kinds of problems for different situations, for example, cruise ships. They have decided they will centralize everything and focus on the Computer Assisted Passenger Pre-screening System, version 2. It is essentially a system whereby they will be requiring "the name plus three," as they call it. They will require the name, full address, telephone number and date of birth. Those four items will have to be provided for anyone entering the United States, and also for anyone flying within the United States, even on domestic aircraft.

They would then go through their process. Key to that is to first verify that such a person exists. They would use the large data providers in the United States that credit card companies and banks use. All kinds of financial institutions go to these locations to see if this person does exist.

After the information has been authenticated — this is a person they know — those four data elements then go to their national risk assessment centre and they match them against certain databases. They will not tell us which databases. They will use certain rules of correspondence. For example, if there is a hit on 25 of them — I do not know what the rules are — then you are coded red. The conclusion is that you are coded as red, orange or green.

In the future, that is how data from Canadian aircraft departing Canada will be treated. It is how data gathered at the border from passengers in cars, from buses, from everything, will be treated. That is how they intend to deal with it. They intend to do it with data from people within the United States as well.

Senator Graham: We have talked about preconditions and immediate threats. Is it correct that the precondition of an immediate threat to a flight that must exist for Transport Canada to have access to passenger information is not required for the RCMP or CSIS to have access?

In conjunction with that question, what safeguards are there to limit the domestic use, disclosure and retention of the information obtained?

Mr. Clark: You are correct in your understanding, Senator Graham. In the context of the regime for RCMP and CSIS to access air passenger information, the precondition of an immediate threat that is present in clause 4.81 for Transport Canada is not present under clause 4.82 for the two agencies. Under that provision, the two agencies will have designated officers who have authority to access passenger data to detect passengers who pose a threat to transportation or national security.

You asked about safeguards. There are a number of safeguards built into the clause 4.82 regime governing the activities of the RCMP and CSIS in matching this air passenger information. They are primarily privacy safeguards that would limit the domestic use, disclosure and retention of the information obtained. This would include the fact that there is only a small

CAPPS 2, dont ils comptent se servir pour contrôler les passagers à l'avenir. Ils ont connu plusieurs genres de problèmes dans différentes situations, comme sur les bateaux de croisière. Ils ont décidé de centraliser tous les renseignements dans le Système assisté par ordinateur de contrôle préventif, deuxième version. Ils entreront dans ce système essentiellement le nom plus trois autres informations, l'adresse complète, le numéro de téléphone et la date de naissance. Ces quatre éléments d'information devront être fournis par tous ceux qui entrent aux États-Unis et tous ceux qui prennent l'avion à l'intérieur du pays, même sur un vol national.

Ils vont ensuite vérifier les informations. D'abord, ils vont s'assurer que la personne existe vraiment. Ils vont faire appel aux importants fournisseurs de données que les compagnies de cartes de crédit et les banques utilisent aux États-Unis. Toutes les institutions financières se rendent chez eux pour vérifier si telle personne existe.

Une fois que l'information a été vérifiée, qu'on connaît la personne, les quatre éléments d'information sont envoyés au Centre national d'évaluation du risque et comparés avec d'autres bases de données. On ne sait pas lesquelles. Ils ont des règles de comparaison de données. Par exemple, si 25 éléments concordent, mais je ne connais pas les règles, c'est un code rouge. Il y a des codes rouge, orange ou vert.

Ce sera à l'avenir la façon dont les données des avions canadiens à destination d'autres pays seront traitées. C'est aussi la façon dont les données des voyageurs qui se présentent à la frontière en voiture, en autobus ou autrement seront traitées. C'est ce qu'ils veulent faire. Ils comptent faire la même chose pour les gens qui se trouvent aux États-Unis.

Le sénateur Graham: Nous avons parlé de conditions préalables et de menaces immédiates. Est-il exact qu'il doit exister une menace immédiate dans le cas d'un avion pour que Transports Canada ait accès aux données personnelles des voyageurs, alors que cette condition préalable n'est pas nécessaire pour que la GRC ou le SCRS y ait accès?

Pourriez-vous aussi me dire s'il y a des garanties pour limiter l'utilisation, la divulgation et la conservation des données obtenues à l'intérieur du pays?

M. Clark: Vous avez raison, sénateur Graham. Dans ce contexte, l'accès de la GRC et du SCRS aux renseignements personnels des passagers de l'air n'est pas assujetti à la condition préalable d'une menace immédiate qui est prévue à l'article 4.81 pour Transports Canada. Conformément à l'article 4.82, les deux organismes désigneront les personnes qui auront le pouvoir de recevoir les données personnelles des passagers pour repérer ceux qui représentent une menace pour le transport ou la sécurité nationale.

Vous avez posé une question au sujet des garanties. Il y en a un certain nombre prévues à l'article 4.82 qui régit les activités de la GRC et du SCRS concernant la comparaison de ces données personnelles. Ces garanties qui protègent essentiellement la vie privée limiteraient l'utilisation, la divulgation et la conservation au pays des renseignements obtenus. Il est entre autres requis qu'il

number of RCMP members and employees of CSIS designated by the agency heads as having access to this information. Not every CSIS agent or RCMP member will have access.

The passenger information that is obtained will have to be destroyed within seven days, unless it is reasonably required for purposes of transportation security or the investigation of a terrorist threat.

The bill contains thresholds that must be met before information can be disclosed. For example, the designated officer would have to have reason to believe that the information about a passenger on a particular flight would be of assistance to one of those aircraft protective officers, one of those plainclothes armed RCMP members, in carrying out his duties on board a flight.

On the CSIS side, it provides that the designated CSIS officer can only disclose to another CSIS employee the information that he or she has about passengers matched to this subset list, only for the purposes of a counterterrorism investigation under the CSIS Act, and only after approval of that disclosure by a senior official of the intelligence service. All retention of records and disclosure of information must be documented as to what was disclosed, when and why. Of course, that information is available to the Privacy Commissioner whenever he or she wishes to have access to it.

The RCMP commissioner and the director of CSIS are obligated to ensure an annual review of information retained by the designated officers. This is on the basis that there may be information that, despite the controls and the requirement for destruction within seven days, there may have been a justification for retention for a longer period of time. However, everything that has been retained will be subject to review. If it cannot be actively demonstrated that there is an ongoing reason of transportation security or threats to the security of Canada, the information must be destroyed.

All of the activity of CSIS is subject to detailed review by both the Security Intelligence Review Committee and the Inspector General of CSIS. Of course, SIRC submits an annual report to the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness, which is tabled in both Houses of Parliament.

With regard to the RCMP, the Commissioner for Public Complaints against the RCMP has the authority to investigate complaints about the RCMP and its conduct in administering the regime. In that case, the CPC chair could deal with any issues under this regime in her annual report, which is also tabled in Parliament.

Senator Graham: Under what conditions could the RCMP and CSIS disclose any information they gather to governments and organizations of other countries? If those conditions exist, what safeguards are there when the passenger information is disclosed to other countries?

n'y ait qu'un nombre restreint de membres de la GRC et d'employés du SCRS désignés par les dirigeants de ces organismes qui auraient accès à ces informations, et non tous les membres du SCRS ou de la GRC.

Les renseignements obtenus devront être détruits dans les sept jours suivant leur obtention, sauf s'ils sont raisonnablement nécessaires pour les besoins de la sûreté des transports ou d'une enquête à l'égard d'une menace terroriste.

Des règles doivent être respectées avant que les informations ne soient divulguées. Par exemple, l'agent désigné devrait avoir des motifs de croire que les données personnelles sur un passager à bord d'un avion en particulier pourraient aider l'un des agents de la sûreté aérienne, un des membres en civil de la GRC à s'acquitter de ses fonctions à bord de l'avion.

Pour ce qui est du SCRS, un de ses employés peut divulguer à un collègue les informations qu'il possède sur des passagers seulement pour les fins d'une enquête de lutte contre le terrorisme conformément à la Loi sur le SCRS, et après en avoir obtenu l'autorisation d'un de ses supérieurs. Dans tous les cas, il faut consigner les renseignements communiqués, le moment où ils l'ont été et la raison pour laquelle ils l'ont été. Évidemment, la commissaire à la protection de la vie privée a accès à ces renseignements au besoin.

Le commissaire de la GRC et le directeur du SCRS sont obligés de procéder à l'examen annuel des renseignements conservés par les agents désignés. Cette mesure a été prévue parce que, même si les renseignements doivent être détruits dans les sept jours suivant leur obtention, il peut être justifié de les conserver plus longtemps. Mais tout ce qui a été conservé devra être examiné. Si on ne peut pas prouver qu'il faut conserver les renseignements pour la sécurité des transports ou une menace à la sécurité du Canada, ils seront détruits.

Toutes les activités du SCRS sont examinées de près à la fois par le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité et l'inspecteur général du SCRS. Bien sûr, le Comité de surveillance remet à la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile un rapport annuel qui est déposé aux deux chambres du Parlement.

Pour ce qui est de la GRC, la Commission des plaintes du public contre la GRC a le pouvoir d'examiner les plaintes déposées contre la GRC et sa façon d'appliquer les règles. La présidente peut donc examiner tous les problèmes liés au régime dans son rapport annuel qui est aussi déposé au Parlement.

Le sénateur Graham: Dans quelles conditions la GRC et le SCRS pourraient-ils communiquer les informations qu'ils possèdent à des gouvernements et à des organismes étrangers? Quelles garanties existe-t-il alors si les données personnelles des voyageurs sont communiquées à d'autres pays?

Mr. Clark: In answer to your first question, there are only narrow circumstances that are set up under clause 4.82 where there could be any disclosure to officials of another country. In fact, it is confined to common sense situations, where the disclosure is needed to address an immediate threat to someone's life, health or safety, or to transportation security. The other one is to assist a peace officer in the execution of an existing extradition warrant.

With respect to safeguards, the CSIS has a statutory process for entering into relations with foreign states, including a requirement for ministerial approval of all those arrangements. Of course, those arrangements would apply to the disclosure under the proposed section 4.82 regime.

The RCMP has also established protocols for sharing information with many foreign states. The Privacy Commissioner will be able to investigate all privacy-related matters and complaints for both agencies, can initiate her own reviews at any time and have full access to the records that I mentioned earlier.

All of the uses and disclosures of the information by CSIS under proposed section 4.82 would be subject to the review of both SIRC and the inspector general and would be fodder, where appropriate, for inclusion in the annual reports that are tabled in Parliament. Once again, CPC, as I mentioned, has a mandate to review the conduct of RCMP members, and that would encompass their conduct in administering this provision.

The oversight agencies, being the Privacy Commissioner, SIRC, CPC and the IG/CSIS, will be aided, I believe, by the detailed documentation that both the RCMP and CSIS are required to retain with respect to the retention and the disclosure of information.

Finally, the government announced on December 12 that it intends to create an independent review mechanism for the RCMP's national security activities. Mr. Justice O'Connor has been appointed to conduct an inquiry into the *Maher Arar* case, but has also been mandated by the government to conduct a policy review and make recommendations with respect to the format of this new review body for the RCMP. While no decisions have been taken, that new review mechanism could also be used to provide review of the RCMP's activities under proposed section 4.82.

Senator Graham: I know that Mr. Read has touched on this, namely, the whole question of the immediate threat to a flight that must exist for Transport Canada to have access to the passenger data and so on.

Are we clear as to whom and how a threat is deemed to be immediate? Is it the Minister of Transport and, in his absence, the deputy minister? Do the RCMP, CSIS and the Department of National Defence, which has not been mentioned this morning, come into play here as to deeming what is an immediate threat?

M. Clark: Pour répondre à votre première question, c'est seulement dans des cas très limités, énoncés à l'article 4.82 du projet de loi, que les renseignements peuvent être communiqués aux représentants d'un autre pays. Ensuite, c'est restreint aux situations où la communication est nécessaire pour réagir à une menace immédiate contre la vie, la santé ou la sécurité d'une personne ou encore la sûreté des transports. Il est aussi possible de communiquer à un agent de la paix des renseignements qui peuvent servir à l'exécution d'un mandat d'extradition.

Pour ce qui est des garanties à ce sujet, la loi prévoit la façon dont le SCRS établit des relations avec des pays étrangers, et l'oblige à faire approuver par le ministre toutes ces activités. Évidemment, la divulgation de renseignements en vertu de l'article 4.82 du projet de loi est assujettie à ces règles.

La GRC a aussi établi des protocoles sur la communication des informations avec d'autres pays. La commissaire à la protection de la vie privée peut faire enquête sur les questions et les plaintes concernant les deux organismes, elle peut décider elle-même de procéder à un examen et elle a accès à tous les renseignements dont j'ai parlés plus tôt.

Tout ce que fait le SCRS en vertu de l'article 4.82 du projet de loi serait assujetti à l'examen du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité et de l'inspecteur général et pourrait, au besoin, figurer dans les rapports annuels déposés au Parlement. Je répète que la Commission des plaintes du public contre la GRC a le mandat d'examiner la conduite des gendarmes, ce qui comprend ce qu'ils font conformément à l'application de cette disposition.

Les organismes de surveillance, c'est-à-dire la commissaire à la protection de la vie privée, le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, la Commission des plaintes du public contre la GRC et l'inspecteur général du SCRS, pourront se servir de la documentation détaillée que la GRC et le SCRS doivent garder concernant la conservation et la divulgation des renseignements.

Enfin, le gouvernement annonçait le 12 décembre qu'il a l'intention de créer un mécanisme d'examen indépendant pour les activités de la GRC concernant la sécurité nationale. Le juge O'Connor a été chargé d'enquêter sur l'affaire *Maher Arar*, mais le gouvernement lui a aussi demandé d'examiner les politiques et de formuler des recommandations sur la forme que devrait prendre le nouvel organisme d'examen de la GRC. Même si aucune décision n'a encore été prise, ce nouvel organisme pourrait examiner les activités menées par la GRC conformément à l'article 4.82 du projet de loi.

Le sénateur Graham: Je sais que M. Read a parlé du fait qu'il doit exister une menace immédiate contre la sécurité dans l'avion pour que Transports Canada ait accès aux données personnelles des passagers.

Savons-nous clairement pour qui et comment la menace est jugée immédiate? Est-ce le ministre des Transports et, en son absence, le sous-ministre? Est-ce que la GRC, le SCRS et le ministère de la Défense nationale, dont on n'a pas parlé ce matin, interviennent pour déterminer que c'est une menace immédiate?

I know, Mr. Read, you gave us a good explanation regarding what happened in your case and with respect to the minister on 9/11. I thought that everyone acted very commendably on that day.

Mr. Read: Clearly, there is an immediate threat if a plane has been hijacked. We know the plane has been taken over. If there is a communication from the aircraft that something is happening on board, it is a problem for us.

There is a protocol, and fortunately, I do not remember its details, because I am not supposed to reveal it. For example, on 9/11, we probably had over 20 bomb threats at various airports, none of which were substantiated or substantial. However, if someone phoned and said there was a bomb on the flight going from here to there with this following person on board and this stewardess, we would take that as an immediate threat if it included a threat of violence or damage to aircraft. You must be careful to screen out the false alarms, but you must have conditions such that if you are satisfied the required number has been met, the flag would go up regardless of what time of the day or night you happened to receive this information.

We do have a scheme but I cannot give it to you now; I do not think I am allowed to do so anyway. We do have criteria already established for determining whether or not something is an immediate threat.

A distinction needs to be made between Transport Canada's activities and those of the RCMP. Transport Canada is not an investigative body. We do not do investigative work. We are an administrative department, which is why we are not the ones gathering information to do investigations, assessments of people and so on. We deal only with people who are known to be or highly suspected of being terrorists. Then we can do something in Transport. As you clearly point out, in this bill, we do not get involved unless there is clearly an immediate threat to the flight in general or there is a known, specific person. That is the only time Transport is involved with data.

Senator Graham: I wish to ask one final question that may not be related to terror.

The Chairman: You are pushing the limits.

Senator Graham: I always do. It concerns contact between an aircraft and an airport and whether it relates to the specific carrier or Transport. I was on a flight to Halifax, on February 6 to be exact, and the weather was bad here and in Nova Scotia. The aircraft could not make contact with the airport or with Air Canada authorities in Halifax. There were passengers on the flight to Halifax who had connections to Saint John, Moncton, Charlottetown or Sydney, but the flight attendants could not make contact with either Air Canada or the airport. Is that a problem for Air Canada, or is that a joint problem with the airport?

Je sais, monsieur Read, que vous avez bien expliqué ce qui s'est passé pour vous et pour le ministre le 11 septembre. J'ai trouvé que tout le monde avait agi de façon fort louable ce jour-là.

M. Read: La menace est immédiate si un avion a été détourné, si nous savons que des pirates de l'air en ont pris les commandes. Si un message en provenance de l'avion nous apprend qu'un incident est survenu à bord, c'est un problème pour nous.

Il existe un protocole et, heureusement, je ne me souviens pas des détails de celui-ci, car je ne suis pas censé les dévoiler. Par exemple, nous avons probablement reçu plus d'une vingtaine d'alertes à la bombe dans différents aéroports le 11 septembre. Aucune n'était fondée. Toutefois, si quelqu'un nous appelle et nous dit qu'il y a une bombe à bord de tel avion transportant telle personne et tel agent de bord, allons considérer cela comme une menace immédiate si, en plus, il y a risque de violence ou de dommages. Il faut prendre soin d'éliminer les fausses alertes. Cependant, si toutes les conditions sont réunies, l'alerte est donnée dès réception de l'information, peu importe l'heure de la journée ou de la nuit.

Nous avons un plan, mais je ne peux vous en parler. Je ne pense pas avoir le droit de le faire. Nous avons déjà défini les critères qui permettent d'établir s'il s'agit ou non d'une menace immédiate.

Il faut faire une distinction entre le rôle de Transports Canada et celui de la GRC. Transports Canada n'est pas un organisme d'enquête. Nous ne menons pas d'enquêtes. Nous sommes un ministère à vocation administrative, et c'est pour cette raison que nous ne recueillons pas de renseignements aux fins d'enquêtes, d'évaluations, ainsi de suite. Nous nous occupons uniquement des personnes qui sont reconnues comme étant des terroristes ou qui sont vivement soupçonnées de l'être. Nous pouvons, dans ce cas-là, faire quelque chose. Comme vous l'avez clairement indiqué, le projet de loi nous autorise à intervenir seulement si l'avion fait l'objet d'un danger immédiat ou qu'une personne en particulier se trouve à son bord. Le ministère des Transports ne communique des données que dans ces cas-là.

Le sénateur Graham: Je voudrais poser une dernière question qui n'a peut-être rien à voir avec le terrorisme.

La présidente: Vous dépassez les limites.

Le sénateur Graham: Toujours. Il s'agit des contacts qui ont lieu entre un avion et un aéroport, et si cela concerne le transporteur lui-même ou le ministère des Transports. J'avais pris un vol à destination d'Halifax, le 6 février. Le temps était très mauvais, ici comme en Nouvelle-Écosse. L'avion n'arrivait pas à entrer en contact avec l'aéroport ou les autorités d'Air Canada à Halifax. Il y avait des passagers à bord qui devaient ensuite se rendre à Saint-John, à Moncton, à Charlottetown ou à Sydney. Toutefois, les agents de bord n'arrivaient pas à entrer en contact avec Air Canada ou l'aéroport. Est-ce un problème qui concerne uniquement Air Canada, ou un problème qui concerne et le transporteur et l'aéroport?

Mr. Read: I do not know the specifics of your case. I greatly suspect this is a problem with Air Canada's scheduling of its flights and it will just not answer if it does not have the answers. The flight would be under the control of NAV CANADA, and certainly everyone knows where it is and what it is doing at all times. They can contact NAV CANADA at any time. However, it is not NAV CANADA's responsibility to tell you whether or not Air Canada is holding a plane or does or does not have seats for you.

Senator Beaudoin: For years, we have developed our system of legislation by regulations. It is not only emergency bills. This tendency is in all statutes. After the events of September 11, we have gone even further, probably because we have no choice. Ministers have to intervene, and they intervene via regulations, interim orders, et cetera. The mere fact that we are in an emergency era does not solve the problem. Is the government aware of the possibility of action for damages? Is it because people will go more often before the tribunals? They may have new actions in damages, and are we aware that we have to keep all the access to the courts alive? That is part of my first question.

I agree that, so far, no one has established a better system. Access to the tribunals and to courts of justice should be 100 per cent open, because people may have some damages. Is this taken into account by the government and the parliamentarians?

Mr. Read: There is nothing in this bill that I am aware of that reduces the access that currently exists. I am focusing on interim orders for the moment.

Senator Beaudoin: Are you satisfied that there is nothing in the bill?

Mr. Read: There is nothing in the interim orders provisions of the bill. We were talking about that earlier, namely, that these instant regulations that the ministers can make are subject to instant review by the standing joint committee, and so forth. There is nothing in those.

In fact, there is nothing there that I can point to that in any way restricts anyone's recourse should they feel that an action was incorrect and had an impact on them.

Senator Beaudoin: It is not because we are in an emergency era that this principle of law does not apply.

Mr. Read: Correct.

Senator Beaudoin: It will continue to apply.

Mr. Read: Yes.

Senator Beaudoin: It is the intention of the administration and the cabinet to respect that principle when they draft more regulations.

M. Read: Je ne suis pas au courant de tous les détails, mais j'ai l'impression que le problème se situe au niveau de l'horaire des vols d'Air Canada, qui ne répond tout simplement pas s'il n'a pas la réponse. L'avion est placé sous le contrôle de NAV CANADA, qui sait où se trouve l'appareil et ce qu'il fait en tout temps. Ils peuvent communiquer avec NAV CANADA à n'importe quel moment. Toutefois, il ne revient pas à NAV CANADA de vous dire s'il y a un avion d'Air Canada qui attend ou s'il y a de la place à bord de celui-ci.

Le sénateur Beaudoin: Pendant des années, nous avons bâti notre système législatif en promulguant des règlements. Cette tendance s'observe non seulement dans les mesures législatives d'urgence, mais également dans toutes les lois. Après les événements du 11 septembre, nous sommes allés encore plus loin, peut-être parce que nous n'avions pas le choix. Les ministres doivent intervenir, et ils le font au moyen de règlements, d'ordonnances provisoires, ainsi de suite. Le fait que le monde vive dans une situation de crise complique les choses. Est-ce que le gouvernement est conscient du fait qu'il pourrait y avoir des poursuites en dommages-intérêts? Les personnes n'ont-elles pas tendance à s'adresser plus souvent aux tribunaux? Comme il pourrait y avoir de nouvelles poursuites en dommages-intérêts, savons-nous que nous devons assurer l'accès aux tribunaux? Voilà pour le premier point.

Il est vrai que personne, jusqu'ici, n'a réussi à mettre sur pied un système plus efficace. L'accès aux tribunaux et aux cours de justice devrait être pleinement assuré, parce qu'il se peut que des gens aient subi des dommages-intérêts. Est-ce que le gouvernement et les parlementaires ont tenu compte de ce facteur?

M. Read: À ma connaissance, rien dans ce projet de loi ne limite l'accès aux tribunaux. Je ne parle, pour l'instant, que des arrêtés d'urgence.

Le sénateur Beaudoin: Vous en êtes certain?

M. Read: Absolument. Nous en avons déjà parlé. Les règlements pris par les ministres sont immédiatement soumis à l'examen du comité mixte permanent, ainsi de suite. Il n'y a rien qui limite l'accès aux tribunaux.

En fait, il n'y a rien qui empêche une personne d'exercer un recours si elle estime avoir été lésée par les mesures prises.

Le sénateur Beaudoin: Ce n'est pas parce que nous vivons dans une situation de crise que ce principe de droit cesse de s'appliquer.

M. Read: C'est exact.

Le sénateur Beaudoin: Il continue de s'appliquer.

M. Read: Oui.

Le sénateur Beaudoin: L'administration et le cabinet ont l'intention de respecter ce principe dans les nouveaux règlements qu'ils vont rédiger.

Mr. Read: All regulations will follow the normal process. Normal regulations go through review by the Department of Justice and the various committees before they are even proclaimed. The ones we are talking about here, the specific ones for immigration, will be dealt with through Parliament first. It is still the wide-open process. The only process that changed here is the one dealing with interim orders, the creation of a regulation immediately, and in that case, there is parliamentary supervision, which is also immediate. That is a necessity. We are explaining that we believe this is a necessary thing. We are also saying that we hope we would never have to use it.

You must look at those particular acts as well, for example, the Pest Control Products Act. It is not stealing rights from anyone if there is some abuse happening that we have to respond to under that act, or the Quarantine Act, or the Hazardous Products Act, or the Canada Shipping Act. All of these various acts are there to give us an ability to respond to an unpredictable, unforeseen event.

Senator Beaudoin: However, the parliamentary control system is always there?

Mr. Read: It is there at least to the extent that it exists under the Emergencies Act, if you made regulations under that act.

Senator Beaudoin: Yes.

Mr. Read: The Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations can have instant access to that interim order as soon as it is made.

Senator Beaudoin: To me, that is fundamental.

Mr. Read: Yes.

Senator Beaudoin: All right.

Senator Jaffer: Under schedule 23, you were talking about the 34 pieces of information you share with the U.S.; is that correct? You will be able to share that with the U.S., and you do that now?

Mr. Read: The schedule is in the bill to show the information that can be collected by RCMP, CSIS or Transport Canada — Transport in a very restricted sense. That is why the schedule is here. It is those 34. It is actually the same list of items that the airlines can provide to the United States authorities. Those are the two uses of that list of 34. When Andrea Spry was here, she told you that what they collect from people coming into Canada is essentially the same but not identical. They are close.

Senator Jaffer: You are saying that Europe is looking at making a list similar to this. Will their list be shorter?

M. Read: Tous les règlements vont suivre la procédure normale. Les règlements sont habituellement examinés par le ministère de la Justice et divers comités avant même d'être proclamés. Les règlements mentionnés ici, ceux qui concernent l'immigration, vont d'abord être examinés par le Parlement. Le processus demeure ouvert. L'unique chose qui change, c'est le pouvoir de prendre des arrêtés d'urgence, des règlements immédiats, qui sont examinés sans délai par le Parlement. C'est essentiel, et c'est ce que nous essayons de vous expliquer. Nous espérons aussi que nous n'aurons pas à utiliser ce pouvoir.

Il y a d'autres lois qui doivent être pris en compte, comme, par exemple, la Loi sur les produits antiparasitaires. Nous ne privons aucune personne de ses droits lorsque nous intervenons pour réprimer un abus en vertu de cette loi, de la Loi sur la quarantaine, de la Loi sur les produits dangereux ou encore de la Loi sur la marine marchande du Canada. Toutes ces lois nous donnent le pouvoir de réagir à des événements imprévisibles, imprévus.

Le sénateur Beaudoin: Toutefois, le contrôle parlementaire existe toujours?

M. Read: Il existe toujours, à tout le moins en vertu de la Loi sur les mesures d'urgence, si vous prenez des règlements aux termes de cette loi.

Le sénateur Beaudoin: D'accord.

M. Read: Le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation peut être saisi de l'arrêté dès qu'il est pris.

Le sénateur Beaudoin: Pour moi, c'est primordial.

M. Read: Oui.

Le sénateur Beaudoin: Très bien.

Le sénateur Jaffer: Il est question, à l'annexe 23, des 34 éléments d'information que vous partagez avec les États-Unis, n'est-ce pas? Vous allez être en mesure de partager ces renseignements avec les États-Unis. Le faites-vous déjà?

M. Read: L'annexe énumère les éléments d'information qui peuvent être recueillis par la GRC, le SCRS ou Transports Canada — dans ce dernier cas, de façon très limitée. L'annexe a pour objet de définir les 34 éléments d'information qui vont être recueillis. En fait, ce sont les mêmes informations que les transporteurs peuvent être appelés à fournir aux autorités américaines. Cette liste est utilisée à deux fins. Andréa Spray vous a dit, quand elle a comparu devant le comité, que les renseignements recueillis sur les personnes qui entrent au Canada sont essentiellement les mêmes. Ils ne sont pas identiques, mais presque.

Le sénateur Jaffer: Vous dites que l'Europe envisage d'adopter une liste similaire. Est-ce que cette liste va comporter moins d'éléments d'information?

Mr. Read: There have been discussions between the U.S. and Europe with respect to the collection of information on passengers for immigration purposes. That agreement has been reached. It was reduced to somewhere around 34 or 32, in my understanding. The European Commission has restricted it to that number.

Senator Jaffer: I understand that Bill C-44 provides the right to collect the information for people who leave on international flights, and this bill will provide internal information. Therefore, under proposed section 48.2, you will get information on who is travelling on our aircraft; is that correct?

Mr. Read: Bill C-44 did not allow us to collect information directly. That was for the Americans to collect information on people going into the U.S. Clause 4.82 here would allow the collection of information on passengers boarding aircraft in Canada, whether they fly internationally or domestically.

Senator Jaffer: Every time there is a flight, you will get information on every passenger.

Mr. Read: The gentlemen here will get it, not me.

Mr. Clark: Proposed section 4.82 enables CSIS and the RCMP to obtain from the airlines such elements on that list as exist. The airlines are not under any statutory obligation to create information. They do not necessarily fill all those data fields. The authority in the proposed legislation is for CSIS and RCMP to request the airlines to provide such elements as exist.

With respect to your comment a moment ago, senator, I should like to underline that clause 4.82 does not create any broad authority for information sharing with any foreign government. In response to a previous question, I noted that there is a very short list of circumstances under which any information could be shared by CSIS or the RCMP with a foreign agency, relating to an immediate threat to life, health, safety or transportation security or an extradition warrant. That is it. There is no broad scale, bulk information-sharing regime established by clause 4.82.

Senator Jaffer: Do I take it the regulations are being drafted as to what information you will share? Mr. Clark, you are saying that there will be limited information sharing with foreign regimes, but that has not been established yet; is that correct?

Mr. Clark: The bill establishes in legislation that short list of circumstances under which information might be shared, for example, knowledge of a person who has made specific threats with respect to transportation security could be shared with an American transportation agency if it was necessary to assist in transportation security. If it was a case of an immediate threat to life of any kind, either illness or a known threat between

M. Read: Les États-Unis et les pays d'Europe ont participé à des discussions sur les renseignements qui sont recueillis à des fins d'immigration. Ils ont conclu une entente. Je pense que la liste comporte 34 ou 32 éléments d'information. La Commission européenne s'en est tenue à ce chiffre.

Le sénateur Jaffer: Je crois comprendre que le projet de loi C-44 prévoit le droit de recueillir des renseignements au sujet de personnes qui voyagent à bord de vols internationaux. Ce projet de loi-ci permet la communication de renseignements à l'intérieur. Par conséquent, vous allez pouvoir, en vertu de l'article 4.82, recueillir des renseignements à l'égard des personnes qui voyagent à bord de nos avions. Est-ce exact?

M. Read: Le projet de loi C-44 ne nous permettait pas de recueillir des renseignements de façon directe. Il autorisait les Américains à recueillir des renseignements au sujet des personnes qui entraient aux États-Unis. L'article 4.82 permet la collecte de renseignements à l'égard des passagers qui montent à bord d'un avion au Canada, qu'il s'agisse d'un vol international ou national.

Le sénateur Jaffer: Vous allez obtenir des renseignements au sujet des passagers chaque fois qu'il va y avoir un vol.

M. Read: Mon collègue va répondre à la question.

M. Clark: L'article 4.82 permet au SCRS et à la GRC de demander aux transporteurs de fournir les renseignements qui figurent sur cette liste. Les transporteurs ne sont pas obligés, en vertu d'une loi, de recueillir ces renseignements. Ils ne sont pas nécessairement tenus de recueillir tous ces éléments d'information. Il revient au SCRS et à la GRC, en vertu du projet de loi, de demander aux transporteurs de fournir ces éléments d'information.

Pour ce qui est du commentaire que vous avez formulé il y a quelques instants, sénateur, je tiens à préciser que l'article 4.82 n'autorise pas, de façon générale, l'échange de renseignements avec un gouvernement étranger. Pour revenir à une autre question qui a été posée plus tôt, il n'existe qu'un nombre très limité de circonstances où le SCRS ou la GRC pourraient être appelés à échanger des renseignements avec un organisme étranger: à savoir, s'il existe une menace imminente contre la vie, la santé ou la sécurité d'une personne ou contre la sûreté des transports, ou encore lors de l'exécution d'un mandat. L'article 4.82 ne crée pas de régime qui prévoit l'échange en bloc de renseignements sur une vaste échelle.

Le sénateur Jaffer: Est-ce qu'on est en train de préparer un règlement sur les renseignements qui seront échangés? Monsieur Clark, vous dites que les échanges de renseignements avec les pays étrangers seront limités, mais que ceux-ci restent à définir. Est-ce exact?

M. Clark: Le projet de loi définit les circonstances dans lesquelles des renseignements peuvent être échangés, et ces circonstances sont limitées. Par exemple, les renseignements relatifs à une personne qui a fait des menaces précises contre la sûreté des transports pourraient, au besoin, être communiqués à une agence américaine de transport. S'il s'agit d'un danger immédiat qui menace la vie, par exemple une maladie ou des

passengers on an aircraft, that could be shared with the foreign authorities. It is not a matter of doing this through regulation. We already have the list of circumstances under which domestically obtained information under clause 4.82 might be shared with foreign governments.

The Chairman: For clarification, are you referring here to subparagraph 10 on page 14, where it states that someone from CSIS or the RCMP may disclose information if he or she has reason to believe that there is an immediate threat? Is that what we are talking about?

Mr. Clark: That is one of the circumstances under which the disclosure can be made. The subsequent paragraphs set out the disclosure circumstances, including the health, safety or transportation security threat, which could be relevant either domestically or internationally.

The Chairman: But it is "immediate." That is where we get the words "immediate threat," correct?

Mr. Clark: It requires it to be immediate, yes.

Senator Jaffer: Ms. Normoyle, did I understand you to say that there is no racial profiling at the borders?

Ms. Normoyle: That is correct, senator.

[Translation]

Senator Corbin: I would like you to clarify some of the questions put by Senator Beaudoin. I am not a lawyer, but I still would like to understand either the English or French version.

If my understanding is correct, it would not be possible to seek a court injunction, in the event a minister issued an interim order. Is that correct?

[English]

Mr. Read: The topic came up in connection with the interim order, if we put an interim order in place. An interim order is an exercise of the regulation-making power of that act. It is like making a regulation, only instantly. I refer to it sometimes as an instant regulation. Whatever recourse you have under any regulation made under that act, you have for this other type of regulation. The fact that it was made faster does not remove any recourse to the courts after the fact if you have been harmed by that regulation and wish to take whatever steps. We have not changed the way someone can respond to a regulation. It is the same as though the regulation were made in slow time. It is the same authority.

Senator Corbin: An instant regulation does not automatically carry with it the enforcing of whatever power under that regulation. That is on hold until Parliament has pronounced itself; right?

Mr. Read: Wrong.

Senator Corbin: Wrong? Explain that to me.

passagers qui profèrent des menaces, ces renseignements pourraient être communiqués aux autorités étrangères. Nous ne procéderons pas par voie de règlement. Nous avons déjà la liste des circonstances dans lesquelles les renseignements obtenus au Canada en vertu de l'article 4.82 pourront être communiqués à des gouvernements étrangers.

La présidente: Je voudrais clarifier une chose. Est-ce que vous faites allusion à l'article 10 de la page 14, où l'on dit qu'un agent du SCRS ou de la GRC peut communiquer à une autre personne des renseignements si elle a des motifs de croire qu'il existe une menace imminente? Faites-vous allusion à ce paragraphe?

Mr. Clark: C'est là une des circonstances dans lesquelles des renseignements peuvent être communiqués. On précise, dans les paragraphes qui suivent, que des renseignements peuvent également être échangés s'il existe une menace contre la santé, la sécurité ou la sûreté des transports, que ce soit à l'échelle nationale ou internationale.

La présidente: Mais il faut que cette menace soit «imminente». La menace doit être «imminente», n'est-ce pas?

Mr. Clark: C'est exact.

Le sénateur Jaffer: Madame Normoyle, avez-vous dit qu'il n'y avait pas de profilage racial qui s'effectuait à la frontière?

Mme Normoyle: Oui.

[Français]

Le sénateur Corbin: Je voudrais clarifier certaines questions posées par le sénateur Beaudoin. Je ne suis pas avocat, mais je voudrais tout de même comprendre la version anglaise ou française.

Si j'interprète bien l'échange, il ne serait pas possible d'avoir recours au tribunal pour une injonction, advenant un ordre ministériel dans des circonstances graves. Est-ce que c'est exact?

[Traduction]

Mr. Read: On en a parlé quand on a discuté de l'arrêté d'urgence. Cette démarche fait partie du pouvoir de réglementation que prévoit la loi. C'est comme si on prenait un règlement sans délai. J'utilise parfois l'expression règlement immédiat. Vous pouvez, aux termes d'un règlement pris en vertu d'une loi, adopter un arrêté d'urgence. Ce n'est pas parce qu'il est pris rapidement que vous ne pouvez vous adresser aux tribunaux après le fait, si vous jugez que ce règlement vous nuit et que des mesures s'imposent. Nous n'avons pas changé la façon dont une personne peut réagir à un règlement. C'est comme si le règlement avait été adopté selon un processus plus long. Le pouvoir est le même.

Le sénateur Corbin: Un règlement immédiat ne vous permet pas d'exercer automatiquement les pouvoirs que confère ce règlement. Il faut attendre l'approbation du Parlement, n'est-ce?

Mr. Read: Faux.

Le sénateur Corbin: Faux? Je ne comprends pas.

Mr. Read: If I understood your question properly. For example, suppose we did not have the authority to close airspace, as we did on September 11, and we had done it by an interim order. That interim order would have been made, signed, finished within 60 minutes. Actually, our minister had made his decision within 30 minutes, and we would have executed it. That would not have gone to Parliament before it was executed. The whole issue of interim orders is that we need the regulation to be made immediately. This is what bothers people, and it bothers me as well, but nevertheless, we need extraordinary tools for extraordinary events.

Parliament can certainly deal with this after the fact, of course. If we make mistakes, we will have trouble answering for them.

Ms. Sherill Besser, Senior Counsel, Legal Services, Transport Canada: If I may add, senator, under the existing Aeronautics Act, no person could be convicted under an interim order that was not published in the *Canada Gazette*. We have not amended that section. Although the order comes into force, no one can be convicted.

Senator Corbin: Including the minister.

Rather than up-front legislating by Parliament, we are dealing with reverse legislating, or after-the-fact legislating, which seems to me to run against the grain of the very raison d'être of Parliament.

Senator Beaudoin: Your question is excellent.

The minister may make an interim order; and in a few seconds or minutes, it is the law of the land. That is not a big problem for me. However, suppose the decision of the minister is not adequate. Can we stop the minister? The answer seems to be no. Of course, if he makes a mistake, we always have recourse in court against the minister; but could we stop him? I do not have the answer. I ask the question.

We apply the emergency power in this bill. I am not against that, because if it is necessary for our country to do that, I agree with it. The emergency doctrine is very well established in our jurisprudence. The constitutional law is clear-cut on this.

However, we give the power to one person. That person may act brilliantly, or perhaps less brilliantly, but the fact is the minister has the right to do it. His question on the injunction would be: Could we stop something? My impression is that it is so fast that there is no way to stop it. It is only that if damage is caused, we may repair that damage. Is that also your opinion?

Mr. Read: On the point of prosecutions, in all the interim order provisions in here there is a paragraph that says no person shall be convicted of an offence consisting of a contravention of an interim order that at the time of the alleged contravention has not been published in the *Canada Gazette*, unless it is proven that the person had been notified at the time.

M. Read: Si j'ai bien compris la question, supposons, par exemple, que nous n'avions pas eu le pouvoir de fermer l'espace aérien, comme nous l'avons fait le 11 septembre, qu'il aurait fallu prendre, pour ce faire, un arrêté d'urgence. Cet arrêté aurait été pris, signé, approuvé en moins de 60 minutes. En fait, le ministère aurait pris sa décision en moins de 30 minutes, et nous l'aurions exécutée, sans que le Parlement n'en soit d'abord saisi. C'est à cela que sert l'arrêté d'urgence: il faut que le règlement soit pris immédiatement. Cette façon de faire préoccupe bien des personnes, moi y compris, sauf que nous avons besoin d'outils extraordinaires pour réagir à des situations extraordinaires.

Le Parlement, bien sûr, peut certainement se pencher là-dessus après le fait. Si nous commettons des erreurs, nous devrons en répondre.

Mme Sherill Besser, avocate-conseil, Services juridiques, Transports Canada: Si je puis me permettre, sénateur, la Loi sur l'aéronautique précise que nul ne peut être condamné pour violation d'un arrêté d'urgence qui n'était pas publié dans la *Gazette du Canada*. La disposition de la loi n'a pas été modifiée. Personne ne peut être condamné, même si l'arrêté prend effet dès sa prise.

Le sénateur Corbin: Y compris les ministres.

Au lieu de commencer par faire adopter une loi par le Parlement, nous faisons le contraire, c'est-à-dire que nous adoptons une loi après le fait, ce qui va à l'encontre de la raison d'être du Parlement.

Le sénateur Beaudoin: Vous posez-là une excellente question.

Le ministre peut prendre un arrêté d'urgence qui, en quelques secondes ou minutes, devient loi. Cela ne me pose pas vraiment de problème. Toutefois, supposons que la décision du ministre n'est pas justifiée. Pouvons-nous arrêter le ministre? Je n'en ai pas l'impression. Bien entendu, s'il commet une erreur, nous pourrons toujours nous adresser aux tribunaux, mais pouvons-nous l'arrêter? Je ne le sais pas, et c'est pourquoi je vous pose la question.

Ce projet de loi autorise l'utilisation du pouvoir d'urgence. Je ne suis pas contre, car nous devons, comme pays, avoir la possibilité d'exercer un tel pouvoir. La notion d'urgence est très bien définie dans la jurisprudence. La loi constitutionnelle est très claire à ce sujet.

Toutefois, ce pouvoir est confié à une seule personne. Elle peut agir de façon brillante, ou pas, mais le fait est que le ministre a le droit d'exercer ce pouvoir. La question que l'on doit se poser, concernant l'injonction, est la suivante: pouvons-nous arrêter un processus lorsqu'il est enclenché? J'ai l'impression que tout se passe tellement vite qu'on ne peut rien faire pour l'arrêter. Nous pouvons uniquement réparer les dommages, si dommages il y a. Êtes-vous du même avis?

M. Read: Pour ce qui est des poursuites, toutes les dispositions relatives aux arrêtés d'urgence précisent que nul ne peut être condamné pour violation d'un arrêté d'urgence qui, à la date du fait reproché, n'était pas publié dans la *Gazette du Canada*, sauf s'il est établi qu'à cette date l'arrêté avait été porté à sa connaissance.

Putting the interim order into effect instantly does not make everyone culpable. First, you have to have knowledge of the interim order.

Senator Beaudoin: However, it has to be published, does it not?

Mr. Read: It has to be either published or you have to receive notification of it. On September 11, we notified every airline directly. We had to. As the events of that week unfolded, every time we made a decision we notified directly the people we intended to be affected by that. That is certainly true.

Your question is with regard to the minister making a decision while the interim order exists and what will happen if he makes a mistake. We are now into the realm of what kind of interim order we will be looking at. The events of September 11 required immediate action. The Quarantine Act is less immediate, in that perhaps the minister will add two items, and it only has four at the moment. It adds two more dangerous diseases to the schedule, and that affects what happens at the border. Perhaps, over time, people will agree that that was a little too much. This would be something for which I think you would have more time to formulate the implications and what you should do if you modify it.

Interim orders allow both kinds of orders, one where the regulation takes force and effect instantly, the other where it is made instantly but the impact is not so immediate.

To go back to your case, yes, the way it is proposed, I am sure there will be situations where we will have to do something in a hurry. It could be on Christmas Day, when people are hard to reach. It could be in the middle of the night. It could be at lots of different times. When an aircraft is under immediate threat, for example, or if we had some direct evidence that there is to be an attack from the Seaway by a foreign ship on the Gentilly nuclear reactor, then we would react right away and close the Seaway. There could be shipping companies whose officials would say, "I missed my contract because of this, that and the other." If we were wrong, we would certainly have to recognize those damages, et cetera. All this is true.

If the only action available to us was to close off the Seaway because there are four ships on the way and we do not know which is which, then I would not hesitate, because that we can do instantly. Boarding a ship is a cumbersome process.

Those are the kinds of events we are looking at, which I hope will never happen. As I say, I hope we will never have to use the interim order authority, but I think it has to exist.

The Chairman: In any case, any interim order has to be confirmed by the cabinet within 14 days and tabled in Parliament.

Le fait que l'arrêté d'urgence prend effet dès sa prise ne signifie pas que nous sommes tous coupables. Il faut qu'on ait d'abord pris connaissance de l'arrêté.

Le sénateur Beaudoin: Toutefois, il doit être publié, n'est-ce pas?

M. Read: Il doit être publié ou il doit être porté à votre connaissance. Nous avons directement averti tous les transporteurs le 11 septembre. Nous n'avions pas le choix. Au fur et à mesure que les événements se précipitaient, chaque fois que nous prenions une décision, les personnes directement concernées étaient averties. C'est un fait.

Vous vous demandez ce qui risque de se produire si, pendant la période de validité de l'arrêté d'urgence, le ministre prend une décision et commet une erreur. Cela dépend du genre d'arrêté d'urgence qui est pris. Les événements du 11 septembre exigeaient une intervention immédiate. La situation est différente dans le cas de la Loi sur la quarantaine. Le ministre doit fournir deux autres éléments d'information. Il n'y en a que quatre pour l'instant. Le projet de loi ajoute deux autres maladies dangereuses à l'annexe, et cela a un impact sur ce qui se passe à la frontière. On va peut-être se rendre compte, avec le temps, qu'on est allé un peu trop loin. Il devrait être possible, dans ce cas-ci, d'analyser plus à fond les conséquences d'un arrêté et les mesures qu'il convient de prendre si on décide de le modifier.

Il y a deux types d'arrêtés d'urgence: celui qui prend effet dès sa prise, et celui dont l'impact ne se fait pas sentir immédiatement.

Pour revenir à votre exemple, je suis certain qu'il y aura des situations où nous devrons intervenir sans délai. Par exemple, le jour de Noël, où il est difficile de rejoindre les gens, au milieu de la nuit, ainsi de suite. Si un danger immédiat menace un avion, par exemple, ou si nous avons des preuves concrètes qu'un navire étranger, dans la voie maritime, compte attaquer la centrale nucléaire de Gentilly, nous allons réagir immédiatement et fermer la voie maritime. Des compagnies maritimes vont dire, «je n'ai pas pu respecter mon contrat pour telle et telle raison.» Si nous avons commis une erreur, nous allons devoir verser des dommages-intérêts, ainsi de suite. Tout cela est vrai.

Si l'unique mesure que nous pouvons prendre est de fermer la voie maritime parce qu'il y a quatre navires qui s'y trouvent et que nous sommes incapables de les distinguer, alors je n'hésiterais pas, parce que nous pouvons intervenir immédiatement. Arraissonner un navire est un processus compliqué.

Voilà le genre de situations que nous envisageons et qui, je l'espère, ne se produiront jamais. J'espère que nous n'aurons jamais à invoquer le pouvoir qui nous autorise à prendre un arrêté d'urgence. Toutefois, ce pouvoir, à mon avis, doit exister.

La présidente: Quoi qu'il en soit, l'arrêté d'urgence doit être approuvé par le Cabinet dans un délai de 14 jours et présenté au Parlement.

Mr. Read: It has to be approved by the Governor in Council within 14 days or it dies. It is also instantly referable to the Standing Joint Committee of the Senate and the House of Commons for the Scrutiny of Regulations.

Senator Day: My first question results from Senator Corbin's question. I was left with the impression that these interim orders are an entirely new realm and that we are breaking new ground here. Is that the case?

Mr. Read: No, it is not the case. We already have provisions for interim orders in two acts. One is under the Aeronautics Act and the other is under the Canadian Environmental Protection Act.

Senator Day: Those already exist in legislation.

Mr. Read: Yes.

Senator Day: My other question will illustrate my difficulty in trying to frame questions that fit within this particular bill. I have a tendency to start thinking about Bill C-36, previous battles and previous legislation. Given that you are trying to achieve something so you can do the job better, how does the incident that just took place fit within this bill, or does that apply to some other piece of legislation? I am talking about the *Jean* case that was just recently in the news. Mr. Jean is from Haiti and allegedly charged with crimes against humanity. As I understand it, he came to Canada, was being processed as a refugee and was arrested. What, if anything, does that process have to do with this bill?

Mr. Read: On my left, I have the answer, nothing. I am looking to Mr. Clark to see if he has any comments.

Mr. Clark: No, nothing to add to that.

Mr. Read: It was an exercise of a warrant. I do not know much about the case. On the surface, I do not see a connection with provisions we are talking about here. I do not know the case in great detail, however.

Senator Day: You are able to share information. Canadian authorities, such as the RCMP, CSIS or Immigration, are able to act on information from outside Canada that has been shared with them, irrespective of this particular Bill C-7. Have you already shared that information and do you have already the authority to act on those things?

Mr. Clark: Generally, senator, both CSIS and the RCMP have international information-sharing arrangements already in place that are quite unconnected to any authorities that are established in this bill. Both the RCMP commissioner, who I understand is scheduled to join the committee, as well as the CSIS director, will be able to give more elaborate examples of situations where incoming information that would be of assistance in Canada may be shared.

M. Read: Il doit être approuvé par le gouverneur en conseil dans un délai de 14 jours, sinon il vient à expiration. En outre, l'arrêté doit être renvoyé au Comité mixte permanent d'examen de la réglementation du Sénat et de la Chambre des communes immédiatement après avoir été pris.

Le sénateur Day: Ma première question découle de celle du sénateur Corbin. J'ai l'impression que ces arrêtés d'urgence constituent quelque chose de tout à fait nouveau. Est-ce exact?

M. Read: Non, c'est faux. Il existe déjà deux lois qui prévoient la prise d'arrêtés d'urgence: la Loi sur l'aéronautique et la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.

Le sénateur Day: Ces dispositions existent déjà.

M. Read: Oui.

Le sénateur Day: J'ai du mal à voir quel genre de situation relèverait de ce projet de loi, d'où ma deuxième question. Je ne peux m'empêcher de penser au projet de loi C-36, aux débats qu'il a soulevés, aux mesures législatives qui ont été adoptées dans le passé. Étant donné que vous essayez d'obtenir des outils en vue de mieux faire votre travail, comment l'incident qui vient de se produire cadre-t-il avec ce projet de loi? Relève-t-il plutôt d'une autre mesure législative? Je fais allusion à l'affaire *Jean* qui a fait la manchette récemment. M. Jean, qui vient d'Haïti, aurait commis des crimes contre l'humanité. Si j'ai bien compris, il est venu au Canada comme réfugié et a été arrêté. Existe-t-il un lien, le cas échéant, entre cette affaire et le projet de loi?

M. Read: Non. M. Clark aurait peut-être quelque chose à ajouter.

M. Clark: Non, je n'ai rien à ajouter.

M. Read: Un mandat a été exécuté. Je ne suis pas tellement au courant de cette affaire. Il ne semble y avoir aucun lien, à première vue, avec les dispositions dont il est ici question. Toutefois, je ne connais pas tous les détails.

Le sénateur Day: Vous êtes en mesure d'échanger des renseignements. Les autorités canadiennes, comme la GRC, le SCRS ou les agents d'immigration, peuvent intervenir dès réception de renseignements qui leur sont communiqués de l'étranger. Elles n'ont pas besoin du projet de C-7 pour cela. Avez-vous déjà communiqué des renseignements à d'autres organismes, et avez-vous déjà le pouvoir d'intervenir quand vous recevez de telles informations?

M. Clark: Sénateur, le SCRS et la GRC ont déjà conclu des ententes internationales en matière de partage de renseignements, ententes qui n'ont rien à voir avec les pouvoirs définis dans ce projet de loi. Le commissaire de la GRC, qui doit comparaître devant le comité, et le directeur du SCRS vont pouvoir vous donner des exemples plus précis de cas où le Canada a accès à des renseignements qui peuvent lui être utiles.

The Chairman: Honourable senators, that will conclude our proceedings for today. I thank our witnesses and the vast supporting cast for being available for this long but very informative and useful session. We do appreciate all that you have done for us.

The committee adjourned.

OTTAWA, Thursday, March 18, 2004

The Standing Senate Committee on Transport and Communications, to which was referred Bill C-7, to amend certain Acts of Canada, and to enact measures for implementing the Biological and Toxin Weapons Convention, in order to enhance public safety, met this day at 10:47 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Joan Fraser (Chairman) in the Chair.

[*English*]

The Chairman: I wish to welcome our witnesses and members of the public to this meeting of the Standing Senate Committee on Transport and Communications.

[*Translation*]

We are resuming our consideration of Bill C-7, the Public Safety Act, 2002. Today we have a full schedule. I would encourage both our witnesses and senators to remain focused, particularly during their questions and responses. In so doing we will be able to elucidate complex questions, which is the objective of committee hearings.

[*English*]

Our first witness this morning is Commissioner Giuliano Zaccardelli, from the Royal Canadian Mounted Police. He is accompanied by Inspector Wayne Hanniman, the project coordinator for this bill at the RCMP; and by Mr. Mark Scrivens, the legal counsel.

Thank you very much for being here, gentlemen. You know the drill. You make an opening statement and then we put questions to you. I assume you will be making the statement, Mr. Zaccardelli?

Mr. Giuliano Zaccardelli, Commissioner, Royal Canadian Mounted Police: Yes, I am. Thank you very much for inviting us to be here. It is always a pleasure to appear before committees of the Senate.

[*Translation*]

I am pleased to be given the opportunity to speak about the role the RCMP will play in the implementation of Bill C-7 and in particular section 4.82.

La présidente: Honorables sénateurs, la réunion est terminée. Je tiens à remercier les témoins et les nombreux intervenants qui ont participé à cette séance plutôt longue, mais fort instructive et utile. Nous vous savons gré de tout ce que vous avez fait pour nous.

La séance est levée.

OTTAWA, le jeudi 18 mars 2004

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications se réunit ce jour, à 10 h 47, pour étudier le projet de loi C-7, Loi modifiant certaines lois fédérales et édictant des mesures de mise en oeuvre de la Convention sur les armes biologiques ou à toxines, en vue de renforcer la sécurité publique.

Le sénateur Joan Fraser (présidente) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente: Je souhaite la bienvenue à nos témoins et au public à cette séance du Comité sénatorial permanent des transports et des communications.

[*Français*]

Nous poursuivons notre étude du projet de loi C-7, Loi de 2002 sur la sécurité publique. Aujourd'hui, nous avons un horaire très ambitieux. J'encourage les témoins et les sénateurs à être brefs, tout particulièrement au cours de la période des questions et réponses. Nous pourrons ainsi élucider les questions plus difficiles, ce qui est le but des audiences de comités.

[*Traduction*]

Notre premier témoin, aujourd'hui, est le commissaire Giuliano Zaccardelli, de la Gendarmerie royale du Canada. Il est accompagné de l'inspecteur Wayne Hanniman, coordonnateur du projet de loi C-7 à la GRC, et de M. Mark Scrivens, conseiller juridique.

Merci de vous être joints à nous aujourd'hui, messieurs. Vous savez comment nous procédons. Vous commencez par faire un exposé liminaire puis nous vous posons des questions. Je présume que c'est vous qui présenterez l'exposé, monsieur Zaccardelli?

M. Giuliano Zaccardelli, commissaire, Gendarmerie royale du Canada: Oui, en effet. Merci beaucoup de nous avoir invités. Nous sommes toujours ravis de comparaître devant les comités sénatoriaux.

[*Français*]

Je suis heureux d'avoir la possibilité de parler du rôle que jouera la GRC dans la mise en oeuvre du projet de loi C-7 et, plus particulièrement, de l'article 4,82.

[English]

The terrorist attacks on the passenger train system in Madrid, Spain last week shows that transportation systems will continue to be used as targets by those who would use the deaths of innocent people and wide-scale destruction to achieve their goals.

Our own transportation systems, particularly our commercial aviation system, are still vulnerable to such attacks. While we have improved the screening of articles that passengers take on board aircraft, we have not improved the screening process of the people who board the aircraft.

We are seeing a global trend toward advanced passenger information programs and passenger name record programs. Israel, Australia and the United States have systems in place. The G8 countries have set up a working group to examine ways of improving aircraft security, including matching passenger names against their national security and law enforcement databases.

[Translation]

The RCMP is committed to ensuring safety and security for all Canadians at home and when travelling. We are committed to seeing that this proposed legislation is implemented in keeping with its spirit and intent which is above all else — transportation security.

[English]

Also in keeping with the spirit and intent of this proposed legislation, the Royal Canadian Mounted Police will safeguard the privacy of air passengers and will share information only when a specific threat to transportation security exists.

Bill C-7, by way of the provisions set out in proposed section 4.82, enables the RCMP to identify individuals who may be terrorists or who otherwise pose a threat to the Canadian air travelling public.

To prevent in-flight incidents, including threats faced by our aircraft protective officers, law enforcement authorities must take pre-emptive measures and be given the tools to properly carry out those duties.

[Translation]

Bill C-7 will not grant the RCMP new powers, it will simply give us access to crucial air passenger information that we do not presently have.

[English]

The RCMP possesses information in its data banks that can be used to identify threats to aircraft passenger safety, but the only way this information can be used effectively is to do a comparison with passenger information. The RCMP is able to manually check

[Traduction]

Les attentats terroristes perpétrés contre des trains de passagers à Madrid, en Espagne, la semaine dernière, montrent que les systèmes de transport continueront d'être pris pour cibles par ceux qui utilisent la mort de personnes innocentes et la destruction à grande échelle pour arriver à leurs fins.

Nos propres systèmes de transport, notamment notre système d'aviation commerciale, demeurent vulnérables à ce genre d'attaques. Malgré les améliorations apportées au contrôle des articles que les passagers amènent à bord des avions, nous n'avons pas amélioré le processus de contrôle des personnes qui embarquent.

Nous constatons une tendance générale vers l'adoption de programmes d'information préalable sur les voyageurs et de dossiers des passagers. Israël, l'Australie et les États-Unis ont de tels systèmes en place. Les pays du G-8 ont formé un groupe de travail chargé d'examiner des façons d'améliorer la sûreté aérienne, notamment en vérifiant les noms des passagers dans leurs bases de données se rapportant à la sécurité nationale et à l'application de la loi.

[Français]

La GRC s'est engagée à assurer la sécurité de tous les Canadiens au pays et à l'étranger. Elle s'est également engagée à faire en sorte que le projet de loi soit mis en œuvre dans le respect de l'esprit et de l'objet de la loi, qui est d'abord et avant tout la sécurité des transports.

[Traduction]

Par ailleurs, toujours dans le respect de l'esprit et de l'objet de la loi, la GRC protégera la vie privée des voyageurs aériens et échangera de l'information seulement s'il existe une menace précise à la sûreté des transports.

Le projet de loi C-7, en vertu des dispositions de l'article 4.82, autorise la GRC et le SCRS à identifier les personnes qui pourraient être des terroristes ou constituer une menace pour la sécurité des voyageurs canadiens.

Pour prévenir tout incident en vol, y compris les menaces auxquelles font face nos agents de la sûreté aérienne, les autorités policières doivent prendre des mesures préventives et disposer des outils nécessaires pour s'acquitter de ces fonctions comme il se doit.

[Français]

Le projet de loi C-7 ne confère pas de nouveaux pouvoirs à la GRC. Il nous donne simplement un accès à des renseignements cruciaux sur les voyageurs aériens que nous n'avons pas actuellement.

[Traduction]

La GRC possède dans ses banques de données des renseignements qui peuvent être utilisés pour détecter des menaces à la sécurité des voyageurs aériens, mais la seule façon dont ces renseignements peuvent être utilisés efficacement est de

passenger data as the result of a specific threat. However, these manual queries are time-consuming and labour-intensive and may not give the RCMP sufficient time to take pre-emptive action.

The intent of the proposed legislation is to provide the RCMP with access to air passenger information for transportation security purposes. Accordingly, the RCMP will only match air passenger information against information that is relevant to transportation security. These records will be compiled into a subset and the passenger information will be matched against this subset by an automated process. Only if there is a match between an air passenger and the records in the subset will an RCMP employee, designated by me to receive air passenger information, use all the information under the control of the RCMP to verify the accuracy of the match and the threat.

[Translation]

The data matching exercise will aim to be effective both in time and cost, while avoiding disruptions to the Canadian travelling public. The manual verification will always be made before any action is taken.

[English]

As custodians of private information on airline passengers, the RCMP will fully comply with privacy legislation and will share information on specific individuals only when a specific threat exists and transportation security is at risk.

The RCMP also endorses the concept of formal information-sharing agreements with other Canadian and international agencies where air passenger information is confined and restricted to those agencies dealing with the specific threat.

[Translation]

I will be happy to answer any questions you may have.

[English]

Senator Andreychuk: What will Bill C-7 give you that you do not already have by way of other legislation to gather information for the purposes of thwarting terrorist attacks?

Mr. Zaccardelli: As I said in my opening statement, Senator Andreychuk, we can do the manual matching now when we have information on a possible threat. However, we do not have automatic access to the passenger list, nor the ability to use technology to compare that list against a restricted subset. That is what we need to do. We can be reactive now, but certain situations require us to act much quicker.

les comparer avec les renseignements sur les passagers. La GRC est en mesure de vérifier manuellement les renseignements sur les passagers lorsqu'il existe une menace précise. Cependant, ces vérifications manuelles exigent temps et main-d'oeuvre et la GRC pourrait ne pas avoir suffisamment de temps pour prendre des mesures préventives.

Nous croyons que l'objet de la mesure législative proposée est de donner à la GRC accès aux renseignements sur les voyageurs aériens aux fins de la sûreté des transports. En conséquence, la GRC comparera uniquement les renseignements sur les voyageurs aériens avec les renseignements pertinents pour la sûreté des transports. Ces renseignements seront compilés dans un sous-ensemble et les renseignements sur les passagers seront comparés à ce sous-ensemble au moyen d'un processus automatisé. Ce n'est que lorsqu'il y a une correspondance entre un voyageur aérien et les données du sous-ensemble, qu'un employé de la GRC désigné par moi pour recevoir les renseignements sur les passagers pourra utiliser toute l'information sous le contrôle de la GRC pour vérifier l'exactitude de la correspondance et de la menace.

[Français]

La comparaison des renseignements vise à assurer l'efficacité en termes de temps et de coûts, tout en évitant de perturber les voyageurs canadiens. La vérification manuelle sera toujours faite avant qu'une action ne soit prise.

[Traduction]

En tant que gardienne des renseignements privés des voyageurs aériens, la GRC respectera toutes les dispositions de la législation sur la protection de la vie privée et échangera de l'information sur des personnes en particulier, seulement lorsqu'il existe une menace précise et que la sûreté des transports encourt des risques.

La GRC souscrit au concept d'accords formels pour l'échange de renseignements avec d'autres organismes canadiens et étrangers, lorsque l'échange est limité aux organismes concernés par la menace.

[Français]

Je serai heureux de répondre à vos questions.

[Traduction]

Le sénateur Andreychuk: Qu'est-ce que le projet de loi C-7 vous donnera que vous n'avez pas déjà dans d'autres lois, pour recueillir des informations dans le but de contrer des attentats terroristes?

M. Zaccardelli: Comme je l'ai dit dans ma déclaration liminaire, sénateur Andreychuk, nous pouvons faire une vérification manuelle, quand nous recevons des renseignements sur une menace éventuelle. Toutefois, nous n'avons pas toutefois un accès automatique à la liste des passagers, pas plus que la possibilité de recourir à la technologie pour comparer cette liste à un sous-ensemble limité. C'est ce que nous devrions pouvoir faire. Actuellement, nous pouvons réagir, mais dans certaines situations, il nous faudrait pouvoir intervenir plus rapidement.

There are people travelling on our airplanes who pose potential threats that we are not aware of right now. This bill will enable us to use information to identify those people and take the appropriate action, if necessary.

Senator Andreychuk: The best protection Canadians could have is a combined, coordinated, cohesive intelligence process in Canada that would be ready, to the extent possible, to face terrorism. As you quite rightly pointed out, the terrorist attack in Madrid was not on an airplane; it was another system. I do not rule it out that once we start gearing efforts towards metro systems and subway systems, it will be something else. It could be a rally or a football game. I want to know that you are acting on information long before you see those lists.

Mr. Zaccardelli: That is an excellent point. Law enforcement and security work is done in an intelligence-led, proactive way. The key is to obtain the intelligence early enough to prevent acts from taking place. That is the premise on which everything is based today. That is done in a coordinated way right across the systems, recognizing that there are privacy issues in other legislation that must be respected. The challenge is always to find that balance. I referred to the protocols that will be required with our partners, not just in Canada but also outside the United States. There is not simply a sharing of information without parameters or guidelines. The parameters will be established in the protocols. However, the key is to have the information early so we can act in a proactive way.

This is only one tool. I realize this is the airline industry, but you are right, every mode of transportation can potentially be the target of an attack. We have not forgotten those. This is simply one in a variety of tools to tackle a serious problem.

Senator Andreychuk: It is one tool for one purpose. When I fly, you will obtain data about me. I may not know you have that data and I will not know what you are doing with it. Are the data assessed only for the purposes of that one flight? If there is some reason to believe I am a terrorist, my data will go into a data bank that is shared with others. How long are those data stored? What assurance do I have that the privacy measures are respected? I do not have time to identify those measures for you, but I am sure you know the clauses. What assurance do I have that my name will not stay on the list longer than required for assessment? How do I know that the authorities that have access to my information will use it only for the purposes of thwarting terrorist activity?

Mr. Zaccardelli: Again, those are excellent points, senator. The proposed legislation is very clear. We are talking about major threats to airline security. The information we can get is limited. If you are not considered a serious terrorist or criminal threat, you

En ce moment, des passagers voyageant dans nos avions peuvent, à notre insu, représenter une menace. Ce projet de loi nous permettra d'utiliser de l'information pour les repérer et prendre les mesures qui s'imposent, le cas échéant.

Le sénateur Andreychuk: La meilleure protection que puissent avoir les Canadiens, c'est un processus de renseignement regroupant des services qui travailleraient de manière coordonnée et avec cohésion, qui seraient prêts, dans la mesure du possible, à contrer le terrorisme. Vous avez signalé avec raison que l'attentat terroriste de Madrid n'avait pas eu lieu à bord d'un avion, mais dans un autre moyen de transport. Je n'exclus pas la possibilité qu'une fois qu'on orientera nos efforts vers les réseaux de métro, ce sera autre chose. Il faut aussi penser aux grands rassemblements ou aux parties de football. Je veux que vous me disiez que vous agissez en fonction des renseignements recueillis, bien avant de voir ces listes.

M. Zaccardelli: Vous avez tout à fait raison. L'application des lois et le travail de sécurité publique se font en fonction des renseignements, de manière proactive. La clé, c'est d'obtenir les renseignements suffisamment tôt pour prévenir les coups. De nos jours, tout repose là-dessus. Tous les services travaillent de manière coordonnée, en reconnaissant la nécessité de respecter la confidentialité garantie par d'autres lois. Il n'est jamais facile de trouver un équilibre. J'ai parlé des protocoles que nous devrons avoir avec nos partenaires, non seulement au Canada, mais aussi ailleurs dans le monde. Il ne s'agit pas simplement d'échanger des renseignements, sans paramètres ni lignes directrices. Les paramètres seront fixés dans les protocoles. Mais la clé, c'est d'avoir l'information suffisamment tôt pour agir de manière préventive.

Ce n'est qu'un outil. Je reconnais que nous ne parlons ici que du secteur aérien et que vous avez raison, chaque moyen de transport pourrait être la cible d'un attentat. Nous ne l'avons pas oublié. Il ne s'agit ici que d'un des outils de notre panoplie pour lutter contre un grave problème.

Le sénateur Andreychuk: C'est un moyen, pour une fin. Quand je prendrai l'avion, vous obtiendrez des données sur moi. Je ne saurai peut-être pas que vous les détenez et je ne saurai pas non plus ce que vous en ferez. Les données sont-elles analysées seulement pour ce vol? Si on a des raisons de croire que je suis une terroriste, mes renseignements personnels seront versés dans une base de données partagées avec d'autres. Pendant combien de temps ces données seront-elles conservées? Quelle garantie peut-on me donner que la confidentialité sera respectée? Je n'ai pas le temps de passer en revue les mesures se rapportant à la confidentialité, mais je suis convaincue que vous connaissez ces dispositions. Comment pouvez-vous me garantir que mon nom ne restera pas sur la liste plus longtemps qu'il ne le faut pour votre analyse? Comment savoir s'il est vrai que les services qui ont accès à ces renseignements personnels ne s'en serviront que dans le but de contrer des activités terroristes?

M. Zaccardelli: Encore une fois, sénateur, ce sont là d'excellentes observations. Le projet de loi est très clair. Nous parlons de menaces majeures pour la sécurité aérienne. Les renseignements que nous pouvons obtenir sont limités. Si on ne

simply will not register. The exchange of information will be done electronically. Only the names of those people identified as threats will surface.

We do not match a name against all our databases. We examine your name only against the subset that covers the most serious offences.

If there is something in the data bank, then we do what we normally do. We will manually examine that and determine what action should be taken.

The proposed legislation is clear on the retention of the information. Certain information is retained for 24 hours and certain information is retained for seven days, et cetera. There is a yearly review. There are strict guidelines in terms of who has access. Only people specifically designated by me as the commissioner can have access to that information. There is a very rigid system in place to control that.

People who have any complaint or concern can avail themselves of a series of people and organizations, like the public complaints commission or the Privacy Commissioner, if they feel they have been unfairly dealt with by the authorities under this proposed legislation.

I believe there is a fair balance, senator, between ensuring we only receive information on people who are real, serious threats, and the strict controls on the use and retention of that information.

Senator Andreychuk: What if my name appears on that list? How does one know that and how does one go about clearing one's name, for example, after having been identified as a terrorist because of having a common name like John Smith or Lee and it is in the data bank? There does not seem to be any parliamentary scrutiny or assurance that these names are purged and used only for that purpose once they get into the data bank. How do I defend myself? How does Parliament?

Mr. Zaccardelli: Ultimately, I am accountable to my minister, and through the minister, to Parliament. Parliament calls me before various committees to account for how I run the RCMP and manage their funds. There are various mechanisms by which I am held accountable.

Your name will only surface, senator, if you have been identified as a serious terrorist or criminal threat. Otherwise, you may be the subject of minor investigations, which will never come out because that is the way the system is set up. If your name surfaces, obviously, you will be a serious concern to the authorities and you will be approached about that. It is not simply the surfacing of the name that will make you a subject of investigation. We will do a manual check. We will then involve the authorities, whether federal or local, in an investigation, and you

vous associe pas à une menace terroriste ou criminelle grave, votre nom ne ressortira pas. L'échange d'informations se fait électroniquement. Seuls les noms de personnes associées à des menaces apparaîtront.

Et nous n'établissons pas de correspondance entre un nom et toute une base de données. Nous ne le faisons que pour un sous-ensemble de données se rapportant aux crimes les plus graves.

S'il y a quelque chose dans la base de données, nous procérons comme nous avons l'habitude de le faire. Nous effectuons un examen manuel et nous décidons des mesures à prendre.

Le projet de loi est très clair sur la conservation des renseignements. Certains renseignements sont gardés 24 heures et d'autres sept jours, et cetera. Un examen annuel est prévu. L'accès est régi par des lignes directrices strictes. Seules des personnes désignées par moi, le commissaire, y auront accès. Un système de contrôle très rigoureux est établi.

Ceux qui auraient à déposer des plaintes ou à manifester une inquiétude peuvent s'adresser à toute une série d'organismes et de personnes comme la Commission des plaintes du public ou le Commissaire à la protection de la vie privée, s'ils estiment avoir été injustement traités par les autorités, en vertu de cette loi.

Madame le sénateur, je pense que nous atteignons un juste équilibre entre la réception de renseignements se rapportant uniquement à des personnes qui représentent des risques graves et réels et les contrôles stricts liés à l'utilisation et à la conservation desdits renseignements.

Le sénateur Andreychuk: Et si mon nom apparaît sur cette liste, comment puis-je le savoir et comment puis-je protéger ma réputation, par exemple, si j'ai été désignée terroriste, simplement parce que je porte un nom courant, comme John Smith ou Lee, qui figure dans la banque de données? Il ne semble pas y avoir d'examens parlementaires ni de garanties que ces noms seront triés et qu'ils ne serviront qu'aux fins prévues, une fois dans la banque. Comment puis-je me défendre? Que peut faire le Parlement?

M. Zaccardelli: Au bout du compte, je relève du ministre, et lui-même, du Parlement. Divers comités du Parlement me convoquent pour que je rende des comptes sur la gestion de la GRC et de ses budgets. Il y a divers mécanismes qui font que je dois rendre des comptes.

Votre nom ne ressortirait, sénateur, que si vous représentiez une menace terroriste ou criminelle grave. Autrement, si vous étiez l'objet de petites enquêtes, votre nom ne ressortirait pas, puisque ce n'est pas ce que prévoit le système. Si votre nom apparaît, manifestement, vous êtes une préoccupation pour les pouvoirs publics et on vous en parlera. Ce n'est pas la simple apparition de votre nom qui fait qu'on enquêtera sur vous. Il y aura une vérification manuelle. Ensuite, les autorités fédérales ou locales feront enquête, vous serez avertie ou des mesures

will be spoken to or the appropriate investigative measures will be taken. You will know that you have been the subject of an investigation. Once you are approached, you will know about that.

You may not be approached, and if you are not, it means you are not the subject of an inquiry and your name will not surface. It will be automatically destroyed within 24 hours and no one will see it. It is a technological exchange of information. There is no connection. Your name does not stay in the record.

Senator Andreychuk: You say I will be approached. There is no mandatory or inferential provision in this bill that the names will be purged. You are saying that if I am a suspect, I will be approached in the normal investigative process. I am talking about people who are not terrorists, but you think they are, and you start sharing information with legitimate authorities in Canada, the United States and France, only to find out later there was no substance to any of it. My name is now damaged. My reputation is damaged. My freedom may have been taken away. At what point do I at least get the right to fight back?

Mr. Zaccardelli: First, the purging takes place. As I said, every seven days, the information is automatically purged. Depending on the circumstances of the case, there might be a need to retain and share that information. As I said, there are protocols that deal with the exchange of information.

That is no different from any other investigation that is undertaken by authorities. We regularly share information with other agencies in Canada and around the world to do our work, to keep Canada and Canadians as safe as we possibly can. That information is shared and retained. That is what we do.

You will be aware of that. Obviously, we are accountable for how we use that information.

Senator Andreychuk: I think the Auditor General has pointed out that the level of accountability in our law enforcement systems is too variable. There is no continuous oversight. In some cases there is oversight, and in others there is not. It is not that we question you. It is a question of good governance. That troubles me.

The other thing is that this is where good police work targets and traps people, sometimes innocently, in a sphere of activity. It could be that I took a plane and I could find myself falsely accused on that, being held for seven days, or longer, with my information going somewhere else. I do not see any parliamentary scrutiny sufficient to overcome that.

I understand police work. You find suspects. You find a suspicious area or a linkage or you get information and you go on that trail. That is good police work. Surely, the act of stepping onto a plane should not make all of us vulnerable to the extent that there is no way to counter that, to know that we were not on the list, or that the list is being purged and is not continuously used. It seems to me we have not put in place the appropriate oversight functions to assure citizens that while you continue your

d'enquêtes appropriées seront prises. Vous saurez que vous faites l'objet d'une enquête. Une fois avisée, vous le saurez bien.

On pourrait ne rien vous en dire, auquel cas, cela signifierait que vous ne faites pas l'objet d'une enquête et que votre nom n'est pas ressorti. Il serait alors éliminé dans les 24 heures, et personne ne le verrait. L'échange de données est technologique. Il n'y a pas de lien. Votre nom ne resterait pas dans la base de données.

Le sénateur Andreychuk: Vous dites qu'on m'avisera. Il n'y a pas de disposition exécutoire, ni implicite, dans ce projet de loi sur la suppression des noms. Vous dites que si je suis suspectée, on m'en avisera, dans le cadre normal de l'enquête. Je parle de personnes que vous soupçonnez d'être terroristes, mais qui ne le sont pas. Vous pourriez commencer à échanger des renseignements avec les pouvoirs publics canadiens, les autorités américaines ou françaises, et vous rendre compte plus tard que vos craintes étaient sans fondement. Ma réputation serait alors ruinée. Ma liberté aurait même pu être compromise. À quel moment aurai-je au moins le droit de me défendre?

M. Zaccardelli: Il y a tout d'abord épuration. Comme je vous l'ai dit, l'information est épurée automatiquement tous les sept jours. Selon les cas, il peut s'avérer nécessaire de conserver et de partager cette information. Comme je l'ai dit, il existe des protocoles en matière d'échange d'informations.

C'est comme pour toute autre enquête qu'effectuent les autorités. Nous échangeons périodiquement des renseignements avec d'autres organismes au Canada et ailleurs dans le monde dans le cadre de notre travail, pour garantir la plus grande sécurité possible au Canada et aux Canadiens. L'information est échangée et elle est conservée. Voilà ce que nous faisons.

Vous le savez. Évidemment, nous devons rendre compte de l'utilisation que nous faisons de cette information.

Le sénateur Andreychuk: La vérificatrice générale a signalé, je crois, que la norme en matière d'obligation de rendre compte est trop variable dans nos régimes d'application de la loi. La surveillance n'est pas continue. Dans certains cas il y en a, dans d'autres non. Il ne s'agit pas ici de vous contester. C'est une question de bonne gouvernance. Cela me préoccupe.

L'autre aspect concerne le risque que des personnes, qui sont parfois innocentes, soient ciblées et piégées par une activité policière légitime. Je pourrais par exemple prendre l'avion et, pour une raison ou une autre, être faussement accusée, détenue durant sept jours ou davantage et des renseignements à mon sujet seraient envoyés je ne sais où. Je ne vois pas comment l'examen parlementaire peut empêcher cela.

Je comprends le travail des policiers. On trouve des suspects. On détermine un domaine d'activités suspectes, on établit des liens ou on obtient de l'information et puis on suit une piste. Voilà comment les policiers font leur travail de façon tout à fait correcte. Pourtant, le fait de monter à bord d'un avion ne devrait pas nous rendre vulnérables. Nous ne pouvons rien y faire. Nous ne pouvons pas savoir si nous étions ou non sur la liste ou si cette liste est en voie d'épuration. Il me semble que nous n'avons pas

good law enforcement work, we are not negligently or inappropriately targeted when all you are getting is a name and a date of birth.

Mr. Zaccardelli: I can assure you that stepping onto a plane, senator, if you are not involved in terrorist activity or a serious criminal, will not bring you to the attention of anyone. The only thing that will bring you to our attention is if you are involved with terrorism or serious criminal activity. Otherwise, the names never surface. They never come to our attention and they are never looked at.

You made some statements. You said the police “trap.” I do not like that word. We do not trap people.

Senator Andreychuk: I said “track,” not “trap.” That may have been a Freudian slip.

Mr. Zaccardelli: The proposed legislation provides for appropriate balances. There are checks and balances in the system. We account to the courts and to the minister, every day, for what we do and how we do it. We have oversight committees. We have oversight groups. You mentioned that the Auditor General says there is uneven monitoring, et cetera. I am not sure anything is wrong with that because we have a whole series of different types of organizations, and to apply one type of supervision or oversight to all of them may not be the best answer. You may need certain types of oversight for certain organizations while others may need other types. I know we are looking at some other oversight mechanisms already. I would venture to say that there is a lot of oversight of police activity, as there should be, because we have powers and authorities that the average citizen does not. We are always looking for that elusive balance.

Senator Jaffer: Before I start, I want to take this opportunity to congratulate you for the work you are doing internationally. Senator Andreychuk and I were in Sierra Leone, where you had sent a diversity officer to work. I commend you for that. My colleagues do not know this, but you know that I am working to get some of your forces to Sudan to help with the police force there. I commend you for that.

When you appeared in front of us on Bill C-36, you had indicated that you had sufficient tools to carry out your work, and I understand from what you were just saying to Senator Andreychuk that you now need the additional tool to hasten your work. Are you saying that? You have the tools, but this will make it faster. Is that correct?

Mr. Zaccardelli: We believe this is a necessary tool to enable us to enhance the security of the airline transportation system and of the people who travel on that system. This is not just in Canada, this is not just the RCMP, but, as I said in my statement, this is really an international movement. Many countries have moved in

créé les fonctions de surveillance nécessaires pour garantir que les citoyens ne sont pas ciblés par négligence ou par erreur lorsque les policiers font le travail comme il se doit, simplement à partir du nom et de la date de naissance d'une personne.

M. Zaccardelli: Je puis vous garantir, sénateur, que si vous n'êtes pas mêlée à des activités terroristes ou criminelles d'envergure, le fait que vous montiez à bord d'un avion n'attirera l'attention de personne. Vous n'attirerez notre attention que si vous participez à des activités terroristes ou criminelles graves. Autrement, votre nom ne fera jamais surface. Il ne sera jamais porté à notre attention ni même relevé par qui que ce soit.

Vous avez parlé plus tôt du fait que la police «piégeait» les gens. Ce mot me déplaît. Nous ne piégeons pas les gens.

Le sénateur Andreychuk: Je voulais plutôt parler du fait de suivre les gens. Il s'agit peut-être d'un lapsus.

M. Zaccardelli: La mesure proposée comporte les mécanismes régulateurs nécessaires. Le système est doté de freins et de contrepoids. Nous rendons compte quotidiennement aux tribunaux et au ministre de nos actions et de notre façon d'agir. Nous avons des groupes de surveillance. Vous avez déclaré que, selon la vérificatrice générale, la surveillance est inégale, et cetera. Je ne suis pas certain que cela pose problème, étant donné la grande diversité d'organisations dans nos services. Il n'est donc peut-être pas souhaitable de leur appliquer le même type de surveillance. Il peut convenir peut-être d'adapter le type de surveillance aux caractéristiques de l'organisation. Nous nous penchons déjà sur d'autres mécanismes de surveillance possibles. J'irais jusqu'à dire que l'activité policière fait l'objet d'une surveillance considérable, à juste titre d'ailleurs, étant donné que nous disposons de pouvoirs qui ne sont pas à la portée du citoyen ordinaire. Nous devons toujours être vigilants dans la recherche de l'équilibre à cet égard.

Le sénateur Jaffer: Avant de commencer, j'aimerais vous complimenter pour votre travail à l'échelle internationale. Lors de notre passage en Sierra Leone, le sénateur Andreychuk et moi-même avons pu constater que vous y aviez affecté un agent responsable de la diversité. Je tiens à vous en féliciter. Mes collègues ne sont pas au courant, mais vous n'ignorez pas que je tente de faire affecter certains de vos agents au Soudan pour qu'ils fournissent de l'assistance aux forces policières locales. Permettez-moi donc de vous féliciter encore une fois.

Lorsque vous avez témoigné devant notre comité, dans le cadre de notre étude du projet de loi C-36, vous nous avez indiqué que vous disposiez de tous les outils requis pour bien faire votre travail, mais d'après ce que vous venez de dire au sénateur Andreychuk, il semble que vous ayez besoin maintenant de cet outil additionnel pour accélérer vos enquêtes. Vous ai-je bien compris? Vous avez déjà tous les outils qu'il vous faut, mais avec celui-ci, vous pourriez travailler plus vite, n'est-ce pas?

M. Zaccardelli: Nous jugeons cet outil nécessaire pour accroître la sûreté du système de transport aérien et la sécurité des voyageurs. C'est une demande qui n'est pas seulement faite par la GRC, c'est un mouvement qui se fait sentir non seulement au Canada mais, aussi comme je l'ai dit dans ma déclaration, à

this direction. The G8 countries are working on this. As you know, especially in the case of our American counterparts, they already have this information. They get it from the airlines. Without this, we would literally be in a position where, especially vis-à-vis the Americans, they would have information about Canadians travellers that we do not, and then we would be getting requests to help them investigate, which would put us in a very difficult situation. However, that is not the reason we need this. The reason we need this is to enhance the security of the flying public.

Senator Jaffer: Commissioner, last time you were before the committee, on Bill C-36, you stated that — and I am quoting you now — “On the point of racial profiling, we do not racially profile.” Is that still your department’s position?

Mr. Zaccardelli: Absolutely, yes.

Senator Jaffer: My concern is that I have been involved in round tables right across the country where people from your police force have said to me that they are being sent to California to train in racial profiling. Is that not correct information that they are giving me?

Mr. Zaccardelli: Absolutely not. There is no such thing. We do not do racial profiling and I am certainly not aware of any RCMP members going to the United States to learn how, because I do not know of any law enforcement or other agency in the United States that actually supports that.

Senator Jaffer: I can give it to you.

Mr. Zaccardelli: I would love to have that information.

Senator Jaffer: I will have to ask their permission, but I can tell you that in a number of places I visited they told me that they have been trained in racial profiling. I will speak to these officers.

Mr. Zaccardelli: I wish to clarify something. We do profiling in a number of things. We profile criminals, we do geographic profiling in terms of patterns of criminal activity, et cetera. We do profiling; however, we do not do racial profiling.

Senator Jaffer: My colleagues will ask you some other questions, but what is very important from where I sit is that there be trust in the community, and for you to do the kind of work that you do, you have to build that trust. Canada includes people who look like Senator Phalen and who look like me. What are you doing after Bill C-36 to build trust within the community?

Mr. Zaccardelli: Senator, I am glad you asked that question because I think we have done a lot.

In every province where we work we have a program whereby dedicated police officers have been mandated to go out and actually meet with all kinds of groups and Canadians of different backgrounds, for example, the Muslim community. We have been to mosques. We have had religious leaders come to our training

l'échelle mondiale. Beaucoup de pays ont emprunté cette voie. Les membres du G-8 y travaillent déjà. Comme vous le savez, nos homologues américains recueillent déjà ces informations auprès des transporteurs aériens. Sans cette mesure législative, les Américains disposeraient d'informations sur les voyageurs canadiens que nous n'aurions pas; nous serions alors dans une situation difficile quand nos collègues des États-Unis nous demanderaient de les aider dans leurs enquêtes. Mais ce n'est pas pour cela que nous avons besoin de cet outil. Nous en avons besoin pour renforcer la sécurité du public voyageur.

Le sénateur Jaffer: Monsieur le commissaire, à votre dernière comparution devant notre comité au sujet du projet de loi C-36, vous avez déclaré, et je cite: «Nous n'établissons pas de profils raciaux». Est-ce encore la position de la Gendarmerie?

M. Zaccardelli: Absolument.

Le sénateur Jaffer: J'ai participé à des tables rondes un peu partout au pays, et des membres de la Gendarmerie m'ont dit qu'ils allaient en Californie pour une formation en établissement de profils raciaux. Est-ce vrai?

M. Zaccardelli: Absolument pas. C'est tout à fait faux. Nous n'établissons pas de profils raciaux et, pour autant que je sache, aucun membre de la GRC n'a suivi de formation de ce genre aux États-Unis. D'ailleurs, je ne connais aucun organisme d'application de la loi ou autre aux États-Unis qui appuie cette pratique.

Le sénateur Jaffer: Je peux vous donner plus de détails.

M. Zaccardelli: J'aimerais beaucoup avoir ces informations.

Le sénateur Jaffer: Je devrai d'abord obtenir l'autorisation de ces personnes, mais je peux vous dire que des membres de la GRC m'ont dit avoir reçu une formation en établissement de profils raciaux. Mais je leur en reparlerai.

M. Zaccardelli: Je voudrais préciser une chose. Nous établissons des profils, des profils de criminels, des profils géographiques, pour déterminer les tendances en matière de criminalité, et cetera. Nous établissons donc des profils, mais jamais de profils raciaux.

Le sénateur Jaffer: Mes collègues auront d'autres questions à vous poser, mais pour ma part, ce qui compte avant tout, c'est que vous jouissiez de la confiance de la collectivité; pour pouvoir faire ce genre de travail, il vous faut cette confiance. Or, le Canada est composé de gens qui ressemblent au sénateur Phalen, mais aussi de gens comme moi. Que comptez-vous faire, après l'adoption du projet de loi C-36, pour instaurer la confiance au sein de la collectivité?

M. Zaccardelli: Je suis ravi que vous posez cette question car je crois que nous avons déjà beaucoup de choses.

Dans toutes les provinces, nous avons un programme en vertu duquel des policiers ont le mandat précis d'aller rencontrer des groupes et des Canadiens de différents milieux, par exemple, de la communauté musulmane. Nous sommes allés dans des mosquées. Nous avons invité des leaders religieux à nos séances de

sessions. I personally held a town hall meeting in Toronto a year and a half ago with over 500 visible minorities, many of them Muslims.

Senator Jaffer: Was that the last time you had a meeting with Muslims?

Mr. Zaccardelli: No. On January 2, I spoke to the 9,000 Muslims who met in Toronto. Some people actually questioned whether I should. I went there and we talked about these issues. There is no easy way to build trust and I accept that there are people in visible minority communities who believe we do profiling. I accept that that is their view, so we meet with them. I do not reject the fact that they are concerned. We have to talk about these things and we have to meet with these people. I know other police forces and other police chiefs are trying to do the same thing. We are doing it on a constant basis.

We have a national advisory committee of visible minorities, which includes Muslims. I meet with them on a regular basis. They represent every part of Canada. I meet with them so they can advise me on how we can provide better service to them and understand them better.

Is it perfect? Could we do more? We probably could, but I am proud of what we are doing.

Senator Jaffer: Commissioner, I am also proud of the work you do. Yesterday there were two reports from Toronto about racial profiling, and we all know about DWB, “driving while you are brown or black,” and the profiling that happens there. I find it difficult to accept when you say there is no racial profiling because that is not what your officers are saying, and that is not what a lot of people I meet with are saying.

Mr. Zaccardelli: I really want to know if you have information on officers in the RCMP who say that we do racial profiling. I would really like that information before I leave here today because that is very serious.

Senator Jaffer: I cannot give it to you because I do not want to jeopardize their work, but I can tell you that I met with them and they told me that they were sent to California to do training in racial profiling.

The Chairman: Thank you, Senator Jaffer.

I think clearly there is some follow-up to be done on that, which is not directly connected to this bill, but it is a very serious issue, Mr. Zaccardelli, and I would appreciate any further background material you can furnish — in particular, if you are sending people to California for training of any kind, what is it?

Mr. Zaccardelli: We are not sending anyone to California — I want to make that clear — and if they are going there I certainly am not aware of it. I have no knowledge of that and no one has ever brought that to my attention. I would like the information as

formation. J'ai moi-même tenu une assemblée publique à Toronto, il y a un an et demi, à laquelle ont assisté plus de 500 représentants des minorités visibles, dont bon nombre de musulmans.

Le sénateur Jaffer: Est-ce la dernière fois que vous avez rencontré des musulmans?

M. Zaccardelli: Non. Le 2 janvier, j'ai prononcé un discours devant un auditoire de 9 000 musulmans à Toronto. Certains se sont demandés si c'était sage de le faire. Moi, j'ai voulu y aller et nous avons discuté de ce genre de questions. Il n'est pas facile d'instaurer la confiance et je sais que des membres des minorités visibles sont convaincus que nous établissons des profils raciaux. J'accepte leur point de vue, mais je veux aussi les rencontrer. Je tiens compte de leurs préoccupations. Il est important de se voir et de se parler. Je sais que d'autres chefs de police et d'autres services de police font des tentatives semblables. Nous déployons des efforts en ce sens de façon constante.

Nous comptons aussi sur les conseils d'un comité consultatif national de minorités visibles qui comprend des musulmans. Je rencontre ce comité régulièrement. Il représente toutes les régions du pays. À l'occasion de ces réunions, il me dispense des conseils sur les diverses façons d'améliorer les services que la GRC offre aux minorités visibles et m'explique comment comprendre ces communautés.

Est-ce que tout est parfait? Pourrions-nous faire davantage? Probablement, mais je suis très fier de ce que nous accomplissons.

Le sénateur Jaffer: Monsieur le commissaire, je suis aussi fière de votre travail. Hier, nous avons entendu parler de deux cas de profils raciaux à Toronto et nous savons tous que là-bas, les Noirs au volant d'une voiture se font arrêter non pas parce qu'ils sont en état d'ébriété, mais tout simplement en raison de la couleur de leur peau. J'ai du mal à vous croire quand vous déclarez que vous n'établissez pas de profils raciaux, parce que ce n'est pas ce que vos agents m'ont rapporté et ce n'est pas non plus ce que bien d'autres gens que j'ai rencontrés m'ont dit.

M. Zaccardelli: J'aimerais avoir des renseignements sur les membres de la GRC qui vous ont dit que nous établissons des profils raciaux. Je voudrais obtenir ces renseignements avant de vous quitter car ces allégations sont très graves.

Le sénateur Jaffer: Je ne peux vous dire qui ils sont car je ne veux pas que leur situation professionnelle soit menacée, mais je les ai rencontrés et ils m'ont dit qu'ils avaient reçu en Californie une formation sur les profils raciaux.

La présidente: Merci, sénateur Jaffer.

Cette question n'est pas directement liée au projet de loi, mais elle est très sérieuse et il faudra en assurer le suivi, monsieur Zaccardelli. Je vous saurais gré de nous fournir tout document pertinent, surtout sur cette formation que certains de vos agents suivraient en Californie.

M. Zaccardelli: Je tiens à ce qu'il soit bien clair que nous n'envoyons pas nos agents en Californie et que, si certains y sont allés, je n'en ai pas été avisé. Je n'ai reçu aucune information à ce sujet et on ne m'en a jamais parlé. J'aimerais avoir ces

soon as possible and I would rather not leave here without it. I cannot act if I do not get information. With all due respect, senator, I know you are concerned about what the members are saying, but I am assuming they would want this clarified also, because if they told you about it they would want to make an issue of it. I am very concerned and it is very disturbing because there is no such policy, and I believe I have made my point here.

Senator Phalen: I want to go back to Senator Andreychuk's questions to clarify something. I believe it is correct to say that other countries may request airline passenger information if the flight is to land in that country. Under what conditions can airlines disclose information to governments or organizations in other countries? Is it automatic — you fly into our country; you give us the information?

Mr. Zaccardelli: Every country has their own rules in terms of allowing people entry. The United States wants certain information, so you provide that information and then they make a decision as to whether to allow you in or not.

Senator Phalen: Are there any safeguards on the use, disclosure and retention of the information when it is disclosed to another country?

Mr. Zaccardelli: Senator, this is why I mentioned the need for the protocols. The protocols will lay out the terms of the exchange, how it is done and what will be done with the information, et cetera. We have hundreds of protocols with many countries on similar types of things. We are constantly exchanging information in doing law enforcement in a whole variety of areas, and those protocols guide the exchange and the use of the information. By and large, those protocols are respected and honoured. I am not saying there has never been an abuse, a potential misuse or a mistake made with the use of that information. However, we do not exchange information with the people we work with on a regular basis, whether it is the Americans, the Europeans, other countries around the world, unless we are assured that the use is consistent. That means it is required to be exchanged for the advancement of the investigation, and that we are assured that that information is not misused.

Senator Phalen: Do the airlines release the information themselves or does it go through you, or are you aware that the information is requested?

Mr. Zaccardelli: In respect to what, the information we would get under Bill C-7?

Senator Phalen: Yes.

Mr. Zaccardelli: That would come from the airlines, to us, through a technological system.

Senator Phalen: If another country requested it, who releases it?

informations sans tarder et avant de partir d'ici, si possible. Je ne pourrai rien faire si je n'ai pas plus de détails. Sauf tout le respect que je vous dois, sénateur, je comprends que vous vous inquiétez de ce que vous disent des membres de la GRC, mais je présume que vous voulez aussi aller au fond des choses, car s'ils vous en ont parlé, c'est qu'ils voulaient que la question soit soulevée. Ces allégations sont très troublantes et préoccupantes parce qu'il n'y a aucune politique de ce genre à la GRC et je crois l'avoir dit clairement.

Le sénateur Phalen: J'aimerais revenir aux questions du sénateur Andreychuk pour obtenir une précision. Je crois savoir que, dans d'autres pays, les autorités peuvent demander aux transporteurs aériens de leur fournir des informations sur les vols à destination de ces pays ou y faisant escale. À quelles conditions les transporteurs aériens transmettent-ils des informations à des gouvernements ou à des organisations d'autres pays? Est-ce que cela se fait automatiquement? Est-ce qu'on est tenu de donner ces renseignements si on entre dans ces pays?

M. Zaccardelli: Les règles d'accueil sont différents selon les pays. Les États-Unis demandent certains renseignements et, après que vous les avez fournis, les autorités américaines décident si elles vous laissent entrer ou pas.

Le sénateur Phalen: Y a-t-il des balises qui limitent l'usage, la divulgation et la rétention des informations transmises à un autre pays?

M. Zaccardelli: Voilà précisément pourquoi les protocoles sont nécessaires. Ce sont les protocoles qui déterminent les conditions de la communication de renseignements, comment elle se fera, ce qu'on pourra faire des informations transmises, et cetera. Nous avons signé des centaines de protocoles avec de nombreux pays sur des questions semblables. Nous échangeons constamment des informations dans toute une gamme de domaines liés à l'application de la loi, et ces protocoles limitent l'échange et l'emploi de ces informations. En général, ces protocoles sont respectés. Je n'irais pas jusqu'à dire qu'il n'y a jamais eu d'abus, d'usages abusifs ou d'erreurs. Toutefois, nous ne transmettons d'informations aux Américains, aux Européens ou à d'autres pays de façon régulière que si nous sommes certains qu'ils les utiliseront à bon escient. Autrement dit, les renseignements que nous fournissons doivent servir à faire progresser une enquête et nous devons obtenir la garantie qu'on n'en fera pas un emploi abusif.

Le sénateur Phalen: Est-ce que ce sont les transporteurs aériens qui transmettent eux-mêmes les informations ou passent-ils par votre entremise, et êtes-vous informés de la nature des renseignements demandés?

M. Zaccardelli: Les renseignements que nous pourrions obtenir aux termes du projet de loi C-7?

Le sénateur Phalen: Oui.

M. Zaccardelli: Ce sont les transporteurs aériens qui nous les transmettent par le biais d'un système informatique.

Le sénateur Phalen: Quand la demande provient d'un autre pays, qui transmet les informations?

Mr. Zaccardelli: Do you mean if another country requested it of us?

Senator Phalen: If another country requested it of the airline that releases that information.

Mr. Zaccardelli: The airline would have to make the decision on whether they want to release it to that country.

I am sorry, senator, did I answer your question?

Senator Phalen: There is another party here. I can understand the RCMP releasing information to another country with respect to the passengers on an airline.

Mr. Zaccardelli: We do not release information about passengers on airlines. We only release information, on a case-by-case basis, about a particular person that we may have an interest in on a particular flight. For example, if a person surfaced in the system that we would put into place under Bill C-7, and we had a serious concern about that person and felt it necessary to exchange that information with another country, then we would do it on a case-by-case basis that would be covered by a protocol.

Senator Phalen: The airline can release that information on the request of another country; is that correct?

Mr. Zaccardelli: If they choose to do so, yes.

The Chairman: We will be hearing from the airlines next week, Senator Phalen. That is probably a good line to pursue with them.

Senator Graham: I would like to say at the outset, as a Canadian, I am very proud of the work that the RCMP does. Perhaps you could tell us how you co-operate or interact with CSIS in matters of this kind.

Mr. Zaccardelli: That is a good question, senator. As you know, CSIS will have their own system to access this information. There are protocols between CSIS and the RCMP for the exchange of information, because we do not automatically have access to their data banks and vice versa.

Through their data banks or the information they have, if they believe there is somebody of interest to them who may be involved in a criminal matter, they will then share that information with us and we will act upon it. If it deals with the security of an airline or passengers on an airline or a threat to the airline, we will take the appropriate law enforcement actions that are required to neutralize the threat or render that situation safe.

There is a close working relationship between CSIS and the RCMP. However, we only get information if there is a need for us to be involved from a criminal perspective. We do not get their information, nor do they get ours, automatically. If something surfaces in our data banks that they should have an interest in, we

M. Zaccardelli: Vous voulez dire si des autorités étrangères nous demandent des renseignements?

Le sénateur Phalen: Si des autorités étrangères demandaient ces informations au transporteur aérien.

Mr. Zaccardelli: C'est le transporteur aérien qui décide de transmettre ou non ces informations au pays étranger.

Je suis désolé, sénateur, je ne suis pas certain d'avoir répondu à votre question.

Le sénateur Phalen: C'est qu'il y a une tierce partie. Je peux comprendre que ce soit la GRC qui transmette à des autorités étrangères des informations que détient un transporteur aérien sur ses passagers.

Mr. Zaccardelli: Nous ne divulguons pas les informations que détiennent les transporteurs aériens sur leurs passagers. Nous transmettons, dans des cas bien précis, des informations sur une personne donnée, sur un vol en particulier, qui pourraient présenter un intérêt spécial. Par exemple, si le système que nous mettrons en place, après l'adoption du projet de loi C-7, nous signalait la présence à bord d'un avion d'une personne à l'égard de laquelle nous avons des soupçons, nous jugerons peut-être nécessaire de transmettre ces informations à un autre pays, conformément au protocole en vigueur.

Le sénateur Phalen: Le transporteur aérien peut, à la demande d'un autre pays, transmettre ces informations, n'est-ce pas?

Mr. Zaccardelli: S'il le juge bon, oui.

La présidente: Monsieur le sénateur Phalen, nous entendrons la semaine prochaine des représentants des lignes aériennes. Vous voudrez peut-être leur poser ces questions-là.

Le sénateur Graham: Je tiens d'abord à dire que, comme Canadien, je suis très fier du travail qu'accomplit la GRC. Pourriez-vous nous dire comment vous coopérez ou interagissez avec le SCRS dans les affaires de ce genre.

Mr. Zaccardelli: C'est une bonne question. Comme vous le savez, le SCRS dispose de son propre système lui donnant accès à ces informations. Le SCRS et la GRC ont signé des protocoles régissant l'échange d'informations, car nous n'avons pas automatiquement accès aux banques de données du SCRS et le SCRS n'a pas non plus accès aux nôtres.

Si les informations dont dispose le SCRS l'amènent à croire qu'une personne pourrait être impliquée dans une affaire criminelle, il nous transmet les informations pertinentes et nous agissons en conséquence. S'il y a menace sur la sécurité du transporteur aérien ou celle de ses passagers, nous prenons les mesures policières qui s'imposent afin de neutraliser cette menace et de ramener la situation à la normale.

Nous entretenons des relations de travail étroites avec le SCRS. Toutefois, nous n'obtenons des informations que si nous devons intervenir relativement à un crime. Le SCRS ne nous communique pas tous ces renseignements automatiquement et nous ne lui transmettons pas automatiquement les nôtres. Si nous

share that with them, and they will share certain things with us. It is not 100-per-cent access to each other's information.

Senator Graham: The former privacy commissioner spoke about the number of common names there are in Canada. He cited as an example that he had identified 200 Paul Martins, and as we know, there is only one.

In my part of the country, Nova Scotia, you can imagine how many John MacDonalds there are, John R., John A., et cetera. I cite the example of finding another Al Graham when I was on a pre-election monitoring assignment in Pakistan. I was getting off a plane to change flights and was apprehended by the authorities and taken into temporary custody because "Al Graham" was in a data bank as a trafficker in drugs. It took some time to clear that up.

In that kind of instance, would that information filter across the ocean into your system? Should I be worried? That occurred in 1993.

Mr. Zaccardelli: I am not saying that mistakes do not take place around the world in terms of identifying or misidentifying people. The important thing to remember is that in the context of Bill C-7 and how it will work, the surfacing of a name is simply the very first step. If there is a hit in the subset, the officer who has been specifically identified — and only he or she can deal with that information — must then start the process of verifying whether that is the person. That is simply the first step. The officer must then do a series of other verifications to ascertain whether that is the person. Only when they are assured that that is the person do they act. It is not simply get the name and then go and arrest Mr. Graham. We must ensure that it is the right Mr. Graham, or the right Paul Martin, if you wish to use that name.

There is a series of steps. I am not making light of this. This is only the first step in a long process of identifying whether that is the person. If we cannot make the connection, then we simply cannot do anything. The laws and rules that are in place in this country bind us. We must act on reasonable and probable grounds to believe this person is a threat, and only then can we act.

Senator Graham: Do you take immediate steps to rectify the situation?

Mr. Zaccardelli: Absolutely.

Senator Graham: How do you do that?

Mr. Zaccardelli: The important thing is to get the information quickly. If somebody is an hour away from boarding the plane, I cannot wait two days to get the information. I need to get that information right now. Then I have to make that verification.

Depending on where the person is, the person who has been identified must be able to talk to the local police authorities, which must do their verification. This is not an easy process.

trouvons dans nos bases de données des informations d'intérêt pour le SCRS, nous les lui communiquons, tout comme il nous fournit les informations susceptibles de nous intéresser. Chaque service n'a pas le plein accès aux informations de l'autre.

Le sénateur Graham: L'ancien commissaire à la protection de la vie privée a mentionné le nombre de patronymes très courants au Canada. Il nous a dit, par exemple, qu'il avait répertorié 200 Paul Martin, alors que nous savons tous qu'il n'y en a qu'un seul.

Dans ma région, en Nouvelle-Écosse, vous pouvez vous imaginer combien il y a de John MacDonald, des John R., des John A., et cetera. Moi-même, j'ai trouvé un autre Al Graham pendant une mission d'observation pré-électorale au Pakistan. Au moment où je changeais d'avion, j'ai été appréhendé par les autorités et mis en détention temporaire parce que leur banque de données indiquait que Al Graham était un trafiquant de drogue. Il m'a fallu un certain temps pour dissiper le malentendu.

Dans un cas comme celui-là, ce genre d'information traverserait-il l'océan pour se rendre jusqu'à votre système? Devrais-je m'en inquiéter? Ça s'est produit en 1993.

M. Zaccardelli: Je ne prétendrai pas que, à l'échelle du globe, on ne fait jamais aucune erreur sur la personne. Il importe toutefois de se rappeler que, en ce qui a trait au projet de loi C-7 et à la façon dont ses dispositions s'appliqueront, l'obtention du nom n'est que la toute première étape. Si nous établissons une correspondance avec le sous-groupe de données, l'agent désigné — qui est le seul à pouvoir obtenir ces informations — doit vérifier s'il s'agit bien de la bonne personne. Ce n'est que la première étape. L'agent doit ensuite procéder à toute une série de vérifications pour confirmer l'identité. Ce n'est qu'après qu'on peut intervenir. Il ne suffit pas que le système nous donne le nom d'Al Graham pour que nous allions l'arrêter. Nous devons nous assurer que c'est bien le bon Al Graham ou Paul Martin, si vous préférez employer ce nom.

Toute une série d'étapes sont prévues. Je ne prends pas cela à la légère. L'obtention du nom n'est que la première étape d'un long processus d'identification. Si l'identité ne peut être établie avec certitude, nous ne pouvons rien faire. Nous devons respecter les lois et les règles du pays. Nous ne pouvons agir que si nous avons des motifs raisonnables de croire que cette personne représente une menace; ce n'est qu'alors que nous pouvons intervenir.

Le sénateur Graham: Et est-ce que vous intervenez immédiatement?

M. Zaccardelli: Bien sûr.

Le sénateur Graham: Comment?

M. Zaccardelli: Ce qui compte, c'est d'obtenir l'information rapidement. Si le suspect est censé monter à bord d'un avion dans une heure, je ne peux attendre deux jours pour obtenir ces renseignements car j'en ai besoin tout de suite. Après, je procède à une vérification.

Selon l'endroit où se trouve le suspect, nous devons nous adresser aux autorités policières locales pour qu'elles fassent leurs propres vérifications. Ce n'est pas toujours facile. Il faut franchir

There are a number of steps that you must go through. In all cases, we cannot act in disregard of the person's Charter rights. Whatever action we take, that person is entitled to all the Charter and constitutional rights. We must have reasonable and probable grounds. We must notify him if there is a warrant for him or we believe he has committed an offence. He must be advised. He is entitled to a lawyer. All of the things that you are normally entitled to as a suspect, or as an accused, are still applicable. All this process will do is surface the name, and then we must meet the high standards set by the courts and the Constitution before we take any action.

If we take the wrong action, we are subject to a series of challenges and oversights.

The Chairman: You will take the passenger records and do an electronic match of them against a subset of information in your own data banks. What is in the subset? Who determines what is in the subset? What are the criteria and controls there?

Mr. Zaccardelli: The subset is stated in the proposed legislation. It deals mainly with serious terrorist threats and other serious, violent offenders who might be a threat to the airline or to the passengers, et cetera. This would include people involved in illegal activity in drugs, et cetera.

We do not check the names against the vast data banks that we have. We only check the name against the subset, which is restricted to the serious potential threats against the airlines.

The Chairman: The mere fact that I, for example, visited Saudi Arabia last year would not be in your subset?

Mr. Zaccardelli: Visiting a country is not grounds, no.

Senator Beaudoin: I am worried about the presumption of innocence. It is not because you take a plane that you are a possible terrorist. You cannot be presumed to be a terrorist. Given the power that you will have under Bill C-7, I wonder if this is not an encroachment on the presumption of innocence. Many people travel on planes every day.

Very few, of course, are terrorists, or at least we hope so. However, there may possibly be a terrorist. I agree with the need for some legislation on this, and I am ready to give more power to the police if it is strictly necessary. However, you cannot presume that they are all possible terrorists. That is my first point.

My second point is that you have a file on someone and you say that you will destroy it at a certain time. The temptation must be great when you have to destroy files. We are all afraid of dying, of course, and we want security. You work on a file, or many files, and after a certain number of days, the time comes to destroy the information. If you have communicated your file to the Americans, or to another country, do you think that they will destroy it? Those are my two questions.

plusieurs étapes. Dans tous les cas, nous devons aussi tenir compte de la Charte des droits. Quelles que soient les mesures que nous prenons, le suspect jouit des droits garantis par la Charte et la Constitution. Nous devons avoir des motifs raisonnables de le soupçonner. Nous devons l'informer qu'il fait l'objet d'un mandat ou que nous croyons qu'il a commis un crime. Il doit être informé. Il a aussi le droit d'être représenté par un avocat. Il a tous les droits consentis habituellement aux suspects ou les accusés. Les dispositions du projet de loi C-7 nous permettront d'obtenir son nom plus rapidement. Par la suite, nous devrons respecter les normes très strictes établies par les tribunaux et la Constitution avant d'intervenir.

De plus, les interventions policières abusives font l'objet de mesures de surveillance et de contestation.

La présidente: Vous comparez les informations sur les passagers à un sous-groupe d'informations contenues dans vos propres banques de données. Quel est ce sous-groupe? Qui en fixe le contenu? Quels sont les critères et les mesures de contrôle?

M. Zaccardelli: C'est le projet de loi qui établit le contenu du sous-groupe. Il s'agit essentiellement de délinquants violents ayant commis des crimes graves ou d'individus constituant une menace terroriste sérieuse et qui pourraient représenter un danger pour le transporteur aérien ou ses passagers. Cela comprend ceux qui sont impliqués dans des activités illégales liées aux drogues.

Nous ne cherchons pas ces noms dans nos vastes banques de données. Nous ne vérifions que dans le sous-groupe qui se limite aux menaces les plus sérieuses pour les transporteurs aériens.

La présidente: Le simple fait, par exemple, que je sois allé en Arabie Saoudite l'an dernier ne figurerait pas dans ce sous-groupe?

M. Zaccardelli: Non.

Le sénateur Beaudoin: Je m'inquiète de la présomption d'innocence. Ce n'est pas parce qu'on prend l'avion qu'on est peut-être un terroriste. Vous ne pouvez présumer de quelqu'un qu'il est terroriste. Je me demande si les pouvoirs que vous conférez au projet de loi C-7 ne constituent pas une violation de la présomption d'innocence. Beaucoup de gens prennent l'avion chaque jour.

Bien entendu, très peu d'entre eux sont des terroristes, du moins, nous l'espérons. Mais il est possible qu'il y en ait un. Je vois le besoin d'une loi comme celle-ci et je suis prêt à donner davantage de pouvoirs à la police, si c'est absolument nécessaire. Mais vous ne pouvez pas présumer que tous sont des terroristes en puissance. C'est ma première observation.

Deuxièmement, vous dites que vous aurez un dossier sur quelqu'un, qui sera détruit après un certain temps. Grande sera la tentation de n'en rien faire, quand sera venu le moment de les détruire, ces dossiers. Nous avons tous peur de mourir et nous tenons à notre sécurité. Vous travaillez sur un dossier, ou sur de nombreux dossiers, et après quelques jours, il faut détruire l'information. Si vous avez transmis le dossier aux Américains, ou à un autre pays, pensez-vous qu'ils le détruiront? Voilà mes deux questions.

Mr. Zaccardelli: Those are good points, Senator Beaudoin. Again, we have a government system, a Treasury Board system. Files are destroyed on a regular basis. If the legislation says after twenty-four hours, or seven days, that is exactly what will happen. We are not in the business of committing violations of any act. If they are not destroyed, not only will you be in violation of the federal law proposed here, you will be in violation of the RCMP Act by failing to carry out your duty. This is a very serious matter and we do not take it lightly. Those files will be destroyed. There is a review mechanism and an accounting process in place to ensure that will be done.

I want to go back to the question of the records that you talked about. Remember, the only people who will surface are people who actually have been identified as terrorists or have actual arrest warrants. Those already exist. They are people who have been identified as serious criminals or serious terrorists. We are not just surfacing anyone. It is only those who have been identified. If someone has been identified as a terrorist and gets on the plane, we have to deal with the presumption that that person poses a threat to that airline or those passengers. That is the fundamental issue here. It is a delicate balance.

I realize that that causes some problems, but we believe that allowing someone that we know has been involved in terrorist activity to get on the plane and not challenge him or her would create a situation that would put a lot of Canadians in serious jeopardy.

Senator Beaudoin: What about the presumption of innocence?

Mr. Zaccardelli: The presumption of innocence is not lost here, because the person who will surface in the records will be someone who has committed a serious offence and there is a warrant for them, or we have information that that person is a serious threat by virtue of the fact that he has been involved in terrorist activity. I realize someone involved in terrorist activity may not have been found actually guilty, but if we have sufficient information that that person was involved, do we allow that person to walk onto the plane and do nothing? That is the dilemma. That is the fundamental issue.

Senator LaPierre: I am sorry that you have to deal with this stupid bill. It is the largest invasion of the privacy of the Canadian people since the beginning of our country in 1867. It is unconscionable. That is my comment for the moment.

Sir, do you realize the powers you have in this bill? Have you read 4.81 or 4.82? The powers you have, sir, are dictatorial. You or your police can do whatever you like. Those of us who lived through 1970 know perfectly well that you may not have policies about targeting, but many of us were targeted in 1970 by the RCMP, or by officials of the RCMP, because we defended the case of Quebec — not independence but French Canadian nationalism. My house was searched three times by three different police forces. The police followed my children to their

M. Zaccardelli: Ce sont de bonnes questions, sénateur Beaudoin. Je vous le rappelle, nous avons un système gouvernemental et des procédures du Conseil du Trésor. On détruit des dossiers de manière routinière. Si la loi dit qu'il faut le faire après 24 heures, ou après sept jours, c'est exactement ce qui se fera. Nous n'avons nullement l'intention d'enfreindre quelque loi que ce soit. Si les dossiers ne sont pas détruits, non seulement nous aurons enfreint la loi qui est proposée aujourd'hui, mais aussi la Loi sur la GRC, puisque nous n'aurons pas fait notre devoir. C'est une question très grave et nous ne la prenons pas à la légère. Ces dossiers seront détruits. Il y a un mécanisme d'examen et de vérification pour s'en assurer.

J'aimerais revenir à la question des dossiers, dont vous avez parlé. Rappelez-vous que les seuls noms qui ressortiront sont ceux de personnes reconnues comme étant terroristes ou faisant l'objet de mandats d'arrestation. Nous avons déjà ces noms. Il s'agit de criminels ou de terroristes notoires. Les noms ne sont pas choisis au hasard. Ce sont ceux des personnes déjà identifiées. Quand on sait qu'une personne est terroriste et qu'elle prend l'avion, nous devons présumer qu'elle représente une menace pour la ligne aérienne et pour les autres passagers. C'est une question fondamentale. Il y a un équilibre délicat à respecter.

Je comprends les objections qui pourraient être soulevées, mais nous croyons que permettre à une personne connue pour avoir participé à des activités terroristes de prendre l'avion, c'est-à-dire de ne pas l'intercepter, pourrait mettre en danger la vie de nombreux Canadiens.

Le sénateur Beaudoin: Que faites-vous de la présomption d'innocence?

M. Zaccardelli: Nous ne la perdons pas de vue, puisque les noms qui ressortiront de nos dossiers seront ceux de personnes ayant commis des infractions graves et faisant l'objet d'un mandat d'arrestation, ou encore de personnes représentant une menace grave, du fait de leur participation à des activités terroristes. Je comprends qu'une personne qui a participé à des activités terroristes peut ne pas avoir été reconnue coupable de cela, mais si nous avons suffisamment de renseignements sur son implication, devons-nous la laisser prendre l'avion, sans rien faire? Voilà le dilemme. Voilà une question fondamentale.

Le sénateur LaPierre: Je suis désolé que vous ayez à traiter de ce projet de loi stupide. C'est la pire intrusion dans la vie privée des Canadiens depuis la création du pays, en 1867. C'est scandaleux. Voilà mon commentaire, pour l'instant.

Monsieur, comprenez-vous les pouvoirs que vous conférez ce projet de loi? Avez-vous lu les articles 4.81 ou 4.82? Vous avez des pouvoirs dictatoriaux, monsieur. Vous, ou vos policiers, pouvez faire ce que vous voulez. Ceux d'entre nous qui ont vécu l'année 1970 savent parfaitement bien que même si vous n'avez pas de politiques de ciblage, beaucoup d'entre nous ont été ciblés par la GRC en 1970, ou par ses responsables, parce que nous avons défendu la cause du Québec — non pas l'indépendance, mais le nationalisme canadien français. Ma maison a été

kindergarten over and over again. Therefore I do not trust the police of my country, whether it is yours or anyone else's.

I think these duties and responsibility must be enshrined in very clear legislation. You have all the power in this proposed section, sir. You probably would not use it because you are a nice man, I am told. On the other hand, someone else who may not be as nice as you might, and there are officers out there who are not as nice as you.

You do not train them for this profiling, but the profiling, sir, has nothing to do with Senator Jaffer being an Islamic Canadian. It has to do with looking at a person and saying, "This must be a crook." It has happened before. Those of us who lived with the black people attempting to establish their rights in this country know that individual RCMP officers were profiling them, and every black man was a crook because they all looked the same. We have gone through that, sir. What makes you think we will not go through this again?

Mr. Zaccardelli: I was living in Quebec in 1970, and I believe we have evolved since then. Can I say that we are perfect? Can I say that I do not have a man or woman in the RCMP who is not racist and may not look at certain people in a certain way that you have described? There probably are some people like that, but we try to eliminate that. We try to minimize it as much as we can through various policies, accountability systems and so on. I believe we do one heck of a good job, but we are not perfect, and we do have people who do not share the values that we all believe in.

Senator LaPierre: Do you fire them?

Mr. Zaccardelli: Where I can, absolutely. I do not want them in my organization. I often take them to court, and the courts send them back to me. That is another of my frustrations, but we can talk about that another time.

Senator LaPierre: We will not deal with the courts.

Mr. Zaccardelli: We do. We try to fire them, get rid of them. They are entitled to due process.

I share your concerns, but we are living in a reality, or a world, that unfortunately is getting a lot uglier and a lot worse in many ways. This, in my view, is something that we need. If we do not get it, we will continue to do the best we can, but I can tell you that I cannot make this country a little safer without this. This would be helpful. I am willing to submit to whatever conditions or supervisions are reasonable. We have always said that. I have always said that. I said that on Bill C-36, I say this here; I say it all the time.

perquisitionnée trois fois, par trois corps policiers différents. La police a suivi mes enfants jusqu'à la maternelle, à maintes et maintes reprises. Voilà pourquoi je me méfie de la police de mon pays, que ce soit la vôtre ou une autre.

Je pense que ces devoirs et ces responsabilités doivent être précisés dans une loi très claire. Cet article vous donne tout pouvoir, monsieur. Vous ne nous en servirez peut-être pas, parce que vous êtes un homme bon, me dit-on. Mais on pourrait voir à votre place quelqu'un qui ne serait pas aussi gentil que vous pouvez l'être et il y a des officiers, chez vous, qui ne sont pas aussi sympathiques que vous.

Vous ne leur donnez pas de formation pour ce profilage, mais le profilage, monsieur, n'a rien à voir avec le fait que le sénateur Jaffer soit une Canadienne musulmane. Il s'agit plutôt de se dire d'une personne: «Ce doit être un bandit». Cela s'est déjà vu. Ceux d'entre nous qui ont côtoyé des Noirs qui essayaient de faire valoir leurs droits en ce pays savent que des policiers de la GRC établissaient leur profil: pour eux, tous les Noirs étaient des bandits, parce qu'ils se ressemblaient tous. Nous l'avons vu, monsieur. Qu'est-ce qui vous fait croire que cela ne se reproduira pas?

Mr. Zaccardelli: Je vivais au Québec en 1970, et je pense que nous avons évolué depuis. Puis-je affirmer que nous sommes parfaits? Puis-je déclarer qu'il n'y a pas, à la GRC, d'hommes ou de femmes racistes, et qu'aucun ne considérera les personnes comme vous venez de le décrire? Il y a probablement des gens comme cela, mais nous essayons de les exclure. Nous tentons le plus possible de réduire leur nombre, grâce à diverses politiques, systèmes de reddition des comptes, et cetera. Je pense que nous faisons un excellent travail, mais nous ne sommes pas parfaits, et nous avons chez nous des gens qui ne partagent pas les valeurs auxquelles nous croyons tous.

Le sénateur LaPierre: Les congédiez-vous?

Mr. Zaccardelli: Quand c'est possible, certainement. Je n'en veux pas dans mon organisation. Souvent, nous allons devant les tribunaux, qui me les renvoient. C'est une autre de mes frustrations, mais nous pourrons en reparler une autre fois.

Le sénateur LaPierre: Nous ne parlerons pas des tribunaux.

Mr. Zaccardelli: Mais nous, nous devons bien traiter avec eux. Nous essayons de congédier ces gens, de nous en débarrasser. Mais ils ont droit à une procédure équitable.

Je partage vos préoccupations, mais nous vivons dans un monde de plus en plus laid et qui ne fait que se dégrader, de bien des façons. À mon avis, nous avons besoin de cet outil. Sans lui, nous continuerons de faire de notre mieux, mais sachez que je ne peux pas améliorer la sécurité du pays sans cela. Ce serait utile. Je suis prêt à me soumettre à toutes les conditions et surveillances raisonnables. C'est ce que nous avons toujours dit. Je l'ai toujours dit. Je l'ai dit au sujet du projet de loi C-36, je l'ai dit cette fois-ci, je le dis tout le temps.

I understand that the perception is that we are getting a lot more power. My saying that we are not is not the issue. I understand the concerns because they were raised before. However, I believe our record is fairly good, in spite of some of the abuses that have taken place.

Senator LaPierre: As one Canadian to another, do you think that the price of my security is the price of my individual rights? Do I have to lower my expectations of privacy rights, free-speech rights — all kinds of other rights — in order to be more secure? That is what is happening in the United States, of course, but is this what my country must become? Is that the price?

Mr. Zaccardelli: You are asking me a question that —

Senator LaPierre: As a Canadian.

Mr. Zaccardelli: As a Canadian? I believe the balance has shifted a little. I believe we are under severe threat and I am very concerned that we may not be getting the balance right. I do not want power for the sake of power. I do not want authority for the sake of authority. I have not used the authority under Bill C-36 once. Although the newspapers seem to be accusing us of using it, we have not.

However, that is the world in which we are living. We can ignore the reality out there. I do not want us to give up any rights, but what is the balance? It is not for the police to decide where that balance is. Society has to make that decision. We need a good debate about that. I will accept whatever decision is made.

Senator LaPierre: Thank you very much.

[*Translation*]

Senator Corbin: I would like to ask the commissioner if he is aware of the CAPPS II program in the United States.

[*English*]

CAPPS II is an acronym for Computer Assisted Passenger Pre-screening System II, which is what we are talking about here. Are you aware of that?

Mr. Zaccardelli: I know they have the system in place, yes.

Senator Corbin: They have a system. Do you know that they have not even tested that system?

Mr. Zaccardelli: I am not aware of that.

Senator Corbin: We are being asked to provide information that will go into that eventual system once it is up and working? It is the subject of a lot of preoccupation in the United States and airlines refuse to cooperate in terms of input. A number of American citizens have been incensed by the fact that Northwest Airlines, for example, which is the North American agent for KLM and provides service to Canadians travelling not only to the United States but also to all destinations of the world, has secretly provided information for this program without informing the people affected.

Je sais qu'on a l'impression que nous obtenons beaucoup plus de pouvoirs. Je dis que ce n'est pas le cas, mais là n'est pas la question. Je comprends vos préoccupations, puisqu'elles ont déjà été soulevées. Mais je pense que nous avons une assez bonne feuille de route, malgré certains abus.

Le sénateur LaPierre: Nous sommes tous deux Canadiens; dites-moi: croyez-vous que mes droits doivent être sacrifiés pour ma sécurité? Dois-je réduire mes attentes quant à la protection de mes renseignements personnels, quant à ma liberté d'expression, et toutes sortes d'autres droits, pour être plus en sécurité? C'est ce qui se produit aux États-Unis, on le sait bien, mais dois-je accepter cela dans mon pays? Est-ce le prix à payer?

M. Zaccardelli: Vous me posez une question qui...

Le sénateur LaPierre: En tant que Canadien.

M. Zaccardelli: En tant que Canadien? Je crois qu'on a déplacé un peu le point d'équilibre. Je crois que nous sommes confrontés à une grave menace et je crains fort que nous ne visions pas le bon équilibre. Je ne veux pas le pouvoir pour avoir le pouvoir. Je ne veux pas l'autorité pour elle-même. Je ne me suis pas servi une fois des pouvoirs conférés par le projet de loi C-36. Malgré ce dont semble nous accuser les journaux, nous ne l'avons pas fait.

Mais il reste que c'est le monde dans lequel nous vivons. Nous pouvons faire fi de la réalité. Je ne veux renoncer à aucun de nos droits. Mais où est l'équilibre? Ce n'est pas à la police de le déterminer. C'est à la société de le décider. Il faut un bon débat à ce sujet. J'accepterai la décision qui sera prise.

Le sénateur LaPierre: Merci beaucoup.

[*Français*]

Le sénateur Corbin: Je voudrais demander au commissaire s'il est au courant du programme CAPPS II aux États-Unis.

[*Traduction*]

CAPPS II est l'acronyme de Computer Assisted Passenger Pre-screening System II, soit ce dont nous parlons. Étiez-vous au courant?

M. Zaccardelli: Je sais qu'ils ont un système en place, en effet.

Le sénateur Corbin: Ils ont un système. Savez-vous qu'ils ne l'ont même pas testé?

Mr. Zaccardelli: Je l'ignorais.

Le sénateur Corbin: On nous demande de fournir des renseignements qui seront versés dans un système, quand il fonctionnera. Cela suscite beaucoup d'inquiétudes aux États-Unis, et les lignes aériennes refusent de collaborer en fournissant des données. Bon nombre de citoyens américains ont été mécontents du fait que Northwest Airlines, par exemple, ait fourni secrètement des renseignements pour ce programme, sans en aviser les personnes touchées. Northwest Airlines est l'agent nord-américain de KLM et offre des services aux Canadiens qui vont non seulement aux États-Unis, mais aussi un peu partout ailleurs dans le monde.

What are we doing here? Are we trying to be purer than the angels? The Americans have not even tested the program for which we are asked to authorize the input about Canadian citizens. This bothers me a lot. Everyone can get this information on a number of Web sites, from Homeland Security to the Transportation Security Administration. It is all there. I looked into that this morning. American Congressmen are rather bothered by the turn of events. I could quote a statement made yesterday, that, "I just do not think we are heading down a path here that is going to work," said Oregon Democratic representative, Pete DeFazio, who also said that resources would be better spent on baggage screening and tighter controls on airport employees.

I am amazed that you are not aware of what is going on down south. Of course, we are all for improving the security. Do not misunderstand me. I am scared by what is going on and I trust you people to do the best possible job for us. However, the Americans do not have their act together.

Mr. Zaccardelli: Senator, I understand. We follow the American system quite a lot. As you know, a lot of changes are taking place rapidly in the United States. However, this proposed legislation is not about releasing information. Obviously, the airlines are being asked to provide information to the American authorities. This particular bill is about how we can check certain information against our data banks. We are not releasing information to anyone, except on a case-by-case basis where we believe there is a need to follow up an investigation.

Senator Corbin: I thought everything was connected. I just do not understand what you are telling me now. I think you are only talking about a part of a program. I have to accept your word for it, mind you, but I do not think that, overall, this bill has been properly put together. In fact, the program is being tested, and resisted, in the United States, and it is a matter of privacy protection and preserving freedoms there. They are just as concerned as we are about privacy matters. They will not take this lying down. We all must be aware of that, but I do not think we should be the spearhead on something that the Americans have sought our collaboration until they themselves put their programs in order. Then we will all know what we are heading into.

Mr. Zaccardelli: They have already passed their legislation.

Senator Corbin: They passed the legislation. The programs have not been tested. They are not working. There is a great deal of resistance and contestation. In fact, people are being brought to court over this whole issue. I have made my point.

The Chairman: Indeed. I am sure that when the airlines appear before us, we will want to pursue the kinds of questions that you and Senator Phalen are both raising, Senator Corbin.

Que faisons-nous? Essayons-nous d'être plus papistes que le pape? Les Américains n'ont même pas fait de tests pour ce programme, et on nous demande d'autoriser qu'y soient versés des renseignements sur les citoyens canadiens. Cela me dérange beaucoup. Tout le monde peut trouver cette information sur divers sites Internet, comme celui du Homeland Security ou de la Transportation Security Administration. On peut tout y trouver. J'y ai jeté un coup d'œil ce matin. Les représentants américains au Congrès sont dérangés par la tournure des événements. Je peux vous citer l'un d'eux, qui a dit hier: «Je ne crois tout simplement pas que la voie choisie nous mènera quelque part». Il s'agit du représentant démocrate de l'Oregon, Pete DeFazio, qui a aussi dit qu'il serait préférable de consacrer ces ressources à la vérification des bagages et au resserrement des contrôles sur les employés des aéroports.

Je m'étonne que vous ne sachiez pas ce qui se passe chez nos voisins du Sud. Bien sûr, nous sommes tous pour l'amélioration de la sécurité, ne vous méprenez pas. Ce qui se passe me fait peur aussi et je crois bien que vous faites de votre mieux pour nous protéger. Mais il faut reconnaître que les Américains ne sont pas prêts.

M. Zaccardelli: Sénateur, je comprends. Nous suivons de près ce qui se passe aux États-Unis. Comme vous le savez, beaucoup de changements se produisent rapidement chez nos voisins du Sud. Ce projet de loi ne se rapporte toutefois pas à la transmission des renseignements. Manifestement, les lignes aériennes sont tenues de fournir des renseignements aux autorités américaines. Ce projet de loi porte sur l'appariement de certaines informations avec celles de nos bases de données. Il ne s'agit pas de transmettre des renseignements à qui que ce soit, sauf dans des cas particuliers, si nous estimons qu'il faut faire un suivi, après enquête.

Le sénateur Corbin: Je croyais que tout était relié. Je ne comprends tout simplement pas ce que vous me dites maintenant. Je pense que vous ne parlez que d'une partie du programme. Je dois vous croire sur parole, remarquez bien, car je ne pense pas que ce projet de loi a été bien préparé. D'ailleurs, le programme est à l'essai et fait l'objet de réticences aux États-Unis, et là-bas, c'est une question de protection des renseignements personnels et de respect des libertés. Comme nous, ils s'inquiètent de la confidentialité des données. Ils ne se laisseront pas faire. Nous devons tous en être bien conscients, mais je ne pense pas que nous devions devancer les Américains qui ont demandé notre collaboration, d'autant plus qu'eux-mêmes n'ont pas mis sur pied un programme qui fonctionne. Quand ce sera le cas, nous saurons tous vers quoi nous nous dirigeons.

M. Zaccardelli: La loi a déjà été adoptée.

Le sénateur Corbin: C'est vrai, mais les programmes n'ont pas encore été mis à l'essai. Ils ne fonctionnent pas. Il y a beaucoup de résistance et de contestation. D'ailleurs, des poursuites ont été intentées devant les tribunaux. Vous voyez où je veux en venir.

La présidente: En effet. Sénateur Corbin, je suis certain que nous voudrons revenir à ces questions et à celles qu'a soulevées le sénateur Phalen lors de la comparution prochaine des représentants des transporteurs aériens.

Senator Corbin: Do you have a program to ensure that all your staff is committed not only to the letter, but also to the spirit of privacy laws in this country? Are you keeping them updated on an ongoing basis in this context of terrorism versus privacy? Are you highly sensitive to this whole issue? What are you doing about it?

Mr. Zaccardelli: We are absolutely sensitive to this issue, senator. Again, as I said in my opening statement, there are only a very few people in the organization, specifically designated by me, who will have access to any hits that come out of the matching of the passenger list against the subset, and the subset contains only very serious criminal activity or terrorist activity.

Beyond that, all the work that we do in this field, that is, criminal investigation relative to national security, is highly centralized. Most policing is very decentralized. There is a lot of devolution of authority because of the nature of police work, but in this area it is totally — 100 per cent — controlled out of headquarters by very few people, because of the concerns about too many people being involved here and some of the potential harm.

The issue of privacy is absolutely critical. As you know, we had a number of issues with the previous privacy commissioner. We were constantly meeting with him. We have been in constant meetings with the current Privacy Commissioner, who will be here later, in terms of ensuring that we understand, and find, that right balance and work together to solve these issues that arise — and that do not go away — whether it be cameras on the street corners or other privacy issues. We are in constant discussions and that is being passed on to everyone in policing.

This is an ongoing, serious issue. We are well aware of this elusive balance post-9/11. I can assure you that I am very concerned about this, senator.

The Chairman: Thank you, Mr. Zaccardelli, Mr. Hanniman and Mr. Scrivens.

Senator Andreychuk: When this bill came in, it was part of a three-pronged approach that you were involved in, and it was terrorists, terrorists, terrorists. We were going after terrorists, no one else. However, as you have described it today, you have this sort of "hit bank." Our names go against it, as do those of drug dealers, criminals, and those who commit terrorist activities. We have spent more than a century putting together the checks and balances of our criminal system and now you are blending terrorism, criminals, et cetera. If we are worried about terrorists, the integrity of your data bank, and balancing it with the effect on people, do we really need proposed subsection 4.82(11)? Can you not do all your terrorist work and have all the hits against any terrorists without expanding it into a delicate criminal balance?

Le sénateur Corbin: Avez-vous un programme qui garantisse que tout votre personnel respectera non seulement la lettre, mais aussi l'esprit de la législation sur la protection de la vie privée au pays? Est-ce que vous l'informez de l'évolution de la situation en matière de terrorisme et de vie privée? Vos membres sont-ils sensibilisés à cette question? Que faites-vous à ce chapitre?

M. Zaccardelli: Nous y sommes très sensibles. Comme je l'ai dit dans mes remarques liminaires, seules quelques personnes, des agents que je désignerai moi-même, auront accès aux données découlant de la comparaison des listes de passagers au sous-groupe d'informations, et ce sous-groupe ne contient que des renseignements sur les activités terroristes et criminelles sérieuses.

Pour le reste, tout notre travail dans ce domaine, c'est-à-dire les enquêtes criminelles liées à la sécurité nationale, est extrêmement centralisé. En général, les fonctions policières sont très décentralisées. En raison de la nature du travail de police, une bonne partie des pouvoirs doivent être délégués, mais cet aspect de notre travail est contrôlé par un petit groupe de personnes travaillant à la direction générale, justement parce que plus le nombre de personnes augmente, plus le risque est grand.

La protection de la vie privée et des renseignements personnels est cruciale. Comme vous le savez, nous avons été critiqués par l'ancien commissaire à la vie privée que nous voyions très souvent. Nous avons des rencontres régulières avec la commissaire actuelle, que vous entendrez plus tard, pour nous assurer de bien comprendre tous les enjeux, de trouver le juste équilibre et de collaborer avec elle pour régler les problèmes qui pourraient surgir —, dont certains ne disparaissent pas — qu'il s'agisse de caméras sur les coins de rue ou d'autres questions liées à la vie privée. Nous sommes en rapport constant et tous nos membres sont tenus au courant.

C'est une question importante dont nous nous préoccupons constamment. Nous sommes très conscients du fait que, depuis le 11 septembre, cet équilibre est encore plus précaire. Je peux vous assurer que cela m'inquiète beaucoup, monsieur le sénateur.

La présidente: Merci, MM. Zaccardelli, Hanniman et Scrivens.

Le sénateur Andreychuk: Ce projet de loi a d'abord été déposé dans le cadre d'une approche en trois volets de lutte contre le terrorisme, qui visait les terroristes, et personne d'autre. Toutefois, vous nous parlez aujourd'hui d'un sous-groupe de renseignements. Vous comparerez nos noms à ceux de trafiquants de drogue, de criminels et de terroristes. Il nous a fallu plus de 100 ans pour doter notre système de justice pénale des freins et contrepoids nécessaires et voilà que vous mêlez les terroristes et les criminels. Si nous voulons nous attaquer aux terroristes, s'il faut préserver l'intégrité de votre banque de données, s'il faut minimiser les effets sur les gens, avons-nous véritablement besoin du paragraphe 4.82(11)? Ne pourriez-vous pas trouver des informations sur les terroristes et lutter contre le terrorisme sans toucher à cet équilibre très délicat que nous avons atteint en matière pénale?

Mr. Zaccardelli: That is a very good point. The fact is that no one works in silos any more. Terrorists are involved in organized crime; organized crime people are involved in certain potential terrorist activity; terrorist activity is financed out of petty crime, as we sadly learned from the *Ressam* case out of Montreal. They were below the radar screen. We never actually picked him up. Perhaps we should have picked him up earlier.

There is a crossover. The reason for looking at people involved in serious criminal activity is that they are a potential threat to the safety of the airlines and the passengers. That is why we limit it to those people involved in very serious activity. There are people, organizations, involved in serious organized crime that do, in our view, pose a threat to the passengers on those planes. That is why we have extended this but put very clear limits on it.

Senator Andreychuk: I do not see the limits in the proposed legislation. Perhaps in your database, you have limits. On the face of it, you have carte blanche.

Mr. Zaccardelli: Senators, it is always a pleasure to come here.

The Chairman: Senators, our next witness will deal directly with some of the concerns raised in these questions. Jennifer Stoddart is the Privacy Commissioner of Canada.

Ms. Stoddart is accompanied by Ms. Heather Black, Assistant Privacy Commissioner. They will both be able to discuss with us the concerns that the Privacy Commissioner may or may not have about this bill. You will recall that Ms. Stoddart appeared before the Committee of the Whole in the Senate last year shortly before she was confirmed in her new functions.

Welcome, Ms. Stoddart. This is certainly your first time before this committee. I do not know if it is your first time before any Senate committee, other than the Committee of the Whole.

Ms. Jennifer Stoddart, Privacy Commissioner, Office of the Privacy Commissioner of Canada: Yes, I was before the Senate committee that dealt with the assisted reproduction bill a few weeks ago.

The Chairman: You are familiar, then, with the way we organize things around here. We are very pleased to have you. As you could tell from the preceding session, senators have a lot of questions that go directly to your mandate.

Ms. Stoddart: Honourable senators, I again express my pleasure at being called to testify before you in the months following my nomination. I am accompanied this morning by Assistant Commissioner Heather Black, who is also acting general counsel and was, for several years, the general counsel of the Office of the Privacy Commissioner. Also with me is Mr. Carman Baggaley, a senior policy adviser who has been tracking these issues.

M. Zaccardelli: C'est une excellente question, mais, vous savez, plus rien ne se fait isolément. Les terroristes sont impliqués dans le crime organisé; les criminels organisés participent à certaines activités terroristes et le terrorisme est financé en partie par de petits délinquants, comme nous l'avons malheureusement constaté dans l'affaire *Ressam*, à Montréal. Ces criminels n'étaient pas dans notre point de mire. *Ressam* nous a étudiés. Nous aurions probablement dû l'arrêter plus tôt.

Toutes ces activités sont liées. Nous nous intéressons à ceux qui commettent des crimes graves parce qu'ils pourraient menacer la sécurité des transporteurs aériens et de leurs passagers. Mais nous nous limitons aux activités criminelles les plus graves. Il y a des organisations et des personnes liées au crime organisé qui, à notre avis, représentent une menace pour les passagers de ces avions. Voilà pourquoi les informations à leur sujet font partie du sous-groupe; mais ces informations sont clairement limitées.

Le sénateur Andreychuck: Je ne vois pas de limites dans le projet de loi, contrairement à votre base de données qui peut-être en comporte; à première vue, vous avez carte blanche.

M. Zaccardelli: Honorable sénateurs, c'est toujours un plaisir de venir vous rencontrer.

La présidente: Chers collègues, notre prochain témoin va traiter de certaines des questions qui ont déjà été soulevées. Il s'agit de Jennifer Stoddart, commissaire à la protection de la vie privée du Canada.

Mme Stoddart est accompagnée de Mme Heather Black, commissaire adjointe. Elles pourront toutes les deux discuter avec nous des préoccupations que pourrait avoir la commissaire à la vie privée concernant ce projet de loi. Vous vous souvenez sans doute que Mme Stoddart a témoigné devant le comité plénier du Sénat l'an dernier peu de temps avant que sa nomination ne soit confirmée.

Soyez la bienvenue, madame Stoddart. C'est votre première comparution devant notre comité. J'ignore si c'est votre première comparution devant un comité du Sénat autre que le comité plénier.

Mme Jennifer Stoddart, commissaire à la protection de la vie privée du Canada: Oui, j'ai témoigné devant le comité sénatorial qui était saisi du projet de loi sur la procréation assistée, il y a quelques semaines.

La présidente: Vous savez donc comment nous procédons. Nous sommes très heureux de vous accueillir. Comme vous avez pu le constater, les sénateurs ont beaucoup de questions à poser qui touchent directement votre mandat.

Mme Stoddart: Honorable sénateurs, je tiens encore une fois à vous dire comme je suis heureuse d'être invitée à témoigner devant vous quelques mois après ma nomination. Je suis accompagnée ce matin de la commissaire adjointe, Heather Black, qui est aussi avocate générale par intérim et qui a été, pendant plusieurs années, avocate générale au Commissariat à la protection de la vie privée, et de M. Carman Baggaley, conseiller principal en matière de politiques qui suit de ce dossier.

I have a fairly complete statement, honourable senators. This is a complex issue, so we tried to put it down clearly for ourselves. We tried to focus on exactly what we object to in this proposed legislation and to suggest positive changes for this period in legislative history, rather than ranging over a series of issues that have been with us for some time and probably will be for years to come.

Let me be clear at the outset. The Office of the Privacy Commissioner objects strongly to this bill for two reasons. First, the proposed legislation is far too broad. Second, to use a word we all understand, this bill co-opts private-sector organizations by pressing them into service in support of law enforcement activities.

Before I begin discussing these two concerns, I will comment briefly on the history of this bill to put it into perspective. My past as an historian probably prompts this way of looking at things.

The history of this bill has been marked by controversy. For some two and a half years, honourable senators, you have not adopted it. Should you now adopt it completely in its current form? We suggest no.

[Translation]

Bill C-7 originally began life as Bill C-42, which received a first reading in November 2001, shortly after the terrorist attacks. Bill C-42 was one of three bills that formed part of a government's legislative response to the events of September 11. The other two — Bill C-36, the Anti-Terrorism Act, and Bill C-44, amending the Aeronautics Act — were passed in late 2001.

Bill C-42 was withdrawn in response to significant criticism, revised somewhat, and reappeared as Bill C-55. C-55 died on the Order Paper when Parliament prorogued in September 2002. Bill C-17, its successor, also died on the Order Paper. Now we have Bill C-7, the latest reincarnation.

Reminding ourselves of the history of Bill C-7 can be instructive for two reasons: first, C-42 was introduced shortly after the September 11 attacks when, understandably, we were all horrified by this new face of terrorism, and the federal government felt that it needed to act decisively. Now, two and a half years later, it is time to ask ourselves whether this legislation is still appropriate.

The second point I will make is that this is now the government's fourth attempt to have the Public Safety Act adopted by Parliament. Throughout this process many individuals and organizations and many parliamentarians have expressed serious concerns about the implications of this legislation for privacy and human rights. This includes seven provincial information and privacy commissioners and the International Civil Liberties Monitoring Group. If this legislation has been subject to this much criticism and if it has

J'ai un discours assez long à lire, car il s'agit d'une question très complexe. Nous avons voulu mettre par écrit le fruit de nos réflexions. Nous avons tenté de nous concentrer sur l'objet du projet de loi et de proposer des changements positifs pour l'immédiat, plutôt que d'aborder toute une série de questions dont on discute régulièrement et dont on discutera encore longtemps probablement.

Dès le départ, je voudrais être très claire. Nous nous opposons vivement à ce projet de loi pour deux raisons: d'abord, parce que les dispositions législatives sont beaucoup trop vastes et ensuite, parce qu'il s'approprie des organisations du secteur privé en les mettant au service des forces de l'ordre.

Avant d'aborder ces deux réserves, j'aimerais m'attarder brièvement sur l'historique de cette mesure législative, probablement parce que je suis historienne de formation.

L'historique de ce projet de loi a été marqué par la controverse. La première version a été déposée il y a deux ans et demi, mais le projet de loi n'a pas encore été adopté par les honorables sénateurs. Devriez-vous l'adopter maintenant, sous sa forme actuelle, nous sommes d'avis que non.

[Français]

Le projet de loi C-7 a vu le jour sous l'appellation de projet de loi C-42, dont la première lecture a eu lieu en novembre 2001, peu après les attentats terroristes. Le projet de loi C-42 est un des trois projets de loi qui constituaient la réponse législative du gouvernement aux événements du 11 septembre. Les deux autres projets de loi, soit le projet de loi C-36 qui est la Loi antiterroriste et le projet de loi C-44 qui est la Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique, ont été adoptés à la fin de 2001.

Le projet de loi C-42 a fait l'objet de vives critiques et a été retiré. Après une révision sommaire, il est réapparu sous l'appellation du projet de loi C-55, mais il est mort au *Feuilleton* au moment de la prorogation du Parlement, en septembre 2002. Son successeur, le projet de loi C-17, est également mort au *Feuilleton*. Voici maintenant le projet de loi C-7, sa dernière réincarnation.

Un rappel de l'historique du projet de loi C-7 peut s'avérer instructif pour deux raisons: premièrement, le projet de loi C-42 a été déposé dans la foulée des attentats du 11 septembre au moment où, cela va de soi, nous étions tous horrifiés devant cette nouvelle facette du terrorisme. Le gouvernement fédéral a alors senti le besoin de réagir avec fermeté. Deux ans et demi plus tard, honorables sénateurs, le moment est venu de nous demander si cette mesure législative est toujours pertinente.

Deuxièmement, j'aimerais souligner que c'est la quatrième fois que le gouvernement essaie de faire adopter la Loi sur la sécurité publique. Tout au long de ce processus, des citoyens, des organisations et de nombreux parlementaires ont exprimé de sérieuses réserves quant aux répercussions du projet de loi sur la protection de la vie privée et les droits de la personne. À ce nombre figurent sept commissaires provinciaux à l'information et à la protection de la vie privée, ainsi que la Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles. Si ce projet de loi a

taken this long to get to where we are today, then we would suggest that it is because the approach it represents is fundamentally flawed.

[English]

I would like to now focus on the particular provisions that cause us concern. As you know, Bill C-7 amends some 23 existing acts and enacts a new statute to implement the Biological and Toxin Weapons Convention. This is a very complex bill. We will not comment on all these various facets. We will focus on two aspects of the bill, that is, the amendments to the Aeronautics Act dealing with airline passenger information, and a related amendment to the law that we apply — the Personal Information Protection and Electronic Documents Act, known as PIPEDA.

Clause 5 of this bill adds a new provision to the Aeronautics Act, section 4.81, empowering the Minister of Transport or authorized department officials to require certain passenger information from air carriers and operators of aviation reservation systems. The bill would also add a new section, proposed section 4.82, to the Aeronautics Act, authorizing the Commissioner of the RCMP and the director of CSIS to require air carriers and operators of aviation reservation systems to provide them with information about passengers. This information would be used and disclosed for transportation safety and national security purposes directly related to the proposed legislation. As well, the information would be used for the enforcement of arrest warrants for offences punishable by five years or more of imprisonment, a purpose that has no direct connection to the bill. I will come back to that.

Finally, clause 98 of the present bill amends PIPEDA to allow organizations to collect personal information without consent for the purposes of disclosing this information to government, law enforcement and national security agencies.

We have various serious privacy concerns; I will attempt to describe them summarily.

[Translation]

These provisions raise serious issues of privacy. The proposed amendment to PIPEDA, in effect, allows organizations to act as agents of the State by collecting personal information without consent, for the sole purpose of disclosing this information to government and law enforcement agencies.

été la cible de tant de critiques et si cela a été si long pour en arriver là où nous sommes aujourd’hui, nous avancerions que c'est parce qu'il comporte de profondes failles.

[Traduction]

J'aimerais maintenant m'attarder sur certaines dispositions qui sont particulièrement préoccupantes. Comme vous le savez, le projet de loi C-7 modifie quelque 23 lois en vigueur et édicte une nouvelle loi visant la mise en oeuvre de la Convention sur les armes biologiques et à toxines. Il s'agit d'un projet de loi complexe et j'ai l'intention de ne faire des observations que sur deux aspects, soit les modifications proposées à la Loi sur l'aéronautique concernant les renseignements des passagers des lignes aériennes et un autre qui, lui, se traduirait par une modification de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques, la LPRPDÉ.

L'article 5 du projet de loi C-5 ajoute une nouvelle disposition à la Loi sur l'aéronautique, l'article 4.81, conférant au ministre des Transports ou à des fonctionnaires autorisés du ministère le pouvoir d'exiger des transporteurs aériens ou des exploitants de systèmes de réservation de services aériens de leur fournir certains renseignements relatifs aux passagers. Le projet de loi ajoute également un nouvel article, l'article 4.82, à la Loi sur l'aéronautique autorisant le Commissaire de la GRC et le Directeur du SCRS à demander aux transporteurs aériens et aux exploitants de systèmes de réservation de services aériens de leur fournir des renseignements sur les passagers. Ces renseignements seraient utilisés et communiqués à des fins reliées à la sécurité des transports et à la sécurité nationale — des fins directement liées au projet de loi. De plus, les renseignements seraient utilisés pour l'exécution des mandats d'arrestation relativement à des infractions possibles d'une peine d'emprisonnement de cinq ans ou plus, un motif qui n'est aucunement lié à la loi et j'y reviendrai dans un moment.

Enfin, l'article 98 du projet de loi modifie la LPRPDÉ en permettant aux organisations de recueillir, sans consentement préalable, des renseignements personnels dans le but de divulguer ces renseignements aux organismes officiels, aux corps policiers et aux agences responsables de la sécurité nationale.

Nous avons de profondes réserves au regard de la protection de la vie privée, et je vais essayer de vous les décrire succinctement.

[Français]

Ces dispositions soulèvent de sérieuses questions au sujet de la protection de la vie privée. L'amendement proposé à la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques autorise les organisations à agir à titre d'agent de l'autorité, en recueillant des renseignements personnels sans consentement, dans le seul but de communiquer ces renseignements au gouvernement et à des organismes du maintien de l'ordre.

Under the existing provisions of PIPEDA, this information is collected with the knowledge and consent of the individual. This is fair. The proposed amendment that would allow collection without consent is not.

The amendments to the Aeronautics Act require air carriers and operators of reservations systems to turn over information about passengers to government officials, including officials of foreign governments, the RCMP and CSIS. These provisions dangerously blur the line between the private sector and the State by enlisting businesses, not only in the fight against terrorism but in identifying individuals against whom there may be outstanding warrants for a wide variety of offenses.

[English]

This proposed legislation establishes, then, a new and troubling precedent. What is next? Will we start requiring car rental firms, couriers and telecommunications companies to collect information for the specific purpose of turning it over to law enforcement agencies?

This runs directly counter to the increased recognition of the importance of privacy as reflected in Parliament's decision to pass the Personal Information Protection and Electronic Documents Act.

PIPEDA, over which my office has oversight, prevents private-sector organizations from collecting or disclosing personal information without consent. As a nation, we have decided it is important to put restrictions on how private-sector companies collect, use and disclose our personal information.

Are we now prepared to stand back and allow law enforcement and national security agencies to demand that same information and use it in ways that are dramatically at odds with fair information principles?

[Translation]

I can understand the need to defend ourselves against future terrorist attacks. And as we saw last week with the bombings in Spain, international terrorism is still a threat, which I do not want to minimize. If Bill C-7 dealt only with antiterrorism or transportation security, I would still have reservations about this legislation, but my concerns would not be as great.

However, the legislation goes beyond fighting terrorism and enhancing transportation safety.

Proposed subsection 4.82 allows the RCMP to match the passenger information it receives, even for flights entirely in Canada, with any information under its control. Subsection 11,

Aux termes des dispositions actuelles de la Loi sur la protection des renseignements personnels, ces renseignements sont recueillis en connaissance de cause et avec le consentement de la personne, ce qui est tout à fait juste. L'amendement proposé, qui permettrait la collecte sans autorisation, ne l'est pas.

Les modifications à la Loi sur l'aéronautique obligent les transporteurs aériens et les exploitants de systèmes de réservation de services aériens à transmettre des renseignements relatifs aux passagers à des représentants du gouvernement, y compris à des représentants de gouvernements étrangers, la GRC et le SCRS. Ces dispositions estompent dangereusement la ligne de démarcation entre le secteur privé et l'État, en enrégimentant les entreprises, non seulement dans la lutte au terrorisme mais dans l'identification de personnes sous le coup de mandats non exécutés et ce pour une vaste gamme d'infractions.

[Traduction]

Cette loi crée donc un nouveau précédent inquiétant. Qu'adviendra-t-il ensuite? Allons-nous commencer à exiger des compagnies de location d'automobiles, des entreprises de messageries et de télécommunication qu'elles recueillent des renseignements dans le but de les transmettre à des organismes de l'application de la loi?

Ces dispositions vont directement à l'encontre de la reconnaissance de plus en plus croissante de l'importance de la protection de la vie privée, comme en fait foi la décision du Parlement de promulguer la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques.

Cette loi, dont la surveillance relève du Commissariat, interdit aux organisations du secteur privé de recueillir ou de communiquer des renseignements personnels sans le consentement de la personne concernée. En tant que nation, nous avons convenu qu'il est important d'imposer des restrictions quant à la manière dont les entreprises du secteur privé collectent, utilisent et communiquent des renseignements personnels nous concernant.

Voulons-nous maintenant faire marche arrière et autoriser les organismes responsables de l'application de la loi et de la sécurité nationale à exiger ces mêmes renseignements par des moyens qui vont carrément à l'encontre des principes de pratiques équitables de traitement de l'information?

[Français]

Je peux comprendre que nous devons nous défendre contre de futurs attentats terroristes. Comme nous l'avons vu la semaine dernière en Espagne, la menace du terrorisme international plane toujours et je ne veux surtout pas la minimiser. Mais si le projet de loi C-7 ne traitait que de la lutte antiterroriste ou de la sûreté des transports, j'aurais quand même des réserves au sujet de cette mesure législative — mais pas autant.

Le projet de loi, cependant, va bien au-delà de la lutte contre le terrorisme et du renforcement de la sûreté des transports.

Le paragraphe 4.82 permet à la GRC d'effectuer le couplage des renseignements de passagers à toute information qu'elle détient, même si le vol se déroule en territoire canadien. Ce

which you referred to earlier, then empowers RCMP officers to notify local authorities to take appropriate steps to effect an arrest if, as a result of this data match, they identify anyone who is wanted on a warrant for any of a wide number of Criminal Code offenses.

[English]

The list of offences in the proposed regulations, which you have surely seen, is lengthy. It includes arson, procuring and forgery of a credit card. These are offences that, it seems to us, have no connection whatsoever with national security or transportation safety.

One of the basic fair information principles is that information collected for one purpose should be used for that purpose only. This proposed legislation violates that principle. Air carriers collect personal information for the purposes of facilitating travel. This proposed legislation would require them to turn that information over to law enforcement and national security agencies for purposes unrelated to facilitating travel and, largely, unrelated even to air transportation.

The former solicitor general of Canada, when he appeared before the House committee studying Bill C-17, justified this provision by claiming:

I believe that Canadians would expect the RCMP to take action to help arrest dangerous fugitives in the interest of public safety. If we had the means to identify a dangerous wanted criminal, or a terrorist from another country and apprehend them before they could harm someone else, shouldn't we make use of these tools?

[Translation]

The former Solicitor General's comment suggests that it is acceptable to use any personal information collected by a government department or agency — income tax information, for example — for other purposes that have a public interest. This of course flies in the face of the underlying premise of the Privacy Act, and more importantly, it flies in the face of our basic rights as citizens.

That is why this argument establishes a very dangerous precedent, and so does this legislation.

We have followed the debates in both the House and Senate and we have reviewed the comments made by government officials when they appeared before the House committee that studied the bill. We have yet to hear any compelling reason why the warrant provisions are needed and how we will be safer as a result of these provisions.

The last point I would like to make is that this legislation, along with much of the antiterrorism legislation that has been passed here and abroad, is based on the premise that the more

paragraphe 11, dont vous parliez tout à l'heure, conférait alors aux agents de la GRC le droit d'informer les autorités locales ou de prendre des mesures appropriées pour procéder à une arrestation à la suite des résultats du couplage de données, s'ils identifient une personne sous le coup d'un mandat pour une foule d'infractions prévues au Code criminel.

[Traduction]

La liste des infractions mentionnées dans les règlements proposés est longue, comme vous l'avez sûrement constaté. Elle inclut l'incendie criminel, le proxénétisme ainsi que la falsification de cartes de crédit. Ces infractions n'ont absolument rien à voir, nous semble-t-il, avec la sécurité nationale et la sûreté des transports.

Un des principes de base des pratiques équitables de traitement de l'information est que les renseignements recueillis dans un but précis devraient être utilisés seulement dans ce but. Or, ce projet de loi viole ce principe. Les transporteurs aériens recueillent les renseignements pour faciliter les déplacements. Ce projet de loi exigerait qu'ils transmettent ces renseignements aux organismes d'application de la loi et aux organismes responsables de la sécurité nationale pour des motifs qui n'ont aucun lien avec les déplacements ou avec le transport aérien.

Lorsqu'il a comparu devant le comité de la Chambre chargé d'examiner le projet de loi C-17, l'ancien Solliciteur général du Canada a justifié cette disposition en ces termes:

Je crois que les Canadiens s'attendent à ce que la GRC prenne les mesures nécessaires pour arrêter les fugitifs dangereux et, ainsi, protéger la sécurité publique. Si nous disposons des moyens nécessaires pour identifier un criminel dangereux ou un terroriste d'un autre pays et pour les arrêter avant qu'ils ne causent du tort à autrui, ne devrions-nous pas utiliser ces outils?

[Français]

Par ce commentaire, l'ancien solliciteur général laisse entendre qu'il serait acceptable d'utiliser n'importe quel renseignement personnel recueilli par un ministère ou un organisme du gouvernement — renseignement fiscal, par exemple — à d'autres fins d'intérêt public. Cela est évidemment contraire à la prémissse qui sous-tend la loi sur les renseignements personnels et, plus important encore, cela va à l'encontre de nos droits fondamentaux de citoyens.

Voilà pourquoi cet argument établit un très dangereux précédent, tout comme le présent projet de loi.

Nous avons suivi les débats, tant de la Chambre des communes que du Sénat, et revu les commentaires des représentants du gouvernement lors des comparutions devant le comité de la Chambre qui s'est penché sur le projet, mais nous n'avons pas encore pris connaissance d'un motif irréfutable qui justifierait la nécessité de semblables dispositions et comment nous nous sentirions plus en sécurité grâce à celles-ci.

En dernier lieu, j'aimerais ajouter que ce projet de loi, de même que la plupart des lois antiterroristes adoptées ici et à l'étranger, s'appuie sur l'hypothèse selon laquelle plus l'État dispose de

information the State has about everyone, regardless of whether they have done anything to incur suspicion, the safer we will be. I will leave it to this committee to assess the merits of this assumption because it is a question that is outside my area of expertise. However, at this point in our history, it is not clear how reducing the freedoms of all individuals in society will prevent further threats to public safety, whether by terrorists on a political mission or, for that matter, sex offenders acting on uncontrolled impulses.

But I can tell you that as we collect more information about more individuals, we are increasing the possibility that people will be subjected to unnecessary scrutiny, that more people will be singled out, and that more people will be treated unfairly.

[English]

The clauses of the bill that we have addressed leave us, then, with great unease. It appears to be an unreflective and quickly thought-out response to a real and legitimate problem.

In conclusion, we would urge this committee and its members to look critically at this bill and to provide the careful and thoughtful analysis that seems to have been absent to date.

Specifically, we urge the Senate to consider the following amendments.

First, the proposed amendment to PIPEDA should be dropped. While we understand the intent of the proposed amendment, we are not convinced it is necessary. Certainly, the broad wording causes us serious concerns. It applies to any organization subject to PIPEDA, not just air carriers. Second, it does not limit the amount of information that can be collected without consent. Finally, it does not place any limits on the sources of information.

Our second suggestion is this: With respect to the issue of warrants, our concerns could be addressed if the RCMP were limited to matching passenger information against databases specifically related to national security. As long as the RCMP is allowed to match this data against any information in its control, it will inevitably turn up people wanted on warrants for offences unrelated to national security or transportation safety. If it is not possible to limit data matching in this way, then we recommend that the proposed legislation be amended to require that the regulations listing the offences be tabled with Parliament for its scrutiny.

Our third suggestion is this: We recommend that the list of offences for which information can be disclosed to execute a warrant be significantly reduced.

renseignements sur ses citoyens, qu'ils aient ou non commis un acte susceptible d'éveiller des soupçons, plus nous serons en sécurité. Je laisse au comité le soin d'évaluer les mérites de cette hypothèse parce que cette question outrepasse ma compétence. Toutefois, à ce stade-ci de notre histoire, on peut se demander comment la restriction des libertés des personnes dans la société préviendrait davantage les menaces à la sécurité publique, que ce soit par des terroristes en mission politique ou pour cette cause, qu'il s'agisse de délinquants sexuels donnant libre cours à des impulsions irrépressibles.

Je peux cependant vous affirmer que lorsque nous recueillons des renseignements sur un grand nombre de citoyens, nous augmentons ainsi les risques que ces personnes soient soumises à des examens inutiles, marginalisées et traitées injustement.

[Traduction]

Les articles de ce projet de loi que nous avons abordés suscitent beaucoup d'inquiétudes. Ce projet de loi semble être le fruit d'une réflexion hâtive et précipitée visant à faire face à un problème réel et légitime.

En conclusion, nous exhortons les membres du comité à examiner très attentivement ce projet de loi afin de fournir une analyse méticuleuse et judicieuse qui semble avoir fait défaut jusqu'à ce jour.

En conséquence, nous exhortons les membres du Sénat à examiner les amendements suivants.

Tout d'abord, l'amendement proposé à la LPRPDÉ devrait être abandonné. Bien que nous comprenions l'intention de l'amendement proposé, nous n'en voyons pas la nécessité. Certes, le libellé vague suscite de nombreuses inquiétudes: il s'applique à toute organisation assujettie à la LPRPDÉ, et pas seulement aux transporteurs aériens. Deuxièmement, l'amendement ne réduit pas la quantité de renseignements recueillis sans consentement. Enfin, il n'impose pas de limites quant aux sources de renseignements.

Notre seconde recommandation est la suivante: en ce qui a trait à la question des mandats, nos inquiétudes pourraient être atténuées si la GRC limitait le couplage des renseignements des passagers aux banques de données précisément reliées à la sécurité nationale. Tant et aussi longtemps qu'on permet à la GRC d'apparier tous ces renseignements à ceux qu'elle contrôle, on livre inéluctablement des citoyens sous le coup de mandats qui n'ont pas de liens avec la sécurité nationale ou la sécurité des transports. S'il est impossible de limiter le couplage des données de cette façon, alors nous recommandons que la loi soit amendée afin d'exiger que les infractions, qui figurent aux règlements soient déposées auprès du Parlement pour fins d'examen.

Notre troisième recommandation est celle-ci: nous recommandons que l'on réduise sensiblement la liste des infractions pour lesquelles des renseignements peuvent être communiqués pour fins d'exécution d'un mandat.

Finally, our fourth amendment is as follows: We would like to see a requirement that air carriers and operators of reservation systems be required to inform individuals that they routinely provide the government and law enforcement agencies with their personal information.

It is my pleasure to respond to your questions.

The Chairman: Before I go to questions, I will note that we have not had formally before us in committee the draft regulations to which the Privacy Commissioner refers.

[*Translation*]

An effort will be made to get them by our next committee meeting at the latest.

[*English*]

Senator Andreychuk: I have an overall comment. I take it your concern is that this bill, unlike other pieces of legislation, is not target-specific or narrow enough. It seems to be taking a broad brush to words like "safety" and "security." If I understand what you are saying, the RCMP does need information but it should be tied to national security.

I understand that. If we do not amend PIPEDA and if we limit the scope of the bill as you suggest, do you have any concerns that the matching of data under national security is somewhat undefined these days, because as the RCMP commissioner said to us, we just do not know today what terrorists will do? They have infiltrated the drug trade; they have infiltrated everything. We think they have infiltrated charitable and religious organizations. Would you still have a problem, if they take your name from an airline's list and match it to what they believe to be information on national security? Or are you talking about a more traditional definition of "national security" than what I heard the Commissioner say, which is that anything could be national security, could be terrorism?

Ms. Stoddart: Yes. Your question goes to the heart of what the state may be doing with people's information. I will make two points.

In coming to you this morning at this stage of the proposed legislation, our concern is to draw your attention to its broadness, its unnecessary regimenting of the private sector in the broadest possible way, the overgenerous scope of the warrants for which the RCMP can then run lists, et cetera, and the fact that the public is not informed — which is a fair information principle — of what is being done with their information when they take a flight from Toronto to Thunder Bay, for example.

As a principle, we concede and recognize that there is a terrorist threat, there is a role for our security forces, and we understand that they may need powers for those purposes. We are

Enfin, notre quatrième amendement: nous souhaitons que les transporteurs aériens et les exploitants des systèmes de réservation soient obligés d'informer leurs clients qu'ils communiquent régulièrement les renseignements personnels les concernant aux autorités gouvernementales et aux organismes de maintien de l'ordre.

C'est avec plaisir que je vais maintenant répondre à vos questions.

La présidente: Avant de passer aux questions, je relève que les projets de règlement dont vient de nous parler la commissaire ne nous ont pas été transmis officiellement.

[*Français*]

Des démarches vont être entreprises pour les recevoir au plus tard avant notre prochaine audience du comité.

[*Traduction*]

Le sénateur Andreychuk: J'aurais un commentaire d'ordre général. Je dois conclure que ce qui vous inquiète, c'est que contrairement à d'autres textes de loi, celui-ci n'est pas suffisamment bien ciblé. Il semble aborder de façon très vague des concepts comme la «sécurité» et la «sûreté». Si je vous ai bien compris, la GRC a besoin de renseignements, mais ces renseignements devraient avoir un lien avec la sécurité nationale.

Je peux le comprendre. Si nous ne modifions pas la LPRPDE et si nous limitons la portée du projet de loi comme vous le recommandez, ne craignez-vous pas que le couplage des données en matière de sécurité nationale soit insuffisamment défini étant donné que, comme nous le disait le commissaire de la GRC, nous ignorons ce que des terroristes pourraient faire? Les terroristes ont infiltré le trafic de la drogue, ils ont infiltré tous les milieux. Nous pensons même qu'ils ont infiltré les organismes caritatifs et religieux. Vous objecteriez-vous toujours à ce que la GRC relève votre nom sur la liste d'une compagnie aérienne et le compare à ce qu'elle estime être des renseignements pertinents pour la sécurité nationale? Ou parlez-vous plutôt d'une définition plus classique de l'expression «sécurité nationale» que ce que nous en a dit le commissaire, en l'occurrence que n'importe quoi peut concerner la sécurité nationale ou le terrorisme?

Mme Stoddart: En effet. Votre question concerne précisément ce que l'État pourrait faire des renseignements concernant les citoyens. J'aurais deux choses à dire à ce sujet.

En comparaison devant vous ce matin à cette étape-ci de l'étude du projet de loi, nous voulions attirer votre attention sur la portée de celui-ci, sur le fait qu'il régente inutilement le secteur privé et cela de la façon la plus large possible, sur l'étendue extrêmement généreuse des mandats pour lesquels la GRC peut ensuite examiner les listes et ainsi de suite, et sur le fait que les gens ne sont informées — ce qui est pourtant un principe d'équité en ce qui concerne l'information — de ce qu'on fait des renseignements les concernant lorsqu'ils prennent l'avion pour aller de Toronto à Thunder Bay par exemple.

Sur le plan des principes, nous admettons et reconnaissons que le terrorisme représente une menace, que nos forces de sécurité ont un rôle à jouer, et nous comprenons qu'il faut probablement

concerned with the broadness of those powers in the present bill, which does not seem to limit the ways in which they can look for people. It is difficult to be any more specific on that because we do not presently have any detailed information as to exactly how the RCMP goes about that kind of search and how they determine who would be a security threat and who would not.

One of the things we are concerned about — and I alluded in my prepared remarks to the fact that the Office of the Privacy Commissioner, over the years that we have been following this, has notice that this proposed legislation, although so necessary, has not yet been passed some two and a half years later — and would like to draw to your attention is that we have come across no cogent arguments, no organized research, no brief, no kind of coherent information or arguments in support of such broad powers being given to our surveillance and police forces.

One would expect that there would be some serious analysis, statistics or studies put forward to show, as Commissioner Zaccardelli just said, if low-level crime leads you to terrorists, how often it leads you and why it would then be absolutely necessary to monitor all kinds of things. My staff found none of this in all their very thorough research. Indeed, from the statement that the former solicitor general made, it sounds more like, "Well, while we have those powers, why not tack on other things and nab other people?" This is a very dangerous way to approach law enforcement in our country. We do not at all want to minimize the importance of apprehending people for whom there may be warrants for indictable offences that can merit imprisonment for five years or more. We say this takes a well-thought-out law enforcement strategy that looks into prevention, into what happens to the victims, and the whole broader issue, not just nabbing people because now we have the power, thanks to technology, to run huge lists against all kinds of people. This is a dangerous precedent in blurring the boundaries of the use of criminal law.

Those are some of our concerns in response to your questions. Unfortunately, specific answers take specific knowledge of what actually may be done.

Senator Jaffer: Commissioner, do you have resources to do outreach work to tell people who you are and that they can complain to your department or to your organization?

Ms. Stoddart: We have a budget. The specific budget for outreach is addressed, at the moment, under our responsibilities for the protection of personal information in the context of PIPEDA. This is in fact a gap in the definition of the Privacy Act, which has not been amended for a long time. Frankly, we would

leur donner des pouvoirs pour leur permettre d'intervenir. Ce qui nous inquiète, c'est l'étendue des pouvoirs que leur confère le projet de loi, des pouvoirs tels qu'ils ne semblent nullement les limiter dans ce qu'ils peuvent faire pour trouver des gens. Il est difficile d'être plus précis à ce sujet, parce que nous ne savons pas encore de façon précise comment la GRC s'y prend au juste pour faire ce genre de recherche et comment elle détermine qui est un danger pour la sécurité et qui ne l'est pas.

L'une des choses qui nous préoccupent — et dans mon texte, j'ai fait allusion au fait que le commissariat qui suit ce dossier depuis plusieurs années, a remarqué que ce projet de loi, pourtant si nécessaire, n'est toujours pas adopté deux ans et demi plus tard — et nous aimerions vous signaler que nous n'avons encore vu aucun argument probant, aucun travail de recherche cohérent, aucun mémoire, aucune information, aucun argument logique qui justifieraient qu'on donne des pouvoirs aussi étendus à nos corps policiers et à nos services de surveillance.

On aurait pu s'attendre à ce qu'il y eut des analyses sérieuses, des statistiques, des études, ou que sais-je encore, qui auraient révélé, comme vient de le dire le commissaire Zaccardelli, que si la petite délinquance peut conduire la police jusqu'aux terroristes, combien de fois est-ce le cas et pourquoi alors serait-il absolument nécessaire de surveiller tout un tas de choses. Mon bureau n'a rien découvert de tout cela malgré des recherches très poussées. Au contraire, à en croire ce qu'en disait l'ancien solliciteur général, c'est un peu comme si: «Vous savez, tant qu'à nous donner ces pouvoirs, pourquoi ne pas les utiliser également pour mettre la main sur d'autres criminels?» Voilà une façon fort dangereuse de concevoir le travail policier au Canada. Nous ne voulons pas du tout sous-estimer la nécessité de pouvoir arrêter des gens qui font l'objet de mandat d'amener parce qu'ils ont commis un acte criminel possible d'un minimum de cinq ans de prison. Ce que nous disons, c'est qu'il faut pour cela une stratégie policière mûrement réfléchie qui parle de prévention, qui tient compte du sort des victimes et de tout le contexte correspondant, et qui ne vise pas uniquement à mettre la main au collet des gens pour la seule raison que nous en avons maintenant les moyens et que grâce à la technologie, nous avons des tas de listes fort longues qui permettent de faire des recoupements individuels. C'est là un précédent dangereux en ce sens qu'il estompe les limites de l'utilisation qu'on peut faire du droit pénal.

Voilà certaines de nos préoccupations en réponse à vos questions. Malheureusement, pour donner des réponses plus précises, il faudrait connaître avec précision ce qui se ferait réellement.

Le sénateur Jaffer: Commissaire, avez-vous les ressources nécessaires pour vous faire connaître et pour expliquer aux gens qu'ils peuvent porter plainte auprès de votre commissariat?

Mme Stoddart: Nous avons un budget, mais à l'heure actuelle, le montant prévu pour de telles activités est fonction de nos responsabilités en matière de protection des renseignements personnels, dans le cadre la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques. Il

like to have a higher level of funding for public information, but it is only specifically addressed in one of our pieces of legislation. Therefore we have to be kind of creative about it.

s'agit en fait d'une lacune de la définition donnée dans la Loi sur la protection des renseignements personnels, qui n'a pas été modifiée depuis longtemps. Honnêtement, nous souhaiterions disposer d'un plus gros budget pour l'information du public, mais cette fonction n'est mentionnée expressément que dans une des lois qui définissent notre mandat. Nous devons donc faire preuve d'imagination pour informer le public.

Senator Jaffer: Would I be correct in assuming that if you were not connected or were not living in the Ottawa area, you may not know about the services of the Privacy Commissioner?

Le sénateur Jaffer: Peut-on penser que si vous n'avez pas de relations ou que vous ne vivez pas dans la région d'Ottawa, vous pourriez tout ignorer des services offerts par le commissariat à la vie privée?

Ms. Stoddart: We have a Web site. I am talking about what we would be doing ideally compared with what we are actually doing. We have a Web site, which is consulted by thousands of Canadians every week. We put as much information on it as possible. In response to your question, however, we would certainly like to be funded and we will probably go ahead with these kinds of requests in the coming months to address the growing public education needs, the research needs coming out of a far more complex world, particularly since the year 2000, in terms of public-sector activity under the Privacy Act.

Mme Stoddart: Nous avons un site Web. J'ai évoqué ce que nous ferions idéalement, par rapport à ce que nous faisons réellement. Notre site Web est consulté par des milliers de Canadiens chaque semaine. Nous y affichons autant d'informations que possible. Cependant, pour répondre à votre question, nous aimerions assurément que ces activités soient subventionnées et nous présenterons probablement des demandes dans ce sens au cours des prochains mois pour répondre aux besoins croissants en matière de sensibilisation du public, ainsi qu'aux exigences au plan de la recherche qui découlent du fait que notre monde est devenu beaucoup plus complexe, particulièrement depuis 2000, en ce qui concerne les activités des organismes publics éventuellement visés par la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Senator Jaffer: Were you given additional resources to do your work after Bill C-36 was passed?

Le sénateur Jaffer: Vous a-t-on accordé des ressources supplémentaires après l'adoption du projet de loi C-36?

Ms. Stoddart: No, none. That has never been addressed. The whole issue of the impact of trends on the Privacy Commissioner's office, public security issues since 2001 specifically, and the growth of the use by government of huge databases, the growth in technological capacity of the government to track what citizens do, to match files and so on, has not been addressed at all in recent years.

Mme Stoddart: Non, pas du tout. La question n'a jamais été abordée. On ne s'est absolument pas intéressé ces dernières années aux répercussions de certaines tendances sur le Commissariat à la protection de la vie privée; aux questions relatives à la sécurité publique qui se posent surtout depuis 2001; à l'utilisation de plus en plus fréquente de base de données énorme par le gouvernement; à l'amélioration des outils technologiques permettant au gouvernement de surveiller ce que font les citoyens, d'apparier des dossiers, et ainsi de suite.

Senator Graham: You said you were not given additional resources for the examination with respect to Bill C-36, and, perhaps, on the follow-on of Bill C-7. Did you ask for additional resources?

Le sénateur Graham: Vous dites qu'on ne vous a pas donné de ressources supplémentaires pour les activités en rapport avec le projet de loi C-36 ni, peut-être, pour celles qui découlent du projet de loi C-7. L'aviez-vous demandé?

Ms. Stoddart: My understanding is that the previous full-time commissioner did not ask for resources under the Privacy Act. What happened was that the office got a significant amount of other funding under the Personal Information Protection and Electronic Documents Act in the context of protecting commercial information. This happened in 2000. Thus the office's budget was augmented substantially. In practice, a lot of those funds have been used to fund Privacy Act work, but this is a problem because, as you probably know, Treasury Board gives you money for a specific purpose, so these are among the many administrative challenges that have to be sorted out in the Privacy Commissioner's office. If we match money given to us for PIPEDA with PIPEDA work, then it leaves a huge gap in the

Mme Stoddart: Je crois comprendre que le commissaire à temps plein qui m'a précédé n'a pas demandé de ressources en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Le Commissariat a cependant obtenu des fonds assez considérables en 2002 en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques, relativement à la protection de l'information commerciale. Le budget du Commissariat s'en est trouvé sensiblement accru. Dans la pratique, une bonne partie de cet argent a servi à financer des activités liées à la Loi sur la protection des renseignements personnels, ce qui fait problème car, comme vous le savez sans doute, le Conseil du Trésor accorde des fonds pour des fins précises; voilà donc l'un des nombreux écueils administratifs que

resources that go to the Privacy Act work, which is the public-sector act, this kind of work, and no one can remember when we had new funding for that.

Senator Jaffer: Can you define what you mean by “commercial information”?

Ms. Stoddart: Information used in the course of a transaction, which is an exchange, sale, barter, et cetera. This is Canada’s new, innovative protection of personal privacy in the course of commercial transactions.

Perhaps Assistant Commissioner Black, who is an expert in this area, could speak to you about PIPEDA.

Ms. Heather Black, Assistant Commissioner, Office of the Privacy Commissioner of Canada: The Personal Information Protection and Electronic Documents Act, which Parliament passed in 2000, sets out rules to govern the collection, use and disclosure of personal information in the private sector in the course of commercial activity. The act deals with personal information in the context that we are talking about, not commercial information.

[Translation]

Senator Beaudoin: First, I would like to congratulate Ms. Stoddart, who has presented a very interesting brief. I would also like to take this opportunity to state that in my view, we do not attach sufficient importance to privacy. To my mind, it is a fundamental part of the Canadian Charter of Rights and Freedoms, and there is an ever-increasing tendency to want to know all there is to know about everyone and everything.

It is nice to see someone who is well placed, who has a thorough understanding of the issue, who is not afraid to say that we are going overboard. I followed your presentation and you came up with four amendments. That last amendment speaks for itself:

We would like to see a requirement that air carriers and operators of reservation systems be required to inform individuals that they routinely provide the government and law enforcement agencies with their personal information.

That is the least one could ask. I am a member of the Quebec Bar and the Canadian Bar, and we are always told what information about us is being disclosed. That has to be done, in my opinion. Some will object because they feel that people will be afraid that this will reduce their power.

When you say that we should only enact legislation dealing with pure security issues, I agree with you. However, I get the impression that powers are being provided — whether to the

le Commissariat à la protection de la vie privée doit surmonter. Si nous utilisons l’argent qu’on nous donne pour appliquer la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques pour les activités ayant trait à cette loi, nous n’aurons pas les ressources nécessaires pour remplir nos fonctions découlant de la Loi sur la protection des renseignements personnels, celle qui vise le secteur public; il y a des lustres qu’on n’a pas eu de financement supplémentaire pour ces fonctions-là.

Le sénateur Jaffer: Qu’entendez-vous par «information commerciale»?

Mme Stoddart: C’est l’information utilisée dans le cadre d’une transaction, qu’il s’agisse d’un échange, d’une vente ou d’un troc, par exemple. Cela renvoie aux nouvelles mesures innovatrices que le Canada a adoptées pour protéger les renseignements personnels communiqués lors de transactions commerciales.

Mme Black, commissaire adjointe, experte du domaine, pourra peut-être donner plus d’explications au sujet de la LPRPDÉ.

Mme Heather Black, commissaire adjointe, Commissariat à la protection de la vie privée du Canada: La Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques, adoptée en 2000, énonce les règles qui régissent la collecte, l’utilisation et la divulgation de renseignements personnels dans le secteur privé, dans le cadre d’activités commerciales. Elle traite des renseignements personnels comme ceux dont nous parlons aujourd’hui, et non pas des renseignements de nature commerciale.

[Français]

Le sénateur Beaudoin: Je désire au départ féliciter Mme Stoddart qui a présenté un mémoire très intéressant. Je profite de l’occasion pour affirmer que nous n’attachons pas, à mon avis, assez d’importance à la vie privée. C’est un domaine de la Charte canadienne des droits et libertés qui me semble fondamental et, plus ça va, plus on veut tout savoir de tout le monde, sur tout.

Je suis heureux de voir quelqu’un de bien placé, et qui connaît bien la question, n’ait pas peur d’affirmer que l’on va trop loin. J’ai suivi votre exposé et vous en arrivez à quatre amendements. Le dernier amendement parle de lui-même:

Nous souhaitons que les transporteurs aériens et les exploitants des systèmes soient obligés d’informer leurs clients qu’ils communiquent régulièrement les renseignements personnels les concernant aux autorités gouvernementales.

C’est le moins qu’on puisse demander. J’appartiens au Barreau du Québec et au Barreau canadien et on nous dit toujours que tel et tel renseignement nous concernant sont communiqués. Je pense qu’il faut le faire. Certains vont s’y objecter car ils croient que les gens auront peur que cela leur enlève des pouvoirs.

Lorsque vous dites qu’on ne doit légiférer que sur des points de sécurité pure, je suis d’accord avec vous. J’ai toutefois l’impression qu’on donne des pouvoirs tels — soit à la police ou

police or to other authorities — that go beyond public safety. Take flying, for example. Everyone of us appreciates in-flight security. We are willing to put up with certain things on a plane, because we know full well that there could be a terrorist onboard the aircraft.

However, as I was saying earlier, the presumption of innocence bothers me a bit. We cannot assume that everyone could be a terrorist. There have to be grounds. The RCMP commissioner said earlier that this applies only to people who are actually suspected, considered or arrested as terrorists. Do you agree with that?

Ms. Stoddart: I listened attentively to what the RCMP commissioner said, but that is not our analysis of the scope of the legislation. Perhaps he was talking about an actual practice of the RCMP, but if I come back to the regulations that are circulating at the same time as the bill — regulations that are supposed to be enacted soon — under the definition of a warrant, there is a long list. I would invite you to consult that list because I feel that it provides us with greater insight.

When serious steps are taken, there is an expectation that the basis for those steps is also serious. I prefer to form my opinions on the basis of what I see in the draft regulations rather than on the evidence just given by Commissioner Zaccardelli, for whom I have the greatest respect, but whose input about what he does or does not do comes somewhat at the last minute.

To get back to the draft regulations, I note, for example, that in the list of warrants in relation to which the RCMP would be authorized to search for peoples' names, there are people sought under section 237 of the Criminal Code, which apparently has to do with infanticide.

Senator Beaudoin: But that has nothing to do with security.

Ms. Stoddart: Infanticide is tragic, but you have to wonder how it is relevant.

The Chairman: The committee does not have the regulations yet.

Ms. Stoddart: Okay.

The Chairman: We take note of what you are saying and we are assured that we will have them tomorrow morning. For now, perhaps you could read what is of particular concern to you.

Ms. Stoddart: I do not want to complicate your understanding. I just wanted to tell you what we were going by when we formed this opinion, that is, why I prefer to rely on things like documents — which you unfortunately do not have before you — than on an opinion for which the factual basis cannot be seen, like computer programs, for example.

Senator Beaudoin: I get the feeling that the net is too broad. There is too much of a desire to know everything. That is dangerous, because it is a matter of privacy, after all. What also bothers me is the assumption that these are terrorists. If they are,

aux gens qui sont en autorité — que cela déborde de la sécurité publique. Prenons par exemple le simple fait de prendre l'avion. Nous sommes tous pareils et apprécions tous la sécurité à bord d'un avion. Nous sommes prêts à accepter certaines choses dans un avion car on sait bien qu'il pourrait y avoir un terroriste à l'intérieur de l'appareil.

Toutefois, comme je le disais tout à l'heure, la présomption d'innocence m'agace un peu. Nous ne pouvons pas présumer que tout le monde puisse être un terroriste. Il faut avoir des raisons. Le commissaire de la GRC nous disait tout à l'heure que cela s'applique seulement pour les gens vraiment soupçonnés d'être des terroristes ou qui ont été considérés comme tels ou qui ont été arrêtés comme tels. Êtes-vous d'accord avec cela?

Mme Stoddart: J'ai écouté avec intérêt ce que le commissaire de la GRC a dit, mais ce n'est pas notre analyse de la portée de la loi. Peut-être qu'il témoigne sur une pratique réelle chez lui, mais si je reviens aux règlements qui circulent en même temps que le projet de loi — on pense promulguer ces règlements bientôt —, sous la définition d'un mandat, il y a une longue liste. Je vous invite à la consulter car je crois que cela nous donne davantage d'éclaircissements.

Si nous posons des actes sérieux, nous nous attendons à ce que cela repose sur une base sérieuse. Je préfère former mes opinions sur ce que je vois dans les règlements proposés que d'après le témoignage que vient de faire le commissaire Zaccardelli, pour qui j'ai le plus grand respect, qui arrive un peu à la dernière minute pour témoigner de ce qu'il fait ou de ce qu'il ne fait pas.

Je reviens aux règlements proposés et je constate, par exemple, que dans la liste des mandats contre lesquels la GRC serait autorisée à chercher des noms de gens, ce sont des personnes qui seraient recherchées en vertu de l'article 237 du Code criminel qui, apparemment, traite de l'infanticide.

Le sénateur Beaudoin: Mais cela n'a rien à faire avec la sécurité.

Mme Stoddart: Triste affaire que l'infanticide, mais on se demande ce que cela a à voir.

La présidente: Nous n'avons pas encore au comité le texte des règlements.

Mme Stoddart: D'accord.

La présidente: Nous prenons note de ce que vous dites et on nous assure que nous les aurons demain matin. Pour l'instant, vous pouvez peut-être lire ce qui vous concerne plus particulièrement.

Mme Stoddart: Je ne veux pas compliquer votre compréhension. Je voulais seulement vous dire ce sur quoi nous nous basons pour former cette opinion, c'est-à-dire pourquoi je préfère me baser sur des choses comme des documents — qui ne sont malheureusement pas devant vous — que sur une opinion sur laquelle on ne voit pas les bases factuelles, comme les programmes informatiques par exemple.

Le sénateur Beaudoin: J'ai l'impression que nous voulons pelleter avec une pelle trop large. On veut trop tout avoir. C'est dangereux car c'est tout de même la vie privée. Également, ce qui m'agace, c'est qu'on présume que ce sont des terroristes. S'ils le

then clearly I agree with every proposed step to be taken. I am all in favour of security, but this assumption cannot be stretched to the point of being all-encompassing and for all purposes. That would be too broad, it seems to me.

Ms. Stoddart: Exactly. That is what we say. It is very dangerous to create a society of surveillance based on the premise that the more you watch people, the safer you will be and the better your society will be for it. That is the underlying problem with this bill. We cannot start trying to deal with a very real and very specific national security problem by extending surveillance powers so broadly and open-endedly, by involving companies in the private sector and amending our domestic legislation that is unrelated to security but related to commercial privacy.

Today, it is air carriers, but tomorrow, the list may grow longer. And ultimately, we may feel that if there are video surveillance cameras in convenience stores, it might be a good idea to have all of that information.

This is an extremely important point for us, because we are at a crossroads in the development of a society of surveillance. What will happen if we do not instinctively say that we should only have surveillance for what is strictly necessary and that we should have to substantiate the need for further surveillance? If indeed there are grounds for further surveillance, it should be possible to demonstrate that.

For our part, we have found no argument, no research nor any serious analysis to substantiate the need. We cannot even find out how many arrest warrants are currently outstanding in Canada and on what grounds they could be executed.

It is not very convincing. The temptation to think that the more information we have, the more the police will get the full picture and be able to take action, so the more likely it is that they will catch the terrorists, leads us to question what it is we are attempting to prevent.

[English]

Senator Graham: I have two or three specific questions. In suggesting so-called amendments, you have not given us written amendments, but you suggest general areas. You say that if it is not possible to limit data matching in this way, you recommend that the proposed legislation be amended to require that the regulations we have been talking about, listing the offences, be tabled before Parliament for its scrutiny. Would it satisfy you if the responsible minister or ministers gave a written undertaking to that effect, rather than making a specific amendment to the bill?

Ms. Stoddart: A written undertaking to deposit the regulations?

Senator Graham: Yes, with Parliament.

sont, évidemment que je suis d'accord avec toutes les mesures qu'on veut appliquer. Je suis le premier à être en faveur de la sécurité, mais on ne peut pas étendre cette présomption à tout et pour tout. Cela m'apparaît trop large.

Mme Stoddart: Voilà. Ce sont nos propos. Il est très dangereux d'ériger une société de surveillance sous la prémissse que plus vous surveillez les gens, plus vous serez en sécurité et plus votre société en sera améliorée. C'est le problème sous-jacent à ce projet de loi. Nous ne pouvons pas commencer à essayer de contrer un problème de sécurité nationale bien réel et bien spécifique en étendant les pouvoirs de surveillance de façon aussi large et aussi ouverte, c'est-à-dire en faisant appel aux entreprises du secteur privé, en amendant notre législation domestique non pas reliée à la sécurité mais reliée à la vie privée commerciale.

Aujourd'hui, il s'agit des transporteurs aériens, mais demain ce sera peut-être un autre et un autre. Et finalement, nous pourrions peut-être dire que s'il y a des vidéos de surveillance dans les dépanneurs, il pourrait être intéressant d'avoir toute cette information.

C'est un point excessivement important car nous sommes à la croisée des chemins dans le développement d'une société de surveillance. Qu'arrivera-t-il si nous n'avons pas le réflexe de dire que nous ne devons surveiller que ce qui est strictement nécessaire et que nous devons en faire la preuve si nous désirons surveiller davantage? S'il faut surveiller davantage parce qu'effectivement il y a des raisons, il faut être en mesure de le prouver.

De notre côté, nous n'avons trouvé aucun argument, aucune recherche ni aucune analyse sérieuse pour en faire la preuve. Nous ne pouvons même pas savoir combien de mandats d'arrestation existent actuellement au Canada et pour quels motifs nous pourrions les exécuter.

Ce n'est pas très convaincant. Le réflexe de dire que plus nous avons d'informations, plus la police peut agir et tout savoir, donc plus ils sont susceptibles d'attraper les terroristes, nous porte à nous questionner sur ce qu'on essaie d'interdire.

[Traduction]

Le sénateur Graham: J'ai deux ou trois questions précises. Vous avez proposé de prétendus amendements, mais sans nous en donner le texte écrit; en fait, vous proposez des modifications de nature générale. Vous dites que s'il est impossible de restreindre de cette façon les comparaisons de données, il faudrait amender le projet de loi de manière que les règlements dont nous discutons, et qui énuméreraient lesdites infractions, soient soumis à l'examen du Parlement. Si on n'amendait pas le projet de loi dans ce sens, mais que le ou les ministres responsables s'engageaient par écrit à faire ce que vous proposez, cela vous conviendrait-il?

Mme Stoddart: S'ils s'engageaient par écrit à déposer les règlements devant le Parlement?

Le sénateur Graham: Oui.

Ms. Stoddart: An undertaking by the minister could be a solution, if it permits us to move forward, but that is more or less our fallback position. Our main position is to make a change in the proposed legislation, and we feel very strongly about the change in PIPEDA, honourable senator, which is directly under our supervision in terms of its application and enforcement.

Senator Graham: I understand that. I am just looking for solutions.

Ms. Stoddart: Certainly, if that was all that remained, yes, that could be a way forward.

Senator Graham: Then you recommend that the list of offences for which information can be disclosed to execute a warrant be significantly reduced. Could you be more specific?

Ms. Stoddart: This is the list of draft regulations to which we are referring and of which honourable senators do not yet have a copy.

Senator Graham: You are recommending that that list be significantly reduced.

Ms. Stoddart: That is right.

Senator Graham: Perhaps when we get a copy and you get a copy, you could suggest to us what might be taken out.

Ms. Stoddart: We suggest general principles.

The Chairman: Ms. Stoddart, if you have specific suggestions for deletions from that list, perhaps you could write us a letter outlining them.

Senator Graham: That is what I am suggesting.

Ms. Stoddart: Certainly we will note that.

Senator Graham: Then you say you would like to see a requirement that air carriers and operators of reservation systems be required to inform individuals that they routinely provide the government and law enforcement agencies with their personal information. That would be the passenger or potential passenger. How would you propose to do this? Do you think that every time people make a reservation through BTI or through the carrier, that they should be informed that they routinely provide the government and law enforcement agencies with their personal information, or should the government just launch a general information campaign and take out advertisements in the press? What suggestions do you have in that respect?

Ms. Stoddart: We have some concrete suggestions, senator, because in fact there are precedents. I would ask Assistant Commissioner Black to give you some of those examples.

Ms. Black: The private-sector law we have been talking about, PIPEDA, requires private-sector organizations to inform individuals of the purposes for which information is collected, how it is being used, and to whom, generally speaking, it is disclosed. If an airline, for example, collects a lot of information

Mme Stoddart: Ce pourrait être une solution, si cela nous permet d'avancer dans ce dossier, mais ce ne serait pas notre premier choix. Nous préférerions que l'on amende le projet de loi et nous tenons beaucoup à la modification de la LPRPDÉ, dont nous sommes directement chargés de surveiller l'application.

Le sénateur Graham: Je sais, mais je cherche des solutions.

Mme Stoddart: En effet, si c'était le seul moyen encore possible, ce pourrait être une solution.

Le sénateur Graham: Vous recommandez que l'on abrège sensiblement la liste des infractions au sujet desquelles des renseignements pourraient être divulgués afin d'exécuter un mandat. Pourriez-vous donner plus de précisions?

Mme Stoddart: Nous faisons référence à la liste qui figure dans le projet de règlement et dont les honorables sénateurs n'ont pas encore reçu copie.

Le sénateur Graham: Vous recommandez que l'on abrège sensiblement cette liste.

Mme Stoddart: C'est exact.

Le sénateur Graham: Quand vous en aurez une copie et nous aussi, vous pourrez nous indiquer quelles infractions devraient, à votre avis, être rayées de la liste.

Mme Stoddart: Nous proposons des principes généraux.

La présidente: Madame Stoddart, si vous proposez de rayer certaines infractions précises de la liste, vous pourriez nous envoyer une lettre les énumérant.

Le sénateur Graham: C'est justement ce que je propose.

Mme Stoddart: Nous en prenons bonne note.

Le sénateur Graham: Vous dites également que les compagnies aériennes et les exploitants de systèmes de réservation devraient être tenus d'informer leurs clients qu'ils transmettent systématiquement les renseignements personnels à leur sujet à des organismes gouvernementaux et des corps policiers. Par clients, vous voulez dire les passagers ou les passagers éventuels. Quels moyens proposez-vous pour ce faire? Faudrait-il informer tous les gens qui font une réservation d'avion auprès de BTI Canada ou d'une compagnie aérienne que l'on transmettra systématiquement des renseignements personnels à leur sujet au gouvernement et aux corps policiers? Faudra-t-il plutôt que le gouvernement lance une campagne d'information générale et place des annonces dans les journaux? Quels moyens proposez-vous?

Mme Stoddart: Nous suggérons certains moyens concrets, sénateur, parce qu'il y a des précédents. Je vais inviter Mme Black, la commissaire adjointe, à vous donner quelques-uns de ces exemples.

Mme Black: La Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques, dont nous discutons, s'applique au secteur privé. Elle oblige les entreprises à informer leurs clients des fins pour lesquelles les renseignements sont recueillis, de l'utilisation qu'il sera faite de ces renseignements et,

from you, they are obliged to tell you that. The question you are asking plays into the suggestion we have made, which is that the proposed amendment to PIPEDA be dropped, because it essentially says that if the airline is given a terrorist watch list by the government, and this is what we understand would happen, then the airline now has the watch list and the proposed amendments as well, but the airline does not have the right to collect that, which is possibly true. The amendment says that collection will be done without the consent of the individual, and we do not see that that is necessary. The airline does all sorts of things with your information, and it collects it for all sorts of purposes. One of the purposes, it would appear now, will be, "We will act as an agent of the state." If that is what Parliament wants the airlines to do, then I think, and I hope that senators will agree with me, that we should know that. At the very least, we should know that, so it is not something that happens without our knowledge and consent.

Senator Graham: This is just a general question. If all of the so-called modifications that you have suggested were met, then would the bill in its modified form be acceptable to you?

Ms. Stoddart: We are focusing on the things with which we have concerns. We feel we do not have expertise in the various other areas of the bill, so we do not have anything to say on these other proposed sections that do not deal with personal information. Those are for other witnesses to inform you about their concerns. There may be legitimate, related civil liberties concerns. Privacy is related to many other civil liberties. We have told you what we have objections to, senator.

Senator LaPierre: Is not vigilance, madam, the price of liberty?

Ms. Stoddart: I think there are many prices for liberty. That is what we are finding out.

Senator LaPierre: Surely, the government is being vigilant. No terrorist will announce that he or she will terrorize us. It is not written in his or her passport. Consequently, the government, in order to protect the Canadian people, must take the necessary steps. If this means, madam, a little incursion into the privacy laws, then that is the price to be paid for the liberty and security of the Canadian people.

Are not the Canadian people prepared to pay that price? Have you done studies about that? They certainly did in the Second World War, and they certainly did in the FLQ crisis in the 1970s, and they certainly did in other problems we have had. I asked my family in Georgeville about this. They would only face a threat in Georgeville because the Leader of the Opposition lives there. There is no other threat that can possibly happen in Georgeville. My sister said to me, "I do not want my grandchildren to be killed by a terrorist, so do what you have to do." The Canadian people feel that, madam.

d'une façon générale, des destinataires de ces renseignements. Si une compagnie aérienne, par exemple, recueille beaucoup d'informations à votre sujet, elle est tenue de vous le dire. Votre question rejoint notre proposition, à savoir que l'on supprime la modification proposée à la LPRPDÉ qui prévaut essentiellement que si le gouvernement communique à une compagnie aérienne une liste des terroristes à surveiller, la compagnie disposerait de cette liste sans toutefois avoir le droit de recueillir les renseignements; c'est ce qui arriverait à notre avis. L'amendement prévoit que les renseignements seront recueillis sans le consentement de l'intéressé, et il ne nous semble pas nécessaire. La compagnie aérienne recueille de l'information à votre sujet pour toutes sortes de fins. L'une de ces fins pourrait dorénavant être la suivante: «Nous agissons à titre de mandataire de l'État». Si c'est effectivement le rôle que le législateur veut conférer aux compagnies aériennes, je crois que les gens doivent en être informés, et j'espère que les sénateurs seront d'accord avec moi sur ce point. À tout le moins, nous devrions en être informés, pour que cela ne se passe pas à notre insu et sans notre consentement.

Le sénateur Graham: Je vais vous poser une question générale. Si toutes les prétendues modifications que vous avez proposées étaient apportées, trouveriez-vous le projet de loi acceptable?

Mme Stoddart: Nous avons soulevé les aspects du projet de loi qui nous préoccupent. Comme nous estimons ne pas avoir les connaissances spécialisées nécessaires pour analyser d'autres aspects du projet de loi, nous nous abstenons de commenter les articles qui ne traitent pas des renseignements personnels. D'autres témoins vous feront part de leurs préoccupations à cet égard. Il s'agirait peut-être de préoccupations légitimes, touchant des libertés fondamentales. Le respect de la vie privée est lié à beaucoup d'autres libertés civiles. Nous avons exprimé notre désaccord à l'égard de certains articles du projet de loi, sénateur.

Le sénateur LaPierre: La vigilance n'est-elle pas, madame, le prix de la liberté?

Mme Stoddart: Je pense que la liberté se paie de bien des façons. Voilà ce que nous constatons.

Le sénateur LaPierre: Certes, le gouvernement fait preuve de vigilance. Aucun terroriste ne se présente comme tel. Son passeport ne porte pas la mention «terroriste». Par conséquent, pour protéger la population canadienne, le gouvernement doit prendre les mesures qui s'imposent. Si cela suppose de légères atteintes aux lois qui protègent la vie privée, c'est le prix à payer pour la liberté et la sécurité de la population canadienne.

Du reste, la population canadienne n'est-elle pas prête à payer ce prix? Avez-vous effectué des études à ce sujet? Elle l'était sans aucun doute pendant la Deuxième Guerre mondiale, tout comme pendant la crise du FLQ en 1970, et aussi lors d'autres crises que nous avons connues. J'ai interrogé les membres de ma famille à Georgeville à ce sujet. Le seul danger qui les menace à Georgeville, tient au fait que le leader de l'Opposition y habite. Il n'existe pas d'autre danger qui puisse menacer les habitants de Georgeville. Ma soeur m'a dit: «Je ne veux pas que mes petits-enfants soient tués par un terroriste, alors faites ce qu'il faut». Voilà, madame, ce que pense la population canadienne.

The United States, furthermore, thinks that we are very lax and that terrorists enter Canada because we have lax laws, and therefore they are not prepared to give us the borders arrangements and the freedom that we are supposed to have — they insist we are too lax.

I consider this bill to be reprehensible. Nevertheless, to get myself out of the doghouse with the government, or perhaps more deeply into it, is it not a fact, madam, that the government has to be vigilant for the security of the Canadian people? What price would you be prepared to pay as a citizen?

Ms. Stoddart: Senator LaPierre, I think you are referring to the very delicate balance concerning apprehension of terrorism, public fears about a new threat with which we in Canada, given our relatively peaceful history, are not as prepared to live as European populations that have gone through repeated wars and domestic and some international terrorism in their recent history. A perhaps understandable reaction of the population is often, "Let us beef up security. Let us beef up surveillance. Therefore, we will all be safer."

My understanding of the role of this office and the reason this office was created was to help Canadians assess the balance between their privacy rights and their other rights, and to make a subjective examination of the proportion of their various rights and liberties that they want to play out at any given time. If you refer to certain public opinion polls, and so on, suggesting that Canadians would be willing to approve more drastic security measures in the hope that this would save them from terrorism, you are quite right.

However, what is interesting about many of these polls is when you go on to explain the problem more carefully, and when Canadians have more information about exactly how the steps would save us from whatever things threaten us, the support for these kinds of sweeping measures drops drastically. I think it is the role of our office to help put the facts and the best reasoning possible before the lawmakers, so that we can understand exactly what we can expect as a security benefit if we infringe upon privacy rights.

Senator LaPierre: I thank you for being around, you and your office.

Senator Day: I would like to focus on your recommendations as well, but I would like to raise a point for clarification, if I could, on your issue of collection of information by the private sector for security purposes and the interplay with government use of that information. In the paragraph that you went over earlier, one of the basic fair information principles is that information collected for one purpose should be used for that purpose only. You go on to say that this proposed legislation violates that principle and that "Air carriers collect personal information for the purpose of facilitating travel."

Qui plus est, les États-Unis nous trouvent très désinvoltes et croient que des terroristes entrent au Canada à cause du laxisme de nos lois. Pour cette raison, ils ne sont pas prêts à nous accorder la liberté que nous devrions avoir pour ce qui est de traverser la frontière. Ils nous trouvent trop laxistes.

Je trouve ce projet de loi répréhensible. Néanmoins, dans l'espoir de me gagner la faveur du gouvernement ou au risque de lui déplaire encore davantage, je vous demanderais, madame, si à votre avis le gouvernement doit être vigilant pour assurer la sécurité de la population canadienne? Quel prix seriez-vous prêt à payer en tant que citoyenne?

Mme Stoddart: Sénateur LaPierre, je crois que vous évoquez l'équilibre très délicat entre d'une part, la crainte du terrorisme, la peur de la population face à une nouvelle menace à laquelle les Canadiens, étant donné leur histoire relativement pacifique, ne sont pas aussi accoutumés que les populations européennes qui elles, ont connu de nombreuses guerres de même que des attentats terroristes commis par leurs propres citoyens et des ressortissants étrangers au cours des dernières années et, d'autre part, la réaction peut-être compréhensible de la population qui souvent s'exprime ainsi: «Renforçons la sécurité et la surveillance, et nous serons tous plus en sécurité».

À mon avis, le Commissariat à la protection de la vie privée a été créé pour aider la population canadienne à évaluer l'équilibre entre son droit à la vie privée et ses autres droits, et à déterminer de façon subjective quels droits et libertés elle tient à faire respecter. Si vous faites allusion aux sondages d'opinion qui révèlent que les Canadiens sont prêts à accepter des mesures de sécurité draconiennes si cela peut les mettre à l'abri du terrorisme, vous avez tout à fait raison.

Ce qui est intéressant, cependant, c'est que lorsqu'on explique le problème aux Canadiens de façon plus approfondie, lorsqu'on les renseigne davantage sur la façon dont les mesures en question nous protégeraient contre qui nous menace, ils sont beaucoup moins nombreux à approuver des mesures aussi draconiennes. Il incombe au Commissariat que je dirige de présenter les faits et les meilleurs arguments possibles aux législateurs pour que nous puissions savoir exactement quels avantages nous pouvons espérer sur le plan de la sécurité en contrepartie d'une atteinte aux droits à la vie privée.

Le sénateur LaPierre: Je vous remercie, vous-même et le Commissariat de jouer ce rôle.

Le sénateur Day: J'ai moi aussi des questions à propos de vos recommandations, mais j'aimerais auparavant avoir certains éclaircissements sur la question de la collecte d'information par le secteur privé à des fins de sécurité et sur l'utilisation de cette information par le gouvernement. Dans le paragraphe que vous avez expliqué tout à l'heure, vous dites qu'un des principes de base des pratiques équitables du traitement de l'information est que les renseignements recueillis dans un but précis devraient être utilisés seulement dans ce but. Vous affirmez que ce projet de loi viole ce principe et que «les transporteurs aériens recueillent les renseignements pour faciliter les déplacements».

Could we change the wording here to say — and should not we say it? — “Air carriers collect personal information for the purpose of facilitating secure and safe travel”? If that is the case, that they are collecting that information and have a responsibility to provide safe travel, then surely this proposed legislation makes sense in that regard. Do you have difficulty with that?

Ms. Stoddart: Generally, fair information principles are tailored much more narrowly and it concerns who holds and has access to this information. Assistant Commissioner Black is knowledgeable on this subject. She could explain our objections far better than I can.

Ms. Black: Our objection is not so much that in the interests of transportation security, of which everyone is in favour — it is a little like motherhood — there must be a flow of information from the carriers, who are essentially the collection point of a lot of the information, to government authorities. Our fundamental difficulty is that the proposal is that it will be done, essentially, without consent and that we will not know about this. The sophisticated traveller might; millions of travellers will not.

This is not to say that we are necessarily in favour of having the airlines act as, essentially, the agents of the state in collecting information. Airlines collect information for their own purposes. If it is to be put to a secondary purpose, then get consent for that. It goes perhaps a little further than that in a sense, if the airlines are actively collecting information that they do not need but the state does.

Senator Day: Let me ask you if you can agree with this, Assistant Commissioner Black. Organizations subject to PIPEDA, the Personal Information Protection and Electronic Documents Act, which is already law today, and notwithstanding Bill C-7, are already authorized to disclose personal information without the individual's consent for reasons of national security, the defence of Canada, the conduct of international affairs or when otherwise required by the law. Is that correct?

Ms. Black: That is correct, yes.

Senator Day: It is without their consent. We are not talking about creating something new here in that regard. It already exists.

Ms. Black: Not the disclosure. The proposal is to allow collection of certain information without consent.

Senator Day: I understand that.

Ms. Black: That is moving one step beyond. The airline collects information for its own purposes and is then allowed to disclose it to law enforcement or national security agencies for a secondary purpose. It proposes to allow the collection of information without consent for the purpose of passing it to law enforcement agencies.

Ne pourrions-nous pas remanier un peu cette phrase et dire «les transporteurs aériens recueillent les renseignements pour faciliter des déplacements sûrs et sécuritaires»? Si c'est le cas, s'ils recueillent cette information et se chargent de favoriser des déplacements sécuritaires, le projet de loi que nous étudions est parfaitement logique. Êtes-vous d'accord?

Mme Stoddart: En règle générale, les principes d'utilisation équitables de l'information sont définis de façon beaucoup plus étroite et s'appliquent aux détenteurs de l'information ainsi qu'à ceux qui y ont accès. Mme Black, la commissaire adjointe, est bien au fait de ce sujet. Elle pourrait expliquer nos critiques beaucoup mieux que moi.

Mme Black: Nous reconnaissions que, pour assurer la sécurité des transports, ce que chacun souhaite — cela paraît évident — l'information doit circuler entre les transporteurs, qui sont essentiellement ceux qui recueillent beaucoup d'information, et les autorités gouvernementales. Fondamentalement, si nous nous opposons au projet de loi c'est que cela se fera sans le consentement des intéressés et à leur insu. Le voyageur extrêmement bien renseigné le saura peut-être, mais des millions de voyageurs l'ignoreront.

Cela ne veut pas dire que nous sommes nécessairement favorables à l'idée que les compagnies aériennes fassent fonction d'agents de l'État en recueillant de l'information. Les compagnies aériennes recueillent l'information pour leurs propres fins. Si elles doivent le faire pour une autre raison, elles devraient obtenir le consentement des intéressés. Dans un sens, cela va peut-être un peu plus loin, si les compagnies aériennes recueillent activement des renseignements dont elles n'ont pas besoin à l'intention de l'État.

Mme Day: Ma question s'adresse à la commissaire adjointe, Mme Black. Les organisations assujetties à la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques, qui est en vigueur, sont déjà autorisées malgré le projet de loi C-7 à divulguer des renseignements personnels sans le consentement de l'intéressé pour des raisons de sécurité nationale, pour assurer la défense du Canada, la conduite d'affaires internationales ou encore lorsque la loi l'exige. Est-ce exact?

Mme Black: Oui, c'est exact.

Le sénateur Day: Cela se fait sans consentement. Il ne s'agit donc pas de créer quelque chose de nouveau à cet égard, puisque cela existe déjà.

Mme Black: Pas la divulgation. Le projet de loi veut permettre de recueillir certains renseignements sans le consentement des intéressés.

Le sénateur Day: Je le comprends.

Mme Black: Là, on va plus loin. La compagnie aérienne recueille de l'information pour ses propres fins, information qu'elle est autorisée à divulguer à des corps policiers ou à des organismes de sécurité nationale pour une autre fin. On autoriserait la collecte d'information sans le consentement des intéressés, afin de communiquer cette information aux corps policiers.

Senator Day: That is an expansion of the collection purpose of this bill.

Ms. Black: That is an expansion, because the cornerstone of fair information practices is consent. The point at which you have the most control over what happens to your information is the point at which it is collected.

Senator Day: The Privacy Commissioner has the authority and the responsibility to review the activities of the RCMP with respect to this on an annual basis? You do a report on an annual basis? We have a public meeting here, where we are talking about what this proposed legislation would do. This proposed legislation would become public law. Everyone would be deemed to be aware of what is in the law. How much more information or notice do we have to give people? Is it not an implied, when they are asked to give information for security purposes, that it will be checked by the RCMP?

Ms. Black: I am not so sure that most people would actually know that. I think that if, for example, the airlines are getting information from national security agencies on, say, a terrorist watch list and the airline itself is running names against that list, the amendment to PIPEDA would allow that to happen without consent. Our primary objection is that if that is to happen, people should know about it. I am not so sure it is sufficient. It is certainly not sufficient for the purposes of PIPEDA itself; if you are supposed to notify people, you actually must do it. If you go to a bank for a loan, the bank must say, "I will run your name against Equifax and I will regularly send information to Equifax. " They must tell you that, even though, if you know about credit reporting and banking, you already know that that is happening.

Senator Day: You were here when the Commissioner of the RCMP was speaking?

Ms. Black: For part of it, yes.

Senator Day: You have seen the discussion on this, in which the RCMP said they would create a subset data bank specifically relating to security issues. That is why I am wondering about the comment here in one of your proposed amendments, where you say that, "as long as the RCMP is allowed to match this data against any information in its control." They have already said they will not do that. Why are you putting forward that statement as a reason for an amendment, when you know they will have a designated officer? It will not be all RCMP officers, but rather very specific people dealing with very specific subset databases.

Ms. Stoddart: I think that goes back to my comment to Senator Beaudoin. When we are looking at proposed legislation, we should look at every word and the powers it gives us. Why are we passing legislation that gives vast powers if the reality is we are doing something more focused? That is more focused, and it should be in the law. We should not be passing legislation and then say, "Well, the Commissioner of the RCMP says he will not use it. He will use a subset of the information." If that is all he needs, put it in the law that that is what he can have access to.

Le sénateur Day: On se trouve à élargir la disposition de ce projet de loi au chapitre de la collecte d'information.

Mme Black: Effectivement, parce que le consentement est la pierre angulaire des pratiques équitables de traitement de l'information. C'est au moment de la collecte qu'on a le plus de contrôle sur l'utilisation de l'information.

Le sénateur Day: La commissaire à la Protection de la vie privée a le pouvoir et la responsabilité d'examiner les activités de la GRC à cet égard chaque année. Présentez-vous un rapport chaque année? Nous discutons de ce projet de loi dans le cadre d'une réunion publique. Ce projet de loi pourrait devenir une loi. Chacun serait alors réputé savoir ce qu'elle contient. Faut-il donner encore plus d'information ou d'autres préavis aux gens? Quand on demande aux gens de donner de l'information à des fins de sécurité, ne comprennent-ils pas implicitement que cette information va être vérifiée par la GRC?

Mme Black: Je n'en suis pas aussi convaincue que vous. Par exemple, si des compagnies aériennes reçoivent de l'information des organismes nationaux de sécurité concernant une liste de terroristes à surveiller et que la compagnie elle-même compare des noms à ceux figurant sur cette liste, la modification de la LPRPDÉ l'autoriserait à le faire sans qu'il y ait besoin de consentement. Notre principale objection, c'est que si cela se fait, les gens devraient le savoir. Je ne suis pas si sûre que c'est suffisant. En tout cas, ça ne l'est pas pour les fins de la LPRPDÉ. Si vous êtes censés avertir les gens, il faut que vous le fassiez. Si vous voulez emprunter à une banque, elle doit vous dire qu'elle cherchera votre nom dans Equifax et qu'elle y enverra régulièrement des renseignements. Elle doit vous le dire même si vous savez déjà que cela se fait, si vous savez le moindre fonctionnement des services d'établissement de solvabilité.

Le sénateur Day: Vous étiez ici lorsque le commissaire de la GRC a comparu?

Mme Black: Oui, en partie.

Le sénateur Day: Vous avez assisté aux échanges sur ce point, lorsque la GRC a dit qu'elle allait créer une base distincte dans sa banque de données pour les questions de sécurité. C'est pourquoi je m'interroge à propos de ce que vous dites concernant un des amendements que vous proposez: «tant et aussi longtemps que la GRC est autorisée à confronter ces données à l'information placée sous son autorité». Elle a déjà dit qu'elle n'allait pas le faire. Pourquoi justifiez-vous ainsi un amendement alors que vous savez qu'elle nommera un agent désigné? Ce ne seront pas tous les agents de la GRC, mais seulement certains qui s'occuperont de bases distinctes bien précises.

Mme Stoddart: Cela me ramène à ce que j'ai dit au sénateur Beaudoin. Lorsque l'on examine un projet de loi, il faut soupeser chaque mot et les pouvoirs qu'il accorde. Pourquoi adopter une loi qui accorde de vastes pouvoirs si dans les faits on agira de façon beaucoup plus circonscrite? C'est plus circonscrit et c'est ce qui doit figurer dans la loi. On aurait tort d'adopter une loi en se disant que le commissaire de la GRC ne s'en servira pas et qu'il se contentera d'une base de données plus petite. Si c'est tout ce dont il a besoin, précisez dans la loi que c'est à cela qu'il aura accès.

Presently, we have proposed subsection 2, which states that he has power to match it with any other information in the control of the RCMP.

Ms. Black: That includes CPIC.

Ms. Stoddart: Parliament can broaden that at any time if the RCMP and CSIS need it. I would say this could be done very quickly. We saw that in the fall of 2001. Why start out in law with something that is so broad? That is our response.

Senator Day: You do not have any difficulty with the designated officer aspect? Are you happy with having a very specific, designated officer of the RCMP, and not everyone there?

Ms. Stoddart: That is better, yes.

Senator Corbin: I will quote from an article entitled, "Patriot Games," published on Wednesday, March 10, by Gail Repsher Emery. This article ties in with a poll by the Ponemon Institute, a privacy think-tank in Tucson, Arizona.

One elderly lady said, "I really don't want the Department of Homeland Security or the CIA..."

We could change that to Canadian government security agencies.

...to get an A+ rating in privacy, because it's not their mission. I want them to protect my family. Probably a C level is good enough for them...

Is that good enough for you, in terms of security?

Ms. Stoddart: That is not good enough from the point of view of the Privacy Commissioner. We have a different perspective from the lady in Arizona. We are here to talk to you about how best to protect privacy, so our standards are fairly high.

On that issue of patriot games and what may or may not be happening in Tucson, Arizona, honourable senator, our office notes with great interest the growing criticism within our neighbour's borders of vast data collection, including that of airline passengers, in the context of the deliberations of American legislators. Notwithstanding the apprehensions of the lady in Arizona, the American Congress is looking critically, as we speak, at proposed powers of information collection by its own authorities. That is an ongoing issue we are examining.

Senator Corbin: Senator Beaudoin and I were both members of a special Senate study on euthanasia and assisted suicide some years ago. In my opinion, and in the opinion of most, that committee did excellent work. We did not endorse assisted suicide or euthanasia because we thought the current system needed a lot of mending before we should even think of moving in that direction.

Do you not feel, on this issue of collecting information as described in this proposed legislation, we are also on a slippery slope in terms of our privacy rights, in terms of Charter rights?

À l'heure actuelle, ce qui existe c'est l'article 2, qui énonce qu'il a le pouvoir de comparer les renseignements avec tous autres renseignements dont dispose la GRC.

Mme Black: Ce qui comprend le CIPC.

Mme Stoddart: Le Parlement peut élargir ce pouvoir quand bon lui semble si la GRC et le SCRS en ont besoin. Cela peut se faire très rapidement. On l'a vu à l'automne 2001. Pourquoi commencer par quelque chose d'autant étendu dans la loi? C'est notre réponse.

Le sénateur Day: Vous n'avez rien contre l'idée d'un agent désigné? Êtes-vous satisfaite que ce soit un agent désigné de la GRC et non n'importe qui d'autre?

Mme Stoddart: C'est mieux, oui.

Le sénateur Corbin: Je vais citer un article intitulé «Patriot Games», du mercredi 10 mars, rédigé par Gail Repsher Emery. L'article est en rapport avec un sondage du Ponemon Institute, centre de réflexion sur la vie privée de Tucson, en Arizona.

Une vieille dame dit «Je ne veux pas vraiment que le service de la sécurité du territoire, la CIA [...]»

Remplaçons cela par les organismes de sécurité du gouvernement du Canada.

[...] soient cotés A+ pour la protection pour la vie privée, parce que ce n'est pas là leur mission. Je veux qu'ils protègent ma famille. Dans leur cas, un C est sans doute suffisant [...]

À votre avis, est-ce suffisant, pour ce qui est de la sécurité?

Mme Stoddart: Ce n'est pas suffisant pour le Commissariat à la protection de la vie privée. Nous avons un point de vue différent de celui de la dame de l'Arizona. Nous sommes ici pour discuter avec vous des meilleurs moyens de protéger la vie privée et c'est pourquoi nos normes sont si élevées.

À cet égard, et à propos de ce qui se fait à Tucson, en Arizona, monsieur le sénateur, le commissariat note avec grand intérêt les reproches de plus en plus vigoureux chez notre voisin à l'endroit de la collecte de renseignements, y compris ceux des voyageurs de lignes aériennes, dans les délibérations des législateurs américains. Quelles que soient les appréhensions de cette dame en Arizona, le Congrès américain examine actuellement d'un œil critique les pouvoirs de collecte de données de ses pouvoirs publics. C'est une question actuelle que nous suivons de près.

Le sénateur Corbin: Le sénateur Beaudoin et moi-même faisions tous les deux partie du comité spécial du Sénat qui a examiné la question de l'euthanasie et du suicide assisté il y a quelques années. Selon moi et de l'avis de la plupart des gens, le comité a fait un excellent travail. Nous n'avons pas approuvé le suicide assisté ni l'euthanasie, parce que nous avons jugé que le système actuel avait besoin d'être largement amélioré avant de même songer à s'engager dans cette voie.

N'estimez-vous pas, à propos de la collecte de renseignements décrite dans ce projet de loi qu'en ce qui concerne les droits à la vie privée et les droits prévus par la Charte nous sommes

Are there not many things that we should fix before we even think of going in the direction that the government currently wants us to go?

Ms. Stoddart: Exactly, senator. I think you have put the words into my mouth. This is the beginning of a very slippery slope. This is what we have tried to draw to your attention. If we accept the principle that you can cast your net extremely widely, that you can troll through all kinds of citizens' lives routinely, just in case you come up with something, you are abandoning some of the basic principles that create such a quality of life and such a respect for individuals in our democracy.

Again, we are not saying there are no problems; we are not saying that the police and other surveillance authorities do not have a role. We are saying we should focus on what, justifiably, they told us they need. We should not also give them "what would be nice while they are at it." If we say they may look at all of this, too, then we may as well continue to give these extraordinary powers. There would be a greatly diminished quality of democratic life, in our opinion.

Senator Stratton: Where do you think the Canadian public is with respect to this? There are grave concerns expressed on both sides, from the RCMP and from you, Ms. Stoddart. One is concerned when one sees the RCMP actions regarding invasion of privacy that transpired over recent weeks. Is the Canadian public just not aware of that? Have you received complaints about this bill? What is the feeling of the public, in your mind, or do you have an opinion about that?

Ms. Stoddart: I do not know that I have an opinion as Privacy Commissioner on exactly where the Canadian public would stand on this. Certainly we have some indication the public is concerned with the whole issue of data flows, where they are going, to whom they are going. In fact, over the course of the next year, one of our priorities will be to look at transborder data flows. We have some indication that people are concerned about that. Who is sharing what information about Canadian citizens and residents with whom, and so on.

That would be my response. As I said, any serious work that has been done on citizens' opinions shows that they are very measured. They respond very sensitively to the type of question and the context in which it is put.

I participated in the conference hosted by Minister Denis Coderre in my then-capacity as Quebec's Privacy Commissioner. We had a very interesting presentation by a public-opinion-polling firm that showed us exactly how public opinion does vary according to the questions asked. We cannot really say. We certainly did not conclude that Canadians are ready to jettison their privacy rights just in case they could have marginally more security. Canadians are far more critical than that. However, it depends exactly what questions they are asked.

Senator Stratton: If you were presenting to Canadians what you presented to us this morning, what do you think would be their reaction? You have expressed some serious concerns here today.

également sur un terrain glissant? Ne faudrait-il pas corriger bien d'autres choses avant même d'envisager d'aller dans la direction souhaitée par le gouvernement?

Mme Stoddart: Tout à fait, sénateur. Je ne l'aurais pas dit autrement. Le terrain devient en effet très glissant. C'est sur cela que nous avons cherché à attirer votre attention. Si on accepte le principe que l'on peut ratisser très large, que l'on peut passer au crible sans broncher la vie des citoyens, dans l'éventualité où l'on trouverait quelque chose, on abandonne certains des principes sur lesquels reposent notre qualité de vie et le respect des individus en démocratie.

Nous ne disons pas qu'il n'y a pas de problèmes; nous ne disons pas que la police et d'autres autorités de surveillance n'ont pas un rôle à jouer. Nous disons qu'il faut se concentrer sur ce dont ils disent avoir besoin à bon droit. Il ne faut pas leur donner aussi «ce qu'il serait bon d'avoir tant qu'à y être». Si nous disons qu'ils ont aussi le droit de voir ceci ou cela, alors aussi bien leur donner ces pouvoirs extraordinaires. À notre avis, cela se traduirait par une qualité de vie amoindrie dans notre démocratie.

Le sénateur Stratton: À votre avis, qu'en pense la population canadienne? De graves inquiétudes ont été exprimées par les deux camps, la GRC et vous, madame Stoddart. Il y a de quoi s'inquiéter quand on songe aux atteintes à la vie privée qui ont été le fait de la GRC ces dernières semaines. Est-ce tout simplement que la population n'est pas au courant? Avez-vous reçu des plaintes à propos de ce projet de loi? Quel est d'après vous le sentiment de la population? Le savez-vous?

Mme Stoddart: Je n'ai pas d'avis comme commissaire à la vie privée sur la position exacte de la population canadienne à ce sujet. Nous savons que la population se préoccupe du flux de données, de leur destination et des destinataires. De fait, dans l'année qui vient, une de nos priorités consistera à examiner le flux transfrontalier des données. Nous savons que les gens se demandent qui communique quoi à propos des citoyens et des résidents canadiens, à qui, et ainsi de suite.

C'est ma réponse. Comme je l'ai dit, tous les travaux sérieux sur la position des citoyens montrent une grande modération. Ils sont très sensibles aux genres de questions posées et au contexte dans lequel elles s'inscrivent.

À l'époque où j'étais commissaire à la vie privée du Québec, j'ai participé à la conférence organisée par le ministre Denis Coderre. Nous avons assisté à un exposé fort intéressant d'une entreprise de sondage qui nous a bien montré que l'opinion publique varie en fonction de la question posée. On ne peut pas vraiment se prononcer. On n'en est certainement pas arrivé à la conclusion que les Canadiens sont prêts à se départir de leurs droits à la vie privée uniquement pour être légèrement plus en sécurité. Les Canadiens sont beaucoup plus critiques; en revanche, tout dépend des questions posées.

Le sénateur Stratton: Si vous disiez aux Canadiens ce que vous nous avez dit ce matin, quelle serait leur réaction d'après vous? Vous nous avez fait part de graves inquiétudes aujourd'hui.

Ms. Stoddart: Yes.

Senator Stratton: That should be communicated to Canadians. How do we do that? How do those concerns get expressed? Will we pass the bill and then have the concerns come out? What steps are we taking so that Canadians know of these concerns? Are you doing anything?

Ms. Stoddart: If you are referring to the actions of my office, honourable senator, we are making public the position we took here today. We will be ready to talk about it. We are putting information on our Web site. Over the years, the Office of the Privacy Commissioner has taken, as you will remember, very strong stands that were supported by a majority of Canada's Privacy Commissioners on these different pieces of legislation that seem to pose a threat to civil liberties and, particularly, to privacy. The office was supported by a majority of Canadian provincial commissioners. We will be building on that tradition.

The Chairman: Ms. Stoddart, thank you. We covered a lot in a limited time.

Ms. Stoddart: We will send you our suggestions on the regulations.

The Chairman: Thank you very much indeed, and to your colleagues as well.

We welcome our next panel from the Canadian Bar Association.

Ms. Joan Bercovitch, Senior Director of Legal and Government Affairs, Canadian Bar Association: I will do a very preliminary introduction of Mr. Potter.

On behalf of the Canadian Bar Association, we would like to thank the committee for giving us the opportunity to present to you today. As many of you know, the CBA is an organization that represents over 38,000 jurists across the country.

[*Translation*]

Among the goals and objectives of the Canadian Bar Association, there is improving the law and the administration of justice.

[*English*]

That is the context for our submission today. This submission will be presented by Mr. Simon Potter of Montreal, past president of the Canadian Bar Association. The submission has been approved as a statement of the CBA and Mr. Potter will proceed to answer your questions.

Mr. Simon Potter, Past President, Canadian Bar Association: Madam Chair, it is a great pleasure to be here. Thank you very much for inviting the Canadian Bar Association to deliver its thoughts to you on this important matter.

Bill C-7 is the fourth version of the Public Safety Act, originally introduced sometime in 2001. On each occasion, the Canadian Bar Association has expressed serious concerns, noting the unacceptably broad reach of provisions governing air rage,

Mme Stoddart: Effectivement.

Le sénateur Stratton: Il faudra le dire aux Canadiens. Comment peut-on le faire? Comment leur faire part de ces inquiétudes? Allons-nous adopter le projet de loi pour entendre les inquiétudes se manifester plus tard? Que faisons-nous pour que les citoyens soient au courant de ces inquiétudes? Faites-vous quelque chose?

Mme Stoddart: Si vous parlez du travail du commissariat, monsieur le sénateur, nous rendons publique la position que nous avons prise aujourd'hui. Nous serons prêts à en discuter. Nous mettons l'information sur le site Web. Au fil des années, le Commissariat à la protection de la vie privée a adopté — vous vous en souviendrez — des positions très fermes qui ont été appuyées par la majorité des commissaires à la vie privée du pays au sujet des diverses lois qui semblent menacer les libertés civiles et, en particulier, la protection de la vie privée. Notre commissariat a été appuyé par la majorité des commissaires provinciaux du pays. Nous allons renforcer cette tradition.

La présidente: Madame Stoddart, merci. Nous avons couvert beaucoup de terrain en peu de temps.

Mme Stoddart: Nous allons vous envoyer nos suggestions au sujet des règlements.

La présidente: Merci beaucoup à vous et à vos collègues.

Nous allons maintenant entendre l'Association du Barreau canadien.

Mme Joan Bercovitch, directrice principale, Affaires juridiques et gouvernementales, Association du Barreau canadien: Je vais brièvement présenter M. Potter.

Au nom de l'Association du Barreau canadien, nous tenons à remercier le comité de nous donner l'occasion de vous faire un exposé aujourd'hui. Comme beaucoup d'entre vous le savez, l'ABC représente plus 38 000 membres de la profession juridique.

[*Français*]

Parmi les buts et objectifs de l'Association du Barreau canadien, on compte l'amélioration de la loi et de l'administration de la justice.

[*Traduction*]

Voilà donc dans quel contexte se situe notre exposé d'aujourd'hui. Il vous sera présenté par M. Simon Potter de Montréal, ancien président de l'Association du Barreau canadien. Le texte a été approuvé comme déclaration de l'ABC; M. Potter répondra ensuite à vos questions.

M. Simon Potter, président sortant, Association du Barreau canadien: Madame la présidente, c'est un grand plaisir pour moi d'être ici. Je vous remercie beaucoup d'avoir invité l'Association du Barreau canadien à exprimer ses vues dans ce dossier important.

Le projet de loi C-7 est la quatrième version de la Loi sur la sécurité publique initialement déposée en 2001. L'ABC a exprimé les graves préoccupations que chacune d'elles soulevait, en soulignant plus particulièrement la vaste portée des dispositions

military security zones — which have been removed from the bill now to be dealt with as special access zones created by Order in Council and therefore not even coming before the Senate — and the collection of airline passenger information. I myself addressed the third iteration of this bill before the House of Commons committee last year.

Two and a half years have passed since the Public Safety Act was originally introduced. I think it can safely be said that the urgency that we felt two and a half years ago, is, perhaps, not quite there any more. The Anti-Terrorism Act and numerous provisions of the Immigration and Refugee Protection Act, to name but two statutes, give the government extensive powers to combat terrorism and to seek to keep us safe.

The question before you today is whether Bill C-7 is a necessary and urgent addition to all of that. We find what is in the bill considerably troubling, particularly warrant-free access to masses of information that, apparently, is to be warehoused.

We are now nearing the three-year anniversary of the Anti-Terrorism Act, when the government must review the clauses subject to the sunset provisions. The Canadian Bar Association has also called for a comprehensive review of all security-focused measures to assess their cumulative effects, not only on our security — to see if they are actually succeeding in making us safer — but on our rights and freedoms.

The Canadian Bar Association sees no point in putting another anti-terrorism law on the books, particularly one so broadly drafted as this one, when Canada has not yet determined whether the current laws are now, or indeed ever were, absolutely necessary, and when we have not yet assessed the impact already felt on our rights and freedoms.

Passage of Bill C-7 would further and needlessly complicate the critical task of deciding whether these quite unprecedented laws are needed.

We are not calling only for delay. Speaking to the merits of it, we see serious flaws in this proposed legislation. It condones violations of privacy by, for example, allowing police to peruse airlines passenger records for a full week after the flight has landed. You have had witnesses come before you saying they want to prevent violence on the flight. That hardly accords well with the need to keep the records for a full week.

If the goal is to preserve the safety of the aircraft in flight, why not destroy the records within 24 hours? Why do we need to warehouse all this information in data banks? This provision gives police a week to comb through flight records for purposes that are wholly unrelated to fighting terrorism.

In the wake of last week's horrible events in Madrid, it is also worth asking why Bill C-7 applies only to flights. To be consistent, if that kind of statute is really needed, should it not apply to all trains, including commuter trains, buses, limousines,

régissant la rage de l'air, les zones de sécurité militaire — qui ont été supprimées du texte et qui seront traitées comme zones d'accès spécial créées par décret et qui ne seront donc même pas soumises au Sénat — et la collecte de renseignements au sujet des passagers. J'ai moi-même comparu devant le comité de la Chambre des communes l'an dernier au sujet de la troisième version.

Deux ans et demi ont passé depuis que la Loi sur la sécurité publique a été déposée pour la première fois. On peut à juste titre dire que l'urgence que nous ressentions il y a deux ans et demi n'est plus aussi vive. La Loi antiterroriste et de nombreuses dispositions de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, pour n'en nommer que deux, donnent à l'État de grands pouvoirs pour combattre le terrorisme et nous protéger.

La question qui se pose à vous aujourd'hui est de savoir si le projet de loi C-7 est un ajout nécessaire et urgent à ce dispositif. La teneur du texte nous trouble profondément, notamment l'accès sans mandat à une montagne de renseignements qui est censée être accumulée.

Nous approchons maintenant du troisième anniversaire de la Loi antiterroriste, lorsque le gouvernement devra examiner les dispositions sujettes à temporisation. L'Association du Barreau canadien a également réclamé l'examen complet de toutes les mesures relatives à la sécurité afin d'évaluer leur effet cumulatif, non seulement sur notre sécurité — pour voir si elles nous protègent vraiment — mais aussi sur nos droits et libertés.

L'Association du Barreau canadien ne voit pas l'utilité d'adopter une nouvelle loi anti-terrorisme, surtout une loi aussi vague que celle-ci, quand le Canada n'a pas encore déterminé si les lois actuelles sont maintenant, ou ont même été un jour, absolument nécessaires, et que nous n'avons pas encore mesuré les répercussions qu'elle a déjà eues sur nos droits et libertés.

L'adoption du projet de loi C-7 viendrait compliquer davantage, et inutilement, la tâche essentielle qui est de savoir si ces lois extraordinaires sont même nécessaires.

Nous ne préconisons pas uniquement un report. S'agissant uniquement des mérites du projet de loi, nous considérons qu'il comporte de graves lacunes. À titre d'exemple, il sanctionne les atteintes à la vie privée en permettant aux policiers de prendre connaissance de la liste des passagers des transporteurs aériens pendant une pleine semaine suivant l'atterrissement du vol. Certains témoins sont venus vous dire qu'il faut prévenir la violence en vol. Cela ne justifie nullement le besoin de conserver les dossiers pendant une pleine semaine.

Si l'objectif est d'assurer la sécurité de l'avion en vol, pourquoi ne pas détruire les dossiers après 24 heures? Pourquoi devons-nous entreposer toutes ces informations dans des banques de données? Cette disposition donne aux policiers accès aux listes de passagers pendant toute une semaine à des fins qui n'ont strictement rien à voir avec la lutte contre le terrorisme.

Étant donné les événements horribles de la semaine dernière à Madrid, nous sommes en droit de nous demander pourquoi le projet de loi C-7 ne s'applique qu'aux vols. Par souci de cohérence, si une loi comme celle-ci est réellement nécessaire, ne

rental cars and hotels? Perhaps we would be safer if the police had all that information, too. Forced compilation of airline passenger lists is no different, in principle, from forcing the compilation of lists of hotel guests or commuter train passengers, or from stopping buses on the highway just to see who is on board and what names crop up.

Implementing such measures, of course, would quickly transform Canada into a police state. We do indeed believe, senator, that we are on the lip of a slippery slope, and our position is that before taking that step forward down it, Canada should take a step backward and assess what has already happened and what is necessary in the future.

The Canadian Bar Association has concluded that a full and rigorous review of all security-focused legislation is required, not an addition to that panoply before the review has even begun. We need to make this assessment before adopting more laws that may compromise the key values of Canadian society. By the way, we have been building those key values in our society not just in Canada, but also for 800 years, since Magna Carta, trying to draw a line beyond which the state ought not to go. It is very easy to go backward towards Magna Carta but very hard to come forward from Magna Carta towards us.

Accordingly, senators, it is the submission of the Canadian Bar Association that Bill C-7 should not receive the approval of this committee or of the Senate. We believe it should not be passed into law. We believe, as a minimum, it should be delayed and considered after the review, and in any event, we believe that substantial amendment is required.

Just as an example, there are powers in this proposed statute to do things that normally would be done by statute, not only just by regulation, which would never come before the Senate, but by a new animal, called a "ministerial measure," which does not even have to be approved by cabinet. We find these powers to be extremely broad and that the invasion of privacy is serious enough that we are indeed on the lip of a very slippery slope; we recommend that Canada step back.

The Chairman: Just for the record, regulations are, of course, brought before Parliament. I think you are talking about prior review.

Mr. Potter: Of course.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Potter.

Senator Andreychuk: I had the benefit of hearing you on these topics before, and you have underscored them again today.

devrait-elle pas s'appliquer aussi aux trains, y compris aux trains de banlieue, aux autobus et aux autocars, aux limousines, aux voitures louées et aux hôtels? Nous serions peut-être plus en sécurité si les policiers avaient accès à tous ces renseignements-là aussi. La compilation imposée de listes de passagers des transporteurs aériens ne diffère aucunement, en principe, de la compilation forcée de listes de clients d'hôtels ou de passagers de trains de banlieue ou du fait d'arrêter des autocars sur l'autoroute pour voir qui s'y trouve et vérifier le nom des passagers.

Bien entendu, si nous mettions en place de telles mesures, le Canada deviendrait rapidement un État policier. Nous croyons sincèrement, sénateur, que nous sommes au bord d'une pente glissante et nous estimons qu'avant de faire un pas de plus le Canada devrait reculer d'un pas, évaluer les conséquences déjà observées et déterminer les véritables besoins pour l'avenir.

L'Association du Barreau canadien en est arrivée à la conclusion qu'il faut une analyse complète et rigoureuse de toutes les mesures législatives liées à la sécurité et qu'il ne faut surtout pas ajouter à cet arsenal avant que l'analyse n'ait même commencé. Nous devons faire cette analyse avant d'adopter de nouvelles lois qui pourraient menacer les valeurs fondamentales de la société canadienne. Je vous signale en passant que nous défendons ces valeurs fondamentales de notre société non seulement au Canada mais aussi depuis 800 ans, depuis la Grande Charte pour tenter de définir les limites que l'État ne doit pas franchir. Il est très facile de remonter vers la Grande Charte, mais depuis la Grande Charte, les progrès ont été obtenus à l'arrachée.

En conséquence, messieurs et mesdames les sénateurs, l'Association du Barreau canadien est d'avis que ce comité et le Sénat ne doivent pas adopter le projet de loi C-7. Nous croyons que cette mesure ne doit pas être proclamée. À tout le moins, nous croyons que son adoption doit être retardée et que le projet de loi devra être réexaminé une fois achevée l'analyse et, faute de cela, nous croyons que d'importants amendements au projet de loi s'imposent.

À titre d'exemple, ce projet de loi confère le pouvoir de faire des choses qui normalement seraient autorisées par une loi, et non pas simplement par un règlement, sur lesquelles le Sénat n'aurait aucun droit de regard, parce qu'elles seront autorisées par un mécanisme tout à fait nouveau, à savoir les «arrêtés ministériels» qui n'ont même pas à être approuvés par le conseil des ministres. Nous considérons ces pouvoirs extrêmement larges et les atteintes à la vie privée suffisamment graves pour conclure que nous sommes au bord d'une pente très glissante; nous recommandons que le Canada fasse un pas en arrière.

La présidente: Je signale pour mémoire que les règlements sont en réalité soumis à l'examen du Parlement. Je crois que vous vouliez parler de l'examen préalable.

M. Potter: Bien entendu.

La présidente: Merci, monsieur Potter.

Le sénateur Andreychuk: J'ai eu la chance d'entendre déjà vos commentaires sur ces questions dont vous nous avez entretenus encore aujourd'hui.

I want to ask you a broad question first. Canadians are concerned about their safety, and that is driven by continuing events such as what took place in Spain and elsewhere. Do you think that the public is aware of the cumulative effect on our democracy and governance from the intrusion of the state? Has the public had a proper appreciation of that part of it? I do not see the press talking about it in any cumulative way, as they do every time something goes wrong at an airport, et cetera.

Could one of the reasons for an overall review be to bring about a serious public debate on the cost to our rights vis-à-vis this hope to stop security threats against us?

Mr. Potter: Senator, it is a good question, and it is very hard to say what the public does in fact appreciate and what it does not, and to what depth. However, I can answer in this way: In the immediate aftermath of 9/11, all of us were extremely concerned, even while making a few mistakes if necessary, about increasing the security of Canadians. We passed the anti-terrorism statute, with some changes that were recommended by the Senate. We passed other legislation as well. I believe it is fair to say that not only is the general public insufficiently aware of the cumulative effect of all that on all of us, as parliamentarians you have not been able to assess it. The Canadian Bar Association has not. We are, all of us, insufficiently aware of what that cumulative effect really is. Our position here today is that it is time to lay down tools and have a sane, rational, calm look in order to answer that question for Canadians.

Senator Andreychuk: I have not had an opportunity to fully assess from a legal perspective this amending of some eight or nine acts by the use of interim orders. The government's position, as I understand it, is that the minister is given the power to make these immediate orders, and then they are filed 14 days later, et cetera, because, again, the minister may have to act. These interim orders seem to be broad, from my cursory look at them. The Minister acts. It does not say, if she has reasonable information to act, it simply says the minister may do certain things for safety reasons. Of course, they relate back to the regulations and to an act that the minister, whichever minister it is, is administering. They say they are narrow, not broad powers.

However, the cases I have looked at, and one I quoted in my speech, seem to say that the orders have to be very specific. In other words, ministers should not be given unfettered, vague abilities to act because that goes against natural justice, fundamental justice, and it has a chilling effect on citizens if they think they might be subject to this order at some point.

J'aimerais d'abord vous poser une question plutôt générale. Les Canadiens s'inquiètent de leur sécurité et leurs craintes sont constamment avivées par des événements comme ceux qui se sont produits en Espagne et ailleurs. Croyez-vous que la population est consciente des effets cumulatifs sur notre démocratie et notre régime de gouvernement de ces intrusions de l'État? La population en est-elle réellement consciente? Je n'ai pas remarqué que les médias en aient parlé régulièrement comme ils le font quand il y a des incidents dans un aéroport ou autre chose du genre.

L'une des raisons qui justifierait un examen en profondeur ne serait-elle pas d'alimenter un sérieux débat public sur l'arbitrage à faire entre les atteintes à nos droits, d'une part, et la prévention des atteintes à notre sécurité, d'autre part?

Mr. Potter: C'est là, sénateur, une excellente question et il est difficile de savoir ce que la population sait et ce qu'elle ne sait pas, ni même l'étendue de ses connaissances. Je peux toutefois vous faire cette réponse: dans la période qui a suivi les attaques du 11 septembre, nous étions tous extrêmement inquiets et nous voulions tout faire pour mieux assurer la sécurité des Canadiens, quitte à faire quelques erreurs. Nous avons adopté la Loi antiterrorisme après quelques amendements recommandés par le Sénat. Nous avons adopté aussi d'autres mesures législatives. Je pense qu'il n'est pas faux de dire que la population en général n'est pas suffisamment consciente des effets cumulatifs sur nous tous de toutes ces mesures législatives et que, vous les parlementaires n'avez pas été en mesure d'évaluer ces effets. Pas plus que l'Association du Barreau canadien. Aucun de nous ne possède suffisamment d'informations pour juger de l'effet cumulatif. Nous sommes là aujourd'hui pour dire qu'il est temps de stopper les machines et de faire une analyse lucide, réfléchie et sereine afin de pouvoir apporter aux Canadiens une réponse à cette question.

Le sénateur Andreychuk: Je n'ai pas eu l'occasion de faire une analyse approfondie, au plan juridique, pour voir s'il est acceptable de modifier quelque huit ou neuf lois au moyen d'arrêtés d'urgence. Si j'ai bien compris, le gouvernement soutient que le ministre est habilité à prendre ces arrêtés d'urgence quand la situation l'exige, et les arrêtés sont publiés 14 jours plus tard. À première vue, ce pouvoir de prendre des arrêtés d'urgence me semble assez large. Le ministre agit. Le projet de loi ne dit pas que le ministre peut agir si elle a des motifs raisonnables de croire qu'elle doit le faire, il dit tout simplement que le ministre peut faire certaines choses pour des raisons liées à la sécurité. Bien entendu, ces pouvoirs sont conférés par règlement et par la loi que le ministre est chargé d'administrer. Le gouvernement prétend que ce sont des pouvoirs limités et non étendus.

Toutefois, sur la foi des cas que j'ai examinés, et j'en ai cité un dans mon discours, la règle est que ces arrêtés doivent être très précis. Autrement dit, les ministres ne doivent pas avoir des pouvoirs illimités, puisque cela est contraire au principe de justice naturelle, des règles de droit, et cela refroidit les citoyens s'ils pensent pouvoir un jour être visés par un tel arrêté.

What is your opinion on the constitutionality of those proposed sections? I do not have time to allude to all of the interim orders, but there are certainly capacities in the bill.

Mr. Potter: There are many of them, senator. It is not just the ministers who can issue them but their deputies as well.

Senator Andreychuk: Exactly. Do you think they can withstand a constitutional challenge such as in the *Parker* case, where they said they are so broad that citizens will feel a chilling effect, and they will not act in the way they normally would because of fear of being caught by some interim order?

Second, people should know what the laws are, and this creates vagueness around them.

Mr. Potter: The regulation-making process is subject to several safeguards: the regulatory impact analysis statement; the consultation requirements; the reporting to Parliament, which leads me to say that an interim order, which can be issued almost immediately, not only by a minister but by a deputy, is much more likely to be susceptible to attack than the regulation itself. That is, attack under the Charter.

Will it be more Charter-vulnerable simply because it is an order issued by a deputy? I do not think so. We would have to look at exactly what is there. The fact that these powers would be exercised without the kind of consultation and impact analyses that are required for regulation making goes to your first point, senator, that the power should be less broad than the regulation-making power itself. It should not be the power to do anything you might do by regulation, but just from the privacy of your own deputy's office. It is very troubling, and this bill creates several new animals like that — interim orders — for several statute measures. We see in the first clauses of this Bill C-7 that the minister may make a measure. This is a new one, too. Therefore we are creating new law, we are going very far, and our view is that perfectly well-intentioned statements by the security-minded people in this country that it is necessary is not enough. It is not enough to justify our taking this step onto a slippery slope.

The Chairman: What is the alternative to an interim order when you have a clear, immediate problem? You have an immediate threat to waterways or airports. As you know, the standard regulatory process takes a lot of time. It could take weeks. For the sake of argument, I am the Minister of Transport and I have information that Dorval airport is under threat in 90 minutes. What is the alternative to giving me the power to act?

Mr. Potter: There are two answers to that, and I think it is the question to ask about this bill. First, there are already many provisions in the criminal law, in the immigration law, that allow rapid response to emergency situations, whether it is at airports or train stations or bus stations. They are all there, and we have had

Croyez-vous que ces articles du projet de loi sont conformes à la Constitution? Je n'ai pas le temps de commenter toutes les catégories d'arrêtés d'urgence du projet de loi.

M. Potter: Il y a de nombreux cas où la prise de ces arrêtés d'urgence est prévue, sénateur. Il n'y a pas que les ministres qui y sont habilités, mais aussi leurs sous-ministres.

Le sénateur Andreychuk: Justement. Croyez-vous que ces dispositions survivraient à une contestation au regard de la Constitution surtout compte tenu de la décision dans l'affaire *Parker* où la cour a jugé que ce pouvoir de prendre des arrêtés était si large qu'il effraierait les citoyens qui n'agiraient plus comme il le feraient normalement par crainte de tomber sous le coup d'un arrêté d'urgence?

Ensuite, les gens doivent pouvoir connaître les lois et dans ce cas-ci, cela ajoute du flou.

M. Potter: La prise de règlement est assortie de plusieurs garde-fous: le résumé de l'étude d'impact de la réglementation; les obligations de consultation; les rapports au Parlement, ce qui m'amène à dire qu'un arrêté d'urgence, qui peut être pris presque sans délai, non seulement par le ministre, mais aussi par son sous-ministre, risque davantage d'être contesté que le règlement lui-même. Je veux parler bien sûr d'une contestation au regard de la Charte.

Est-ce que sa constitutionnalité sera plus douteuse du simple fait qu'il s'agit d'un arrêté d'urgence pris par un sous-ministre? Je ne le pense pas. Il nous faudrait examiner ce qu'il en est exactement. Le fait que ces pouvoirs puissent être exercés sans consulter ou faire les analyses d'impact requises pour prendre des règlements nous ramène à votre premier point, sénateur, soit que le pouvoir devrait être moins vaste que le pouvoir de réglementation même. Ce ne devrait pas être le pouvoir de faire tout ce qu'on pourrait faire par voie de réglementation, mais simplement de faire ce qu'on peut faire à son propre bureau de sous-ministre. C'est très troublant, et le projet de loi à l'étude crée plusieurs nouvelles créatures législatives — les arrêtés d'urgence — dans plusieurs mesures législatives. Nous voyons dans les premières dispositions du projet de loi C-7 que le ministre peut prendre une mesure. C'est nouveau, aussi. Par conséquent nous créons de nouvelles lois, nous allons très loin, et le fait qu'on en invoque la nécessité pour des raisons de sécurité, même si ces déclarations sont parfaitement bien intentionnées, ne suffit pas. Il ne justifie pas qu'on s'engage sur cette pente dangereuse.

La présidente: Quelle autre mesure peut-on prendre mis à part un arrêté d'urgence quand il se pose clairement un problème pressant, par exemple une menace immédiate aux voies navigables ou aux aéroports. Comme vous le savez, le processus réglementaire standard prend beaucoup de temps, parfois des semaines. Supposons qu'en tant que ministre des Transports, j'apprends que l'aéroport de Dorval sera la cible d'une attaque dans 90 minutes. De quelle autre façon peut-on y faire face?

M. Potter: Il y a deux réponses à cela, et je pense que c'est la question à se poser au sujet du projet de loi à l'étude. D'abord, il existe déjà de nombreuses dispositions en droit pénal, dans la Loi sur l'immigration, qui permettent de réagir rapidement à des situations d'urgence, que ce soit à des aéroports, à des gares de

the police react to emergency situations in the past. We have had firemen show up and knock doors down in adjacent buildings. They have not had to go to talk to a deputy minister. The first answer is, there are many provisions of law that already allow rapid reaction in times of emergency.

The second answer is, clearly, just because we are worried about a precise emergency or a need to react within 90 minutes at a particular airport, we should not create an across-the-board power for deputy ministers to issue interim orders any time they might need a regulation. It is an overreaction.

First, we already have provisions to respond in cases like that, and second, even if there is a gap somewhere that we have to fill, this is an overreaction.

Senator Jaffer: Mr. Potter, you were saying that there are already many powers, and, for example, on September 11, our Minister of Transport had sufficient ability to do all he had to do within present legislation. Am I correct in understanding you to say that there is already sufficient legislation in place for emergency situations?

Mr. Potter: I am saying there are many provisions already in place, and that if there is a gap, let us fill it. Let us not make it possible for all of these deputy ministers and all of those ministers to pass all of their regulations on an interim basis.

Senator Jaffer: I do not think you were in the room when Commissioner Zaccardelli was speaking, but from what I understand, and my colleagues will correct me if I am wrong, he said that he had used none of the provisions of Bill C-36. What has your experience been? Are the authorities using the provisions of Bill C-36? Is the Canadian Bar Association aware whether any of the provisions of Bill C-36 are being used?

Mr. Potter: We do have anecdotal evidence of those powers being used here and there. However, that is obviously not an answer for you. What we really need is a reliable, independent monitoring process to know who is using them.

By the way, the commissioner is not the only person empowered under Bill C-36. There are extensive wiretapping powers there. There are extensive powers that can be used by any police force in the land and by CSIS. There are many powers in Bill C-36.

If those powers have not been used, that is also relevant to a review. Perhaps they are not that necessary.

There are parallel powers to Bill C-36 in the immigration legislation and those have definitely been used.

Senator Beaudoin: I would like to return to that question. You were here when we studied Bill C-36. You are here today as we consider the son of Bill C-36.

chemin de fer ou à des gares d'autocar. Elles existent, et nous avons déjà fait appel à la police pour réagir à des situations d'urgence dans le passé. Nous avons vu des pompiers arriver et enfoncer des portes dans des immeubles voisins. Ils n'ont pas eu besoin d'aller s'entretenir avec un sous-ministre. La première réponse donc, c'est qu'il existe de nombreuses dispositions de la loi qui permettent déjà une intervention rapide en cas d'urgence.

Deuxièmement, bien sûr, ce n'est pas parce qu'on est préoccupé par une urgence précise ou par la nécessité de réagir dans les 90 minutes à un aéroport donné qu'il faut conférer aux sous-ministres le pouvoir général de prendre des arrêtés d'urgence chaque fois qu'ils ont besoin d'un règlement. C'est excessif.

Il existe déjà des dispositions pour traiter des situations de ce genre, et ensuite, même s'il y a une lacune à combler, le moyen est exagéré.

Le sénateur Jaffer: Monsieur Potter, vous disiez qu'il existe déjà de nombreux pouvoirs et que, par exemple, le 11 septembre, notre ministre des Transports disposait déjà de suffisamment de pouvoirs selon la loi actuelle pour faire tout ce qu'il avait à faire. Ai-je bien compris qu'il existe déjà suffisamment de dispositions législatives pour faire face aux situations d'urgence?

M. Potter: Je dis qu'il y a déjà de nombreuses dispositions en place et que, s'il y a une lacune, il n'y a qu'à la combler. Ne faisons pas en sorte qu'il soit possible pour tous ces sous-ministres et tous ces ministres de prendre tous les règlements d'urgence.

Le sénateur Jaffer: Je ne pense pas que vous étiez dans la salle quand le commissaire Zaccardelli a pris la parole, mais d'après ce que je comprends, et mes collègues me reprendront si je fais erreur, il a dit qu'il n'avait utilisé aucune des dispositions du projet de loi C-36. Qu'avez-vous constaté? Les autorités utilisent-elles les dispositions du projet de loi C-36? L'Association du Barreau canadien sait-elle si l'une des dispositions du projet de loi C-36 a été invoquée?

M. Potter: Nous avons des renseignements selon lesquels ces pouvoirs ont été utilisés ici et là. Cependant, ce n'est évidemment pas une réponse pour vous. Ce qu'il nous faut vraiment, c'est un processus de surveillance fiable et indépendant pour savoir qui fait usage de ces pouvoirs.

Soit dit en passant, le commissaire n'est pas le seul à disposer de pouvoirs en vertu du projet de loi C-36, qui confère d'importants pouvoirs en matière d'écoute électronique. D'importants pouvoirs peuvent être utilisés par toute force policière du pays et par le SCRS. Le projet de loi C-36 confère de nombreux pouvoirs.

Si ces pouvoirs n'ont pas été utilisés, c'est également pertinent dans le cadre d'un examen. Ils ne sont peut-être pas si nécessaires.

La Loi sur l'immigration prévoit des pouvoirs semblables à ceux du projet de loi C-36 et ils ont sans aucun doute été utilisés.

Le sénateur Beaudoin: J'aimerais revenir sur cette question. Vous étiez ici quand nous avons étudié le projet de loi C-36. Vous comparez aujourd'hui au moment où nous examinons son successeur.

I am inclined to agree that what we are doing is probably unconstitutional. We had a sunset clause requiring that after three years we would hold a review.

I raised this question the other day with the Leader of the Government in the Senate. He said that we have until December 2004 to hold a review. He is right.

Perhaps we should start a review before legislating on Bill C-7. That is what we decided on Bill C-36. One of our reservations on the previous bill was that we were giving too much power to the minister. As a matter of fact, the minister was even issuing some warrants, if I am not mistaken. Up to that time, only a court of justice could have done that. We had some problems with that. We said that is probably against the Constitution.

We are not talking about that in Bill C-7. We just say, "The minister may make an interim order immediately." That is pretty close to the powers that were given to the minister in the previous bill, except that it is done in another fashion. They may claim it is a case of emergency, et cetera. I agree with that. I agree that we may delegate powers to the minister. There is no problem there. That is not what worries me.

What worries me is that the minister is encroaching on certain powers that were not given to any cabinet minister in the past. When you say that this bill goes too far, I am inclined to say that you are right. We do go too far.

Mr. Potter: Let me add to that, senator. In Bill C-36, we were talking, as I remember, about two ministers. Here, we are talking about a greater number of ministers. Not only that, but the sunset provisions do not apply to all of Bill C-36. The sunset provisions apply only to the major issues that everybody saw, not just the CBA. Everyone understood that there were dramatic things in that legislation, for example, the preventive arrest and the forced testimony of witnesses.

Those are the sunset provisions. That is why the CBA has called for a more general review. We need a review of more than just those two provisions. Canada needs a review of what has been done in Bill C-36 generally, in the Immigration Act and in other pieces of legislation, too, brought forward as necessary for security by perfectly well-intentioned people.

It is time for Canadians to know: Is it necessary and what is the price? We should know that before we pass another bill.

Senator Beaudoin: I am much in favour of protection, I agree with that. We may legislate to have better protection. I have no problem with that. However, that must be done the right way. I voted for the sunset clause. I remember that. I voted for that with enthusiasm, if I may say that.

J'ai tendance à penser aussi que ce que nous faisons est probablement contraire à la Constitution. Il y avait une clause de temporarisation prévoyant un examen au bout de trois ans.

J'ai soulevé la question l'autre jour auprès du leader du gouvernement au Sénat. Il a dit que nous avions jusqu'en décembre 2004 pour effectuer un examen. Il a raison.

Il faudrait peut-être entamer un examen avant de se prononcer sur le projet de loi C-7. C'est ce que nous avions décidé au sujet du projet de loi C-36. Une de nos réticences au sujet du projet de loi antérieur, c'était que nous conférions beaucoup trop de pouvoir au ministre. En fait, le ministre délivrait même des mandats, si je ne fais pas erreur. Jusqu'alors, seul un tribunal aurait pu le faire. Cela nous posait des problèmes. Nous avions dit que c'était sans doute contraire à la Constitution.

Nous ne parlons pas de cela dans le projet de loi C-7. Nous disons seulement que «le ministre peut prendre un arrêté d'urgence immédiatement». C'est semblable aux pouvoirs conférés au ministre dans le projet de loi précédent, sauf qu'on s'y prend autrement. Ils peuvent dire que c'est un cas d'urgence, par exemple. Je suis d'accord là-dessus. Je reconnaiss que nous pouvons déléguer des pouvoirs au ministre. Cela ne pose pas de problème. Ce n'est pas ce qui me préoccupe.

Ce qui me préoccupe, c'est que le ministre empiète sur certains pouvoirs qui n'ont jamais été conférés à aucun ministre. Quand vous dites que ce projet de loi va trop loin, je suis porté à dire que vous avez raison. Nous allons effectivement trop loin.

M. Potter: Permettez-moi d'ajouter quelque chose, sénateur. Dans le projet de loi C-36, il était question, si je me souviens bien, de deux ministres. Le projet de loi à l'étude vise un plus grand nombre de ministres. Non seulement cela, mais les dispositions de temporarisation ne s'appliquent pas à la totalité du projet de loi C-36, mais uniquement aux grandes questions repérées par tous, pas simplement par l'ABC. Tout le monde a compris qu'il y avait des choses graves dans cette mesure législative, par exemple la détention préventive et le témoignage obligatoire de témoins.

Ce sont là les dispositions de temporarisation. C'est pourquoi l'ABC a demandé un examen plus général. Nous devons examiner plus que ces seules deux dispositions. Le Canada doit examiner ce qu'on a fait de façon générale dans le projet de loi C-36, dans la Loi sur l'immigration et dans d'autres textes législatifs qui ont été proposés comme étant nécessaires pour assurer la sécurité, et cela par des gens tout à fait bien intentionnés.

Il est temps que les Canadiens sachent: est-ce nécessaire et quel en est le prix? Nous devrions le savoir avant d'adopter un autre projet de loi.

Le sénateur Beaudoin: Je suis tout à fait en faveur de mesures de protection, je le reconnaiss. Nous pouvons légiférer pour améliorer la protection. Cela ne me cause pas de difficulté. Cependant, il faut le faire correctement. J'ai voté pour la disposition de temporarisation. Je m'en souviens. J'ai voté en sa faveur avec enthousiasme, si je peux dire.

We now have another bill that goes further, in my opinion, in giving more power and the minister may instantly issue an interim order. That is nearly legislative power.

People will say, "Yes, but we have delegated the powers to legislate to the minister(s) and we may do that." It is true that they may do that. However, the fact is that we are encroaching on the power of the Parliament.

We cannot change everything by orders. That goes too far. For 10 or 20 years we have legislated by regulation. We already abuse this process. Now we go further and say, "It will be more than a regulation, it will be an interim order." These things may be done in 20 minutes, 5 minutes or 5 seconds. It is unbelievable. We are changing the system completely. If that is the only way to save our country, I would accept that, but I am not convinced that we are in that situation now.

[Translation]

Senator Corbin: My question has to do with concerns about protecting privacy in relation to airline passenger information. In the discussion with the witnesses this morning, I quoted passages from US media. There is a reason why I did that. Potentially, information gathered by Canadian security agencies in Canada is going to wind up on computers in the United States, under American surveillance. The fact is that information on a Canadian citizen in no way affects his or her citizenship. This gives cause for concern. For example, we have seen Canadian citizens wind up in torture chambers abroad. That may be an extreme case, but it is nevertheless a precedent.

What concerns me — and I also believe it concerns all of the senators around this table and yourselves also — is that the information has to be kept for seven days. You are against that. Twenty-four hours should be enough to collect the data, which means the duration of any passenger flight.

Once again, I will quote what Ms. Nuala O'Connor Kelly says.

[English]

The Chief Privacy Officer of the Department of Homeland Security says the data collected by CAPPS II — I will remind the committee that is the Computer Assisted Passenger Pre-screening System II, in which names of Canadians eventually will land — will be thrown out within hours, not seven days, but hours, of a flight taking off or arriving. The department also promises that government employees will never see commercial data that flow into CAPPS II, and intelligence data, whatever is meant by that, will remain behind a firewall.

Nous voilà maintenant saisis d'un autre projet de loi qui va encore plus loin, à mon avis, du fait qu'il accorde davantage de pouvoir et que le ministre peut instantanément prendre un arrêté d'urgence. C'est un pouvoir quasi législatif.

Les gens diront: «Oui, mais nous avons conféré au ministre le pouvoir de légitérer et nous pouvons le faire.» Il est vrai qu'ils peuvent le faire. Cependant, le fait demeure que nous empiétons sur le pouvoir du Parlement.

Nous ne pouvons pas tout changer par voie d'arrêtés. Cela serait aller trop loin. Pendant 10 ou 20 ans, nous avons légiféré par voie de réglementation. Déjà, nous abusons de ce pouvoir. Voilà que nous nous apprêtons à aller plus loin encore: Ce ne sont plus des règlements, mais des arrêtés d'urgence. Ce genre d'arrêté peut être pris en 20 minutes, 5 minutes ou 5 secondes. C'est incroyable. Nous changeons le système du tout au tout. Si c'était la seule façon de sauver notre pays, je pourrais l'admettre, mais je ne suis pas convaincu que ce soit le cas actuellement.

[Français]

Le sénateur Corbin: Ma question concerne les préoccupations sur la protection de la vie privée eut égard aux renseignements sur les passagers de lignes aériennes. J'ai cité, lors de la discussion avec les témoins de ce matin, des extraits des médias américains. Ce n'est pas pour rien que je l'ai fait. Éventuellement, les renseignements que les agences de sécurité canadiennes recueillent au Canada vont se retrouver dans des ordinateurs aux États-Unis, sous la surveillance des Américains. Le fait est que des renseignements sur un citoyen canadien ne changent rien à sa citoyenneté. Il faut s'en préoccuper. Par exemple, on a vu que des citoyens canadiens pouvaient se retrouver dans des chambres de torture à l'étranger. C'est peut-être un cas extrême, mais c'est un cas qui est toujours un précédent.

Ce qui me préoccupe — et ce qui préoccupe, je crois, l'ensemble des sénateurs autour de cette table et vous-même d'ailleurs —, c'est la nécessité de garder les informations pendant sept jours. Vous êtes contre cela. Vingt-quatre heures devraient suffire pour les fins de la cueillette de l'information, c'est-à-dire pour la durée du vol d'un passager quelconque.

Je vais vous citer, encore une fois, ce que dit Mme Nuala O'Connor Kelly.

[Traduction]

Aux États-Unis, le directeur général de la protection de la vie privée du Secrétariat à la sécurité intérieure affirme que les données recueillies grâce au système CAPPS II — et je rappelle à mes collègues qu'il s'agit du système informatisé de contrôle préalable des passagers, système qui où se retrouveront tôt ou tard les noms des passagers canadiens — seront effacées quelques heures, pas sept jours, mais quelques heures après le départ ou l'arrivée d'un vol. Le secrétariat américain promet également que les employés de l'État ne verront jamais les renseignements à caractère commercial qui seront recueillis par le système et que les données relatives aux renseignements, peu importe le sens qu'on donne à cette expression, seront également protégées.

Here is the case of a high U.S. official saying that personal information would be wiped out, technically, once the plane has landed. Yet we retain in the law a seven-day provision. I do not understand. There is something going on here. Do you have a comment on the quote?

[Translation]

Mr. Potter: You are absolutely right to be worried about that. When this bill saw the light of day for the first time, the Canadian Bar went exactly in the same direction. If the information is necessary to deal with a security problem for a given flight, then you have to keep it for the duration of the flight. We said in January 2003 that we could agree with that part of the legislation, but on condition that the seven-day period be brought back to 24 hours.

Now, Bill C-7 is coming back and the seven-day period is still in it. It does say explicitly that the information will be shared with other countries. It also says explicitly that the information will be used not only for antiterrorist measures, but also to check whether certain people are on the passenger list.

The commissioner says that you do not have to worry because that information will be kept in a safe data bank. Rather than getting rid of that information within 24 hours and using it only for the duration of the flight, as the American authorities say, that information will be stored in order to be compared to other information.

We consider that way of doing things extremely dangerous. If that is the case, it could be used to other ends. For example, you could get the information concerning all the people registered at a given Ottawa hotel, put that data into a bank and see if any interesting names pop up. It is the same thing.

Senator Corbin: It becomes a social monitoring system.

Mr. Potter: That is what we are afraid of. Rather than stating whether we are for or against that procedure right away, let us back up a little bit to avoid falling into a precipice and undertake a general, healthy and calm review of the situation to see whether we have already gone far enough. After thinking it through, if we have to go any further, then how much further? We think it is a bit extreme.

[English]

Senator Graham: Thank you, witnesses. I want to make one comment, and I make it with the greatest of respect. I found it a bit of a stretch when you said in your opening remarks that the list of airline passengers is no different from a list of hotel guests.

Voilà donc un haut fonctionnaire américain qui affirme que les renseignements à caractère personnel seront effacés, techniquement parlant, dès que l'avion aura atterri. Chez nous par contre, la loi dit que ces renseignements seront conservés pendant sept jours. Je ne comprends pas. Il y a anguille sous roche. Que répondez-vous à cela?

[Français]

M. Potter: Vous avez absolument raison de vous inquiéter à ce sujet. Quand ce projet de loi a vu le jour la première fois, le Barreau canadien s'est prononcé exactement dans le même sens. Si ces renseignements sont nécessaires pour répondre à un problème de sécurité en ce qui concerne un vol en particulier, il faut alors les garder pour la durée du vol. Nous avons dit en janvier 2003 que nous pouvions être d'accord avec cette partie de la loi, mais à condition que le délai de sept jours soit ramené à 24 heures.

Maintenant, le projet de loi C-7 nous revient et le délai de sept jours y est toujours inscrit. Il est indiqué de façon explicite que les renseignements seront partagés avec d'autres pays. Il est également mentionné de façon explicite que ces renseignements ne serviront pas seulement pour des mesures antiterroristes, mais aussi pour vérifier si des personnes figurent sur le manifeste du plan de vol.

Le commissaire nous dit de ne pas vous en faire parce que ces renseignements seront gardés dans une banque de données sécuritaire. Au lieu de se départir de ces renseignements dans 24 heures et de ne les utiliser que pour la durée du vol, comme le disent les autorités américaines, ces renseignements seront entreposés pour être comparés à d'autres.

Nous considérons cette manière de faire extrêmement dangereuse. Si c'est le cas, cela pourrait aussi servir à d'autres fins. On pourrait par exemple obtenir les renseignements concernant tous les gens qui sont inscrits dans un hôtel à Ottawa, mettre ces données dans une banque et voir s'il y figure des noms intéressants. C'est la même chose.

Le sénateur Corbin: Cela devient un système de surveillance sociale.

M. Potter: C'est ce que nous craignons. Au lieu de nous prononcer favorablement ou non à cette procédure tout de suite, retournons un peu en arrière afin d'éviter de tomber dans un gouffre et faisons une revue générale, saine et calme de la situation pour savoir si nous sommes déjà allés assez loin. Après réflexion, s'il faut aller plus loin, alors combien plus loin? Cela nous semble extrême.

[Traduction]

Le sénateur Graham: Je remercie nos témoins. J'aurais une observation à faire, et je le ferai avec le plus grand respect. J'ai trouvé que vous y alliez un peu fort lorsque vous avez déclaré dans votre allocution qu'il n'y a pas de différence entre une liste de passagers et une liste de clients d'hôtel.

Having said that, I am wondering if you would concede that the RCMP and CSIS are justified in assessing and cross-checking passenger information on legitimate grounds of security, and if so, is it realistic to expect them to ignore outstanding warrants with respect to serious offences?

Mr. Potter: Senator, it is legitimate to expect our security agencies to collect information and to cross-check the information that they can access. That does not mean that it is therefore legitimate for them to bulldoze their way through all kinds of information, information that we are used to keeping private and out of the hands of the police. It is legitimate for them to do cross-checking, but that does not mean that it is legitimate for us to pass statutes so that they can get all kinds of information wholesale, warehouse it, cross-check it all and keep information on all of us all the time.

There is a distinction to be made. They are doing their job, and we should be proud of that, and we should be happy that they are cross-checking what information they have. Frankly, I think we should be happy that they share the information they legitimately collect with other police agencies in other states because we know terrorism knows no borders.

However, that does not answer the question of whether this bill necessary. Do we adopt this bill, and if we do, why does it not include all passengers on trains, too? If it includes all the passengers on the trains too, with the greatest of respect, senator, why should it not include everyone in the hotels too, just so we know where everyone is going?

Senator Graham: What level of privacy protection would fugitives from justice have a right to expect when travelling by air or on the train, or staying in a hotel room, at a time of heightened security concerns?

Mr. Potter: A fugitive from justice has very little right to privacy; however, the rest of us have very much a right to privacy. We have built up our freedoms. I think I exaggerated in taking it back to Magna Carta. We did spend hundreds of years, senators, building up these freedoms, and we did so by saying that citizens' rights in Canada are not limited to those of fleeing felons. They have rights as citizens and we must respect them.

Senator Graham: You obviously have a lot of concerns. You have an overall concern with the bill itself. Do you have any modifications to propose to address your concerns?

Mr. Potter: Yes. We have circulated the report we filed in January 2003, in which we said that the minimum change that must be made to this bill is that the information collected about airline passengers must be held for no more than 24 hours and must then be discarded and not warehoused. We see that as a minimum amendment.

Cela dit, convenez-vous avec moi que la GRC et le SCRS ont raison d'analyser et de comparer les renseignements sur les passagers pour des motifs sérieux de sécurité et, dans l'affirmative, est-il vraiment réaliste de leur demander de ne pas tenir compte des mandats d'arrestation émis à l'endroit de personnes qui ont commis des crimes graves?

M. Potter: Sénateur, il est tout à fait fondé que les organismes chargés d'assurer notre sécurité recueillent des renseignements et comparent toutes les informations auxquelles ils peuvent avoir accès. Cela ne signifie pas pour autant qu'ils aient le droit d'aller chercher par la contrainte toutes sortes de renseignements, des renseignements que nous avions l'habitude de garder confidentiels et hors de la portée de la police. Il est tout à fait fondé que ces corps policiers fassent des comparaisons, mais cela ne veut pas dire qu'il faut adopter des lois qui leur permettent d'obtenir à notre sujet toutes sortes de renseignements, de les stocker, de les comparer et de les conserver par devers eux.

Il y a une distinction à faire. Ces gens font leur travail, et nous avons lieu d'en être fiers, et nous devrions nous réjouir qu'ils comparent ainsi les renseignements dont ils disposent. Très sincèrement, je pense que nous devrions nous féliciter qu'ils puissent ainsi partager les renseignements qu'ils recueillent tout à fait légitimement avec les autres corps policiers d'autres États parce, nous le savons, le terrorisme ne s'arrête pas à la frontière.

Cela n'exprime pas cependant pourquoi le projet de loi est nécessaire. L'adoptons-nous et, si c'est le cas, pourquoi ne dit-il rien des passagers des trains? Et si le projet de loi vaut également pour les passagers des trains, ne vous déplaise sénateur, pourquoi ne pas y ajouter également les clients des hôtels, afin que nous sachions à tout moment où tout le monde se trouve?

Le sénateur Graham: Quel est le niveau de protection qu'une personne recherchée par la justice devrait pouvoir espérer lorsqu'elle se déplace par avion ou en train, lorsqu'elle passe une nuit à l'hôtel, alors que le renforcement de la sécurité est une préoccupation constante?

M. Potter: Une personne qui essaie de se soustraire à la loi a très peu de droits en ce qui concerne la protection de sa vie privée, ce qui n'est pas du tout le cas pour le reste d'entre nous. Nous avons nos libertés. Je pense que j'ai un peu exagéré en évoquant la Magna Carta. Cela fait plusieurs siècles, honorables sénateurs, que nous renforçons ces libertés, et nous l'avons fait en affirmant bien qu'au Canada, les citoyens ont des droits qui ne se limitent pas aux droits de ceux qui essayent d'échapper à la justice. Ils ont des droits, et nous devons les respecter.

Le sénateur Graham: Vous êtes manifestement très inquiet. Le projet de loi dans son ensemble vous inquiète. Auriez-vous des modifications à proposer qui pourraient apaiser vos craintes?

M. Potter: Oui. Nous avons distribué le rapport déposé en janvier 2003 dans lequel nous disions que le strict minimum serait de faire en sorte que tout renseignement recueilli à propos des passagers d'une compagnie aérienne ne puisse être conservé pendant plus de 24 heures, qu'il soit ensuite détruit et qu'il ne puisse être conservé. Pour nous, ce serait un strict minimum.

As concerns Bill C-7, we are very troubled by the creation of two new legislative techniques, the interim orders and the animals called "measures" at the beginning, and we do not think nearly enough work has been done to answer the questions raised by Senator Beaudoin. These are new ways of making law. They change the legislative and regulatory process, and we are very troubled by that.

To answer your question directly, I would say, to the extent that Parliament believes that there is a pressing, urgent problem that must now be addressed by creating emergency responses like this, well, all right. However, and speaking only for myself, senator, because the CBA does not assess security risks to Canada, I am just not convinced that need is there. We have other statutes that allow for emergency response in particular situations. I see no indication that Canada has been unable to respond in any given situation and needs these kinds of powers.

The Canadian bar's position is that if you are to pass the bill, the seven days must become twenty-four hours, there must be no warehousing of information, and it must not be used otherwise than for anti-terrorism purposes regarding the particular flight. That is the CBA position.

Senator Graham: I have sons who are lawyers, but I am not a lawyer. I wonder how the CBA arrives at its conclusions, which you are here representing.

I know you meet annually and semi-annually and you have committees, on which Ms. Bercovitch has some oversight. How do you arrive at these conclusions? Do you get a consensus across the country?

Mr. Potter: Yes, we do, senator. You are right, Joan Bercovitch is our director in charge of legislation and law reform. She is a permanent employee of the Canadian Bar Association and she and her staff keep watch over all of this.

The council of the CBA, which meets twice a year, sets policy. If a policy has to be chosen between those meetings, the executive officers, of which I am still one for another few months, set the policy and submit it to the council later for approval. Every submission to Parliament is vetted not only by all those people, but also by our volunteers across the country who sign up to be members of this or that section, for example, criminal law or immigration. As regards anti-terrorism legislation, we had something like 400 people working on that across the country, leading up to a policy that then went to the council of every provincial and territorial branch of the CBA and was approved unanimously by them all before we put it forward to Parliament.

À l'égard du projet de loi C-7 comme tel, nous sommes extrêmement préoccupés par la création de deux nouveaux instruments législatifs, l'arrêté d'urgence et cette créature qu'on appelle «mesure» au tout début, et nous ne pensons pas qu'on ait vraiment suffisamment essayé de répondre aux questions évoquées par le sénateur Beaudoin. Ce sont là deux nouvelles façons de légiférer. Ces dispositions modifient le processus législatif et le processus de réglementation, et cela nous inquiète beaucoup.

Mais pour répondre directement à votre question, je vous dirais que, dans la mesure où le Parlement a la conviction qu'il y a un problème impérieux et urgent qui doit être réglé immédiatement par la création de moyens d'intervention d'urgence comme ceux-là, soit. Toutefois, et c'est mon avis personnel que j'exprime ici, monsieur le sénateur, comme l'ABC n'évalue les risques pour la sécurité du Canada, je ne suis tout simplement pas convaincu que ce besoin existe. Il y a déjà d'autres lois qui permettent ce genre d'interventions d'urgence, dans certains cas de figure. Rien ne m'indique que le Canada ait été incapable de réagir à des situations de ce genre et qu'il ait besoin de ce genre de pouvoirs.

Pour le Barreau canadien, si vous adoptez le projet de loi, la période de sept jours doit impérativement être raccourcie à 24 heures, les renseignements ne devraient pas pouvoir être conservés, et ils ne devraient pas non plus pouvoir être utilisés à des fins autres que la lutte contre une menace terroriste à l'encontre de l'avion en question. Voilà la position du Barreau.

Le sénateur Graham: Certains de mes fils sont avocats, mais je ne le suis pas moi-même. J'aimerais bien savoir comment l'Association du Barreau, que vous représentez ici, arrive à ses conclusions.

Je sais que vous avez des rencontres annuelles et semestrielles. Je sais aussi que vous avez des comités sur lesquels Mme Bercovitch a un certain droit de regard. Mais comment arrivez-vous à ces conclusions? Avez-vous obtenu un consensus national?

M. Potter: Oui. Vous avez parfaitement raison de dire que Joan Bercovitch est notre directrice responsable de la réforme du droit et de la législation. C'est une employée de l'association et c'est elle qui, avec ses collaborateurs, suit tout ce dossier.

Le conseil de l'association, qui se réunit deux fois par an, détermine les politiques. S'il faut arrêter une politique entre deux réunions, ce sont les dirigeants, dont je suis encore pour quelques mois, qui arrêtent la politique pour la soumettre ultérieurement à l'aval du conseil. Chaque mémoire envoyé au Parlement reçoit l'imprimatur non seulement de ces gens-là, mais également de tous nos bénévoles qui acceptent de devenir membres de telle ou telle section, par exemple de celle du droit pénal ou de l'immigration. Quant aux lois anti-terrorisme, nous avions à peu près 400 personnes d'un peu partout au Canada qui travaillaient à ce dossier, ce qui a débouché sur l'élaboration d'une politique qui a alors été soumise au conseil de tous les chapitres provinciaux et territoriaux de l'association. Ceux-ci l'ont approuvée à l'unanimité, avant que nous la présentions au Parlement.

Senator LaPierre: If the government were to declare that we are in a state of security risk — the barbarians are at the gates — would this law be valid?

Mr. Potter: There is no doubt there is a sliding scale of what is acceptable, depending on the threat and the danger. If the barbarians are truly at the gates, I am sure the courts will take that into account. Thus far, the courts have insisted on quite compelling evidence of the balance between need and response. In the current situation, it will be extremely hard to convince a court that this legislative response is necessary and will accomplish what is intended with an acceptable level of harm to our privacy interests.

Senator LaPierre: Cast your mind back to the 1970s, when we had only the War Measures Act to guide the government. The government then passed the daughter of the War Measures Act, if you remember, which was utilized. That is still on the books, I suspect. Does that give enough power to the government to act during a state of emergency caused by terrorism?

Mr. Potter: I believe it does. I believe many other pieces of legislation do, too.

Senator LaPierre: Therefore, this is not necessary, as you have said?

Mr. Potter: Our view is that it is very hard to see why it is necessary to pass these new, quite dramatic emergency powers. I know of no situation in which Canada has faced some kind of legal obstacle in putting together an emergency response.

Senator LaPierre: I will ask you a question that will probably be ruled out of order, which happens to me almost every time.

Mr. Potter: It is always good to warn the chair.

Senator Day: He is frequently out of order.

The Chairman: He was born that way. He was born a rebel.

Senator LaPierre: What is an emergency to you, as a citizen of Canada? My second question, which is much more important than the first, concerns the fact that we are not independent. We are interdependent with the United States of America. If we do not do the right thing in passing such legislation, we will be accused of encouraging terrorism and the next terrorist act that occurs in the United States will affect Canada dramatically and seriously. Consequently, to protect ourselves from the Americans, we must pass this bill.

Mr. Potter: Allow me to answer your second question.

Senator LaPierre: You see, I am in order!

Mr. Potter: You are definitely in order on the second question, which I propose to answer.

Le sénateur LaPierre: Si le gouvernement devait déclarer qu'il y a menace pour la sécurité nationale — que les barbares sont à nos portes —, cette loi serait-elle valide?

M. Potter: Il est certain que, selon la nature de la menace et du danger, certaines choses sont acceptables et d'autres, pas. Si effectivement les barbares sont à nos portes, je suis sûr que les tribunaux en tiendront compte. Jusqu'à présent, les tribunaux ont insisté pour qu'on leur prouve de façon relativement péremptoire qu'il y a un équilibre entre le besoin et la réaction à ce besoin. Dans l'état actuel des choses, il serait extrêmement difficile de convaincre un tribunal que la réponse législative à l'étude est nécessaire et permettra d'obtenir les résultats escomptés sans trop porter atteinte à notre vie privée.

Le sénateur LaPierre: Rappelez-vous les années 70, lorsque le gouvernement ne pouvait compter que sur la Loi sur les mesures de guerre. Si vous vous souvenez bien, il avait alors adopté le rejeton de cette loi, puis il l'a invoquée. Et j'imagine que cette loi existe toujours. Ne donne-t-elle pas déjà suffisamment de pouvoir au gouvernement pour intervenir dans une situation d'urgence provoquée par du terrorisme?

M. Potter: Je crois bien. Et je crois qu'il pourrait également invoquer d'autres lois.

Le sénateur LaPierre: Par conséquent, comme vous l'avez déclaré, ce texte-ci n'est pas nécessaire, n'est-ce pas?

M. Potter: À notre avis, il est très difficile de se persuader de la nécessité de doter le gouvernement de ces nouvelles compétences en cas d'urgence qui sont draconiennes. Jamais à ma connaissance le Canada n'a-t-il eu à surmonter un obstacle juridique quelconque pour pouvoir intervenir en cas d'urgence.

Le sénateur LaPierre: Je vais vous poser une question qui sera probablement jugée irrecevable, ce qui m'arrive presque chaque fois.

M. Potter: Il est toujours bon d'en avertir la présidence.

Le sénateur Day: Ses interventions sortent souvent du cadre de la discussion.

La présidente: C'est de naissance. C'est un rebelle né.

Le sénateur LaPierre: Pour vous, qui êtes citoyen canadien, qu'est-ce qu'un cas d'urgence? Ma seconde question, beaucoup plus importante que la première, concerne le fait que nous ne sommes pas indépendants. Nous sommes en relation d'interdépendance étroite avec les États-Unis d'Amérique. Si nous ne conformons pas en adoptant ce genre de loi, on va nous accuser d'encourager le terrorisme et, la prochaine fois que des terroristes frapperont aux États-Unis, les conséquences seront graves pour le Canada. Par conséquent, pour nous prémunir contre les Américains, nous devons adopter le projet de loi à l'étude.

M. Potter: Si vous voulez bien, je vais répondre à votre seconde question.

Le sénateur LaPierre: Vous voyez, ma question était recevable!

M. Potter: La seconde l'était assurément, et je me propose d'y répondre.

The Canadian Bar Association policy, developed in the way that I just explained, is that it is necessary to see to security interests and to do so in a way that gybes with the interests of our friend and neighbour, the United States.

However, that does not mean that doing the right thing, to use your words, is doing whatever is requested south of the border. It is doing the right thing in the Canadian context, with our values in mind, and trying to achieve the right balance between security, including that of our neighbour, the United States, and the legitimate rights and freedoms of our citizens. The right way is to come to that balance.

This, now, is a question for you, but our view is that Bill C-7 goes too far.

Senator LaPierre: It does not maintain this balance?

Mr. Potter: No, it does not maintain that balance. You asked me to speak as a citizen of Canada. Unfortunately, senator, the Canadian Bar Association does not come here as a citizen of Canada. The Canadian Bar Association comes here with a mission, which is to help Canada improve its laws and its justice system, all under the umbrella of respect for the rule of law. That mission convinces us that the balancing, which is necessary for nearly every statute, particularly security statutes, has not been done here.

Our submission to you is that instead of passing another statute that tips the balance too far, why do we not sit back, have a review, see if it is really necessary, and see if the CBA is right? Maybe we are wrong. Maybe the balance is fine. We say, let us check first.

Senator Day: Mr. Potter, let me congratulate you on the fine job you did you as president of CBA. I hope that you are enjoying your year as past president.

Mr. Potter: You can see me in my return to normal life, senator.

Senator Day: We look forward to that. There are several points with respect to interim orders on which I thought that maybe the record should be clarified, and the first is the checks on the minister. I know that you have looked at all of the checks and balances that are put into these interim orders.

First, there was a suggestion that interim orders — and this is something new — presently exist in federal legislation, in the Canadian Environmental Protection Act and the Aeronautics Act. Are you familiar with that?

La politique qui a été élaborée par l'Association du Barreau canadien de la façon que je viens de vous expliquer affirme qu'il est nécessaire de tenir compte de nos intérêts en matière de sécurité et de le faire de manière à correspondre aux intérêts de nos amis et voisins, les Américains.

Par contre, cela ne veut pas dire qu'en faisant ce qu'il faut, comme vous l'avez laissé entendre, nous cédons aux demandes de notre voisin du Sud. Nous faisons ce qu'il faut faire dans le contexte canadien, compte tenu de nos propres valeurs, et en essayant de frapper un juste équilibre entre la sécurité, ce qui s'entend également de celle de notre voisin, les États-Unis, et les droits et libertés légitimes de nos compatriotes. La bonne façon de faire consiste précisément à en arriver à ce juste milieu.

En disant cela, je relance la balle dans votre camp, mais à notre avis, le projet de loi C-7 va trop loin.

Le sénateur LaPierre: Parce qu'il n'établit pas ce juste milieu?

M. Potter: Précisément. Vous m'avez demandé mon opinion en tant que citoyen canadien. Malheureusement, monsieur le sénateur, l'Association du Barreau canadien n'est pas ici en tant que citoyenne canadienne. En venant témoigner devant vous, l'association a une mission, soit aider le Canada à améliorer ses lois et son système judiciaire, tout cela dans le respect de l'état de droit. Cette mission nous persuade que le juste milieu nécessaire dans pratiquement tous les cas d'espèces lorsqu'il s'agit de lois, et surtout lorsqu'il s'agit des lois concernant la sécurité, ce juste milieu n'existe pas ici.

Nous soutenons qu'au lieu d'adopter une nouvelle loi qui fait pencher la balance trop d'un seul côté, il vaudrait mieux prendre un moment de réflexion, nous demander si cela est vraiment nécessaire et si, après tout, l'Association du Barreau canadien n'aurait pas raison. Peut-être nous trompons-nous. Peut-être le juste milieu existe-t-il. Mais nous, nous disons qu'il faut d'abord vérifier.

Le sénateur Day: Monsieur Potter, je voudrais vous féliciter pour l'excellent travail que vous avez accompli lorsque vous étiez le président de l'Association du Barreau canadien et j'espère que votre rôle de président sortant vous comble tout autant cette année-ci.

M. Potter: Vous pouvez voir que je reviens à une vie normale, monsieur le sénateur.

Le sénateur Day: Et nous nous en réjouissons. Il y a plusieurs choses concernant les arrêtés d'urgence qui mériteraient peut-être quelques éclaircissements, à commencer par les contrôles au niveau du ministre. Je sais que vous vous êtes penché sur tous les freins et contrepoids prévus pour ces arrêtés d'urgence.

Pour commencer, on a dit que les arrêtés d'urgence — c'est quelque chose de nouveau — existent déjà en droit fédéral, dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement ainsi que dans la Loi sur l'aéronautique. Êtes-vous au courant?

Mr. Potter: Yes, I am, and you are quite right. There are legislative references to interim orders. I could be wrong, but I believe there are no provisions to allow deputies to pass interim orders, which could be anything that might be done by regulation.

Senator Day: Our debate, then, was not with respect to the interim order concept, but with respect to the concept that deputy ministers could get involved. Is that correct?

Mr. Potter: No, it is that the deputies could be involved and that the interim order could cover anything at all that might normally be done by regulation.

Senator Day: I checked a number of them while we were going through the questions, but the wording seems to be repeated. I am looking at the Radiation Emitting Devices Act, at page 78 of the bill, subclause 13.1(1), which states:

The Minister may make an interim order that contains any provision that may be contained in a regulation made under this Act...

That is to say, the interim order must be within the regulatory authority of the act.

Mr. Potter: Not only within, but it could cover the whole ambit of the regulation.

Senator Day: The subclause goes on to state:

...if the Minister believes that immediate action is required to deal with a significant risk, direct or indirect, to health or safety.

That is the other limitation. That appears in all of these.

Mr. Potter: In that clause, yes.

Senator Day: I think you will find the wording is similar with respect to each of the interim orders.

Mr. Potter: I have not checked them all, but I believe you are right.

Senator Day: As opposed to what the record might show, namely, that the minister could do what he wanted, there are limitations in each of these with respect to filing with Parliament and the various other items that I will not go into now. A number of checks have been put in to ensure that Parliament has oversight with respect to these interim orders.

Mr. Potter: There is eventual, later oversight. Let me make it clear. I am not suggesting there is an army of ministers and deputies out there who are anxious to abuse these provisions and issue interim orders even when they do not believe it is necessary. That is not the position of the Canadian bar.

However, the position of the Canadian bar is that these are very dramatic powers and quite a departure from the normal way of doing things. They cover the whole regulatory ambit under

M. Potter: Oui, et vous avez parfaitement raison. Certaines lois parlent en effet d'arrêtés d'urgence. Je me trompe peut-être, mais je crois par contre qu'il n'existe aucune disposition permettant à un sous-ministre d'émettre un arrêté d'urgence, c'est-à-dire de faire à peu près n'importe quoi qui pourrait se faire par voie de réglementation.

Le sénateur Day: Par conséquent, le débat ne portait pas sur la notion même de l'arrêté d'urgence, mais sur le fait qu'un sous-ministre pourrait être à l'origine. Est-ce bien cela?

M. Potter: Non, c'est le fait qu'un sous-ministre peut intervenir et que l'arrêté d'urgence peut porter sur à peu près n'importe quoi qui, normalement, serait couvert par voie de réglementation.

Le sénateur Day: Pendant les questions, j'ai vérifié un certain nombre de dispositions du projet de loi. Il semble que, le libellé est le même. Par exemple, la disposition 13.1(1) concernant la Loi sur les dispositifs émettant des radiations qu'on trouve à la page 78 du projet de loi dit ceci:

Le ministre peut prendre un arrêté d'urgence pouvant comporter les mêmes dispositions qu'un règlement pris en vertu de la présente loi [...]

Cela revient à dire que l'arrêté d'urgence est subordonné au pouvoir réglementaire de la loi.

M. Potter: Non seulement cela, il peut couvrir dans son intégralité le champ d'application du règlement.

Le sénateur Day: Je continue la citation:

[...] s'il estime qu'une intervention immédiate est nécessaire afin de parer à un risque appréciable — direct ou indirect — pour la santé ou la sécurité.

Voilà donc l'autre balise. Et cela revient chaque fois.

M. Potter: Dans cet article, effectivement.

Le sénateur Day: Vous constaterez, je pense, que le texte est semblable pour chaque disposition concernant les arrêtés d'urgence.

M. Potter: Je n'ai pas tout vérifié, mais vous avez sans doute raison.

Le sénateur Day: Contrairement à ce que le compte rendu pourrait indiquer, en l'occurrence que le ministre peut faire ce qu'il veut, il y a quand même des limites dans la mesure où il faut qu'il y ait dépôt au Parlement et différents autres éléments aussi dont je ne vais pas parler ici. On a introduit plusieurs garde-fous précisément pour que le Parlement garde le contrôle de ces arrêtés d'urgence.

M. Potter: Mais ce contrôle s'exerce après coup, et il n'est pas automatique. Soyons clairs. Je ne veux pas dire qu'il y a une armée de ministres et de sous-ministres qui n'attendent que de pouvoir abuser de ces dispositions et prendre des arrêtés d'urgence même s'ils ne croient pas que cela est nécessaire. Ce n'est pas la position de l'Association du Barreau.

En revanche, l'association estime qu'il s'agit-là de pouvoirs vraiment draconiens, qui ne cadrent pas avec la logique habituelle. Ces arrêtés peuvent se substituer à l'ensemble des

those statutes. They are very broad powers. This is a dramatic change that we are considering. We suggest taking a step backward.

Senator Day: I appreciate your comment. We have made note of that.

The Chairman: Mr. Potter, Ms. Bercovitch, thank you for your powerful presentation.

[*Translation*]

Mr. Potter: It is always quite a pleasure, Madam Chair, to appear before a Senate committee as a witness. We find that these committees do remarkable work.

The Chairman: Thank you very much.

[*English*]

Honourable senators, our next witnesses are a panel from four different organizations, the Muslim Lawyers Association, the International Civil Liberties Monitoring Group, the Canadian Association of University Teachers and B'nai Brith Canada. Welcome.

Ms. Lynne Cohen, Communications Officer, B'nai Brith Canada: Honourable senators, B'nai Brith Canada was established in 1875 and is Canada's oldest Jewish community service and advocacy group. Our advocacy department is comprised of the League for Human Rights and the Institute for International Affairs. The League for Human Rights concerns itself with human rights and equality issues here in Canada. The Institute for International Affairs monitors anti-Semitism and other forms of racism and prejudice worldwide.

The experience of the Jewish community worldwide in the last century, particularly since the end of the Second World War, is unique. We have learned through bitter experience that no discussion about fundamental human rights can be conducted in isolation from a discussion of the environment wherein those human rights are to be practiced. A society without the rule of law and the means and will to protect its citizens through the enforcement of that rule of law cannot hope to uphold the fundamental rights of those who live within its borders.

Freedom, security and rights are inseparable from one another. It is within that context that we appear before you today. I would like to introduce my colleague, Rubin Friedman, from the League for Human Rights. He will speak to you at greater length about this and how it pertains to the proposed legislation this committee is currently studying.

[*Translation*]

Mr. Rubin Friedman, League of Human Rights, B'nai Brith Canada: Thank you, Madam Chair, for giving us the opportunity to say a few words on the bill you have before you.

règlements d'application de ces lois. Ce sont donc des pouvoirs extrêmement étendus. Ce qui nous occupe ici, c'est une façon de faire radicalement différente, et nous préconisons de prendre un peu de recul.

Le sénateur Day: Je vous remercie de votre réponse. Nous en avons pris bonne note.

La présidente: Monsieur Potter, madame Bercovitch, je vous remercie de votre exposé fort éloquent.

[*Français*]

M. Potter: C'est toujours un grand plaisir, madame la présidente, de venir témoigner devant un comité du Sénat. Nous trouvons que ces comités font un travail remarquable.

La présidente: Merci beaucoup.

[*Traduction*]

Chers collègues, les prochains témoins représentent quatre organisations différentes, la Muslim Lawyers Association, la Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles, l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université et B'nai Brith Canada. Soyez tous les bienvenus.

Mme Lynne Cohen, agente de communications, B'nai Brith Canada: Honorables sénateurs, l'organisation B'nai Brith Canada, créée en 1875, est le plus ancien mouvement de défense et organisme de services de la communauté juive au Canada. Notre service de défense est composé de la Ligue des droits de la personne et de l'Institut des affaires internationales. La première s'occupe de questions concernant les droits humains et l'égalité ici au Canada. L'Institut des affaires internationales surveille les manifestations d'antisémitisme et toute autre forme de racisme et de préjugé à l'échelle mondiale.

L'expérience de la communauté juive dans le monde entier n'a pas son pendant depuis un siècle, surtout depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. L'expérience amère nous a appris qu'il est impossible de discuter des droits humains fondamentaux sans discuter également de l'environnement dans lequel ces droits humains doivent s'exercer. Une société qui ne respecte pas l'état de droit et qui n'a pas la volonté de protéger ses propres citoyens en donnant la primauté au droit ne peut espérer défendre les droits fondamentaux de ceux qui vivent sur son territoire.

Liberté, sécurité et droits sont indissociables. C'est dans le contexte de cette réalité que nous venons témoigner ici devant vous aujourd'hui. Je tiens à vous présenter mon collègue, Rubin Friedman, de la Ligue de droits de la personne, qui vous fera un exposé plus détaillé sur cette question et sur son incidence sur le projet de loi dont votre comité est saisi.

[*Français*]

M. Rubin Friedman, League of Human Rights, B'nai Brith Canada: Je vous remercie, madame la présidente, de nous avoir donné la possibilité d'exprimer quelques mots sur le projet de loi qui est devant vous.

[English]

We have a profound gratitude to the Government of Canada. Perhaps “gratitude” is too strong a word. We are glad that the Government of Canada has finally begun to take terrorism seriously. In 1985, close to 300 Canadians were killed in what was the worst terrorist act in the world until that point and was probably the worst terrorist act until September 11.

In reaction to that terrorist attack, our police services erased evidence. Since September 11, the United States has launched two wars. Perhaps we in present day Canada can find some happy medium between these two extremes.

Before any other guarantees or rights can be recognized, people must be able to live. It is the fundamental responsibility of every government to ensure that its population has this opportunity.

The Jewish community has been faced for many years now with threats of all kinds, because as Lynne Cohen says, we have a unique experience. Our community centres and our synagogues around the world have been the object of fire bombs, car bombs, machine gun attacks, anthrax threats and so on. From our perspective, it is high time that we had stronger security concerns in Canada.

That being said, we know that in our Canadian context, and in our Charter, we are constantly called upon to balance various kinds of rights. We are called upon to balance the right of freedom of expression against the right of others to be able to live in peace and security, which is why we have a hate crime law.

In a similar way, we feel that much that is in this proposed legislation is necessary to ensure the safety of the Canadian population. Nevertheless, we would like to discuss two areas where we think there is cause for possible concern and improvement.

One area concerns the review by the head of CSIS and the Commissioner of the RCMP of the materials collected from airlines and so on and whether they should destroy the information. We strongly support any effort to bring in more civilian oversight of this activity. There should be some check on the powers of these individuals to make decisions independently and simply report what they have done to the minister. That is the first area where we have a concern and would appreciate any improvement.

The other area has to do with the sharing of information with other countries. We are profoundly concerned that Canadian citizens can be deported to countries where torture is a routine practice without any say by the Canadian government in what

[Traduction]

Nous avons une énorme dette de gratitude envers le gouvernement du Canada. Le mot «gratitude» est peut-être trop fort. Nous sommes heureux que le gouvernement du Canada prenne enfin le terrorisme au sérieux. En 1985, près de 300 Canadiens ont été tués dans ce qui était le pire acte de terrorisme qu'on avait connu jusqu'alors dans le monde et qui était sans doute le pire acte de terrorisme à avoir été commis avant le 11 septembre.

À la suite de cet attentat terroriste, nos services de police ont effacé des éléments de preuve. Depuis le 11 septembre, les États-Unis ont déclenché deux guerres. Peut-être que nous pouvons maintenant au Canada trouver un juste milieu entre ces deux extrêmes.

La vie est la condition préalable à la reconnaissance des droits ou de quelque autre garantie que ce soit. Il en va de la responsabilité fondamentale de tous les gouvernements d'assurer à leur population le droit à la vie.

Depuis maintenant bien des années, la communauté juive fait face à des menaces de toutes sortes parce que, comme Lynne Cohen l'a expliqué, notre expérience est unique en son genre. Partout dans le monde, nos centres communautaires et nos synagogues ont été la cible de bombes incendiaires, de voitures piégées, d'attentats à la mitrailleuse, de menaces au bacille du charbon, et ainsi de suite. À nos yeux, il est grand temps qu'on s'occupe davantage de sécurité au Canada.

Cela dit, nous savons que, dans notre contexte canadien et aux termes de notre Charte des droits, nous devons constamment assurer l'équilibre entre divers types de droits. Nous devons assurer l'équilibre entre le droit à la liberté d'expression des uns et le droit des autres à vivre en paix et en sécurité; c'est pour cette raison que nous avons une loi interdisant la propagande haineuse.

De même, nous sommes d'avis que beaucoup des dispositions du projet de loi à l'étude sont nécessaires pour assurer la sécurité de la population canadienne. Nous tenons toutefois à attirer à votre attention sur deux aspects du projet de loi qui pourraient être une source d'inquiétude et être améliorés.

Le premier aspect concerne l'examen qui doit être fait par le directeur du SCRS et le commissaire de la GRC des informations obtenues des lignes aériennes et de tout le reste et la question de savoir si ces informations devraient être détruites. Nous appuyons énergiquement tous les efforts visant à assurer un droit de regard accru de la part des autorités civiles sur ce genre d'activité. Il devrait y avoir des garde-fous pour éviter que les personnes en cause exercent tout simplement leur pouvoir de prendre des décisions de façon indépendante, sous réserve uniquement qu'elles fassent rapport au ministre de ce qu'elles auront fait. Voilà donc le premier aspect qui nous préoccupe, et toute amélioration que l'on pourrait apporter à cet égard serait la bienvenue.

L'autre aspect a trait au partage d'informations avec d'autres pays. Nous sommes très inquiets du fait que des citoyens canadiens puissent être expulsés vers des pays où la torture est chose courante sans que le gouvernement canadien n'ait quoi que

happens to them. Therefore, in any arrangement or agreement we make with other countries, we strongly recommend that we ensure that such things cannot happen.

Finally, we think that civilian oversight of any part of this proposed legislation would be greatly appreciated and that there should be review of how these matters operate to ensure that racial profiling is not being used to screen, stop, search or investigate people. We think that is an essential part of what should be done in this country. Thank you very much for your attention.

The Chairman: Thank you, Mr. Friedman.

[*Translation*]

We will now go to Mr. Tassé who represents the International Civil Liberties Monitoring Group.

Mr. Roch Tassé, National Coordinator, International Civil Liberties Monitoring Group: First, I would like to thank you for your invitation to appear before you and make known our concerns.

[*English*]

Since September 2001, Canada's anti-terrorism agenda has been driven primarily by our government's obsession with keeping the Canada-U.S. border open for business. This objective is rooted in the logic of deep integration and is consistent with proposals by some sectors in Canada to create a North American safety perimeter and a customs union with the United States.

We understand the proposal to essentially mean reinventing Canada as part of the United States. It implies integrating the internal security regimes and data banks of both countries and acting on the information in concert. Such measures would effectively weaken Canadian sovereignty and diminish the capacity of Canadian governments and institutions to ensure the security and protect the freedoms of Canadian citizens on the basis of Canadian rights and values.

ICLMG is concerned with several aspects of the bill. We share the concerns expressed this morning by the Privacy Commissioner that the law is too broad.

We are also concerned that the bill is not limited strictly to anti-terrorism issues and national security, but expands police powers for criminal activities as well.

I will focus on our concerns with privacy issues. We feel that in many respects, Bill C-7 deals with the nuts and bolts of harmonizing security measures negotiated in the context of non-legislated bilateral agreements with the United States, such as the

ce soit à dire sur le sort qui leur est réservé. Aussi, nous recommandons fortement que, dans tout arrangement ou tout accord qui pourrait être conclu avec un autre pays, nous veillons à inclure des mesures pour éviter que pareille chose ne se produise.

Enfin, nous vous serions très reconnaissants d'inclure dans le projet de loi une forme quelconque de droit de regard de la part d'une autorité civile, et que la surveillance de l'application de la loi fasse en sorte que l'on n'ait pas recours au profilage racial pour contrôler certaines personnes ou les interroger, les fouiller ou encore faire enquête sur elles. Nous estimons qu'il s'agit là d'une composante essentielle de ce que nous devrions faire au Canada. Merci beaucoup de votre attention.

La présidente: C'est nous qui vous remercions, monsieur Friedman.

[*Français*]

Nous passons maintenant à M. Tassé, qui représente la Coalition pour la surveillance internationale de libertés civiles.

M. Roch Tassé, coordinateur national, Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles: Je tiens d'abord à vous remercier pour votre invitation à venir vous faire part de nos préoccupations.

[*Traduction*]

Depuis septembre 2001, les efforts du gouvernement du Canada pour lutter contre le terrorisme sont guidés principalement par l'obsession de maintenir l'ouverture de la frontière pour les échanges entre le Canada et les États-Unis. Cet objectif prend racine dans l'intégration économique très poussée de nos deux pays et est en droite ligne avec les propositions faites par certains secteurs au Canada qui souhaitent créer un périmètre de sécurité nord-américain et une union douanière avec les États-Unis.

Pareil scénario conduit d'après nous à la redéfinition du Canada comme faisant partie intégrante des États-Unis. Il suppose l'intégration des banques de données des régimes de sécurité internes des deux pays, de même que la concertation sur les mesures qu'il convient de prendre. Il en résulterait un affaiblissement de la souveraineté canadienne et une diminution de la capacité des gouvernements et des institutions du Canada à assurer la sécurité des citoyens canadiens et à protéger leurs libertés, conformément aux droits et aux valeurs que chérissent les Canadiens.

Notre coalition est préoccupée par plusieurs aspects du projet de loi. Nous partageons les inquiétudes exprimées ce matin par la commissaire à la protection de la vie privée en ce qui concerne la portée trop vaste de la loi.

Notre inquiétude tient aussi au fait que le projet de loi dépasse le cadre strict de la lutte au terrorisme et de la sécurité nationale pour étendre les pouvoirs de la police aux activités criminelles.

Je vais m'attarder tout particulièrement aux réserves que nous avons relativement à la protection de la vie privée. Nous sommes d'avis que le projet de loi C-7 vise essentiellement à mettre en œuvre les mesures de sécurité harmonisées qui ont été négociées

Smart Border Action Plan. The 30-point Smart Border Action Plan calls for increased coordination and information sharing between Canadian and U.S. police and intelligence services. It also calls for the harmonization of our refugee, immigration and security policies.

Let me read some of the highlights of the Smart Border Action Plan: share advance passenger information and passenger name records on flights between Canada and the United States; establish joint passenger analysis units at key airports in both countries; develop jointly a compatible and automated immigration database as a platform for information exchange; enhance sharing of intelligence and trend analysis; establish joint teams to analyze and disseminate information and intelligence and produce threat and intelligence assessments.

It is all about data gathering and integration of databases, information sharing and risk assessments by computer-generated profiling. We have heard in the last few days that Bill S-23 allows airlines to give information to customs and Revenue Canada. Bill C-44 authorizes airline companies to give information on passengers to foreign governments.

While such legislation has received little public notice in Canada, similar agreements between the European Union and the U.S. are at the heart of a major controversy right now in the European Parliament. Parliamentarians in Europe are concerned that European passenger data shared with the U.S. will receive little or no protection and there is likely violation of the privacy rights of European citizens. There has been no such debate in Canada yet.

Now we hear from Minister McLellan that the government wants to collect data information on both outgoing and domestic air travellers. She says Bill C-7 is required to get the legal authority to go further.

I believe in the last session, Senator LaPierre was asking Mr. Read from Transport Canada whether Canada was inputting information into a database and the answer was, bluntly, no. I have not read the transcript, but my memory is that the answer was no.

Although Bill C-7 has not been adopted, measures already agreed upon under the Smart Border agreement are being implemented and, in our opinion, should require the adoption of Bill C-7. A case in point is Canada Customs and Revenue Agency's multi-million dollar plan for an air-scoring system. The

dans le contexte des accords bilatéraux que l'exécutif a conclus avec les États-Unis sans la participation du législateur, comme le Plan d'action pour une frontière intelligente. Ce plan d'action en 30 points appelle à la coordination et au partage accusé d'information entre les services de police et du renseignement canadiens et américains. Il appelle également à l'harmonisation de nos politiques à l'égard des réfugiés, de l'immigration et de la sécurité.

Permettez-moi de vous lire certains des faits saillants du Plan d'action pour une frontière intelligente: mettre en commun l'information préalable sur les passagers et les dossiers de passagers qui se trouveront à bord des vols entre le Canada et les États-Unis; mettre sur pied des services conjoints d'analyse des passagers aux principaux aéroports internationaux des deux pays; établir conjointement une base de données compatible et automatisée sur l'immigration qui servira à l'échange d'information; améliorer la mise en commun des renseignements et de l'analyse des tendances; mettre sur pied des équipes conjointes chargées d'analyser et de diffuser l'information et les renseignements de sécurité ainsi que de produire des évaluations des menaces et des renseignements.

Autant de façons d'utiliser le profilage dressé par ordinateur pour recueillir des informations et intégrer les bases de données, pour mettre en commun les renseignements et évaluer les risques. Nous avons entendu parler ces derniers jours du projet de loi S-23 qui permet aux lignes aériennes de fournir de l'information à Douanes et Revenu Canada. Le projet de loi C-44 autorise les lignes aériennes à fournir de l'information sur les passagers à des gouvernements étrangers.

Ces mesures législatives ont très peu retenu l'attention du public au Canada, mais des ententes semblables entre l'Union européenne et les États-Unis sont au cœur d'une importante controverse qui bat toujours son plein au Parlement européen. Les parlementaires européens s'inquiètent de ce que les données sur les passagers européens qui seraient communiquées aux États-Unis ne seraient aucunement ou à peu près pas protégées et qu'il en résulterait sans doute une violation des droits des citoyens européens en matière de protection de la vie privée. La question n'a encore suscité aucun débat au Canada.

Voilà maintenant que la ministre McLellan nous dit que le gouvernement souhaite recueillir des informations sur les voyageurs qui prennent place à bord des vols vers des destinations tant canadiennes qu'étrangères. Elle dit que le projet de loi C-7 est essentiel pour avoir l'autorisation légale de faire avancer les efforts en ce sens.

Je crois qu'au cours de la dernière session, le sénateur LaPierre a demandé à M. Read, de Transports Canada, si le Canada entrait des informations dans une base de données et que la réponse a été un non catégorique. Je n'ai pas lu la transcription, mais d'après le souvenir que j'en ai, la réponse avait été négative.

Même si le projet de loi C-7 n'a pas été adopté, certaines mesures dont il avait déjà été convenu en vertu du Plan d'action pour une frontière intelligente sont en voie d'être mises en oeuvre, ce qui ne devrait pas se faire à notre avis tant que le projet de loi C-7 n'aura pas été adopté. J'en veux pour preuve le système

program is secretly being set up with American authorities to screen individuals who could pose a risk to national security, be it for terrorist or other criminal or suspicious activity. A new national risk assessment centre opened in Ottawa in January to implement this program. It will receive all passenger information, analyze it and share it with U.S. counterparts. Information will flow south of the border, where it will be stocked, managed and used by U.S. agencies as they please.

This information will be fed into the U.S. CAPPS II program that we have heard about. The information will go not only into the CAPPS program, but also into the US-VISIT program, which we have not heard about until now, I believe, in these sessions. The goal of the US-VISIT scheme is to eventually create a lifetime history of all travellers from all countries around the world. Since the beginning of January, I believe, foreign visitors now entering the United States are fingerprinted, photographed and catalogued in a database, with the exception of citizens of 28 countries. Canada is presently an exception to this.

Both CAPPS II and the US-VISIT program provide the foundation for the establishment of an international infrastructure for total surveillance of movement. That is what it is all about.

Under this grandiose scheme of Orwellian proportions, the presumption of innocence is reversed and everybody becomes a suspect. Otherwise, why maintain a database on all citizens who are presumably innocent?

ICLMG regards this initiative as leading toward information mining, monitoring and pattern analysis equivalent to or worse than practices of the most reprehensible of security forces in dictatorships. It is antithetical to a free and democratic society.

The *Arar* case encapsulates all the dangers of more information sharing and integration of personal databases with the U.S., and such cases will multiply if this trend is allowed to evolve.

Once the information is in the hands of American agencies, there is no control whatsoever on how it is used. The problem is that foreigners travelling to the U.S. have no rights, become vulnerable to extrajudicial proceedings and can be deported on mere suspicion to countries with no regard for human rights. There is no single Canadian agency, department or constitutional right that can protect you as a Canadian. We are giving all these data to the U.S. and they will do with them what they please. If Canada continues along this path, we will, de facto, be trading

d'évaluation des voyageurs aériens que l'Agence canadienne des douanes et du revenu projette de mettre sur pied à raison de plusieurs millions de dollars. Il s'agit d'un programme que les autorités canadiennes et américaines sont en train d'établir en catimini afin de contrôler les personnes qui pourraient poser un risque pour la sécurité nationale, qu'il s'agisse d'activités terroristes ou d'autres activités criminelles ou suspectes. Un nouveau centre d'évaluation du risque pour la sécurité nationale a été établi à Ottawa en janvier pour assurer la mise en oeuvre du programme. Le centre recevra tous les renseignements sur les passagers, les analysera et les communiquera à ses homologues américains. Les renseignements seront transmis au sud de la frontière, où ils seront stockés, gérés et utilisés par les organismes américains comme bon leur semble.

Les renseignements seront entrés dans le programme américain CAPPS II dont nous avons entendu parler. En fit, ils seront entrés non seulement dans le programme CAPPS, mais aussi dans le programme US-VISIT, dont nous n'avons pas encore entendu parler, si je ne m'abuse, au cours de ces réunions. Le but du programme US-VISIT est d'avoir au bout du compte des renseignements complets sur tous les voyageurs de tous les pays du monde. Depuis le début de janvier, si je ne m'abuse, les visiteurs étrangers qui entrent aux États-Unis sont soumis à la dactyloscopie, photographiés et répertoriés dans une base de données, exception faite des citoyens de 28 pays. Le Canada est actuellement au nombre des pays exemptés.

Ensemble, CAPPS II et le programme US-VISIT serviront de fondement à l'établissement d'une infrastructure internationale qui permettra de surveiller tous les déplacements sans aucune exception. Voilà ce qui nous attend.

En vertu de ce projet d'une envergure incomparable qui n'est pas sans rappeler le roman d'Orwell, il n'y a pas de présomption d'innocence au départ, si bien que tout le monde devient suspect. En effet, pourquoi se dorer d'une base de données sur tous les citoyens s'ils sont présumément innocents?

Aux yeux de notre coalition, pareille initiative fera en sorte que l'information sera recueillie en vrac, contrôlée et analysée afin d'en dégager des tendances, activités qui s'apparenteront, si tant est qu'elles ne les dépassent, les pratiques des forces de sécurité les plus répréhensibles dans les dictatures du monde. Elle va à l'encontre du principe même d'une société libre et démocratique.

L'affaire *Arar* illustre on ne peut mieux tous les dangers que comportent le partage accru de l'information et l'intégration des bases de données personnelles avec les États-Unis, et il y aura de plus en plus de cas semblables si nous ne faisons pas en sorte de stopper cette tendance.

Une fois que l'information se retrouve entre les mains d'organismes américains, nous n'avons absolument rien à dire quant à la façon dont elle est utilisée. Le problème, c'est que les étrangers en sol américain n'ont pas de droits, qu'ils peuvent faire l'objet de procédures extrajudiciaires et que, s'ils éveillent le moindrement les soupçons, ils peuvent être expulsés vers des pays qui ne respectent pas les droits de la personne. Aucun organisme ou ministère canadien ni aucun droit garanti par notre Constitution ne peut protéger les Canadiens qui se

in the civil liberties and human rights of Canadians to accommodate the demands of deep integration with our southern neighbour.

We see Bill C-7 as the key to legislating the implementation of non-legislated agreements. It is the only reason that we can see for so much pressure to pass this bill at this time. Our recommendations, however, would be similar to others you have heard so far, that we wait for a review of Bill C-36, that we take “un certain recul” before we adopt new legislation and examine what has been the reality, and that we get a better assessment of the real risks in Canada so that the laws are in proportion to the demonstrated risks. To our knowledge, there has been no demonstration of the risks to Canada in any of the debates around Bill C-36, Bill C-44 or Bill C-7.

We would also hope that the review of Bill C-36 would involve a thorough examination of all the various regimes of information sharing between Canada and the United States.

The Chairman: Mr. Tassé, for clarification purposes, when you say that a program is being set up secretly, what is your authority for that?

Mr. Tassé: An article in *The Toronto Star* titled “Air Travellers Face Screening.”

The Chairman: Perhaps you could give a copy of that article to the clerk of the committee so we know to what you are referring. That is all. It will be part of the committee’s documents.

Mr. Tassé: The article refers to internal documents accessed by Ken Rubin, a researcher who is an expert on the Access to Information Act. I have two documents that were disclosed under the Access to Information Act and that substantiate the contents of this newspaper article. I will distribute not only the article, but also the documents we obtained through the Access to Information Act, which describe the operational implementation of this Ottawa centre for risk assessment. It is in place. There is a budget for it. There is a timeline. The timeline totally corresponds with the timeline of the CAPPS program in the United States. It is the very same.

The Chairman: Thank you.

Ms. Maureen Webb, Legal Counsel, Canadian Association of University Teachers: I am legal counsel for the Canadian Association of University Teachers. We represent all academics across Canada in all of the universities — approximately 35,000 people — with the exception of some of the francophone institutions.

We do not usually lobby on issues of security and human rights, but we are here today to ask you to stop this bill. We feel that this is proposed watershed legislation. If it is enacted, it will

retrouveraient dans cette situation. Nous fournissons toutes ces données aux États-Unis et ils en feront ce que bon leur semble. Si le Canada continue dans cette voie, nous nous trouverons dans les faits à monnayer les droits humains et les libertés civiles des Canadiens afin de répondre aux exigences d’une intégration pleine et entière avec notre voisin du Sud.

En adoptant le projet de loi C-7, nous nous trouverions à inscrire dans la loi la mise en oeuvre d'accords qui ne sont sanctionnés par aucune loi. C'est la seule raison qui explique, à notre avis, qu'on soit si pressé de faire adopter ce projet de loi. Nous recommanderions toutefois, comme d'autres que vous avez déjà entendus, d'attendre l'examen du projet de loi C-36, afin que nous puissions prendre un certain recul avant d'adopter cette nouvelle loi. Il faudrait d'abord faire le point sur l'application du C-36 et avoir une meilleure idée des risques qui se posent réellement au Canada afin que nous puissions adopter des lois qui sont proportionnelles à l'importance des risques manifestes. Que nous sachions, la preuve des risques pour le Canada n'a jamais été faite dans les débats qui ont entouré le projet de loi C-36, le projet de loi C-44 ou le projet de loi C-7.

Nous souhaiterions également que l'examen du projet de loi C-36 comprenne une étude approfondie de tous les régimes de partage de l'information entre le Canada et les États-Unis.

La présidente: Monsieur Tassé, pour plus de précision, quand vous parlez d'un programme qu'on est en train d'établir en catimini, sur quoi vous fondez-vous pour faire cette affirmation?

M. Tassé: Sur un article du *Toronto Star* intitulé «Air Travellers Face Screening».

La présidente: Vous pourriez peut-être en remettre copie au greffier du comité afin que nous puissions en prendre connaissance. C'est tout. L'article fera partie de la documentation du comité.

M. Tassé: Dans cet article, il est question de documents internes auxquels Ken Rubin, spécialiste de la Loi sur l'accès à l'information, a eu accès. J'ai deux documents qui ont été divulgués en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et qui confirment le contenu de cet article. Je vous ferai tenir copie non pas seulement de l'article, mais aussi des documents que nous avons obtenus en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et qui décrivent les modalités opérationnelles de ce centre d'évaluation du risque à Ottawa. Le centre existe déjà. Il a un budget. Il a un échéancier. L'échéancier coïncide parfaitement avec celui du programme CAPPS aux États-Unis. En fait, il est identique.

La présidente: Merci.

Mme Maureen Webb, conseillère juridique, Association canadienne des professeures et professeurs d'université: Je suis conseillère juridique auprès de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université. Notre association représente tous les professeurs de toutes les universités du Canada — quelque 35 000 personnes —, exception faite de quelques établissements francophones.

Nous n'avons pas l'habitude d'entreprendre des démarches sur les questions relatives à la sécurité et aux droits de la personne, mais nous sommes là aujourd'hui pour vous demander de bloquer

have a profound effect on Canadian society and Canadian sovereignty. It presents grave and specific risks to Canadians of Arab and Muslim extraction, but really, it endangers all of us.

First they came for the Jews, and I did not speak out because I was not a Jew. Then they came for the communists, and I did not speak out because I was not a communist. You know the quotation. Then they came for me, and there was no one left to speak out. There are moments in the history of democracies of which, in retrospect, we are all ashamed. Let this not be one of those moments. Let it not be said that Canadian intellectuals did not speak out at a critical juncture in Canadian history.

Why is this proposed legislation dangerous? If you have been following security issues, as we have, you will know that it is becoming clear that what is being currently set up and implemented is really a system of global surveillance, as Mr. Tassé has described to you. This system envisions the deep integration of police, security, intelligence and customs operations of countries around the world with American operations. It is being driven by American legislation and carried out through bilateral agreements like the Smart Border agreement between the U.S. and Canada. It is a system of general and pervasive surveillance in which everyone is treated like a suspect; everyone is subject to surveillance under fishing expeditions by law enforcement officials without reasonable grounds for suspicion.

It is a system in which the personal information of Canadians will be collected, but it will also be stored and linked with other databases to create profiles on individuals and data mined, not by human intelligence officers, but by computer software programs that set out arbitrary parameters for identifying suspicious patterns and activities.

Our personal information will be used and shared not only among Canadian agencies, but also with foreign governments. To facilitate this sharing with foreign governments, the Canadian government and other democratic governments around the world are being asked to jettison well-established protections for their own citizens: privacy protections relating to access to information being held about oneself; security of information; retention, accuracy and legal recourse; due process protections against unreasonable search and seizure; as well as basic human rights protections against arbitrary detention, and even torture.

If the *Arar* case was cause for concern for Canadians, they should be utterly alarmed about the regime that is about to be put in place under this bill. We believe that once this infrastructure of

ce projet de loi qui, s'il est adopté, marquera, à notre avis, un point tournant dans notre société. Il aura des répercussions profondes sur la société canadienne et la souveraineté du Canada. Il comporte des risques sérieux et bien précis pour les Canadiens d'origines arabe et musulmane, mais il constitue en fait un danger pour nous tous.

Lorsqu'ils sont venus chercher les Juifs, je n'ai rien dit parce que je n'étais pas juif. Lorsqu'ils sont venus chercher les communistes, je n'ai rien dit parce que je n'étais pas communiste. Vous connaissez la citation. Puis ils sont venus me chercher, et il ne restait plus personne pour protester. Il y a des moments dans l'histoire des démocraties dont nous avons tous honte, avec la perspective du recul. Faisons en sorte qu'il n'en soit pas ainsi aujourd'hui. Faisons en sorte qu'on ne puisse pas dire que les intellectuels canadiens n'ont rien dit à un moment critique de l'histoire canadienne.

En quoi la mesure proposée est-elle dangereuse? Si vous avez suivi, comme nous, ce qui se passe dans le dossier de la sécurité, vous saurez qu'il devient manifeste qu'on est en fait en train d'établir et de mettre en oeuvre un système de surveillance mondial, comme vous l'a expliqué M. Tassé. Ce système prévoit l'intégration pleine et entière avec les opérations des États-Unis des opérations de police, de sécurité, de renseignement et de douanes d'une multitude de pays. Cette intégration est en train de se faire sous l'impulsion de la législation américaine et par le biais d'accords bilatéraux comme l'accord canado-américain pour une frontière intelligente. Il s'agit d'un système de surveillance générale et omniprésente où tout le monde est traité comme suspect; tous sont soumis à une surveillance qui prend la forme d'expéditions de pêche sans motif raisonnable de la part des forces de l'ordre.

Il s'agit d'un système qui permettra, non seulement de recueillir des renseignements personnels sur les Canadiens, mais aussi de stocker ces renseignements et d'établir des liens avec d'autres bases de données afin de créer des profils individuels. Le système permettra aussi d'explorer les données, explorations qui seront effectuées non par des agents du renseignement en chair et en os, mais par des logiciels qui établiront des paramètres arbitraires pour déceler les tendances et les activités suspectes.

Nos renseignements personnels seront utilisés et échangés non seulement par les organismes canadiens, mais aussi par des gouvernements étrangers. Pour faciliter l'échange d'informations avec les gouvernements étrangers, le gouvernement canadien et d'autres gouvernements démocratiques sont invités à se défaire de certains mécanismes bien établis, pour protéger leurs citoyens: mécanismes de protection de la vie privée qui permettent à l'intéressé d'avoir accès à l'information le concernant; sécurité de l'information; conservation, exactitude et recours juridique; mécanismes garantis sans l'application régulière de la loi pour empêcher les fouilles et les saisies abusives; et garanties relatives aux droits humains fondamentaux qui protègent les citoyens contre la détention arbitraire, voire contre la torture.

Si l'affaire *Arar* a préoccupé les Canadiens, le régime qu'on projette de mettre en place en vertu de ce projet de loi devrait les inquiéter profondément. Une fois que cette infrastructure de

global surveillance is set up, it will be difficult or impossible to dismantle. These kinds of systems only accrete, and one must understand that there are huge corporate interests at stake in the technology and the research to underpin these systems. These corporate interests, combined with politicians' interests in justifying the system, will only lead to additions, not deletions or rethinking of the system, once it is up and running.

We submit we will be living in a different world order once it is up and running. It will be a world order in which your national government is virtually powerless to protect you once you are caught up in an adverse way in this system. Get denied a visa in one country, get on a no-fly list, you will be de facto denied entry everywhere. Get sent to a third country, where you face interrogation and torture, and see whether your government can get you back to Canada.

Let us be absolutely clear here. Following the *Arar* case, the U.S. government unequivocally stated that it would continue to send Canadians to third countries if it was believed it was in its national interest to do so. Alongside this system of global surveillance runs a parallel world of extrajudicial activities, a brutal netherworld to which certain citizens will be cynically consigned in the name of greater security for us all.

Canadians have seen this in the *Arar* case. We had our eyes opened. There was an enormous public outcry from all kinds of Canadians across the country. Why is our government continuing to lead us down this path?

Why are we heading down this path?

At CAUT these issues are not theoretical. Our members travel frequently to conferences, for research, as visiting professors, as consultants. We even deal with the U.S. Department of Defence. Even now, our Muslim members are being stopped in the U.S. and in the U.K., interrogated, intimidated and detained. They are being visited on campuses by CSIS. Eminent scholars are now refusing even to travel through the United States.

We hear their testimonials at our national councils. Believe me, this is mobilizing our entire membership. How much worse will it be for our Muslim colleagues when Bill C-7 is passed? We fear for them. We fear for all of us. We think that our democratic traditions and the very fabric of our society in Canada are threatened by this kind of regime.

In closing, I would like to leave you with some questions about Bill C-7.

The Chairman: Perhaps you can give your material to one of the pages.

surveillance mondiale aura été mise sur pied, il sera difficile, voire impossible, selon nous, de la démanteler. Car les systèmes de ce genre ne font que croître, et il faut savoir que la technologie et la recherche qui les sous-tendent mettent en cause des intérêts commerciaux énormes. Ces intérêts commerciaux, conjugués aux intérêts des représentants politiques qui souhaitent justifier l'existence du système, ne pourront que contribuer à sa croissance une fois qu'il sera opérationnel, si bien qu'il sera impossible ensuite d'en retrancher quoi que ce soit ou de le repenser.

Une fois que le système aura été établi et mis en service, l'ordre mondial aura changé du tout au tout. Dans ce nouvel ordre mondial, notre gouvernement national ne pourra à toutes fins utiles rien faire pour nous protéger si jamais le système nous pointe du droit. Si jamais on nous refuse un visa dans un pays où qu'on nous refuse l'accès à bord d'un avion, nous deviendrons dans les faits interdits de séjour partout. Si jamais on nous envoie dans un pays tiers, où nous risquons d'être interrogés et torturés, les chances que le gouvernement canadien puisse nous rapatrier sont minimes.

Soyons absolument clairs. À la suite de l'affaire *Arar*, le gouvernement américain a dit sans équivoque qu'il continuerait à envoyer des Canadiens dans des pays tiers s'il estimait qu'il en allait de l'intérêt national des États-Unis. Ce système de surveillance mondiale se double d'un monde parallèle d'activités extrajudiciaires, d'un monde brutal qui n'existe pas officiellement, mais où certains citoyens seront cyniquement relégués au nom des efforts pour mieux garantir notre sécurité à tous.

Les Canadiens ont pu le constater dans l'affaire *Arar*. Cette affaire nous a ouvert les yeux. Elle a soulevé un énorme tollé dans tous les milieux au Canada. Pourquoi notre gouvernement continue-t-il à nous engager dans cette voie?

Pourquoi avons-nous emprunté cette voie?

À la CPU, ces questions ne sont pas théoriques. Nos membres se déplacent souvent, pour participer à des conférences, pour faire de la recherche, comme professeurs invités et comme consultants. Nous travaillons même avec le département américain de la Défense. Aujourd'hui, nos membres musulmans sont arrêtés à la frontière des États-Unis et du Royaume-Uni, interrogés, intimidés et détenus. Des agents du SCRS viennent les interroger sur les campus. D'éminents savants refusent désormais de transiter par les États-Unis quand ils se déplacent.

Nous entendons leurs témoignages à nos conseils nationaux. Croyez-moi, ce problème mobilise tous nos membres. La situation empirera-t-elle pour nos collègues musulmans lorsque le projet de loi C-7 aura été adopté? Nous redoutons le sort qui leur sera réservé. En fait, nous le redoutons pour nous tous. Nous estimons que nos traditions démocratiques et la cohésion même de la société canadienne sont menacées.

En guise de conclusion, j'aimerais vous demander de réfléchir à quelques points concernant sur le projet de loi C-7.

La présidente: Je vous suggère de remettre le document à un des pages.

Ms. Webb: We submit that you must be satisfied that you have answers to all of these questions before you can, in good conscience, pass a bill like this.

Briefly, the questions are: How will cases like *Arar* be avoided if this regime is put in place?

The Chairman: Ms. Webb, I am not trying to cut you off, but this committee must rise at three. We still have to hear from Mr. Mia and we wish to have a question period. Perhaps we can take your questions as read, since we will be given copies of them.

Ms. Webb: Certainly. I will close with the message that I bring from the Canadian Association of University Teachers and its 35,000 members; that is, that a security policy that endangers Canadians' personal security is not acceptable.

Senator Corbin: Madam Chair, could we please have the questions that have been submitted printed as part of today's record?

The Chairman: Certainly.

(*For text of documents, see Appendix, p. 127*)

The Chairman: I will ask the representatives of the Muslim Lawyers Association to please proceed.

Mr. Khalid Baksh, Counsel, Muslim Lawyers Association: In the name of God, the beneficent and merciful, thank you for inviting us to speak today.

Mr. Mia and I represent both the Muslim Lawyers Association, which is a collection of lawyers, law students and articling students, and the Coalition of Muslim Organizations, which is a coalition of various Muslim non-profit and charitable organizations. The CMO is community based and represents a significant portion of Canada's Muslim population.

Thirteen months ago, we appeared before this committee to deal with Bill C-17. We remember dealing with Bill C-42 in October and November of 2001. That changed to Bill C-55 and then Bill C-17. In March 2004, we are dealing with the same serious subject matter that we would suggest to you changes the social contract between the citizen and Canada. For that, we require your sober second thought. We require you to stand up for what we believe in as Canadians.

The issues that we debated 13 months ago are no different today. The issues include privacy, racial profiling, sharing of information, concentration of executive power and a community at risk. Canadians are at risk. It is no different now than it was then.

Mme Webb: Selon nous, il faudrait que vous ayez pu répondre avec satisfaction à toutes ces questions avant d'adopter, en toute conscience, un pareil projet de loi.

En bref, ces questions sont les suivantes: comment des affaires comme celles de M. Arar seront-elles évitées si ce régime est mis en place?

La présidente: Madame Webb, je ne veux pas vous interrompre, mais nous devons lever la séance à trois heures. Nous avons encore à entendre M. Mia et nous aimerais pouvoir lui poser des questions. On pourrait peut-être considérer que vos questions ont été lues puisque nous allons tous recevoir une copie.

Mme Webb: Certainement. Je vais donc, avant de conclure, vous transmettre le message que je vous apporte de l'Association canadienne des professeurs et professeurs d'université et de ses 35 000 membres à savoir qu'une politique de sécurité qui met en danger la sécurité personnelle des Canadiens est inacceptable.

Le sénateur Corbin: Madame la présidente, ces questions pourraient-elles figurer au compte rendu de notre réunion d'aujourd'hui?

La présidente: Certainement.

(*Le texte des documents figure à l'annexe p. 127*)

La présidente: Je demanderais aux représentants de la Muslim Lawyers Association de faire leur exposé.

M. Khalid Baksh, conseiller juridique, Muslim Lawyers Association: Au nom de Dieu, le magnifique et miséricordieux, nous vous remercions de nous avoir invités.

M. Mia et moi-même représentons à la fois la Muslim Lawyers Association qui regroupe des avocats, des étudiants et des stagiaires en droit, et la Coalition of Muslim Organizations, coalition de diverses organisations musulmanes à but non lucratif et de charité. Cette coalition est présente dans les communautés et représente un bloc important de la population musulmane du Canada.

Il y a treize mois, nous avons comparu devant votre comité pour parler du projet de loi C-17. Nous nous souvenons d'être venus en octobre et en novembre 2001, parler du projet de loi C-42, qui est devenu le projet de loi C-55, puis le projet de loi C-17. En mars 2004, nous voilà de nouveau ici pour vous reparler d'une question très grave qui selon nous risque de modifier le contrat social entre les citoyens et le Canada. Votre rôle de chambre de réflexion est indispensable. Nous vous demandons de défendre ce à quoi nous croyons en tant que Canadiens.

Les questions que nous avons débattues il y a treize mois ne sont pas différentes aujourd'hui. Elles concernent la vie privée, l'établissement de profils raciaux, le partage d'information, la concentration du pouvoir exécutif et la vulnérabilité de la collectivité. Les Canadiens sont vulnérables. Ce n'est pas plus différent aujourd'hui que cela ne l'était hier.

What have we seen in the last 13 months? Let us talk about that. Twenty-one South-Asian Muslim gentlemen were rounded up on the grounds that they belonged to a terrorist cell. The RCMP backed off from those allegations pretty quickly, but the taint was still there.

We are talking about the misuse of information. In regard to this bill, we are talking about the unfettered discretion to disseminate that information.

These 21 Pakistani gentlemen were picked up on immigration charges — overstaying visas and things like that. Why were they tainted with the spectre of terrorism?

Thousands of Canadians are being profiled. All we have to do is take a look at air travel. You do not have to look beyond this room to see examples of racial profiling at the airports. Every honourable senator knows that, because Senator Jaffer has spoken to that eloquently within our own Parliament, our Senate.

We have particular problems at the American border. Business people and professionals who have to do business in the States are having difficulties. We are Canadians. We are just like you, but no, we are not. Look at the colour of my hand; I am not like you.

My name is Khalid. That matches the name of a suspected terrorist. I will be pulled aside. I am pulled aside. If your name is Mohammed, which happens to be one of the most popular names in the world, you will be pulled aside. This happens day after day to your neighbours, to your people, to Canadians. Our mobility, our right to earn a living and our freedom to travel are affected.

Our government has set up information-sharing protocols with the United States. This is something that Mr. Tassé talked about, whereby the provision of private and confidential information to American agencies is not only easier than ever, but also mandated. This is something we are doing right now.

Our government can certainly mandate responsible dissemination of information. Once it is out of our hands, there is no power. Ms. Webb talked about that. Once that information is out of our hands, who knows what will happen to it? Whether you have a twenty-four hour or seven-day period, or a one-year review, it does not matter, because the information will be out of our hands and in those of foreign powers and agencies. Those organizations may or may not be benign.

The Muslim community is a community at risk. Many Muslims in Canada come from repressive regimes. Many of us came to get away from this type of information dissemination and discrimination by our own governments.

In other countries, and they may be countries we visit or come from originally, that information may not be treated as kindly as our own government would treat it.

Qu'avons-nous constaté au cours des treize derniers mois? Voyons voir. Vingt et un musulmans d'Asie du Sud ont été arrêtés pour le motif qu'ils appartenaient à une cellule terroriste. La Gendarmerie royale a très rapidement retiré ses accusations, mais le tort était fait.

L'information est mal utilisée. Le projet de loi à l'étude confère le pouvoir discrétionnaire illimité de disséminer ces informations.

Les 21 Pakistanais ont été appréhendés pour des infractions relevant de l'immigration — dépassement de visas, et ainsi de suite. Pourquoi avoir fait croire qu'ils étaient des terroristes?

Des milliers de Canadiens sont fichés. Il suffit de voir ce qui se passe dans les transports aériens. Ce n'est pas la peine d'aller plus loin qu'ici pour entendre parler d'exemple de conflits raciaux aux aéroports. Aucun sénateur ne l'ignore depuis que le sénateur Jaffer en a parlé avec tant d'éloquence au Parlement, au Sénat.

Nous avons des problèmes particuliers à la frontière américaine. Les gens d'affaires et les membres des professions libérales qui doivent se rendre aux États-Unis ont des problèmes. Nous sommes des Canadiens. Nous sommes comme vous, mais pas tout à fait. Regardez la couleur de ma main; je ne suis pas comme vous.

Je m'appelle Khalid. C'est aussi le nom d'un présumé terroriste. Je serai contrôlé. Je suis contrôlé. Si on s'appelle Mohammed, un des noms les plus populaires du monde, on est contrôlé. C'est ce qui arrive jour après jour à vos voisins, à vos concitoyens, à des Canadiens. On porte atteinte à notre mobilité, à notre droit de gagner notre vie et à notre liberté.

Notre gouvernement a conclu des protocoles de partage de renseignements avec les États-Unis. M. Tassé vous en a parlé. Non seulement est-il devenu plus facile que jamais de fournir aux agences américaines des renseignements à caractère privé et confidentiel mais c'est devenu obligatoire. Et nous le faisons.

Notre gouvernement peut certes autoriser la dissémination responsable d'informations. Une fois ces informations disséminées, par contre, nous n'y pouvons plus rien. Mme Webb vous en a touché un mot. Une fois ces informations disséminées, qui sait ce qu'elles deviendront? Qu'il y ait une période de 24 heures ou de 7 jours, ou encore un examen annuel, peu importe, ces informations auront été disséminées et seront en la possession de ces agences et de ces pouvoirs étrangers. Ces organismes peuvent être ou ne pas être bienveillants.

La communauté musulmane est une communauté vulnérable. Beaucoup de musulmans qui vivent au Canada viennent de pays où les régimes sont répressifs. Beaucoup d'entre nous sont venus pour échapper à ce genre de dissémination des renseignements et de discrimination pratiquées par nos propres gouvernements.

Dans d'autres pays, et il peut aussi bien s'agir de pays que nous visitons que de pays dont nous sommes originaires, ces renseignements ne sont peut-être pas traités avec autant de bienveillance qu'ici.

Finally, there is the case of Mr. Arar. You are probably getting tired of hearing this, because it seems Bill C-7 really has nothing to do with Mr. Arar, but it does. It has everything to do with Mr. Arar. The reason is that this bill involves information sharing. Information was sent from a Canadian agency to an American agency. That information was subsequently used when a Canadian citizen was incarcerated and tortured. We are not talking about theory any more. We are not talking about what might happen here; we are talking about reality.

This is what is happening out there to us. This is why we are here to talk to you about it and hopefully engage you so that we can take a look at our primary social contract.

I want to make a short note about the timing issue before Mr. Mia gets into some specifics. This bill has been on the books for 28 months. We had Bill C-36, which brought in sweeping powers. Bill C-36 is preventive legislation. Mr. Read, when he was here on Tuesday, referred to that. Your own bureaucrats are telling you that Bill C-36 is the preventive legislation. This is not preventive legislation; this blows the doors open. We do not need this. We have not needed it for 28 months. The inquiry into Mr. Arar's case is coming up, so we can find out just what happened and what is going on. Why can we not wait until after that inquiry? We have the three-year review on Bill C-36 coming up. Why can we not wait until after that review to figure out what will happen?

Mr. Ziyaad Mia, Director, Muslim Lawyers Association & Coalition of Muslim Organizations: It is certainly a pleasure, every time I come to Ottawa, to take part in these hearings. I am not a big fan of these topics, but they certainly speak to the health of the democratic process in this country, and I take that seriously. I am not given to hyperbole, and that is why I get to deal with the dry matters of the clauses.

This certainly is a significant hearing. This is a significant bill, and I would also say that it is historic, as historic as the Anti-Terrorism Act was. It was the most significant overhaul of our law in 50 years. It was passed within a matter of weeks or months. This proposed legislation is similar.

I think it is a faulty bill — I will talk to you about that — and on that point alone, it should fail.

It is historic and important because it changes rights and information sharing, which is ultimately the kernel of democracy, accountability and responsible government in this country, let alone the Constitution. I think Senator Beaudoin would tell me that responsible government is really the crux of what this country is all about and our common law system.

Enfin, il y a le cas de M. Arar. Vous êtes probablement fatigués d'en entendre parler et vous pensez peut-être que le projet de loi C-7 n'a rien à voir avec M. Arar, mais pas du tout. Le projet de loi a tout à voir avec M. Arar. Pourquoi? Parce que le projet de loi permet le partage de renseignements. Des renseignements ont été communiqués par une agence canadienne à une agence américaine. Les renseignements ont par la suite été utilisés pour incarcérer et torturer un citoyen canadien. Il ne s'agit plus de théorie. Il ne s'agit plus de parler de ce qui pourrait arriver; c'est arrivé. C'est la réalité.

C'est ce qui nous arrive. C'est la raison pour laquelle nous sommes ici, pour discuter avec vous, pour dialoguer et vous inciter à réfléchir au contrat social qui lie notre pays et ses citoyens.

Je vais terminer par une petite remarque sur le calendrier avant de donner la parole à M. Mia qui entrera dans certains détails. Voilà 28 mois que le projet de loi existe. Il y a eu le projet de loi C-36, qui créait de très grands pouvoirs. Le projet de loi C-36 est une mesure législative préventive. C'est ce qu'a dit M. Read quand il était ici hier. Vos propres fonctionnaires vous disent que le projet de loi C-36 est la loi préventive. Ce projet de loi-ci n'est pas une mesure préventive; il ouvre tout grand la porte. Nous n'en avons pas besoin. Pendant les 28 derniers mois, nous n'en avions pas besoin. L'enquête sur l'affaire *Arar* est sur le point de débuter, et nous pourrons apprendre exactement ce qui s'est passé. Pourquoi ne pas attendre les conclusions de cette enquête? Bientôt, il faudra faire l'examen triennal du projet de loi C-36. Pourquoi ne pas attendre cet examen avant de faire le point?

M. Ziyaad Mia, directeur, Muslim Lawyers Association & Coalition of Muslim Organizations: Chaque fois que je viens à Ottawa, c'est toujours avec un très grand plaisir que je participe à vos audiences. Ce n'est pas le genre de sujet qui m'enthousiasme, mais il est le miroir de la santé démocratique de notre pays. Je le prends donc très au sérieux. Je ne fais pas dans les hyperboles, et c'est la raison pour laquelle il me revient d'analyser froidement les articles de la loi.

Vos audiences sont d'une importance capitale. Nous étudions un projet de loi d'importance capitale, voire historique, aussi historique que l'était la Loi antiterrorisme, qui constituait le plus important changement apporté au droit canadien depuis 50 ans et qui a été adoptée en l'espace de quelques semaines ou de quelques mois. La mesure proposée marque un changement tout aussi important.

Or, il s'agit d'une mesure boiteuse — je vais vous en expliquer la raison —, et cela devrait suffire pour qu'elle ne soit pas adoptée.

La mesure est importante et elle est historique parce qu'elle vient modifier les droits et le partage de l'information, qui sont au cœur même de la démocratie, de la reddition de comptes et du principe du gouvernement responsable au Canada, sans parler de la Constitution. Je crois que le sénateur Beaudoin me dirait que le gouvernement responsable est le fondement même de notre pays et de notre système de common law.

The bottom line is that this will threaten the civil and human rights of every Canadian, certainly the brown ones or those named Mohammed. We know that. Mr. Tassé can tell you that under CAPPS II, there will be three levels, orange, green and yellow, but you know what the real colours are — brown and not brown. It is we who are affected today, and maybe there is not a big fuss about it, but you know that when these powers are entrenched, they will be used against others who are not popular or are victimized or made villains.

Muslim Canadians do not oppose prudent, reasoned and reasonable measures to make our country safer, because we are part of this society and we want to be safe, too. Muslims died at the World Trade Center. We see today that Muslims are dying in terror attacks in Baghdad itself. Our concern is that the cost to civil liberties and our democratic way of life is just too high. It is not a price we want to pay.

The second point I want to make is that it gives us a false sense of security. This does not give us security. It gives the computer industry, the security experts and the bureaucracy something to keep them busy.

When I come here, I usually open with this anecdote from the prophet Mohammed. It is a saying and a teaching of his that Muslims are supposed to be good neighbours to all of their immediate neighbours, but 14 centuries later it is really a communitarian spirit. That is the spirit in which we appear before you today, a spirit of communitarianism and neighbourliness. We are part of this society and we want to offer our advice.

I said that Bill C-7 is fundamentally flawed. As a lawyer, I was amazed when I read this proposed legislation. It is so easy to pull apart. I am not a Supreme Court justice or anything like that.

The experts that you heard from on Tuesday — and you heard from Commissioner Zaccardelli this morning — gave you similar evidence, and I think the theme of that is clear. There are serious, unanswered questions, and there is significant potential for problems. None of those people, including Commissioner Zaccardelli, could answer every question about serious potentialities and risks. No one person really has the overall answer on the impacts or consequences and the oversight of this bill. I am astonished that there are even contradictory views within the bureaucracy and within the testimony of Commissioner Zaccardelli himself.

The gist of all this is that there are significant gaps in logic, and there are shadows here where we do not know what is clear and what is not clear.

Le fait est que ce projet de loi va compromettre les droits civils et humains de tous les Canadiens, en tout cas des Canadiens à la peau brune ou qui s'appellent Mohammed. Nous le savons. M. Tassé peut vous dire que CAPPS II prévoit trois niveaux, orange, vert et jaune, mais vous savez quelles sont les couleurs qui importent — brun et pas brun. C'est nous qui sommes touchés aujourd'hui et, même si l'on n'en fait pas beaucoup de cas, vous savez que, une fois que ces pouvoirs auront été consacrés, ils seront utilisés contre d'autres qu'on aime moins, qu'on prend pour victimes ou qu'on tient pour coupables.

Les Canadiens musulmans ne s'opposent pas à ce qu'on prenne des mesures prudentes, raisonnées et raisonnables pour accroître la sécurité au Canada, parce que nous faisons partie de cette société et que nous voulons, nous aussi, être en sécurité. Des musulmans sont morts dans les attentats du World Trade Centre. Nous voyons de nos jours des musulmans qui meurent dans les attentats terroristes à Bagdad. Ce qui nous inquiète, c'est que le prix à payer, la perte de nos libertés civiles et de notre mode de vie démocratique, est tout simplement trop élevé. Nous ne sommes pas prêts à le payer.

Deuxièmement, je tiens à faire remarquer que le projet de loi nous donne un faux sentiment de sécurité. Il n'assure pas notre sécurité. Il donne plutôt au secteur informatique, aux spécialistes de la sécurité et aux fonctionnaires de quoi s'occuper.

Quand je me présente ici, je commence habituellement par raconter une anecdote du prophète Mohammed. D'après les enseignements du prophète, les musulmans sont censés être de bons voisins à l'égard de tous leurs voisins immédiats, mais 14 siècles plus tard, il s'agit vraiment d'esprit communautaire. C'est dans cet esprit que nous nous présentons devant vous aujourd'hui, dans cet esprit de communautarisme et de bon voisinage. Nous faisons partie de la société canadienne et nous tenons à vous faire part de nos opinions.

J'ai dit que le projet de loi C-7 est fondamentalement vicié. En tant qu'avocat, j'ai été sidéré quand j'ai lu le texte de la mesure proposée. J'y relève des lacunes manifestes, et ne suis même pas juge de la Cour suprême.

Les experts que vous avez entendus mardi — et vous avez entendu le commissaire Zaccardelli ce matin — vous ont dit essentiellement la même chose, et il me semble que le message est clair. Il y a des questions d'une importance capitale qui demeurent sans réponse, et les problèmes qui pourraient en résulter sont nombreux. Aucun de ces témoins, y compris le commissaire Zaccardelli, n'a pu répondre à toutes les questions au sujet des problèmes et des risques graves qui se posent. Personne n'a de réponse complète quant aux répercussions ou aux conséquences du projet de loi ou quant à la façon dont on pourrait en surveiller l'application. Je suis étonné par les vues contradictoires qui ressortent des témoignages des fonctionnaires et même du témoignage du commissaire Zaccardelli lui-même.

Il y a donc des ruptures de logique importantes dans tout cela, et il y a des zones grises telles que nous ne savons pas ce qui est clair et ce qui ne l'est pas.

Unlike when we were here on Bill C-36, as Mr. Baksh noted, our concerns are not theoretical any more. They are real, and the face of that reality is Mr. Arar. We know what these measures can do. When we were here on Bill C-36, people laughed at us. They said, "You are just scaremongering." Well, wake up and smell the coffee. We are living that anti-terrorism law now. Since September 11, 2001, Muslim Canadians have experienced racial profiling and stigmatization. There has been a serious decline in our communities in public participation, just walking down the street, at work, in our charitable institutions, because Bill C-36 criminalizes charitable giving through the outrageous "facilitation" offence, and I still think there is no knowledge element in that crime.

Bill C-7 will exacerbate this, but again, it is not just the Muslims. We are the canary in your coalmine. Once this is unleashed and entrenched as permanent law — I am quite dumbfounded as to why they do not use the Emergencies Act if they want to use permanent law for emergency or potential emergency situations — it will be used in the future against others who are vulnerable.

You have our written submissions. I urge to you read those because we are short on time. I want to sketch out the kernels of our argument: first, rights at risk; second, the concentration of executive power — you probably are all aware of it; the privacy right. It is rooted in itself, and in section 7 of our Constitution and the Charter of Rights and Freedoms. Equality rights are in section 15 of the Charter. Mobility rights, according to section 6 of the Charter, provide that we should be free to travel in and out of this country and within it without being hounded and subject to surveillance by the state. I would urge you to read retired Justice La Forest's opinion again. He talks about the case law on that, saying that it is illegal to track people's travel patterns, especially with advanced technologies. There is fundamental justice, section 7, and natural justice; things are done in secret. Unreasonable search and seizure is section 8 of the Constitution. These inquiries for information and then the extracting of it are unreasonable searches and seizures. Those are the opinions of Mr. Lalonde, Mr. La Forest and Roger Tassé. Those legal opinions were provided to Mr. Radwanski.

This really speaks to a bigger question, but there is no process of legality or justification in violating our rights, and that is really what the Charter says. When you do violate rights, you need justification, and there is none in Bill C-7. The concentration of executive power really places open and accountable government at risk. I will not go into the interim orders now, but we can talk about that. There are the broad discretion and the delegation of

Comme l'a signalé M. Baksh, nos inquiétudes ne sont plus théoriques comme elles l'étaient quand nous sommes venus témoigner au sujet du projet de loi C-36. Elles sont bien réelles, à cause justement de M. Arar. Nous savons maintenant à quoi ces mesures peuvent conduire. Quand nous sommes venus témoigner ici au sujet du projet de loi C-36, on s'est moqué de nous, on a dit que nous jouions les Cassandre. Eh bien, l'heure du réveil a sonné. Nous vivons maintenant la réalité de cette loi antiterrorisme. Depuis le 11 septembre 2001, les Canadiens musulmans sont victimes de profilage racial et ils sont stigmatisés. On note une diminution importante de la participation des membres de notre communauté aux activités publiques: ils hésitent même à marcher dans la rue, à se rendre au travail, à participer à des œuvres de bienfaisance parce que le projet de loi C-36 criminalise le fait de donner à des œuvres de charité du fait qu'il a créé une infraction de «facilitation» qui est absolument scandaleuse, et je persiste à croire que l'intention coupable n'entre pas en ligne de compte dans cette infraction.

Le projet de loi C-7 exacerbera le problème, mais encore une fois, il n'y a pas que les musulmans. Nous sommes le canari de votre mine de charbon. Lorsque ce sera une loi permanente — et je n'arrive pas du tout à comprendre pourquoi ils ne se servent pas de la Loi sur les mesures d'urgence s'ils veulent utiliser une loi permanente dans des circonstances d'urgence ou d'urgence potentielle — elle sera utilisée contre d'autres groupes vulnérables de la population.

Vous avez nos mémoires. Je vous encourage vivement à les lire car le temps presse. Permettez-moi de résumer les principaux points de notre argument: premièrement, les droits en péril; deuxièmement, la concentration du pouvoir exécutif — vous ne devez pas l'ignorer; le droit à la vie privée. C'est l'article 7 de notre Constitution et la Charte des droits et libertés. Pour les droits à l'égalité, c'est l'article 15 de la Charte. La liberté de circulation et d'établissement, article 6 de la Charte, nous donne le droit de nous déplacer librement au Canada, d'y entrer ou d'en sortir à volonté sans être assujettis à une surveillance omniprésente de l'État. Je vous encourage à relire l'opinion du juge retraité La Forest sur la question. Il dit que la jurisprudence démontre l'illégalité du contrôle des déplacements des gens surtout avec la technologie moderne. Il y a l'article 7 et les principes de justice fondamentale; en l'occurrence, les choses se font dans le secret. Il y a la protection de l'article 8 de la Constitution contre les perquisitions et les saisies abusives. Ces demandes et ces extractions de renseignements sont l'équivalent de perquisitions et de saisies abusives. Ce sont les opinions de M. Lalonde, M. La Forest et Roger Tassé. Ce sont les avis juridiques qui ont été fournis à M. Radwanski.

La question est beaucoup plus vaste, mais il n'y a ni légalité ni justification d'atteinte à nos droits et c'est exactement ce que dit la Charte. Quand il est porté atteinte à nos droits, il faut le justifier, ce qui n'est pas le cas dans le projet de loi C-7. La concentration du pouvoir exécutif met en danger la notion de gouvernement ouvert et transparent. Je ne dirai rien pour le moment des arrêtés d'urgence, mais nous pouvons y revenir. Il y a ces pouvoirs

power to, basically, bureaucrats, the power that elected officials should hold.

In concluding these opening remarks, the umbrella of all this since September 11, 2001 is that we are living in a culture of fear. That is not a good way to conduct a society, yourself, your household or a government, or to write law. Bill C-7 takes us away from the rule of law and responsible government and to a society motivated by fear and characterized by reaction. This is evident from the government's sales pitch on Bill C-7. It is just ridiculous. They have been coming here and selling you fear, fear, fear to pass this bill. It is time for this to stop. History has proven that fear and reaction also inevitably diminish responsible government and produce unjust law.

One poignant example of this is the war in Iraq and the bogus weapons of mass destruction. What a bill of goods we were all sold there. That was all based on fear.

The fundamental question here goes above and beyond the bureaucratic minutiae that witnesses were here to speak about on Tuesday, and it goes beyond technical amendments. The question is this: What kind of society do we want? One motivated by suspicion and fear and governed in secret? Or do we have one built on reason, compassion, open government and the rule of law? I submit to you that Bill C-7 takes us closer to that former society.

Honourable senators, you are the final vanguard on this. This is the last stop on the road to this bill becoming law. I have been told that it is quite unlikely that this will be stopped. One minute more, please.

The Chairman: Mr. Mia, you have already had 20 minutes.

Mr. Mia: It is in your hands. You are the vanguard and I ask you to stop it.

The Chairman: I intensely dislike cutting people off, but I hope you understand that it is because we want to put questions to you.

Senator Andreychuk: On that point, I regret that so many of you were put together on one panel. I think all of you have a message and we should have taken the time to hear it fully. That is really the crux — not just the compelling case that the government can make but the compelling case that Canadians can make. We have to weigh that. I regret the time was short. However, I am pleased that at least some of you were able to respond in writing so that we can benefit from your broader input.

The crux in this bill is twofold. First, do we need new laws when there may be old laws on the books that are doing the job that we want on security and safety? Second, if we need something

discretionnaires et ces délégations de pouvoirs accordés, à toutes fins utiles, à des bureaucraties, pouvoirs qui ne devraient être détenus que par des élus.

Je conclurai en disant que depuis le 11 septembre 2001, nous vivons dans une culture de peur. Ce n'est pas la bonne manière de diriger une société, de se diriger soi-même, sa famille ou un gouvernement, ou encore de rédiger des lois. Le projet de loi C-7 nous éloigne de la primauté du droit et du gouvernement responsable pour nous mener à une société motivée par la peur et caractérisée par la réaction. La preuve en est, tout le battage du gouvernement pour le projet de loi C-7. C'est tout simplement ridicule. Ils sont venus vous voir et vous ont fait peur, pour que vous adoptiez ce projet de loi. Il faut que tout cela cesse. L'histoire prouve que la peur et la réaction affaiblissent inévitablement le principe du gouvernement responsable et produisent du droit injuste.

Un exemple poignant est celui de la guerre en Irak et des soi-disant armes de destruction massives. Que n'a-t-on pas essayé de nous faire croire. Tout reposait sur la peur.

La question fondamentale qui se pose va au-delà de la minutie bureaucratique démontrée par les témoins qui sont venus vous parler mardi et il ne s'agit pas de simples amendements techniques. La question qui se pose est celle-ci: quelle société voulons-nous? Une société motivée par le soupçon et la peur et gouvernée dans le secret? Ou voulons-nous une société fondée sur la raison, la compassion, la transparence et la règle du droit? Permettez-moi de vous dire que le projet de loi C-7 nous rapproche de la première.

Honorables sénateurs, vous êtes la dernière ligne de rempart. Vous êtes le dernier rempart avant que ce projet de loi ne devienne loi. On m'a dit qu'il y avait peu de chances pour que ce projet de loi soit rejeté. Encore une minute, s'il vous plaît.

La présidente: Monsieur Mia, vous avez déjà eu 20 minutes.

M. Mia: C'est à vous de jouer. Vous êtes le dernier rempart et je vous demande d'arrêter ce projet de loi.

La présidente: Je répugne à toujours couper la parole à quelqu'un, mais j'espère que vous comprendrez que si je le fais, c'est parce que nous voulons vous poser des questions.

Le sénateur Andreychuk: À ce sujet, je déplore que vous soyez si nombreux à faire partie du même groupe de témoins. Je pense que vous avez tous un message à nous livrer et nous aurions dû prévoir le temps nécessaire pour vous écouter jusqu'au bout. C'est précisément là le problème — non seulement l'argumentaire impérieux du gouvernement, mais également celui que les Canadiens peuvent présenter. Nous devons mettre l'un et l'autre dans la balance. Je déplore que nous ayons si peu de temps. Je suis toutefois heureuse que certains d'entre vous aient pu au moins répondre par écrit, afin que nous puissions profiter de toute votre réflexion.

Ce projet de loi a deux axes porteurs. D'abord, avons-nous vraiment besoin de nouvelles lois lorsqu'il y en a déjà qui pourraient faire le nécessaire en matière de sécurité et de sûreté?

new, is it the least intrusive into our other rights and have we found the right balance between security and other rights?

Without going into your statements, does anyone disagree with those kinds of principles as to what we should be looking at?

Mr. Friedman: I think there is one other principle that you should be concerned about. That is, we have all talked about this being a historic occasion. The fact is that the relationship between citizens and states has been changing dramatically over the last 20 or 30 years. This is not all since September 11. This has been going on for some time.

Today, an individual can threaten a state with mass murder, because any individual in the world can build his own little atomic bomb. We are indeed faced with a serious problem that is global in nature, and it is not just since September 11. The only thing that has happened since September 11 — and this is really unfortunate — is that we have been forced to act quickly. We should have been doing this since 1985, when 300 Canadians were blown out of the sky. Why did we do nothing? We erased the tapes. You ask the families and friends of the people who died on that airplane if they would not have appreciated a little better security from the Canadian government and the authorities. That is one issue you must also face. I am not saying it is easy, and I do think there are serious repercussions for civil liberties.

Senator Andreychuk: I think that was my first statement. Perhaps it is the long time we have been sitting here without a break. My point is, security is important. Our other rights are important. Do we need new laws at this moment? I said a long time ago, in the Security Committee, which was to the credit of the Senate, that we have information about problems to which we are not paying attention. Read the report two years before September 11. It is not a question of what we should have done. At this point, do we need new laws, or do we have existing laws that cover those areas? You can pick 20 ways to attack protection and security. Are we taking the least intrusive way to meet that objective?

Mr. Friedman: I think you are asking a third question. Always bear in mind the consequence if you make the wrong decision. That is all. Of course, that is a huge problem with which to deal.

Mr. Mia: My short answer to that is, you are right. I do not think we have looked carefully enough. We have the Emergencies Act. I think Bill C-36 short-circuited that process, as does this bill. Certainly, there are some things the Emergencies Act does cover, like the information-gathering process.

The Chairman: What about the National Security Act?

En second lieu, s'il faut vraiment une nouvelle loi, est-ce la façon la moins intrusive de faire pour nos autres droits et avons-nous vraiment un juste milieu entre la sécurité et ces autres droits?

Sans revenir à vos exposés liminaires, y aurait-il quelqu'un qui ne serait pas d'accord avec ce genre de principe concernant ce qui devrait nous interroger?

M. Friedman: Je pense qu'il y a un autre principe qui devrait appeler votre attention. Nous avons en l'occurrence tous parler du fait qu'il s'agissait d'un moment historique. La réalité est que la relation entre les citoyens et les États a évolué radicalement depuis 20 ou 30 ans, et pas uniquement depuis le 11 septembre. Cette tendance se manifeste déjà depuis un certain temps.

À l'heure actuelle, n'importe qui peut menacer un État d'y commettre une tuerie, parce que n'importe qui peut fabriquer sa petite bombe atomique. Nous sommes interpellés par un problème grave, un problème à caractère planétaire, mais cela ne remonte pas uniquement au 11 septembre. La seule chose qui se soit produite depuis le 11 septembre — et c'est vraiment regrettable — c'est que nous nous sommes trouvés contraints de réagir rapidement. C'est quelque chose que nous aurions dû commencer à faire en 1985, lorsque 300 Canadiens ont péri en plein ciel. Pourquoi n'avons-nous rien fait? Nous avons effacé les bandes. Demandez donc aux familles, aux amis des gens qui sont morts ce jour-là à bord de cet avion s'ils n'auraient pas apprécié que le gouvernement et les pouvoirs publics canadiens aient offert un peu plus de sécurité. Voilà une question que vous devez également vous poser. Je ne veux pas dire que c'est facile, et je pense effectivement qu'il y a des répercussions graves pour les libertés civiles.

Le sénateur Andreychuk: Je pense que c'est ce que j'ai déclaré pour commencer. Peut-être est-ce dû au fait que nous siégeons sans interruption depuis un certain temps. Ce que je veux dire, c'est que la sécurité est importante. Nos autres droits sont importants. Avons-nous besoin de nouvelles lois? Je l'ai dit il y a longtemps, devant le Comité sur la sécurité, qui a fait honneur au Sénat, que nous savions des choses auxquelles nous ne prêtons pas attention. Lisez donc le rapport qui a été publié deux ans avant le 11 septembre. Il ne s'agit pas de ce que nous aurions dû faire à ce moment-là. Avons-nous besoin maintenant de nouvelles lois ou en avons-nous déjà qui suffisent? Il y a bien des façons de s'en prendre à la protection et à la sécurité. Parlons-nous bien de la façon la moins intrusive d'atteindre cet objectif?

M. Friedman: Je pense que vous posez là une troisième question. Il ne faut jamais oublier les conséquences d'une mauvaise décision. C'est aussi simple que cela. Bien sûr, c'est un énorme problème auquel il faut s'atteler.

M. Mia: Pour répondre succinctement à votre question, vous avez raison. Je ne pense pas que nous ayons regardé les choses avec suffisamment d'attention. Nous avons déjà la Loi sur les mesures d'urgence. Je pense que le projet de loi C-36 avait court-circuité ce processus, comme le fait ce projet de loi-ci. Il est certain que la Loi sur les mesures d'urgence couvre certaines choses, par exemple, le processus qui permet de recueillir de l'information.

La présidente: Et la Loi sur la sécurité nationale?

Mr. Mia: You trumped me on that one, then. If you gut Bill C-36 and Bill C-7 and say, "Let us overlay that with the powers that are in the Emergencies Act," knowing full well that the Emergencies Act has checks and balances and parliamentary oversight, and that it was drafted in direct contemplation of a War Measures Act that did not and went overboard, then we do not have a lot left in Bill C-7. With this bill, we are making emergency legislation permanent, which is troubling to me, and we are removing accountability and parliamentary oversight, or any other oversight. We can go on and on about interim orders. A lot of this is done in secret. It is usually one man or one woman deciding, in secret, that this is required, and then they decide when it is no longer required. There is no oversight. You do not know when your information is being misused. There is no recourse, either politically or judicially, and there is no compensation. *Arar* is a classic example of this. The RCMP and CSIS were stonewalling him, and there are allegations they were running a smear campaign against this man.

Those are the kinds of problems I see, in terms of old legislation and new.

Senator Jaffer: You are talking about the Air India incident, where people who looked like me were killed. It took all these years to come to trial. I guess those lives are not as important.

Mr. Tassé, you talked with my colleague, Senator LaPierre, about whether we have a mirror system between the U.S. and Canada. Senator LaPierre asked Mr. Read this question, and I would like you to elaborate on it for my friends. Is the same system that is in the States being set up here? Your colleagues have told me about what happens to them. The professor from Memorial University and people who work for the U.S. Defense Department will not go to the U.S. because of what happens to them at the border. If you can give us written testimony that would be useful.

Mr. Baksh and Mr. Mia, you heard Commissioner Zaccardelli talk about Bill C-36 and how he has not applied the provisions. Maybe you can tell my colleagues here what happens to the Aboriginal community under Bill C-36.

Mr. Tassé: I will not go into much detail. If you have a chance to look at the document that will be circulated, go to page 11 and also page 8. There, you will see the description of the timelines and the joint operations. It is a parallel project with the CAPPS II project. The description states that this funding is necessary for Canada to honour commitments made to the United States to implement a national centre of expertise and make system enhancements to support risk scoring and EPR, PNR connectivity and information exchange.

M. Mia: Là, vous me prenez de court. Si vous évisez le projet de loi C-36 et le projet de loi C-7 en disant: «Ajoutons cela aux pouvoirs qui existent déjà dans la Loi sur les mesures d'urgence», sachant fort bien que celle-ci comporte des garde-fous et prévoit un contrôle parlementaire, qu'elle a été rédigée dans le droit fil d'une Loi sur les mesures de guerre qui n'a jamais donné lieu à des abus, à ce moment-là il ne reste plus grand-chose dans le projet de loi C-7. Avec ce projet de loi-ci, nous nous dotons d'une Loi sur les mesures d'urgence à caractère permanent, ce que je trouve inquiétant, et nous éliminons toute imputabilité devant le Parlement et tout contrôle, parlementaire et autre. Nous pourrions en dire long sur les arrêtés d'urgence. Souvent, c'est le genre de chose qui se passe en secret. En règle générale, il y a quelqu'un, tout seul, qui décide en secret ce qui doit être fait et qui décide ensuite du moment où cette mesure n'est plus nécessaire. Mais il n'y a aucun contrôle. Il est impossible de savoir si l'information est utilisée à mauvais escient. Il n'y a aucun recours, ni politique, ni judiciaire, il n'y a aucune indemnisation. L'affaire *Arar* est un cas patent. La GRC et le SCRS l'ont fait lanterner, et il paraîtrait même qu'ils se sont livrés à une véritable campagne de détriction à son endroit.

C'est le genre de problème que je vois si on compare l'ancienne à la nouvelle loi.

Le sénateur Jaffer: Vous parlez de l'attentat d'Air India dans lequel tous ceux qui sont morts me ressemblaient. Il a fallu toutes ces années pour qu'il y ait enfin un procès. Je suppose que toutes ces vies étaient moins importantes.

Monsieur Tassé, le sénateur LaPierre vous a demandé si le système canadien était le reflet du système américain. Il a ensuite posé la même question à M. Read et j'aimerais que vous nous donniez une réponse un peu plus complète. Est-ce que ce système mis en place est le même que celui des États-Unis? Vos collègues m'ont dit ce qui leur arrive. Le professeur de l'Université Memorial et ceux qui travaillent pour le Département de la défense américain n'iront plus aux États-Unis à cause de ce qui leur arrive à la frontière. Si vous pouviez nous le donner par écrit, ce serait très utile.

Monsieur Baksh et monsieur Mia, vous avez entendu le commissaire Zaccardelli parler du projet de loi C-36 et dire qu'il n'en avait pas appliqué les dispositions. Vous pourriez peut-être informer mes collègues des conséquences du projet de loi C-36 pour les Autochtones.

Mr. Tassé: Je n'entrerai pas dans les détails. Si vous avez l'occasion de consulter le document qui sera distribué, rendez-vous à la page 11 et aussi à la page 8. Vous y trouverez une description des délais de rétention des renseignements et des accords de coopération et de reciprocité. C'est un projet parallèle au projet CAPPS II. Selon cette description, ce financement est nécessaire pour que le Canada honore ses engagements envers les États-Unis concernant la mise en place d'un centre national d'expertise et l'amélioration des pour faciliter l'analyse des risques, la préparation aux situations d'urgence, la connectivité aux dossiers passagers et l'échange de renseignements.

All the language there is about being compatible, developing the same computer programs and the same criteria for risk assessment. It appears to be truly a parallel system to the CAPPS II. I would urge you to ask questions of ministers and bureaucrats next week. We do not know more than what is in those documents at the moment.

The Chairman: That is in the document called "Advance Passenger Information, April 2003."

Mr. Tassé: That is correct.

The Chairman: It is being distributed now.

Ms. Webb: May I add to Mr. Tassé's answer? Under American law, the American government is mandated to ask this of other countries. These were their demands when they negotiated a PNR sharing agreement with the EU, namely, direct access to airlines' computer systems, access to data for all flights, not just U.S. bound flights, the ability to share data with federal agencies other than customs and for purposes other than anti-terrorism, and the ability to store the data that they receive from countries for 50 years.

The EU gave in to many of these demands. It is quite clear that this system envisions the harmonization, sharing and use of information by the United States without controls. That is in these documents. Details on what happened in the EU negotiations and the American law that underlies and is driving this whole regime are found in this document here, which I will give to your clerk.

I will also give two written examples of the kinds of testimonials that we are hearing regularly by telephone and in our national councils.

Mr. Baksh: Your third question is on the use of Bill C-36. Commissioner Zaccardelli indicated this morning that, to his knowledge, Bill C-36 is not being used. However, contrary to what the newspapers have indicated, we do know of at least one report of the use of Bill C-36 against a First Nations group on Vancouver Island.

The Chairman: Did the RCMP use those provisions? Commissioner Zaccardelli was only referring to use by the RCMP.

Mr. Baksh: That is our information, yes.

Mr. Mia: I believe it was a combined national security team involving the RCMP.

The Chairman: Do you have documentation on that?

Mr. Baksh: It was reported in the *Ottawa Citizen* and we will dig that up for you.

Getting back to what Senator Andreychuk said about the need for legislation, many times, they do not need to use Bill C-36. Many times, they are using existing security legislation, especially under the Immigration Act — the use of secret evidence, closed trials and detentions without charge. Those powers are already in

Le mot clé, c'est la compatibilité: les mêmes programmes informatiques, les mêmes critères d'analyse des risques. C'est un système parallèle au CAPPS II. Je vous encourage vivement à poser des questions à ce sujet aux ministres et aux fonctionnaires la semaine prochaine. Nous n'en savons pas plus que ce qui figure dans ces documents.

La présidente: C'est bien le document intitulé «Advance Passenger Information, April 2003»?

Mr. Tassé: Exactement.

La présidente: Il est en train d'être distribué.

Mme Webb: Pourrais-je ajouter un mot à la réponse de M. Tassé? La loi américaine stipule que le gouvernement américain doit le demander aux autres pays. C'est ce que les Américains ont exigé quand ils ont négocié un accord de partage des données de PNR avec l'Union européenne, à savoir, l'accès direct aux systèmes informatiques des compagnies aériennes, l'accès aux données pour tous les vols, pas simplement pour les vols à destination des États-Unis, la possibilité de partager ces données avec des agences fédérales autres que les douanes et à des fins autres que la lutte antiterroriste, et la possibilité de conserver les données qu'ils reçoivent de ces pays pendant 50 ans.

L'Union européenne a cédé à nombre de ces exigences. Il est clair que ce système a pour objectif l'harmonisation, le partage et l'utilisation des données par les États-Unis sans aucun contrôle. C'est ce qu'on peut lire dans ces documents. Vous trouverez dans ce document que je vais donner à votre greffier, les détails sur le déroulement des négociations avec l'Union européenne et sur la loi américaine qui encadre ce régime.

Je vous donnerai également deux exemples écrits du genre de témoignages qui nous arrivent régulièrement par téléphone et que nous entendons lors de nos conseils nationaux.

Mr. Baksh: Votre troisième question concerne l'utilisation du projet de loi C-36. Le commissaire Zaccardelli a indiqué ce matin, qu'à sa connaissance, le projet de loi C-36 n'est pas utilisé. Cependant, contrairement à ce que les journaux ont dit, nous avons connaissance d'au moins une utilisation du projet de loi C-36 contre un groupe des Premières nations de l'île de Vancouver.

La présidente: La GRC s'est-elle servi de ces dispositions? Le commissaire Zaccardelli ne parlait d'utilisation que par la GRC.

Mr. Baksh: C'est ce que notre information nous indique.

Mr. Mia: Je crois que c'était une équipe mixte de sécurité nationale dont certains membres de la GRC faisaient partie.

La présidente: Vous avez des documents?

Mr. Baksh: Il y a eu un article dans l'*Ottawa Citizen* à ce propos et nous le trouverons pour vous.

Pour revenir aux propos du sénateur Andreychuk sur la nécessité de cette loi, très souvent, ils n'ont pas besoin d'appliquer le projet de loi C-36. Très souvent, ils utilisent les lois sur la sécurité qui existent déjà, en particulier la Loi de l'immigration — l'utilisation de témoignages sous le sceau du secret, les procès à

different acts and they have been copied into Bill C-36. Again, we are seeing the same thing with Bill C-7. We do not need a lot of these provisions because the information is available. Bill C-7 just goes way overboard.

Our Muslim community understands — and we have heard many reports to this effect — that the RCMP and CSIS do not need to use Bill C-36. They simply need to threaten you to get their so-called voluntary interviews. I am putting “voluntary” in quotation marks there. They say, “Come and talk to us, because if you do not, there are things we can do to you. I could just take you downtown now.”

Guess what? All of a sudden, the person wants to talk to them. The mere threat of preventive arrest under Bill C-36 is enough to get people talking. Have the RCMP used a specific section of Bill C-36? Perhaps not. Have they used dirty tricks with regard to it? Absolutely.

Senator Beaudoin: I think Mr. Mia said that we have before us emergency legislation that is permanent. This was my problem from the beginning. We had the choice a few years ago of what we should do about our problems. Should we declare the emergency doctrine? We have changed the War Measures Act, of course, and we now have a much better piece of legislation.

We have the choice between emergency doctrine and special statutes. The government, for one reason or another, selected the second theory. We are, in fact, in a period of emergency that is permanent. It is nearly a contradiction in legal terms — permanent emergency doctrine. It works, but it is not perfect. That is the problem.

I have been listening. The debate today is very good. Mr. Potter said this morning that we should first have the review, and then legislate. I am inclined to think he is right. It is one thing to legislate, but if we do not review Bill C-36 and the others, then we are going in the wrong direction. We must review what has been done and act after that. I prefer the review first and Bill C-7 after. Do you agree or not agree?

Mr. Mia: I agree without exception, but with some additional comment. I think you are entirely correct. Permanent emergency is an oxymoron, to begin with. Noam Chomsky talks about “national security states.” Really, a permanent emergency is a national security state. It is Chile under Pinochet. It is basically what the CBA said in their press release about Bill C-17 last year: These are steps towards a police state.

When you have an emergency, deal with it as an emergency. I am not saying there are no times when rights must be derogated. The Charter has section 1. The International Covenant on Civil and Political Rights and all other international human rights

huis clos et les détentions sans inculpation. Ces pouvoirs existent déjà dans différentes lois et ont été recopier dans le projet de loi C-36. Et encore une fois, c'est la même chose avec le projet de loi C-7. Nous n'avons pas besoin de tout un tas de ces dispositions car tout cela existe déjà. Tout ce qu'il y a en plus dans le C-7 dépasse tout simplement les bornes.

Notre communauté musulmane constate — et nous l'avons entendu à maintes reprises — que la Gendarmerie Royale et le SCRS n'ont pas besoin d'utiliser le C-36. Il leur suffit de vous en menacer pour obtenir ces renseignements donnés soi-disant volontairement. Je mets «volontairement» entre guillemets. Il leur suffit de dire: «Dites-nous ce que vous savez, autrement nous avons les moyens de vous le faire regretter. Si vous ne parlez pas, nous vous embarquons».

Que croyez-vous? L'intéressé se met tout d'un coup volontairement à parler. La simple menace d'une arrestation préventive en vertu du C-36 suffit pour que les gens se mettent à parler. Les gendarmes utilisent-ils un article particulier du projet de loi C-36? Peut-être pas. S'en servent-ils comme moyen de coercition? Absolument.

Le sénateur Beaudoin: Je crois que c'est M. Mia qui a dit que nous étions saisis d'une loi d'urgence permanente. C'est ce qui me pose problème depuis le début. Il y a quelques années nous avons eu un choix à faire pour régler nos problèmes. Fallait-il déclarer la doctrine d'urgence? Nous avons changé la Loi sur les mesures de guerre, bien entendu, et nous avons maintenant une mesure législative bien supérieure.

Nous avons le choix entre la doctrine d'urgence et les lois spéciales. Le gouvernement, pour une raison ou une autre, a opté pour la deuxième théorie. En fait, nous sommes dans une période d'urgence permanente. C'est pratiquement une contradiction en termes juridiques — doctrine d'urgence permanente. Ça marche, mais ce n'est pas parfait. C'est le problème.

Je vous ai écouté. Le débat d'aujourd'hui est excellent. M. Potter a dit ce matin que nous devrions commencer par l'examen puis ensuite légiférer. Je suis porté à croire qu'il a raison. Légiférer est une chose, mais si nous ne procédons pas à l'examen prévu du projet de loi C-36 et des autres lois, nous ferons fausse route. Nous devons examiner ce qui a été fait et n'agir qu'après. Je préfère l'examen en premier et le projet de loi C-7 après. Vous êtes d'accord avec moi ou non?

M. Mia: Je suis d'accord sans exception, mais j'ajouterais quelques commentaires. Vous avez entièrement raison. Pour commencer, l'urgence permanente est un oxymoron. Noam Chomsky parle d'«état de sécurité nationale». L'urgence permanente, c'est l'état de sécurité nationale. C'est le Chili de Pinochet. C'est essentiellement ce qui disait le Barreau canadien dans son communiqué de presse sur le projet de loi C-17 l'année dernière: c'est la voie de l'état policier.

Quand il y a urgence, qu'on la traite comme une urgence. Je ne dis pas que les circonstances ne peuvent jamais justifier une dérogation aux droits. Il y a l'article 1 de la Charte. La Convention internationale des droits civils et politiques et toutes

norms have derogation clauses. However, there is accountability. There are steps to be taken. Take it out of the dark and put it into the light where the public can review it.

The citizens of this country should not be policed and seen as criminals. We are the ones who put government in power and they are responsible to us. This is flipping the relationship between citizen and state and saying, "You need to be policed and controlled and monitored." That is a police state, I submit to you, and not a democracy.

Senator Beaudoin: I agree.

Mr. Friedman: I am sorry to disagree with you a little, but in fact we are in a long-term emergency situation. That is the reality. It may be a contradiction in legal terms, but in reality, it exists. We face a situation where the people who want to blow up other people have not gone away; they are still out there. They can take their time. They need not strike tomorrow. They can strike in a month, in two years, in ten years. The emergency will be a long one.

Mr. Mia: I know the discussion is between the committee and the witnesses, not among the witnesses themselves, but I would ask my colleague, Mr. Friedman, a rhetorical question: When does the emergency end and who decides what the criteria will be?

Senator Graham: I allowed earlier that I am not a lawyer, but I have two sons who are. It is very difficult to get a yes or no in my family.

This is a general question. Are there any restrictions on privacy rights or other civil liberties that are justified in the name of security? For example, are there any circumstances in which you believe it might be justified to collect personal information on airline passengers?

Mr. Mia: Our position, as I mentioned in the opening, is not against all security measures. I can understand that airline threats are top of mind because of September 11, 2001, and now other forms of transportation. Fair enough. You may want to use that passenger manifest, aside from the fact that no terrorists fly under their own name, but authorities may have intelligence about aliases. Run that manifest through the known database, and when there is a match, secure that flight. Destroy the non-matches immediately.

My concern is that it is not entirely clear that those non-matches are destroyed. Once information is in the hands of CSIS, it is held forever, and the director of CSIS makes his own decision on whether to retain it after a year or not. It is a reverse onus, as the CBA said, and proposed section 4.81 is a bit of a leaky sieve. I recommend you read it. It says information can be passed on for "transportation security," but when it is passed to Citizenship and Immigration, you flip to clause 72 of this bill, where it says for "conduct of international affairs" and "arrangements." That goes

les autres normes internationales des droits de la personne contiennent des clauses de dérogation. Cependant cela ne se fait pas dans le secret. Il y a des modalités à respecter. Il faut que tout se passe au grand jour, sur la place publique, aux yeux de tous.

Les citoyens de ce pays ne devraient pas être traités et considérés comme des criminels en puissance. C'est nous qui portons le gouvernement au pouvoir, et c'est lui qui doit nous rendre des comptes. Dire: «Il faut vous surveiller, il faut vous contrôler», c'est inverser la relation entre le citoyen et l'État. C'est l'instauration d'un état policier, ce n'est plus de la démocratie.

Le sénateur Beaudoin: Je suis d'accord.

M. Friedman: Je m'excuse de ne pas être tout à fait d'accord avec vous, mais nous nous trouvons dans une situation d'urgence à long terme. C'est une réalité. C'est peut-être contradictoire en termes juridiques, mais c'est une réalité. Les gens qui veulent en faire sauter d'autres ne sont pas partis. Ils sont toujours là. Ils ont tout leur temps. Ils n'ont pas besoin de frapper demain. Ils pourront frapper dans un mois, dans deux ans, dans dix ans. L'état d'urgence va durer longtemps.

M. Mia: Je sais que la discussion est entre les membres des comités et les témoins, et non pas entre les témoins eux-mêmes, mais je poserai à mon collègue, M. Friedman, une question de pure forme: Quand finit l'urgence et qui décide des critères?

Le sénateur Graham: J'ai dit tout à l'heure que je n'étais pas avocat, mais j'ai deux fils qui le sont. Dans ma famille, il est très difficile d'avoir un oui ou un non comme réponse.

C'est une question générale. Y a-t-il des limites aux droits à la vie privée ou à d'autres libertés civiles qui sont justifiées au nom de la sécurité? Par exemple, y a-t-il des circonstances dans lesquelles vous croyez qu'il pourrait être justifié de recueillir des renseignements personnels sur des passagers d'avion?

M. Mia: Comme je l'ai dit dans mon introduction, nous ne sommes pas contre toutes les mesures de sécurité. Je peux comprendre que la menace aérienne est la priorité depuis le 11 septembre 2001 et que maintenant, elle touche d'autres modes de transport. C'est normal. Il est possible qu'on veuille utiliser le manifeste des passagers, sauf que les terroristes ne voyagent jamais sous leur vrai nom, mais les autorités publiques peuvent connaître les pseudonymes qu'ils utilisent. S'il y a un nom sur ce manifeste qui sont compilés à ceux qui correspondent dans la banque de données, les autorités peuvent intervenir, mais détruisez immédiatement le manifeste avec les noms qui n'ont rien à voir.

Ce qui m'inquiète, c'est que je ne suis pas tout à fait certain que cela soit fait. Une fois ces renseignements entre les mains du SCRS, c'est le directeur de ce service qui décide de les conserver ou non au bout d'un an. C'est un renversement de responsabilité, comme l'a dit le Barreau canadien, et la proposition d'article 4.81 est une écumoire pleine de trous. Je vous recommande de le lire. Des renseignements peuvent être fournis pour des raisons de «sûreté des transports», mais quand c'est pour des raisons de citoyenneté et d'immigration, il faut sauter à l'article 72 du projet

back to what Mr. Tassé was saying about the algorithms of CAPPS and the Smart Border agreement.

Start with transportation security, the next thing you know, you are in Syria.

Senator Graham: I have many other questions.

Senator Corbin: I will say this: My brother, who was a medical doctor, always told me living is a dangerous occupation.

Senator LaPierre: I consider this discussion rather irrelevant. This is not a Canadian bill. This was not drafted for the security of the Canadian people. It was drafted essentially to placate the Americans. The price of living next to the United States is an abrogation of Canadian sovereignty, which is more and more in danger. I am 74 years old — 75 in November — and by the time I am 85, Canada may not exist, at the rate that we are now going, being subject more and more to the dictates of the Americans.

The time has come for us to wake up to reality. This bill, Madam Chair, is completely useless because it does not afford any security to me or to my grandchildren. All it does is placate the Americans, and we continue to do that every day. Thank you very much.

The Chairman: Would one of the witnesses care to comment?

Mr. Tassé: I would like to amplify what Senator LaPierre is saying. By virtue of the Patriot Act — I do not know how much is known in Canada — the American authorities can ask any American companies and their subsidiaries operating anywhere in the world for personal data that they hold on their clients.

Equifax, the company we have read about in the newspapers in the last few days, is a subsidiary of an American company. It does all the credit checks in Canada and has all the information on Canadians' banking operations, finances, et cetera. If the FBI asks Equifax for the data of all their clients, by virtue of the Patriot Act, Equifax is obligated to give them the information and also not to tell anyone. In theory, the American agencies already have access to the most profoundly intimate details of personal data of Canadians through the Patriot Act.

The Chairman: We cannot amend American legislation in any way. We can do what we can with our own system.

Mr. Friedman: I respectfully disagree. Canada has its own reasons to increase and improve its security measures. We do not necessarily agree with the information-sharing provisions set out in this bill. However, we obviously need to improve the security measures in this country. Whether this is the best way or not, I am not prepared to say. However, it is something we will have to come to grips with some day.

de loi qui parle de «conduite des affaires internationales» et d'«ententes». Ce qui nous ramène à ce que nous disait M. Tassé sur les algorithmes du CAPPS et de l'Accord de frontière intelligente.

On commence par invoquer des questions de sûreté des transports et on finit en Syrie.

Le sénateur Graham: J'ai beaucoup d'autres questions.

Le sénateur Corbin: Je dirai simplement que mon frère qui était médecin me disait toujours que vivre est un métier dangereux.

Le sénateur LaPierre: Je trouve cette discussion tout à fait futile. Ce n'est pas un projet de loi canadien. Il n'a pas été rédigé pour protéger la sécurité des Canadiens. Il a été avant tout rédigé pour faire plaisir aux Américains. Le prix à payer pour vivre à côté des États-Unis, c'est l'abrogation de la souveraineté canadienne, qui est de plus en plus en danger. J'ai 74 ans — 75 en novembre — et quand j'en aurai 85, le Canada n'existera peut-être plus au rythme où nous allons maintenant, car nous sommes de plus en plus assujettis aux diktats des Américains.

Le moment est venu de nous réveiller. Ce projet de loi, madame la présidente, est totalement inutile parce qu'il ne protège pas plus ma sécurité que celle de mes petits-enfants. Il sert simplement à faire plaisir aux Américains, ce que nous ne cessions de faire tous les jours. Merci beaucoup.

La présidente: Un des témoins a-t-il un commentaire?

Mr. Tassé: J'aimerais amplifier ce que vient de dire le sénateur LaPierre. Je ne sais si beaucoup de gens le savent au Canada, mais la Patriot Act donne aux autorités américaines le droit de demander à n'importe quelle entreprise américaine et à ses filiales n'importe où à l'étranger toutes les données personnelles qu'elles détiennent sur leurs clients.

Equifax, l'entreprise dont il est question dans les journaux depuis quelques jours, est la filiale d'une entreprise américaine. C'est elle qui fait toutes les vérifications de crédit au Canada et qui a tous les renseignements sur les opérations bancaires, les finances, et cetera des Canadiens. Si le FBI demande à Equifax toutes les données sur tous ses clients, la Patriot Act oblige Equifax à donner toutes ces informations et sans le dire à personne. En théorie, les agences américaines ont déjà accès aux détails les plus intimes des données personnelles des Canadiens par le biais de la Patriot Act.

La présidente: Il ne nous est pas possible de modifier la loi américaine. Par contre il est possible de faire ce que nous pouvons avec notre propre système.

Mr. Friedman: Je me permets de ne pas être d'accord. Le Canada a ses propres raisons d'accroître et d'améliorer ses mesures de sécurité. Nous ne sommes pas forcément d'accord avec les dispositions de communication de renseignements figurant dans ce projet de loi. Cependant, il est évident qu'il nous faut améliorer nos mesures de sécurité. Quant à savoir si c'est le meilleur moyen ou non, je ne suis pas prêt à le dire. Quoi qu'il en soit, c'est un problème qu'il nous faudra régler un jour ou l'autre.

Senator Day: Like Senator Graham, I have many questions arising out of your points, but I would like to say, first, this is not the beginning of the three-year review of Bill C-36. We have discussed a great deal, and you were asked to respond to questions with respect to, the anti-terrorism bill. That is not our mandate here. That should be made clear. Our mandate is to deal with what is in Bill C-7 and that bill only. You made many general comments with which many of us agree, for example, my friend, Senator LaPierre.

Senator Jaffer: A point of order: When my senator friend spoke in the Senate, he said this was the last of the three. Bill C-36, Bill C-44 and Bill C-7 go hand in hand.

Senator Day: What is your point of order?

The Chairman: That is not, in fact, a point of order. Senator Day is right. This committee's term of reference is to examine Bill C-7, not Bill C-36 or any other legislation.

Senator Day: I obviously did not speak clearly enough. There is a built-in three-year review in Bill-C 36. That is not this committee's mandate. That is my point. Are you with me now?

Senator Andreychuk: On a point of clarification, surely, when we study Bill C-7, we do not do so in isolation. Every time the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs studies a Criminal Code amendment, we put it in the context of the Criminal Code because it has an impact on other pieces of legislation and on policing and enforcing. Surely, Bill C-7 cannot be taken in isolation. It must be taken in the context of anti-terrorism legislation. The minister said so.

The Chairman: Senator Andreychuk, that is not a point of order, either.

Senator Day: Obviously, you misunderstood my question. Built in to Bill C-36 is a three-year review. It is built into the legislation. This is not that three-year review. That was my point. Are you with me now?

Senator Andreychuk: Now I understand.

Senator Day: I was trying to speak too quickly.

Senator LaPierre: You have forgotten your question.

Senator Day: I am wondering if you have had a chance to review this proposed legislation that we have the mandate to study. Does your silence with respect to the other provisions, such as the implementation of the toxic weapons convention and the protection for reserve Armed Forces personnel who are called up in the case of an emergency, mean that you are okay with those? Did you come to speak just to proposed sections 4.81 and 4.82?

Le sénateur Day: Comme le sénateur Graham, j'ai beaucoup de questions à vous poser après vous avoir entendus, mais j'aimerais commencer par dire que ce n'est pas le début de l'examen triannuel du projet de loi C-36. Nous avons beaucoup discuté, et on vous a demandé de répondre à des questions concernant le projet de loi sur l'antiterrorisme. Ce n'est pas le but de notre réunion. Il faudrait que tout le monde le comprenne. Nous sommes ici pour étudier le projet de loi C-7 et ce projet de loi uniquement. Vous avez fait des commentaires de caractère général sur lesquels beaucoup d'entre nous sont d'accord, par exemple, mon ami, le sénateur Lapierre.

Le sénateur Jaffer: J'invoque le Règlement: quand mon ami sénateur a pris la parole au Sénat, il a dit que c'était le dernier des trois. Le projet de loi C-36, le projet de loi C-44 et le projet de loi C-7 forment un tout.

Le sénateur Day: C'est quoi votre rappel au Règlement?

La présidente: Ce n'est pas un rappel au Règlement en vérité. Le sénateur Day a raison. Nous avons pour mandat d'examiner le projet de loi C-7 et non pas le projet de loi C-36 ou toute autre loi.

Le sénateur Day: De toute évidence je ne me suis pas suffisamment bien expliqué. Le projet de loi C-36 prévoit un examen au bout de trois ans. Ce n'est pas le mandat de notre comité. C'est tout ce que je voulais dire. Vous me suivez?

Le sénateur Andreychuk: Une petite précision. Nous ne pouvons étudier le projet de loi C-7 en totale isolation. Chaque fois que le Comité sénatorial des affaires juridiques et des affaires constitutionnelles étudie un amendement au Code criminel, nous le faisons dans le contexte du Code criminel, car il y a incidence sur d'autres mesures législatives et sur l'application et l'exécution des lois. Il est certain que le projet de loi C-7 ne peut être étudié isolément. Il doit être étudié dans le contexte de la législation sur la lutte contre le terrorisme. C'est la ministre elle-même qui l'a dit.

La présidente: Sénateur Andreychuk, ce n'est pas non plus un rappel au Règlement.

Le sénateur Day: Il est évident que vous n'avez pas compris ma question. Le projet de loi C-36 prévoit un examen de trois ans après l'entrée en vigueur. C'est dans la loi. Ce n'est pas ce que nous faisons aujourd'hui. C'est tout ce que je veux dire. Vous m'avez compris maintenant?

Le sénateur Andreychuk: Maintenant je comprends.

Le sénateur Day: J'ai dû parler trop vite.

Le sénateur Lapierre: Vous avez oublié votre question.

Le sénateur Day: Avez-vous vraiment lu tout le contenu du projet de loi que nous avons pour mandat d'étudier? Votre silence sur les autres dispositions, comme par exemple celles sur la mise en oeuvre de la Convention sur les armes à toxines et celles sur la protection du personnel de réserve des forces armées appelé en cas d'urgence, signifie-t-il qu'elles ne vous posent pas problème? Vous n'êtes venus nous parler que des propositions d'articles 4.81 et 4.82?

Mr. Baksh: First, there is not silence, because in our submissions we referred specifically to the fact that time and organizational constraints mean we cannot go through every clause of this bill. We are not the Department of Justice and cannot go through it with a fine-toothed comb. There are alarming problems with the bill. Those are set out in our submissions, and I would refer you to that.

Specifically, with regard to the reference to Bill C-36, we know this is not the three-year review. We want a full three-year review on Bill C-36, but because legislation was brought in so that we have Bill C-35, Bill C-36 and, at the time, Bill C-42 — which became Bill C-44 and now Bill C-7 — it is integrated legislation. This is security legislation. Most are omnibus bills that gloss over or change entire relationships within the statutes of Canada.

Our submission to the honourable senators is that because this is integrated legislation that effectively changes the social contract, please wait for the three-year review of Bill C-36 and the *Arar* case inquiry so we can understand what changes you will make, because once you open the barn door, you will not get the horse back in there.

With regard to the specifics you talked about, the biological toxins, et cetera, Mr. Mia will deal with them briefly.

Mr. Mia: There are some things we do not have problems with, for example, biological and toxins conventions and control of explosives. However, do not read our lack of comment on every proposed section as approval thereof. I would rather say we do not approve of any of it for fear of having our name stamped on something else.

Our main concerns are the Aeronautics Act — this transfer of information, the interim orders, the overly broad discretion — the Immigration Act provisions, the sharing of information with foreign governments, and the ridiculous provision whereby they will use transportation security and national security to go fishing for warrants against criminals. I am no fan of criminal activity, but for God's sake, it is entirely legally illogical and unconstitutional. Senator Beaudoin can speak to that. The purpose of the bill has nothing to do with cattle rustling or keeping a common bawdy house. We should not be trawling for that information.

Those are the main points. Please read our submission. I will not endorse the whole bill. Control of explosives, you have my okay on.

Senator Day: Good. Please give us any specifics that could help us. We heard your general comments. You were here, perhaps, when the Privacy Commissioner gave us some specifics with which to deal.

Mr. Mia: The back of our submission has a list of recommendations.

M. Baksh: Pour commencer, ce n'est pas du silence de notre part, car comme nous le disons dans nos mémoires, le temps et la logistique ne nous ont pas permis d'étudier tous les articles du projet de loi. Nous ne sommes pas le ministère de la Justice et nous ne pouvons pas passer ces textes au peigne fin. Il y a des problèmes alarmants dans ce projet de loi. Ce sont ces problèmes que nous dénonçons dans nos mémoires, et je vous y renvoie.

Pour ce qui est de votre allusion au projet de loi C-36, nous savons que vous n'êtes pas en train d'effectuer l'examen triennal. Nous voulons que cet examen soit effectué comme prévu, mais les projets de loi C-35, C-36 et, à l'époque, C-42 — qui est devenu le C-44 et aujourd'hui le C-7 — font partie d'une même loi, une loi sur la sécurité. Ce sont presque tous des projets de lois cadres qui touchent à toutes les lois du Canada ou qui en changent les interactions du tout au tout.

Comme c'est un élément d'une loi qui modifie le contrat social entre le pays et les citoyens, nous vous demandons d'attendre l'examen triannuel ans du projet de loi C-36 et les conclusions de l'enquête sur l'affaire *Arar* pour que nous puissions comprendre les changements que vous apporterez, car une fois que le projet de loi C-7 sera adopté, il sera difficile d'y revenir.

Pour ce qui est des exemples que vous avez cités, la convention sur les armes biologiques ou à toxines, entre autres, M. Mia peut vous en dire quelques mots.

M. Mia: Il y a certaines choses qui ne nous posent pas problème, comme les conventions sur les armes biologiques ou à toxines et le contrôle des explosifs. Cependant, n'interprétez pas notre manque de commentaire comme une approbation de tous les articles dont nous ne parlons pas. Nous préférions même les rejeter, parce que nous ne voulons pas que notre nom soit associé à une disposition dont nous n'avons pas parlé.

Ce qui nous préoccupe le plus, c'est la Loi sur l'aéronautique — ce transfert d'information, les arrêtés d'urgence, les pouvoirs discrétionnaires presque illimités —, les dispositions de la Loi sur l'immigration, le partage de renseignements avec des gouvernements étrangers et la disposition ridicule qui veut qu'on se serve des objectifs de sûreté du transport et de sécurité nationale pour lancer des mandats d'arrêt contre des criminels. Loin de moi l'idée de défendre les activités criminelles, mais grand Dieu, du point de vue juridique, c'est entièrement illogique et inconstitutionnel. Le sénateur Beaudoin pourra vous le dire. Ce projet de loi n'a rien à voir avec le vol de bétail ou les maisons de débauche. Ce projet de loi ne devrait pas servir à chercher ce genre de renseignements.

Ce sont les points principaux. Je vous prie de lire notre mémoire. Je n'appuie pas tout le projet de loi. Pour ce qui est des mesures de contrôle des explosifs, vous avez mon aval.

Le sénateur Day: Bien. Donnez-nous des précisions qui pourraient nous aider. Vous n'avez parlé jusqu'à présent qu'en termes généraux. Vous étiez peut-être déjà là quand la commissaire à la protection de la vie privée nous a donné quelques exemples précis.

Mr. Mia: Au dos de notre mémoire, il y a une liste de recommandations.

Senator Day: That would be helpful.

Now, Mr. Mia, the only other point I wanted to clarify was, when you were talking about the information being passed along, you talked about the Immigration and Refugee Protection Act and the information that could be given under that. You pointed out the phrase, “the conduct of international affairs.” Are you also aware that any regulation concerning the use of that type of information must come before committees of Parliament, and we have a chance to scrutinize that before it happens?

Mr. Mia: I am not aware of that.

Senator Day: It is in the bill, at page 55, clause 70(2):

The Minister shall cause a copy of each proposed regulation made pursuant to sections...

There is a list of them, and the one you were referring to was 150.1.

...to be laid before each House of Parliament, and each House shall refer the proposed regulation to the appropriate committee of that House.

We, or another committee of the Senate, will be charged with reviewing that regulation to see how this information might be used.

Mr. Mia: You would review the regulation, but as Mr. Tassé can speak to in more depth, it also mentions “arrangements,” and you may say that in the case of the Smart Border or US-VISIT or integration of border facilitation, you will approve the structure, but I submit to you that you will not be looking at every minutia of detail of what will be passed on under those arrangements, and rightfully so, once it is in U.S. hands. When Mr. Read came before you, he said he does not know what is in those algorithms nor what they do with the information, and extraordinary rendition is still U.S. policy.

Senator Day: You are right. I was talking about Canada.

Mr. Mia: You have oversight of the general regulatory framework. My concern is that it sets up the interface, but you do not have oversight of what goes through that interface.

Senator Day: That is the kind of detail we need in order to help us decide whether this proposed legislation is needed.

Mr. Mia: I am happy to come back for a whole day.

The Chairman: We would love to hear all of you for a whole day. Short of that, any further submissions that you wish to make in writing we would be delighted to receive. We thank you all. I know it has been a compressed experience, but it has been very important for us to hear all of you.

The committee adjourned.

Le sénateur Day: Ce sera utile.

Maintenant, monsieur Mia, il y a encore un autre point que je tiens à clarifier. À propos de communication de renseignements, vous avez cité la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. Vous avez cité l'expression, «la conduite d'affaires internationales». Savez-vous également que tout règlement concernant l'utilisation de ce type de renseignements doit être renvoyé devant les comités compétents du Parlement, ce qui nous donne la possibilité de l'examiner avant qu'il ne soit approuvé?

M. Mia: Je ne le savais pas.

Le sénateur Day: C'est dans le projet de loi, page 55, paragraphe 70(2):

Le ministre fait déposer tout projet de règlement pris au titre des articles [...]

Il y a toute une liste, dont celui que vous avez mentionné, l'article 150.1.

[...] devant chaque chambre du Parlement; celle-ci renvoie le projet à son comité compétent.

Nous, ou un autre comité du Sénat, aurons la responsabilité d'examiner ce règlement pour déterminer comment ces renseignements pourraient être utilisés.

M. Mia: Vous examinerez ce règlement, mais comme M. Tassé peut vous en parler avec plus d'autorité, il est aussi question d'«ententes», et vous pouvez toujours dire que dans le cas de la frontière intelligente, de la US-VISIT ou de l'intégration des services frontaliers, vous approuverez la structure, mais permettez-moi de vous dire que vous n'étudierez pas tous les moindres petits détails de ce qui sera accepté dans le cadre de ces ententes, et à juste titre, une fois que ces renseignements seront entre les mains des Américains. Quand M. Read a comparu devant vous, il a dit ne pas savoir ni ce qui se trouvait dans ces algorithmes ni ce qu'il ferait de ces renseignements et, vous a rappelé que les États-Unis continuaient à appliquer la politique des mesures d'expulsion dites de «extraordinary rendition».

Le sénateur Day: Vous avez raison. Je parle du Canada.

M. Mia: Vous avez le pouvoir de superviser le cadre général de réglementation. Mon problème est que cela crée des règles de fonctionnement sur lesquelles vous n'avez aucun contrôle.

Le sénateur Day: C'est le genre de détail dont nous avons besoin pour nous aider à déterminer si la loi proposée est nécessaire.

M. Mia: Je serais heureux de revenir pour toute une journée.

La présidente: Nous serions ravis de pouvoir vous consacrer à tous une journée entière à défaut de quoi nous recevrons avec beaucoup de plaisir tout ce que vous pourriez vouloir nous communiquer par écrit. Nous vous remercions tous et toutes. Je sais que vous avez été un peu bousculés, mais il fallait absolument que nous vous entendions tous.

La séance est levée.

Appendix 5900-3.37/T1-C7, 3 "1"

BILL C-7
**QUESTIONS FROM THE CANADIAN ASSOCIATION
 OF UNIVERSITY TEACHERS**

1. How will cases like *Arar* be avoided if this regime is put in place?
2. What controls will there be on the sharing of information with the U.S.? Will they be able to data mine Canadian information under their CAPPS II program, or under their “new generation” Total Information Awareness Program? (European data is being used under CAPPS II.)
3. In its negotiations with the EU for a PNR sharing agreement, the U.S. demanded:

- direct access to airlines’ computer systems
- access to data for all flights, not just U.S. bound ones
- the ability to share data with federal agencies other than Customs, and for purposes other than anti-terrorism.
- the ability to store data for 50 years

How many of these demands has the Canadian government acquiesced to, or will it acquiesce to, under the auspices of Bill C-7?

4. When a Canadian gets wrongfully caught up in the system with inaccurate information or a false risk score, to whom can they appeal? (Under the European agreement, one can only appeal to the U.S. Department of Homeland Security.) What are the due process protections in Bill C-7?

Annexe 5900-3.37/T1-C7, 3 «1»

PROJET DE LOI C-7
**QUESTIONS DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES
 PROFESSEURES ET PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ**

1. Combien d'affaires comme l'affaire *Arar* pourra-t-on éviter, si un tel régime est mis en œuvre?
2. Quels sont les contrôles qui régiront l'échange de renseignements avec les États-Unis? Les Américains seront-ils en mesure d'explorer les données canadiennes en vertu de leur programme CAPPS II ou de leur programme de veille totale de la « nouvelle génération »? (Les données européennes sont explorées à l'aide de CAPPS II.)
3. Dans leurs négociations avec l'Union européenne en vue de la conclusion d'un accord d'échange de renseignements sur les dossiers de passager, les États-Unis ont-ils exigé ce qui
 - Pouvoir avoir un accès direct aux systèmes suivit: informatiques des transporteurs aériens?
 - Pouvoir avoir accès aux données sur tous les vols, et non pas uniquement sur ceux à destination des États-Unis?
 - Pouvoir échanger des données avec les organismes fédéraux autres que Douanes et à des fins autres que la lutte contre le terrorisme?
 - Pouvoir emmagasiner des données pendant 50 ans
 À combien de ces exigences le gouvernement canadien a-t-il accédé ou accédera-t-il en vertu du projet de loi C-7?
4. Si un Canadien fait injustement l'objet de renseignements inexacts ou est considéré à tort comme comportant un risque, devant quelle instance peut-il en appeler? (En vertu de l'accord avec l'Europe, il est possible d'en appeler uniquement auprès du département américain de la Sécurité intérieure.) Quelles protections juridiques le projet de loi C-7 offre-t-il?

Thursday, March 18, 2004:

From the Royal Canadian Mounted Police:

Giuliano Zaccardelli, Commissioner;
Inspector Wayne Hanniman, Bill C-7 Project Co-ordinator;
Mark Scrivens, Senior Counsel, Legal Services — RCMP.

From the Office of the Privacy Commissioner of Canada:

Jennifer Stoddart, Privacy Commissioner;

Heather Black, Assistant Commissioner;
Carman Baggaley, Senior Policy Advisor, Research and Policy.

From the Canadian Bar Association:

Simon Potter, Past President;
Joan Bercovitch, Senior Director of Legal and Government Affairs.

From B'nai Brith Canada:

Rubin Friedman, League of Human Rights;
Lynne Cohen, Communications Officer.

From the International Civil Liberties Monitoring Group:

Roch Tassé, National Co-ordinator.

From the Canadian Association of University Teachers:

Maureen Webb, Legal Counsel.

From the Muslim Lawyers Association & Coalition of Muslim Organizations:

Ziyaad Mia, Director;
Khalid I. Baksh, Legal Counsel.

Le jeudi 18 mars 2004:

De la Gendarmerie royale du Canada:

Giuliano Zaccardelli, commissaire;
Inspecteur Wayne Hanniman, coordonateur du projet de loi C-7;
Mark Scrivens, avocat-conseil, Services juridiques — GRC.

Du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada:

Jennifer Stoddart, commissaire à la protection de la vie privée du Canada;
Heather Black, commissaire adjointe;
Carman Baggaley, conseiller senior des politiques, secteur des politiques et recherches.

De l'Association du barreau canadien:

Simon Potter, président sortant;
Joan Bercovitch, directrice principale, Affaires juridiques et gouvernementales.

De B'nai Brith Canada:

Rubin Friedman, League of Human Rights;
Lynne Cohen, agente de communications.

De la Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles:

Roch Tassé, coordinateur national.

De l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université:

Maureen Webb, conseillère juridique.

De la Muslim Lawyers Association & Coalition of Muslim Organizations:

Ziyaad Mia, directeur;
Khalid Baksh, conseiller juridique.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Communication Canada – Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Communication Canada – Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9

WITNESSES

Tuesday, March 16, 2004:

From Transport Canada:

John A. Read, Director General, Transport Dangerous Goods;

Sherill Besser, Senior Counsel, Legal Services.

From Public Safety and Emergency Preparedness Canada:

John Clark, Deputy Director General, Policing Policy Division.

From the Canada Border Services Agency:

Debra Normoyle, Head, Immigration Enforcement;

Andrea Spry, Director, Risk Assessment Systems.

From Citizenship and Immigration Canada:

Julie Watkinson, Counsel, Enforcement Team.

(Continued on previous page)

TÉMOINS

Le mardi 16 mars 2004:

De Transports Canada:

John A. Read, directeur général, Transport des marchandises dangereuses;

Sherill Besser, avocate-conseil, Services juridiques.

De Sécurité publique et protection civile Canada:

John Clark, directeur adjoint, Division des politiques de police.

De l'Agence des services frontaliers du Canada:

Debra Normoyle, chef, Exécution de la loi — Immigration;

Andrea Spry, directrice, Division des systèmes d'évaluation du risque.

De Citoyenneté et Immigration Canada:

Julie Watkinson, conseillère juridique, Équipe de l'exécution de la loi.

(Suite à la page précédente)